

RÉPUBLICAIN RADICAL
RADICAL-SOCIALISTE

21e CONGRÈS

DU

PARTI RÉPUBLICAIN

RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

TENU A BOULOGNE-SUR-MER

LES 16, 17 18, & 19 OCTOBRE 1924

Prix : 5 francs

A Paris, au Siège du Comité Exécutif

9, Rue de Valois, 9

PARTI RÉPUBLICAIN RADICAL
ET RADICAL-SOCIALISTE

21ᴱ CONGRÈS

DU

PARTI RÉPUBLICAIN

RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

TENU A BOULOGNE-SUR-MER

LES 16, 17 18, & 19 OCTOBRE 1924

Prix : 5 francs

A Paris, au Siège du Comité Exécutif

9. Rue de Valois, 9

21e CONGRÈS

DU

PARTI RÉPUBLICAIN

RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

TENU A BOULOGNE-SUR-MER

LES 16, 17, 18, & 19 OCTOBRE 1924

SEANCE PREPARATOIRE

Jeudi matin, 16 octobre 1924

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Fabius de Champville, assisté de MM. Albert Kahn, Delorme et Félix Bouffandeau, ancien député, secrétaire général du Parti.

Il est procédé au tirage au sort pour la désignation des quinze membres de la Commission de vérification des pouvoirs. Sont nommés :

MM. LAVECH (Basses-Pyrénées), ŒSINGER (Bas-Rhin), Fabius de CHAMPVILLE (Seine), PERRIN (Isère), GAVAUDAN (Bouches-du-Rhône), COURBET (Seine), SCHMITT (Meurthe-et-Moselle), THOMAS (Seine-et-Oise), MICHELIS (Bouches-du-Rhône), DELORME (Isère), ROUABLE (Seine-et-Oise), PALLARD (Gironde), LIEBAERT (Ardennes), Raymond ISRAËL (Seine), ROUSSEAU (Morbihan).

Cette Commission se réunit immédiatement sous la présidence de M. Fabius de CHAMPVILLE.

PREMIERE SEANCE

Jeudi 16 octobre, après-midi

La séance est ouverte à 14 heures et demie, sous la présidence de M. CUMINAL, sénateur de l'Ardèche, vice-président du Comité exécutif, assisté de Messieurs LAURENT-THIERY, *sénateur*, GIRARD, DUCOS, DENISE, CASTEL, ESCOFFIER, DEZARNAULDS, Yvon DELBOS, JEAN MONTIGNY, et William BERTRAND, *députés*, MICHELIS, Louis BESSE, RIPAULT, Paul FALOT, Fabius de CHAMPVILLE, Paul PEYRE, VALENSI, DELORME, KAYSER, DOMINIQUE et ARIÈS, *membres du Bureau en exercice*, LEVY-ULLMANN, MORIEUX, président de la Fédération du Pas-de-Calais, CANU, *président* du Comité de Boulogne, et Félix BOUFFANDEAU, secrétaire général du Parti.

Discours d'ouverture

DE M. LE PRÉSIDENT CUMINAL

M. LE PRÉSIDENT. — Citoyens, je déclare ouvert le XXIe Congrès du Parti républicain radical et radical-socialiste.

Tout d'abord, je suis heureux de pouvoir vous

annoncer que le nombre des délégués qui sont venus assister à notre Congrès se chiffre dès maintenant par plus de 1.000. Nous avons donc lieu de nous féliciter de l'empressement que les militants ont mis à seconder nos efforts. (*Applaudissements.*)

Ce renseignement vient de m'être communiqué par notre secrétaire général et ami, M. Bouffandeau, à qui j'adresse en votre nom nos plus cordiales félicitations pour le dévouement et le zèle qu'il consacre inlassablement au service de notre grand Parti. (*Applaudissements.*)

Dès mes premières paroles, j'ai l'agréable devoir de remercier la Fédération radicale et radicale-socialiste du Pas-de-Calais de l'accueil qu'elle a bien voulu nous réserver dans la ville de Boulogne-sur-Mer. Elle a mis à notre disposition les magnifiques locaux du Casino Municipal où, dans un cadre parfait, nos commissions auront toutes facilités pour poursuivre leurs travaux. En votre nom, je lui exprime toute notre gratitude pour cette organisation matérielle, qui contribuera dans une large mesure, j'en suis convaincu, à assurer le succès de notre Congrès. (*Applaudissements.*)

Citoyens, depuis notre Congrès de l'année dernière, qui s'est tenu à Paris avec un plein succès, nous avons assisté à bien des événements. C'était le Congrès de la préparation de la période électorale. Il s'était terminé, vous vous en souvenez, par ce cri que lançait notre Président avec son éloquence coutumière : « A la bataille, mes amis ! La victoire nous appartient ! »

C'était un cri prophétique. Tous, mes amis, vous êtes allés à la bataille avec confiance, vous avez lutté courageusement, vous avez fait preuve d'une discipline remarquable, et c'est grâce à cette vaillance que vous avez dû de remporter la magnifique victoire du 11 mai. (*Applaudissements.*)

Cependant, il ne faut pas oublier que, pour nous guider dans cette bataille, nous avons eu à notre tête un homme éminent qui, depuis plusieurs années déjà, dirigeait notre grand Parti, qui a su nous inspirer sa confiance et nous communiquer son ardeur,

qui a payé de sa personne, parcourant le territoire, faisant entendre partout ses accents puissants, et déterminant le grand courant populaire qui devait emporter tous les obstacles accumulés. C'est à lui, c'est à notre président Edouard Herriot, c'est à son activité débordante, que vous ferez remonter, j'en suis persuadé, l'honneur de la grande victoire que nous avons remportée. (*Vifs applaudissements.*)

Mais laissez-moi vous dire, mes chers amis, qu'il ne suffit pas de remporter une victoire : il faut aussi savoir l'exploiter. Dans ce but, nous devons nous inspirer des idées mêmes qui ont assuré notre triomphe. Dans toute opération, il faut un chef. Si c'est grâce à la haute direction de notre Président que nous avons pu obtenir la victoire du 11 mai, c'est encore à la condition de suivre aujourd'hui ses directives, que nous appliquerons notre programme.

A cet égard, permettez-moi de vous citer une phrase typique, que je lisais ce matin, sous la signature de notre ami Eugène Lautier : Il écrivait dans *l'Homme Libre* : « L'ordre dispersé nous eût voués à la défaite lors des élections générales. L'ordre dispersé nous condamnerait au plus lamentable échec si la République triomphante oubliait les règles de discipline qui ont permis à la République militante de soulever la pierre du tombeau. » (*Applaudissem.*)

C'est par la discipline de nos forces que nous pourrons entreprendre l'immense besogne qui s'offre à nous, car, ne l'oublions pas, l'œuvre à accomplir est formidable. Nos amis du Gouvernement, et nous-mêmes, nous héritons du pouvoir dans des conditions particulièrement difficiles. La guerre tout d'abord, mais ensuite et surtout cinq années de Bloc national nous ont légué une situation des plus graves. Il ne sera pas trop des qualités d'énergie et de la compétence de nos chefs, il ne sera pas trop non plus des efforts de tous nos militants, pour arriver à mettre un peu d'ordre dans ce chaos.

Vous savez que déjà nos amis au pouvoir ont pu obtenir dans l'ordre extérieur des avantages dont il n'est que juste de les féliciter. Il faut rendre hommage et au langage si français qu'a tenu notre Pré-

sident à Genève et aux qualités dont y a fait preuve notre Délégation. Grâce aux hommes éminents qui nous représentaient là-bas, on peut dire que l'atmosphère est aujourd'hui purifiée. Depuis trop longtemps nos rapports avec nos alliés de la guerre étaient tendus ; l'union est maintenant rétablie entre eux et nous. Il semble que nous puissions enfin entrevoir des espérances de paix générale, et nous devons nous réjouir que ce soient des voix françaises qui aient fait entendre à l'humanité tout entière le langage de la sagesse et de la raison. (*Applaudissem.*).

La tâche accomplie par le ministère Herriot dans le domaine de la politique extérieure ne peut donc avoir que notre entière approbation, et nous devons le soutenir de toutes nos forces. J'ajoute que nous devons le soutenir également de toutes nos forces dans le domaine de la politique intérieure.

Sans doute, on peut penser que son œuvre, à ce dernier point de vue, est encore de minime importance. Cependant, si nous tenons compte de toutes les difficultés que rencontrent nos amis dans leurs départements ministériels respectifs, nous devons être portés à leur faire entière confiance.

Au ministère de l'Intérieur, comme au ministère des travaux publics, pour ne citer que ceux-là, il a fallu remettre sur pied presque toute l'administration. J'ai à peine besoin de vous rappeler que les Gouvernements précédents avaient peuplé la plupart des ministères de leurs créatures, ce qui est peut-être un peu humain ! Toujours est-il qu'il a fallu se préoccuper à juste raison de modifier peu à peu ce personnel administratif. Mais une telle œuvre demande du temps. Nous pouvons néanmoins être persuadés qu'elle sera réalisée avec le même succès auquel nous avons applaudi dans le domaine extérieur. (*Applaudissements.*)

Reconnaissons d'ailleurs que la tâche est malaisée. Le budget ? Pouvait-on, en l'espace de deux mois, échafauder tout un système nouveau et construire un budget qui répondît entièrement à nos aspirations ? Il suffit d'y réfléchir un instant pour se rendre compte qu'il n'était guère possible que de faire un

budget d'attente. Qu'il nous suffise aujourd'hui d'amorcer les réformes que nous désirons.

La vie chère ? Le Gouvernement étudie cette angoissante question, mais il y rencontre des difficultés qu'il serait injuste de méconnaître. Aussi devons-nous nous appliquer à lui suggérer toutes les solutions de nature à l'aider.

Quant à la question des fonctionnaires, vous n'ignorez pas combien sa solution est ardue. Mais elle est sur le point d'être réglée, si j'en crois le communiqué officiel que la presse nous a transmis ce matin.

Reste une question dont il faut dire deux mots. Il s'agit de cette levée de crosses dont les cardinaux nous ont donné le spectacle. Reconnaissons que les réponses faites, d'abord par M. le président du Conseil, ensuite par le ministre de l'Intérieur, ont clairement montré que le Gouvernement, d'accord avec le Parti radical tout entier, n'entendait pas se laisser duper par l'esprit clérical, et que, fidèle à la ligne de conduite qui a toujours été la nôtre, il voulait affirmer la suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir spirituel qui doivent, dans notre société, être absolument séparés. (*Vifs applaudissements.*)

Je me résume. Notre devoir est de soutenir de toute notre énergie un Gouvernement issu de notre propre Parti, dont on peut dire qu'il est le Gouvernement radical le plus homogène que nous ayons eu depuis la fondation de la République.

Nous sommes des citoyens qui avons pleine conscience de nos responsabilités. Nous avons un chef à qui pendant quatre ans nous avons prodigué avec raison tous les témoignages de notre amitié et de notre affection. Aujourd'hui qu'il est au pouvoir, en proie à des préoccupations de toutes sortes, chargé d'un héritage très lourd ; nous serions indignes de notre nom de radicaux et nous commettrions une faute grave si, connaissant son cœur généreux et son esprit de dévouement aux classes laborieuses, nous ne lui apportions pas notre entière confiance. (*Applaudissements.*)

Mes chers amis, nous allons aborder l'étude de notre programme et de nos doctrines. Il est une question qui, cette année, dominera toutes les autres : c'est celle du programme municipal et du programme cantonal. Vous aurez en effet l'an prochain à procéder au renouvellement par moitié des conseils généraux et des conseils d'arrondissement. Ce sera, vous vous en rendez compte, une consultation populaire très importante. Il faut que nous nous préparions à ce nouveau combat ; il est indispensable que la politique d'union et de discipline républicaine qui a fait notre victoire du 11 mai triomphe encore l'an prochain. N'oubliez pas, d'ailleurs, que les élections municipales et les élections cantonales conditionnent les élections sénatoriales, et qu'il faut que la Haute Assemblée s'oriente, comme la Chambre, de plus en plus à gauche. (*Applaudissements.*)

Je termine, Citoyens, en faisant appel à votre esprit de haute correction. Le Congrès qui vient de s'ouvrir est de la plus haute importance. Il doit être, selon la recommandation que vous adressait l'année dernière notre Président Herriot, un modèle de dignité et de discipline. S'il s'élève parfois quelque controverse un peu délicate, nous aurons soin, j'en suis persuadé, d'y apporter toute la courtoisie qui s'impose aux membres d'un grand Parti. Nous montrerons ainsi que nous savons rester fidèles aux traditions qui ont toujours présidé à nos débats, et que nous sommes dignes d'occuper dans la République la place éminente qui a toujours appartenu au Parti radical. (*Très vifs applaudissements.*)

DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA FEDERATION DU PAS-DE-CALAIS

M. le Président. — La parole est à M. Morieux, Président de la Fédération du Pas-de-Calais.

M. Morieux. — Comme Président de la Fédération radicale et radicale-socialiste du Pas-de-Calais, je suis heureux et fier de vous souhaiter la bienvenue dans ce grand et beau département, où vous êtes

venus de tous les points de la France pour affirmer votre volonté d'action et votre confiance inébranlable dans les destinées de notre Parti.

Dans notre région, la rafale réactionnaire a soufflé durement, et, malgré la lutte courageuse soutenue par nos amis à qui je rends hommage, nous n'avons pu éviter, par suite d'un sectionnement qui nous a mis dans l'impossibilité de faire le cartel, le succès de nos adversaires parmi lesquels brille le célèbre général de Saint-Just. (*Exclamations et rires.*)

Cependant, loin de nous décourager, nous poursuivons notre chemin sans crainte et sans haine, et nous espérons une revanche prochaine. Nous n'avons pas oublié les représailles du Bloc National dont beaucoup de républicains ont été les victimes, mais nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour que la victoire qui nous a été infidèle ne nous échappe plus. (*Applaudissements.*)

Dans cette ville de Boulogne, dont je remercie le maire et le directeur du Casino d'avoir si aimablement facilité la tâche des organisateurs de ce Congrès, vous n'êtes pas venus pour remuer l'amertume des luttes du passé. Une besogne autrement importante et pressante nous attend. Cette besogne, nous allons l'accomplir sans faiblir, en nous inspirant de l'exemple d'ardeur et de conviction de notre respecté président Herriot, l'organisateur de la victoire. (*Applaudissements.*)

L'élan victorieux des troupes radicales n'est ni ralenti, ni brisé. La France entière a les yeux fixés sur nous. Les républicains ont confiance que leur immense espoir ne sera pas déçu. Ils comptent sur notre fermeté et notre loyauté pour exécuter courageusement notre programme.

Tous les militants qui sont ici souhaitent, de toute leur ardeur, de toute leur foi républicaine, que ce XXI[e] Congrès du Parti radical et radical-socialiste soit une grande manifestation de réalisation et de clarté, car ils savent que nos décisions sont attendues par tous ceux qui dans ce pays luttent à nos côtés pour le triomphe de la République laïque, démocratique et sociale. (*Vifs applaudissements.*)

NOMINATION DU BUREAU DE LA SEANCE

M. LE PRÉSIDENT. — Il est de tradition qu'après avoir ouvert le Congrès, le Bureau en exercice cède la place au Bureau de la séance. J'appelle donc l'Assemblée à constituer son Bureau de séance.

VOIX NOMBREUSES. — Nous proposons de maintenir le Bureau.

M. LE PRÉSIDENT. — On propose de maintenir en fonctions le Bureau actuel pour cette séance.

Je mets aux voix cette proposition.

(Par acclamations, le Congrès décide de maintenir le Bureau en fonctions.)

EXCUSES

M. le Secrétaire-Général présente les excuses de nombreux sénateurs, députés, conseillers généraux et délégués du Parti qui se trouvent empêchés d'assister aux séances du Congrès. Il envoie les sympathies du Bureau et du Congrès à M. le Député Archimbaud, vice-président, retenu auprès de son père mourant.

NOMINATION DE LA COMMISSION DE LA DÉCLARATION DU PARTI

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la nomination de la Commission de la déclaration et du programme du Parti.

Le Bureau est saisi d'une liste formée des noms suivants : MM. Ferdinand Buisson, Israël, Franklin-Bouillon, Paul Falot, Couyba, Ducos, Albert Milhaud, Montigny, Delbos, Georges Bonnet, Nogaro, Emile Borel, Louis Besse, Ripault, Schrameck, Cazals, Jammy Schmidt, Gavaudan, Fabius de Champville, Lamoureux, Georges Chauvin, Cathala, Escoffier, Albert Kahn, Doucedame, Margaine, Henri Michel, Lucien Le Foyer, Aulard, Lévy-Ullmann, Grandigneaux, Serre, Michelis, Fernand Merlin,

Archimbaud, W. Bertrand, R. Trouselle, Debierre, G. Bazile, Jean Bosc, Lautier et Léo Bouyssou.

Personne ne demande la parole ?

Je mets cette liste aux voix.

(Cette liste, mise aux voix, est adoptée.)

RAPPORT SUR LA VIE ET L'ACTION DU PARTI DEPUIS LE CONGRÈS DE 1923

M. le Président. — Je donne la parole à M. Bouffandeau, notre secrétaire général, chargé de présenter un rapport sur la vie et l'action du Parti depuis le Congrès de 1923.

M. Félix Bouffandeau, *secrétaire général.* — L'année qui vient de s'écouler marquera dans les fastes du Parti radical et radical-socialiste.

Le Congrès de 1923, à Paris, avait révélé nos forces latentes. Une démocratie frémissante, confuse et irritée à la fois, de s'être laissé tromper le 16 novembre 1919 aspirait à l'indispensable redressement politique.

Ce redressement s'est produit le 11 mai dernier, comme nous le souhaitions, comme nous le voulions. Le suffrage universel, tel la lance d'Achille, panse les blessures qu'il a faites. Mais, dans la bataille électorale, il a fallu pour assurer la victoire que la préparation fût habilement conduite avant, et que la lance fût vigeureusement maniée au moment du combat. (*Applaudissements.*)

Pour satisfaire à la tradition de nos Congrès qui veut que, au seuil de vos débats, on vous présente le compte-rendu moral de notre Comité Exécutif, nous vous dirons donc sommairement, comment fut continuée au printemps l'œuvre de propagande et d'action nécessaire : comment les mesures que vous aviez envisagées ont été prises ; ce qu'ont été les élections générales ; quelle est exactement la situation parlementaire de notre Parti à l'heure actuelle et où nous en sommes après quatre mois de Gouvernement radical. Il nous suffira ensuite d'ajouter quelques indications relatives à notre organisation.

Avant le 11 mai

Aux militants avertis, la lecture des procès-verbaux des séances plénières tenues par le Comité Exécutif suffirait pour évoquer dans leur esprit tous les grands événements politiques de l'année, les débats dans les deux Chambres et les actes du Parti.

Chaque exposé présidentiel, au début des séances, a fidèlement retracé la situation politique et permis à nos délégués d'exprimer, presque toujours à l'unanimité, leur approbation de l'action parlementaire dirigée à la Chambre des Députés par M. Edouard Herriot, au Sénat par la majorité de la Gauche démocratique.

Dès le mois de novembre, à propos de l'interpellation du député Berthon, le Parti réclamait la mise à l'ordre du jour de la loi d'amnistie, tout en se refusant à voter avec les communistes, dont les violences s'exercent contre les Républicains, au profit, souvent, de la réaction.

Il faut se rappeler qu'à cette époque même, au sujet de l'élection municipale du quartier de la Santé, le jour où les radicaux se refusaient à faire le jeu du Bloc national, le communiste Renaud Jean se livrait, à Toulouse, à une agression odieuse contre le Parti radical et son chef. (*Très bien!*)

Les interpellations sur la politique étrangère et la Rhur, la discussion des divers projets relatifs à la réforme électorale et aux circonscriptions ; l'impôt sur le chiffre d'affaires; l'équilibre budgétaire factice; le double décime; la suppression du Monopole des Allumettes ; la loi des Pensions ; les décrets-lois ; tels furent les principaux sujets des grands débats au Parlement.

Sur tous ces points, le leader du Parti radical-socialiste et ses seconds à la Chambre des députés, défendirent avec énergie la doctrine et les méthodes de notre Parti. (*Applaudissements.*)

Qu'il nous suffise de rappeler, en ce qui concerne les interpellations qui, de vendredi en vendredi se prolongèrent durant plusieurs mois, les claires et

vigoureuses déclarations faites au Comité Exécuti par M. Edouard Herriot, les ordres du jour de plein et entière confiance votés à chaque séance et surtou le magistral discours que prononça le Présiden actuel du Conseil, à la date du 11 janvier 1924.

Tiré à plus de 20.000 exemplaires, ce discours été largement répandu avant et durant la périod électorale. Il fournissait à nos orateurs, à nos mili tants tous les arguments indispensables à la propa gande. (*Nouveaux applaudissements.*)

Les débats sur la réforme électorale révélèren l'impuissance d'une Chambre amorphe et velléitaire Le Gouvernement s'y montra à la fois autoritair et irrésolu. L'on entendit, à la Chambre des Dépu tés, M. Poincaré faire en termes inadmissibles le procès du scrutin uninominal contre lequel le Pré sident de la République posait, inconstitutionnelle ment, la question de confiance par le truchemen d'un président de Commission et par l'intermédiair de sa presse. (*Applaudissements.*)

Eloquemment, vigoureusement, M. Edouard Her riot répliqua au Premier Ministre et défendit le scrutin qui a permis à la République de s'affermir de se développer, de réaliser ses conquêtes légales La Gauche Démocratique du Sénat, dans une lutt très vive, soutint le scrutin d'arrondissement. Malgr les interventions de M. François-Albert, rapporteur de Victor-Peytral, de Bienvenu-Martin qui soulign la contrainte imposée à certains sénateurs par le Gouvernement, la loi du 1[er] juillet 1919 fût conservé avec quelques modifications.

Heureusement, Israël à la Chambre avait obten que l'élection à la majorité absolue fût maintenue Cette disposition nous a valu le succès. Elle nou permettra maintenant de revenir au scrutin unino minal.

Dans les questions d'ordre financier, les orateur de notre Parti intervinrent constamment pour dé noncer les fautes et préconiser, loyalement, les me sures fiscales qui leur semblaient les meilleures L'équilibre du budget biennal existait si peu, malgr les déclarations du Gouvernement, que M. Emmanue

Brousse avait fait voter le 7 mars 1923 la disposition suivante :

« En conséquence, les articles 1 à 7 et 10 à 25 sont « remplacés par la disposition suivante :

« Il sera pourvu au déficit du budget de l'exercice « 1923 par une émission de Bons du Trésor ».

M. Herriot, à ce moment-là, avait dit aux Députés du Bloc national : « Prenez votre responsabilité, mais un jour où l'autre elle vous écrasera. »

Ils ont été écrasés. Mais ils ont laissé une situation effroyable. Pourtant ces hommes qui ont légué à leurs successeurs une tâche si lourde sont les premiers maintenant à critiquer le budget de bon sens proposé par le Ministère en attendant que celui-ci puisse faire le véritable budget qu'il conçoit. (*Appl.*)

A la Chambre et au Sénat, tous les républicains se sont élevés contre les décrets-lois. Votre Comité Exécutif avant et après le vote, a affirmé à ce sujet sa volonté de défendre jusqu'au bout la légalité. Les séances consacrées à ces questions furent vraiment impressionnantes.

Ce qui caractérise la vie et l'action du Parti durant les quatre années du Bloc national et surtout pendant la période qui a précédé immédiatement les élections, n'est-ce pas cette unité constante des vues et des décisions des radicaux-socialistes des groupes parlementaires et des délégués au Comité Exécutif.

Le Bureau qui se réunissait presque chaque semaine entre les séances plénières sous la Présidence effective de M. Herriot, suivait la marche des événements, apportait son concours tout dévoué et éclairé à son Président, si bien que l'accord fut toujours complet entre les troupes, les cadres et les chefs.

Mais il ne suffisait pas de batailler au Parlement, de se concerter dans les séances des conseils ou Comités de Direction, il fallait agir dans les départements.

Justement, l'année 1924 débutait par le renouvellement de la seconde série du Sénat. Selon nos prévisions mêmes, nous ne pouvions obtenir qu'un très faible renforcement de la Gauche Démocratique du Sénat. Celle-ci a gagné 6 sièges, et le Parti radical

a maintenu son contingent. Il vient tout récemment de se renforcer de deux unités nouvelles, et nous sommes heureux de saluer aujourd'hui l'élection de nos deux amis radicaux socialistes, MM. Petitjean et le Dr Duprey. (*Applaudissements.*)

Si, depuis, un groupe de quelques sénateurs s'est détaché de celui que préside avec autorité notre ami Bienvenu-Martin après Doumergue et Combes, ce n'est pas pour nous déplaire, car nous préférons la clarté dans la politique à la confusion causée par l'agrégation à nos groupes de personnalités aux convictions vacillantes. (*Vifs applaudissements.*)

Agir dans le Pays ! C'était, répétons-le, l'œuvre capitale. Elle devait se réaliser par la propagande et l'organisation. Les radicaux-socialistes ont fait beaucoup, certes, Ont-ils fait assez ? Nous ne le croyons pas.

Trop de départements n'ont pas constitué, malgré vos décisions de 1923, le Comité Central ou la Fédération prévus par l'article 63 du Règlement.

Les militants demandaient partout des directions, des orateurs. Là où ils furent écoutés, le succès a répondu à nos efforts. On eût voulu, sur tous les points du territoire, entendre la parole de notre Président Herriot. Il se multiplia. Au prix de fatigues que nul autre peut-être n'eût pu supporter, il fit plusieurs conférences, chaque semaine. Les résultats obtenus là où il a pu se rendre prouvent combien nos amis avaient raison d'insister pour qu'il leur prêtât le concours de son prestige et de son autorité. (*Applaudissements.*)

Après la propagande et l'organisation, il fallait penser à la tactique. Le Congrès de Paris avait déterminé les conditions des alliances. Il avait, a-t-on dit, fixé la loi ; il fallait prévoir les règles d'application. Ce fut votre remarquable Petit Congrès du 6 février 1924 qui, dès sa première séance, arrêta le texte de la déclaration qui. en réplique à celle que les socialistes avaient adoptée à Marseille, fixait les conditions des alliances.

L'investiture ne pouvait être donnée qu'aux candidats qui acceptaient ces cinq principes :

1° Refus des décrets-lois ;
2° Intangibilité de la loi de 8 heures :
3° Respect absolu des lois de laïcité ;
4° Arbitrage de tous les conflits par la S. D. N. ;
5° Application intégrale de l'impôt sur le revenu.

Le Comité Exécutif ayant tenu ses deux dernières séances le 5 mai et le 2 avril, la Commission d'arbitrage organisée par le Petit Congrès eut la charge de concilier nos amis, là où il y avait des difficultés, d'arbitrer le différend quand la conciliation était impossible.

Sous la Présidence de notre tout dévoué Président, M. Cuminal, cette commission ne tint pas moins de vingt-et-une séances. Elle ne put résoudre tous les cas de conflits, elle dut arbitrer parfois ; elle le fit toujours en essayant dans des cas d'espèces bien difficiles, de servir l'intérêt du Parti, en s'élevant au-dessus des questions locales, sans tenir compte des sympathies personnelles. Son rôle était délicat ; elle l'a rempli en toute conscience ; je dois personnellement remercier nos collègues qui ont assumé cette tâche.

Arbitrer, c'était la tâche ingrate : aider de toutes nos forces ceux qui luttaient dans les circonscriptions, c'était notre devoir, le plus utile de notre action.

Nos moyens étaient limités. Que pouvions-nous contre les 25 millions des Intérêts Économiques dont on parlait, et qui se manifestaient par la débauche d'affiches apposées successivement depuis le mois de décembre et dont le caractère odieux de quelques-unes avait soulevé nos protestations et amené d'hypocrites désaveux ? (*Applaudissements.*)

Nos ressources de propagande, dues aux quelques souscriptions de bons républicains ont été d'un ordre de quelques dizaines de mille francs seulement : elles nous ont permis, cependant, de faire plus qu'on n'avait jamais fait au Comité Exécutif. Le programme minimum, répandu à quelques millions d'exemplaires ; les tracts, les affiches illustrées dues aux crayons d'artistes amis, les affiches sur le Bilan du Bloc national, les appels du Comité et de la Gauche Démo-

cratique du Sénat, etc... ont été envoyés à tous nos candidats. Si parfois les colis ont eu du retard, c'est que nous n'avons pas toujours été bien servis, quand nous n'étions pas desservis.

Ajoutons que la collaboration d'excellents républicains du Bloc des Gauches, en particulier ceux qui ont préparé les notes et documents pour les candidats, a été des plus efficaces. Nous devons ici exprimer notre gratitude à tous ceux qui, généreusement, vaillamment, ont travaillé à cette documentation. (*Applaudissements.*)

Le 11 mai

Lorsque le scrutin s'est ouvert, nous étions, rue de Valois, sans inquiétude ; s'il y avait quelques incertitudes encore sur les chiffres définitifs, la défaite du Bloc national était certaine.

Les informations gouvernementales, annonçaient l'écrasement du Parti radical-socialiste, l'élection de 50 communistes, celle de 20 à 30 candidats de l'Action Française, et enfin une majorité poincariste assurée. Elles nous laissaient souriants parce que nous n'étions pas, nous autres, informés par les Préfets.

Vous connaissez les résultats. Vous avez pu constater que les chiffres des premières statistiques ont été arrondis en notre faveur lors de la constitution des Groupes.

A l'heure actuelle, le groupe radical-socialiste de la Chambre des Députés compte 140 membres. Nous avons la grande satisfaction de pouvoir, à ce congrès, vous annoncer, pour la première fois, que le Groupe est bien homogène, que les 140 députés qui y sont inscrits font également partie du Comité Exécutif, et sont tous cotisants. Ainsi le Règlement, la logique et les grands intérêts de notre Parti ont reçu satisfaction. (*Vifs applaudissements.*)

Au Sénat, nous comptons 60 adhérents cotisants et nous sommes assurés d'obtenir encore de nombreuses adhésions.

Nous demandons que, sur ce point, on nous per-

mette de continuer notre œuvre en accord avec nos amis du Luxembourg, qui nous aident utilement parce qu'ils connaissent l'esprit de l'Assemblée et savent comment nous arriverons peu à peu à l'unité. (*Applaudissements.*)

Cinq mois après

Le renversement politique du 11 mai impliquait le renversement gouvernemental. L'opinion publique était unanime à ce sujet. Durant les trois semaines de survivance de la douzième législature, on ne parlait que du Cabinet Herriot. M. Poincaré, rendons-lui cette justice, avait tiré les conséquences constitutionnelles du scrutin. A l'Elysée, il n'en fut pas ainsi. Est-il nécessaire de rappeler toutes les circonstances de la crise présidentielle ?

Les premiers actes de la majorité du Cartel des Gauches ; l'Assemblée tenue le 1er juin à 1 heure au Palais d'Orsay ; la séance qui suivit à la Chambre ; nos séances plénières du 1er juin à 9 heures du soir et du 2 juin concordant avec celles des socialistes ; la lettre d'Herriot à Blum, véritable programme de Gouvernement sur lequel se fit l'accord pour la « politique de soutien », la collaboration n'ayant pas été admise par le Parti socialiste S.F.I.O.

Le compte-rendu de la séance du 2 juin indique que « chacun des paragraphes de cette lettre a fait l'objet d'unanimes approbations et de vifs applaudissements ». C'est que l'esprit même du Parti, sa doctrine et sa volonté animaient cette substantielle déclaration.

Les événements se déroulèrent ensuite normalement.

M. Herriot, appelé par le Président de la République, qui lui demande de constituer le cabinet parce que tous les Républicains savent que le Gouvernement des Gauches ne pouvait vivre et agir avec M. Millerand, présidant le Conseil des Ministres. Ceux qui prétendent que la majorité, en exigeant la démission du Président de la République, a fait acte

inconstitutionnel, oublient volontairement le discours d'Evreux, le veto présidentiel contre le scrutin d'arrondissement, le message à la presse au moment du second cabinet Poincaré, sans parler de l'ingérence dans les questions administratives et de la retraite que la politique de M. Millerand avait imposée à M. Briand. (*Applaudissements.*)

La résistance de l'Elysée avait pu inquiéter les timorés et même des républicains assez résolus. Elle ne pouvait logiquement aller au delà des limites qu'on lui fixait.

Après de multiples consultations, vint la constitution du Ministère du message. M. Marsal ne put se faire aucune illusion sur son rôle. Le Sénat, sur lequel reposaient les derniers espoirs de l'Elysée, se prononça par 154 voix pour l'ajournement de toute interpellation et la Chambre à la majorité de 327 voix condamna le cabinet et M. Millerand, dont la démission fut enfin donnée.

Après l'élection de M. Gaston Doumergue à la Présidence de la République, les dernières grosses difficultés personnelles disparaissaient. Le cabinet Herriot était constitué le 15 juin, on avait perdu une dizaine de jours.

Le nouveau Président du Conseil avait hâte d'agir. Nous savons quelle a été depuis son action. Vos séances consacrées à la politique intérieure, à la politique extérieure, seront remplies de l'exposé des conférences de Londres et des débats de Genève Qu'il nous suffise donc de nous en tenir à l'expression de l'hommage unanime des radicaux-socialistes à notre Président qui a écarté les nuages épais et chargés d'orage du nationalisme. (*Vifs applaudissements.*)

La vie intérieure du Parti

Le Congrès

Pour ce qui est de la vie intérieure du Parti, ne nous arrêtons pas aux détails, et ne revenons plus sur les séances du Bureau et du Comité Exécutif, mais nous vous prierons de vous associer aux con-

clusions des rapports de vos commissions de la propagande et des finances du Parti, afin que votre voix ait un écho dans les vingt ou trente départements où le nombre des Comités est notoirement insuffisant ; afin que la Fédération départementale soit partout un organisme de notre action méthodique et que, pour l'application du scrutin uninominal, nous retrouvions bientôt nos Fédérations d'arrondissement, afin aussi que les centaines de milliers de militants adhérents à nos groupements soient pourvus *de la carte du Parti*, qui est *obligatoire*, ne l'oublions pas, bien que certaines Fédérations l'aient oublié cette année. (*Applaudissements.*)

Nous devons assurer au Parti des ressources régulières, car il est indispensable de renouveler nos tracts et brochures de propagande. Le stock de la période électorale étant épuisé, ce sont des études différentes à faire, des sujets d'actualité à traiter.

Nous espérons avec votre concours à tous, pouvoir en mettre à la disposition de nos comités, avant les élections municipales et les élections cantonales de 1925.

Notre action dans la presse ne s'exerce, en dehors de la collaboration aux journaux de gauche des parlementaires et des publicistes du parti, que par la *Chronique radicale et radicale-socialiste*, dont la publication se poursuit régulièrement depuis plus de vingt-huit mois. Les articles de cette correspondance sont très reproduits, mais nous devons faire remarquer que la chronique n'est pas un Bulletin officiel, les articles n'engagent pas le Parti, et d'ailleurs, ils sont reproduits sous la seule responsabilité de ceux qui les impriment, et à qui nous les offrons bénévolement.

Je ne puis qu'exprimer une fois de plus ce regret : Nous sommes le seul Parti organisé qui n'ait pas à Paris un journal où sa doctrine soit défendue. De quelle force nous nous privons ! (*Très bien ! Très bien !*)

Les communistes, qui se sont emparés de l'*Humanité* savent bien toute l'influence populaire de ce

journal. A défaut de journal, nous avons le retentissement de la tribune du Congrès.

Votre Bureau a préparé ce Congrès avec le souci de lui garder le caractère que les circonstances lui impriment.

Outre les grands rapports sur la Politique Générale, sur les questions économiques et sociales, nous avons pensé que le programme municipal devait être esquissé par vous. Par fortune, alors que trois des maires des grandes villes sont au pouvoir, nous avons obtenu qu'un autre maire, initié aux affaires municipales, et ancien Président des Congrès des Maires, voulût bien se charger du rapport. M. Lévy-Alphandéry a produit un travail condensé mais important. Lorsque le Congrès se sera prononcé, sa brochure mise au point sera un document précieux pour tous nos candidats aux élections municipales. (*Applaudissements.*)

Nous n'insisterons pas sur le projet d'entente internationale des Partis radicaux ou similaires, vous aurez à en connaître et à vous prononcer lorsque M. le député Emile Borel vous aura exposé la question telle qu'elle se présente après la réunion de Genève et avant que nous recevions ici les délégués étrangers venus à Boulogne-sur-Mer. L'idée est ancienne, plus que je ne le pensais, lorsque j'en avais saisi le Congrès de Marseille. Notre ami Lucien Le Foyer, qui rapporta le projet d'appel du Comité Exécutif, avait déjà collaboré avec les parlementaires d'autres pays. Si nous réussissons, nous pouvons cependant affirmer sans fausse modestie que la délégation française à Genève aura, pour une grande part, assuré le succès. (*Applaudissements.*)

Nous sommes heureux d'accueillir les démocrates étrangers. Nous ne le sommes pas moins d'avoir à présenter nos hommages à l'élite intellectuelle des femmes républicaines qui ont tenu à assister en auditrices à notre Congrès, en attendant que celles qui sont radicales-socialistes puissent y participer. (*Applaudissements.*)

Leur délégation demande à être entendue par une de nos commissions. Nous vous prions de l'écouter,

non par galanterie, mais pour bien connaître leur thèse.

Nous passons pour être en majorité hostiles à l'accession des femmes à l'électorat et à l'éligibilité politique.

Nous avons eu tant de peine à instaurer la République laïque que l'on comprend les inquiétudes de ceux-là mêmes qui défendent les droits de la femme.

Mais quel que soit notre avis personnel, si jaloux que nous soyons de préserver le pays contre les aléas d'une extension de l'électorat, nous serons unanimes, je l'espère, à reconnaître qu'il est de l'intérêt républicain de gagner les femmes à notre idéal et de leur faciliter l'accès de nos groupements. (*Applaudissements.*)

Nous qui nous sommes efforcés depuis trois ans de rallier autour du Parti radical les jeunes dont on se désintéressait trop, nous vous invitons aujourd'hui à vous préoccuper de l'éducation civique et politique de la femme dont l'influence heureuse se fera sentir au point de vue moral et économique.

C'est servir notre idéal, c'est faire acte de prévoyance politique. Nous vous prierons donc d'adopter la motion qui vous sera soumise à ce sujet. (*Très bien !*)

En terminant, je dois offrir nos remerciements — et ce n'est pas une banale formalité — à tous ceux qui nous ont aidés dans cette année si pleine de réalisation.

Tout d'abord, merci à nos militants, les grands artisans de la victoire, à nos amis du Comité Exécutif dont l'ardeur disciplinée a facilité la tâche du Président et du Bureau, à notre vice-président Cuminal, dont le dévouement égale le talent, et que vous avez si chaleureusement applaudi, à mon excellent ami Louis Besse, trésorier général, qui gère nos finances avec un soin méticuleux. Merci au personnel, dont le travail a été considérable et pendant la période électorale et pendant la préparation de ce Congrès. (*Applaudissements.*)

***

Et maintenant, la tâche du rapporteur terminée, votre secrétaire général exprime le vœu, il a la certitude que ce XXIe Congrès marquera une nouvelle étape de notre grand parti. Par la dignité des débats, la belle tenue de nos séances, la hauteur de nos vues, nous donnerons à nos auditeurs l'impression que nous sommes à la fois un parti de gouvernement et d'avant-garde. Quoi que nous fassions, attendons-nous aux sarcasmes et aux injures de nos irréductibles adversaires, mais évitons de mériter leurs critiques ; gardons notre propre estime.

Nous sommes, ai-je dit, parti de Gouvernement ; mieux, nous sommes le parti au Gouvernement et dans des conditions que nous n'avions jamais rencontrées. Le Ministère Herriot est le premier grand cabinet radical-socialiste homogène, gouvernant avec l'appui des gauches. (*Applaudissements.*)

Cela implique pour nous des devoirs. Nos décisions doivent être toujours en accord avec l'esprit et la lettre des déclarations ministérielles que votre assemblée de juin avait approuvées d'enthousiasme. Elles doivent aussi tenir compte des difficultés presque insurmontables que le gouvernement rencontre et qui ne lui permettent pas de remédier en quelques mois aux maux causés par quatre années d'une politique néfaste.

Que les impatients comprennent que nous souffrons autant qu'eux de tout ce qui retarde les réalisations attendues. Qu'ils entendent la réaction répétant leurs appréciations et exprimant l'espoir d'une désagrégation plus ou moins prochaine.

Les socialistes font la politique de soutien ; les radicaux ne peuvent pas faire la politique de sape. Nous supplions nos amis de conserver cette belle union qui assurera la force du Parti. (*Vifs applaudissements.*)

Excusez mon propos. Quand on devient vieux, on devient conseilleur. Cinquante années de lutte n'ont pas éteint ma foi ardente. Vingt et quelques années

de parlementarisme ou de péri-parlementarisme ne m'ont jamais séparé des militants. Nous sommes tous ici, d'ailleurs, au titre de militants délégués au Congrès. Examinant ensemble les graves problèmes qui se posent, vous avez la noble ambition de bien servir le Pays et la République, en exprimant librement vos opinions, sans farder la vérité. (*Vifs applaudissements.*)

Radicaux et radicaux-socialistes, fiers du prestige que la France a reconquis en quatre mois, soyez les guides et les soutiens du Gouvernement de votre choix pour que nous puissions, avec lui, après avoir salué les blancheurs naissantes de l'aube de paix, nous réjouir bientôt de la renaissance républicaine dans l'épanouissement du régime démocratique. (*Vifs et longs applaudissements répétés.*)

M. le Président. — Je suis certain de traduire votre pensée unanime en remerciant notre ami Bouffandeau pour le magnifique travail dont il vient de nous donner lecture. (*Vifs applaudissements.*)

Je le félicite d'autant plus vivement qu'il a été fréquemment souffrant ces temps derniers et qu'il a déployé un remarquable courage pour faire face à l'écrasante besogne que représente la préparation de ce Congrès. (*Nouveaux applaudissements.*)

ENVOI D'ADRESSES DE FELICITATIONS

ET DE MARQUES DE SYMPATHIE

M. le Président. — La parole est à M. Montigny pour donner lecture de différents télégrammes que votre Bureau vous propose d'envoyer au nom du Congrès.

M. Jean Montigny. — Nous vous proposons d'envoyer tout d'abord le télégramme suivant à M. Doumergue, Président de la République Française :

« Congrès Radical-Socialiste adresse au Président Doumergue, qui incarne si fidèlement la Démocratie Française, à la plus haute magistrature de l'Etat,

l'expression de sa respectueuse sympathie. » (*Vifs applaudissements.*)

Nous vous demandons ensuite d'adresser le télégramme suivant au Président du Conseil, M. Herriot :

« Congrès Radical-Socialiste adresse au Président Herriot et à ses collaborateurs, avec ses vives félicitations pour l'œuvre accomplie, l'expression de son affectueuse et totale confiance. » (*Vifs applaudissem.*).

Nous pensons aussi qu'il serait bien d'envoyer à M. Maurice Sarraut, que la maladie retient à Genève, nos meilleurs vœux de rétablissement, et nous vous proposons de lui adresser un télégramme ainsi conçu :

« Le Congrès du parti radical et radical-socialiste adresse au citoyen Maurice Sarraut, l'expression de son affectueuse sympathie, se réjouit de sa convalescence, et souhaite qu'un prompt rétablissement lui permette de continuer bientôt sa tâche au premier rang des bons serviteurs de la démocratie. » (*Applaudissements.*)

Enfin, le Congrès sera certainement d'avis d'envoyer à Madame Anatole France une adresse de sympathiques condoléances, dont voici les termes :

« Congrès Radical-Socialiste adresse à Madame Anatole France ses respectueuses condoléances pour la perte irréparable qui met en deuil les Lettres Françaises et l'humanité. » (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Ces différents télégrammes seront envoyés au nom du Congrès par les soins de notre Secrétaire général.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

M. le Président. — La parole est au rapporteur de la Commission de vérification des pouvoirs pour donner lecture de son rapport.

M. Fabius de Champville, *rapporteur de la Commission de vérification des pouvoirs.* — Conformément au Règlement du Parti, votre Commission de

vérification des pouvoirs, constituée par voie de tirage au sort, s'est réunie ce matin et a élu comme secrétaire M. Raymond Israël, et comme président et rapporteur M. Fabius de Champville.

Après avoir examiné avec la plus grande attention les dossiers qui lui étaient soumis, votre Commission vous propose de valider les pouvoirs de la presque unanimité des délégués, en réservant les pouvoirs de la Gironde. La Commission rappelle que, pour être admis à siéger au Congrès, tout délégué doit être porteur de la carte du Parti de l'année, se trouver à jour de ses cotisations vis-à-vis de son Comité ou de la Fédération départementale auquel il appartient. Elle estime, en conséquence, que les pouvoirs de MM. Labroue et Duckett ne peuvent être validés.

M. Duckett. — Je demande la parole.

M. Fabius de Champville. — Je prie donc M. le Président, conformément aux conclusions de la Commission, de faire valider les pouvoirs des délégués, réserve faite de la Gironde.

M. le Président. — Je mets aux voix la validation des pouvoirs de tous les délégués, sauf ceux de MM. Labroue et Duckett.

(L'assemblée prononce cette validation.)

M. le Président. — En conséquence, je déclare le Congrès constitué, et ses délibérations valables.

La parole est à M. Duckett.

M. Duckett. — Je m'excuse de venir, une fois de plus après tant d'autres, saisir nos camarades des incidents regrettables qui se sont produits dans notre malheureux département de la Gironde. Si je me vois obligé de le faire, c'est que la Commission de vérification des pouvoirs nous refuse l'entrée à ce Congrès, alors que pourtant, ainsi que je vais vous le démontrer, aux termes mêmes du règlement, et je m'en tiendrai à ce point pour le moment, nous avons le droit, M. Labroue et moi, de siéger ici.

Une plainte a été déposée contre nous. Le Comité exécutif, après nous avoir entendus, s'est prononcé à une grosse majorité en repoussant la demande d'exclusion formulée contre nous. Un appel a été fait

de cette décision par un groupement de la Gironde. Je me réserve de poursuivre cette discussion le moment venu. Je me borne à dire pour l'instant qu'il serait indigne d'un grand parti comme le nôtre de biaiser ainsi, et, à propos d'une question de procédure, c'est-à-dire de règlement, de se prononcer indirectement sur le fond, sur l'importante question de la politique intérieure de notre département.

Sans doute, le Congrès devrait avoir à examiner cette question à fond avant de se prononcer. En tout cas, j'estime qu'en droit strict aucun article du règlement ne dit que la carte du Parti soit obligatoire pour être délégué au Congrès. (*Si, si !*)

La carte du Parti, il est vrai, est obligatoire pour tous les membres du Parti. Mais qui donc a le devoir de distribuer cette carte aux membres du Parti ? M'appartenait-il, à moi membre du Parti, de venir au Comité exécutif apporter la somme de 50 centimes et de demander ma carte au citoyen Besse ? Certainement non ! Si je n'ai pas la carte du Parti, c'est parce qu'au lieu de cette carte j'ai une carte délivrée par la Fédération de la Gironde qui, jusqu'au mois de mars dernier, n'avait pas cru devoir demander la carte du Parti.

Un Délégué. — Et depuis, la Fédération de la Gironde vous a exclu.

M. le Président. — Je rappelle que c'est une simple question de procédure que nous réglons, et non la question de fond.

M. Duckett. — Aussi bien, je m'en tiens à cette question de procédure, et je dis que, si nous n'avons pas la carte du Parti, ce n'est pas notre faute ; c'est celle de la Fédération qui, à l'époque où elle était unifiée, n'a fait distribuer la carte du Parti à aucun de ses membres ; et même depuis qu'il y a deux Fédérations dans la Gironde... (*Bruit*).

Plusieurs Délégués. — Il n'y en a qu'une.

M. Duckett. — C'est une question que nous débattrons quand vous voudrez. Mais vous ne pouvez empêcher qu'il existe en Gironde, sinon deux Fédérations, tout au moins deux groupements. (*Protestations.*)

C'est incontestable. Il y a deux groupements dans la Gironde, et nous demandons au Congrès, d'une part, en ce qui concerne la procédure, de valider nos mandats à titre provisoire, et, d'autre part, de nommer une commission spéciale qui sera chargée d'examiner au fond cette question de la Gironde pour en finir une bonne fois, et pour dire s'il doit y avoir dans le parti radical et radical-socialiste une seule Fédération de la Gironde, quels sont les membres qui doivent en faire partie et quels sont ceux qui doivent en être exclus.

Pour le moment, je prétends qu'au point de vue règlementaire, on ne peut pas nous exclure de ce Congrès, alors que nous étions délégués au Comité exécutif...

UNE VOIX. — Par qui ?

M. DUCKETT. — ...par la Fédération unique, ayant acquitté notre cotisation pour l'année écoulée, et alors que le Comité exécutif a refusé de nous exclure.

M. Fabius de CHAMPVILLE, *rapporteur*. — Votre Commission de vérification des pouvoirs, messieurs, s'est trouvée devant un fait indéniable. Vous connaissez tous le règlement. Vous savez que, pour être délégué au Congrès, il faut, en plus de la carte, en plus du droit que confère le titre d'ancien délégué au Comité Exécutif ou d'ancien député, appartenir à sa Fédération départementale. Or, MM. Labroue et Duckett n'avaient pas cette adhésion indispensable à leur Fédération. Nous n'avons pas eu à juger le cas dans lequel ils se trouvaient. Nous étions devant un fait clair et précis. Aussi votre Commission, à l'unanimité, s'est-elle ralliée à la conclusion qu'elle vous propose. Nous n'excluons pas ces messieurs, mais nous ne pouvons pas les valider. (*Applaudissements.*)

M. DUCKETT. — Je répète que, si nous n'avons pas la carte du Parti, c'est pour des circonstances indépendantes de notre volonté.

Il y a eu, dans le département de la Gironde, une série de difficultés que vous connaissez pour la plupart, que certains membres du Congrès qui n'appar-

tiennent pas au Comité exécutif ignorent peut-être et que nous leur expliquerons quand ils le désireront.

Pour le moment, il serait indigne du Congrès de joindre ainsi deux questions et de trancher le fond à propos d'une question de procédure. Puisque la Fédération de la Gironde qui se présente comme la seule valable a fait appel de la décision du Comité exécutif et a demandé notre exclusion, comment le Congrès se prononcerait-il sur ce point si nous n'étions pas admis devant lui à faire valoir nos droits? Vous ne pouvez vous prononcer sans nous avoir entendus.

Je demande donc qu'à titre provisoire nous soyons validés et qu'une commission spéciale soit chargée d'étudier le fond de l'affaire.

M. Labroue. — Je demande la parole. (*Exclamations sur divers banc* : Aux voix !)

M. le Président. — Messieurs, vous ne pouvez refuser d'entendre M. Labroue. Je lui donne la parole.

M. Labroue. — Je ne vous demande d'ailleurs que quelques minutes de votre bienveillante attention.

La Fédération de la Gironde a demandé d'exclure de son sein un certain nombre de militants de la Gironde.

Une Voix. — Des dissidents !

M. Labroue. — Cette affaire est venue mercredi dernier devant le Comité exécutif qui a décidé, à une forte majorité, de repousser la demande d'exclusion formulée contre nous. Appel de cette décision a été fait par les auteurs de la demande d'exclusion.

Cet appel doit logiquement venir devant vous, et vous aurez à en décider. Voilà la question de fond. Je vous demande de ne pas préjuger de cette question de fond, en vous prononçant au hasard sur une question de forme. Vous admettrez que, puisqu'il y a appel, la partie demanderesse et la partie défenderesse puissent être entendues l'une et l'autre.

Si je puis formuler une demande, et c'est mon dernier mot, c'est que vous veuilliez bien, dès que vous le pourrez, tout de suite si c'est possible — et cela

ne dépend que de vous —, trancher l'appel qui vous est adressé.

M. le Président. — Je mets aux voix les conclusions du rapporteur qui tendent à ne pas valider les pouvoirs de MM. Labroue et Duckett.

M. Fabius de Champville, *rapporteur*. — Il est bien entendu que nous ne considérons pas ces conclusions comme une exclusion.

Un Délégué. — Il doit être bien entendu aussi que, le jour où nous discuterons au fond l'affaire de la Gironde, MM. Labroue et Duckett auront libre accès au Congrès pour être entendus.

M. le Président. — Cela va de soi.

(Les conclusions de la commission, mises aux voix, sont adoptées.)

M. le Président. — En conséquence, j'invite MM. Labroue et Duckett à quitter la salle du Congrès.

M. Duckett. — Nous demeurons radicaux quand même ! (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. Rousseau. — Quand cette affaire de la Gironde pourra-t-elle être liquidée ? Il me paraît difficile que le Congrès puisse se prononcer sans avoir entre les mains des éléments de discussion.

M. le Président. — Il semble bien que la première question à trancher soit celle de la désignation d'une petite commission de sept membres qui nous présenterait un rapport dès demain et nous saisirait de ses conclusions. (*Assentiment.*)

Il serait utile à mon avis que dans cette commission figurent un ou deux membres de la commission de discipline qui connaît particulièrement cette affaire. (*Dénégations.*)

M. Rousseau. — Il y a en France toute une hiérarchie de tribunaux qui va jusqu'à la Cour de Cassation, jugeant en dernier ressort les appels qui lui sont soumis. Pourquoi faire intervenir ici la Commission de discipline ?

Le Comité Exécutif s'est déjà prononcé ! C'est, en dernier ressort, le Congrès tout entier qui devra se prononcer.

M. le Président. — Il est bien entendu que c'est le Congrès qui statuera souverainement. Mais une

commission pourrait nous apporter quelques indications utiles.

M. André HESSE. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. André Hesse.

M. André HESSE. — Il faut enfin liquider cette affaire de la Gironde. Il n'est pas possible qu'à chacune de nos réunions et à chacun de nos Congrès, alors que nous avons à résoudre les problèmes les plus importants, nous soyons arrêtés par des questions de personnes.

Il y a des accusateurs, il y a des accusés dans cette affaire. Il faut donner aux uns et aux autres les garanties et les libertés nécessaires. (*Applaudissements.*)

Je propose de ne prendre personne, vous entendez bien, dans la commission de discipline, pour la raison bien simple que les uns et les autres, dans cette commission, nous avons déjà connu de cette affaire. Je vous demande également de ne prendre personne dans la commission que préside M. Fabius de Champville, parce qu'elle en a elle-même été saisie.

Dans cette question de personnes, il importe que ces messieurs aient toutes les garanties d'avoir des juges complètement indépendants. Aussi, puisque nous sommes à Boulogne, où nous recevons un admirable accueil, je propose que ce soient les délégués du Pas-de-Calais, qui n'ont été mêlés ni de loin ni de près à la question, qui jugent cette affaire. (*Applaudissements.*)

UN DÉLÉGUÉ. — Je crains que la proposition de M. André Hesse n'aille contre le règlement du Parti qui soumet ces affaires sans appel à la commission de discipline.

M. André HESSE. — Permettez-moi de vous rappeler qu'aux termes mêmes de notre règlement, au-dessus de la commission de discipline, il y a le Congrès qui doit juger finalement. Vous comprendrez que, dans une question aussi importante, ce n'est pas préjuger le droit souverain du Congrès que de permettre aux accusateurs et aux accusés de se faire

entendre devant une commission où ils pourront présenter au préalable leurs explications. C'est ensuite le Congrès qui statuera sur cette question qui n'a que depuis trop longtemps empoisonné notre Parti. (*Vifs applaudissements.*)

M. Ricci. — Pour donner à ce procès, puisque procès il y a, toutes les garanties voulues d'impartialité, pourquoi la Fédération du Pas-de-Calais ne s'adjoindrait-elle pas deux représentants au moins tirés au sort parmi les délégués des divers départements ? (*Mouvements divers.*)

M. Robert Mordret. — Je crains que vous ne donniez une responsabilité énorme à la seule Fédération du Pas-de-Calais. M. le président avait proposé tout à l'heure la nomination d'une commission de sept membres. Ces sept membres devraient être choisis parmi les délégués départementaux.

M. le Président. — Le Bureau est saisi à l'instant d'une proposition qui consiste à faire désigner les sept membres de cette commission par la Fédération du Pas-de-Calais.

S'oppose-t-on à cette proposition ?... (*Non ! non !*)

En conséquence, la Fédération départementale du Pas-de-Calais voudra bien désigner une commission de sept membres chargée d'examiner la question de la Gironde.

J'invite les commissions à se réunir immédiatement dans les locaux qui leur ont été affectés.

La séance est levée.

(La séance est levée à 16 heures et quart.)

DEUXIEME SEANCE

Vendredi, 17 octobre, matinée.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. COUYBA, ancien sénateur, assisté de MM. PERDRIX, sénateur, Henri MICHEL, Aimé BERTHOD, W. BERTRAND, LAMBERT, députés, BESNARD et Fernand LEFRANC, *vice-présidents*, et de MM. MAUPOIL, député, TONY-REVILLON, BARBOYON LOUBINOUX et Louis, MILLOT, *secrétaires*, ainsi que de M. Félix BOUFFANDEAU, secrétaire général.

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT

M. COUYBA, *président*. — Mes chers camarades, permettez-moi d'abord de vous adresser très simplement, mais très sincèrement, les remerciements de votre Bureau, et en particulier du Président de la Fédération radicale-socialiste de l'Est, que vous avez bien voulu appeler ce matin à la présidence de cette réunion.

Vous connaissez par le Bulletin du Parti l'ordre du jour de cette séance matinale. Nous discuterons les questions d'éducation nationale, c'est-à-dire des questions vitales par excellence pour l'avenir et le salut de la France et de la République. Notre ordre du jour comporte en effet les matières suivantes :

L'éducation nationale et l'enseignement ;

L'enseignement technique, l'apprentissage et l'artisanat ;

L'éducation républicaine de la jeunesse.

Ce n'est pas à vous qu'il faut que je rappelle l'orientation de l'éducation nationale depuis la fondation de nos comités, je puis dire depuis la fondation de la République. Si, comme le disait Danton, « après le pain, l'éducation est le premier besoin du peuple » il faut que tous les enfants du peuple qui en sont

dignes, quell que soit leur origine, soient appelés à l'éducation intégrale, selon leurs facultés, selon leurs capacités, et non pas selon la fortune de leurs parents. (*Applaudissements.*)

C'est sur ce principe de l'éducation des enfants du peuple que les grands plans d'instruction publique ont été dessinés depuis Concordet jusqu'à Victor Duruy, puis par Gambetta, Jules Ferry, Waldeck-Rousseau, Paul Bert, Ferdinand Buisson, et, pour citer deux de nos ministres actuels, par Edouard Herriot et François-Albert, promoteurs de l'école unique. (*Applaudissements.*)

Vous savez ce que doit être l'école unique: c'est la possibilité, pour tous les enfants de l'école primaire, de l'école primaire supérieure et du collège ou du lycée, d'accéder, si leurs facultés le leur permettent, jusqu'à l'enseignement supérieur.

Vous connaissez aussi la pensée qui dirige le Gouvernement : c'est de supprimer toutes cloisons étanches entre les trois ordres d'enseignement, c'est d'instituer des paliers qui permettent aux enfants de l'école primaire d'accéder à l'école primaire supérieure, et aux élèves de celle-ci d'accéder également aux collèges, aux lycées et aux facultés.

Mais, comme le disait récemment notre ministre de l'instruction publique, M. François-Albert, s'il est un budget sur lequel il soit difficile d'opérer des réductions, c'est bien celui de l'éducation nationale, c'est-à-dire celui qui doit reconstituer le capital intellectuel de la France si meurtrie par la dernière guerre. (*Applaudissements.*)

C'est dans ce sentiment que le ministre actuel de l'instruction publique va défendre, comme vous le savez, l'enseignement moderne, si injustement décrié. Il ne s'agit pas de faire concurrence à l'enseignement classique. Il y aura toujours une élite en France. Mais il faut qu'aucune force intellectuelle ne soit perdue, et qu'à côté de l'enseignement idéaliste, si je puis dire, de l'enseignement théorique et classique, il y ait un enseignement réaliste, un enseignement pratique, un enseignement professionnel.

Toutes ces questions vont être examinées devant

vous. Il en est une sur laquelle j'attire spécialement votre attention : c'est celle de l'éducation républicaine de la jeunesse, par laquelle se fera la régénération de notre pays. C'est par l'action de nos jeunesses républicaines, par le développement des œuvres post-scolaires qu'on a trop négligé jusqu'ici, que nous arriverons enfin à faire de l'école laïque une réalité. Il faut que l'école unique soit, comme on l'a dit, la pierre angulaire de la République. (*Vifs applaudissements.*)

LE RÈGLEMENT

M. le Président. — Avant d'aborder les questions d'éducation nationale, je donne la parole à M. Roger Trousselle, qui doit nous présenter une modification réglementaire.

M. Roger Trousselle. — Au nom de la commission de discipline, je dois proposer au Congrès une légère modification à la jurisprudence, concernant les démissions de membres du Parti.

Certains faits récents ont permis de constater que des membres du Parti, après avoir agi contre nos intérêts, se contentaient de démissionner, afin de n'être plus justiciables ni du Comité exécutif, ni du Congrès, et qu'ils reprenaient simplement leur place parmi nous quelque temps après.

Il nous a semblé que cette pratique fâcheuse était inadmissible. Aussi vous proposons-nous d'adopter la décision suivante :

« Les démissions ne deviendront définitives qu'après que le Comité exécutif aura pu constater :

« 1° que le démissionnaire est en règle avec la caisse du Parti ;

« 2° que dans un délai de deux mois aucune plainte n'aura été portée contre lui par sa Fédération. » (*Très bien !*)

M. le Président. — Je mets aux voix la proposition qui vient de nous être soumise par M. Trousselle.

(Cette décision est adoptée à l'unanimité.)

L'EDUCATION NATIONALE ET L'ENSEIGNEMENT

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la question de l'éducation nationale et de l'enseignement.

La parole est à M. Ducos, rapporteur.

M. DUCOS, *rapporteur*. — Mes chers amis, rassurez-vous. Ce n'est pas un discours que je veux faire. Je voudrais plutôt instaurer une discussion entre nous, pour que certains de nos amis, qui n'ont pas été chargés de rapports, puissent exposer leurs vues devant le Congrès, ainsi qu'ils m'en ont manifesté l'intention.

Vous avez vu, dans le rapport succinct qui a paru dans le Bulletin, que je me suis surtout attaché à deux questions : celle de l'école unique, et celle de l'éducation post-scolaire de la jeunesse française. Ce sont, en effet, les deux points essentiels. Ils s'imposent depuis longtemps à la pensée de tous les grands éducateurs républicains.

Dans l'ouvrage où il a exposé l'essence de sa doctrine en matière d'éducation nationale, Condorcet a écrit : « Nous avons pensé que, dans ce plan d'organisation générale, notre premier soin devait être de rendre, d'un côté, l'éducation aussi égale, aussi universelle, et de l'autre aussi complète que les circonstances pouvaient le permettre ; qu'il fallait donner à tous également l'instruction qu'il est possible d'étendre sur tous ; mais ne refuser à aucune portion de citoyens l'instruction plus élevée qu'il est impossible de faire partager à la masse entière des individus ; établir l'une, puisqu'elle est utile à ceux qui la reçoivent et l'autre, puisqu'elle l'est à ceux même qui ne la reçoivent pas. »

La première partie de mon exposé aura pour but de montrer qu'il est indispensable non pas de former une élite, mais de distinguer toutes les élites. Si c'est un bien sous tous les régimes, cela devient une nécessité primordiale sous un Gouvernement démocratique.

Mais, pour organiser ainsi démocratiquement l'enseignement, il faut d'abord l'organiser rationnellement.

Aujourd'hui, le plus grand désordre règne dans les questions d'enseignement. Nous ne voulons plus que les divers enseignements soient séparés par des cloisons étanches. Nous voulons, au contraire, établir entre eux l'union la plus étroite. Ce que nous voulons abolir surtout, c'est cet enchevêtrement qui existe entre les trois grandes catégories d'enseignement.

L'enseignement primaire n'est pas donné seulement à l'école primaire. Il existe un enseignement primaire dans les lycées et collèges. Quant à l'enseignement supérieur, il n'est pas réservé aux facultés. On donne l'enseignement supérieur dans les lycées et collèges dans les classes de mathématiques spéciales. Il faut que cet enchevêtrement prenne fin et qu'on apporte un peu d'ordre dans nos méthodes d'enseignement.

La première condition de notre réforme, je dirais volontiers la condition essentielle, c'est d'établir enfin ce grand ministère de l'éducation nationale que le Parti radical et radical-socialiste réclame depuis si longtemps. Il est, en effet, des matières d'enseignement qui sont rattachées à d'autres ministères que le ministère de l'instruction publique, soit au ministère de la guerre, soit au ministère des travaux publics, soit même au ministère de l'agriculture. Si nous voulons réglementer les questions d'enseignement d'une façon démocratique et rationnelle et réaliser l'école unique, il faut commencer par rattacher au ministère de l'éducation nationale toutes les matières susceptibles d'enseignement.

L'enseignement agricole, par exemple, n'est-il pas de l'enseignement professionnel ? Pourquoi ne pas le rattacher à l'enseignement technique ?

De même, toutes les écoles spéciales de travaux publics devraient être rattachées au ministère de l'éducation nationale. Il n'est aucune école en France dont la nature soit telle qu'elle puisse être distraite de ce ministère.

Et même, contrairement aux réserves qu'ont formulées certains des partisans déclarés du ministère de l'éducation nationale, j'irai même jusqu'à prop

ser, comme cela a lieu en Suisse, et suivant le système préconisé par Jaurès dans « l'*Armée Nouvelle* », la suppression des écoles spéciales militaires et l'établissement de l'enseignement militaire dans les Facultés et les Universités. (*Applaudissements.*)

Cette suggestion peut apparaître à quelques-uns d'entre vous comme une nouveauté. Elle a cependant été remarquablement formulée par Jaurès dans le livre auquel je faisais allusion tout à l'heure. Ecoutez ce que disait ce grand démocrate :

« Pour que les officiers soient en communication aisée avec la démocratie, il convient d'en finir avec le régime à la fois aristocratique et claustral des écoles spéciales militaires. C'est dans les universités que le haut enseignement militaire sera donné désormais. Aux mêmes centres d'études que les juristes, les chimistes, les ingénieurs, les médecins, et les professeurs, les officiers seront éduqués.

« Pourquoi ne pas ouvrir toute grande, si je puis dire, la fenêtre de l'enseignement militaire à la lumière du dehors ? Pourquoi maintenir entre la nation vivante et l'armée un reste de séparation, un vestige d'esprit de caste ? Pourquoi priver les futurs chefs de l'armée du surcroît de vie qu'ils trouveraient à l'Université, dans le libre échange des idées, dans la mise en commun au moins partielle des études et des recherches, dans une camaraderie plus vaste et plus variée ? Et pourquoi priver l'Université du nouvel affluent de vie intellectuelle et morale que lui apporteraient les jeunes gens qui se préparent à organiser la défense nationale ?

« Dans les écoles militaires, il y a une discipline étouffante, une discipline de hiérarchie, qui ne convient pas à former des esprits libres pour l'armée populaire d'une démocratie en mouvement. Dans ces écoles, le professeur est avant tout un chef, un supérieur : il n'enseigne pas, il commande.

« Dans l'Université, les professeurs de sciences militaires, même si ce sont des officiers, des chefs, seront gagnés par l'influence générale de liberté, de controverse.

« De même que les normaliens suivent, à l'Univer-

sité de Paris, des cours communs à tous les étudiants en lettres ou en sciences, puis vont à l'Ecole et au Musée Pédagogique recevoir les leçons techniques nécessaires au futur professeur, de même les futurs officiers seront formés à la fois par la spécialité de l'enseignement littéraire et scientifique. » (*Applaudissements.*)

En bien, nous voulons, comme le voulait Jaurès, fondre l'enseignement militaire dans le grand courant de l'enseignement universitaire, afin d'établir l'unité dans l'armée et de former des officiers dignes de l'armée nationale que nous voulons constituer. (*Vifs applaudissements.*)

Il est un autre point de vue de la même question : je veux parler de la jonction nécessaire, soit au ministère de l'éducation nationale, soit à un organisme qui dépendra de lui et qui pourra être rattaché à la présidence du Conseil, de l'éducation physique dans ce pays. Il est inouï de voir que l'Université ne s'attache qu'à l'éducation des esprits et qu'elle laisse à d'autres le soin d'éduquer les corps. L'éducation est « une », et il faut enlever l'éducation physique à l'armée, pour la donner aux universités. (*Applaudissements.*)

A cet égard, la situation présente offre de graves inconvénients. Il est regrettable de constater dans l'armée, par suite surtout des exigences des états-majors, une tendance à faire non pas une éducation physique, mais uniquement une éducation militaire. (*Très bien !*) Et cependant ce sont de grands militaires qui ont déclaré qu'il n'en devait pas être ainsi. « Donnez-nous des corps robustes, disait le Général Chanzy, et nous ferons de bons soldats. » Il ne faut pas laisser l'éducation physique à l'armée, parce qu'il ne faut pas laisser militariser cette partie de l'éducation nationale. (*Applaudissements.*)

Une fois formé ce grand ministère de l'éducation nationale, nous pourrons alors nous préoccuper d'instaurer l'école unique.

Ce terme : « l'école unique », a été pris dans bien des acceptions. Les uns ont entendu seulement par là la suppression des classes élémentaires des lycées

et collèges. D'autres ont entrevu certaines réformes particulières. Bien peu sont ceux qui ont compris sous ce vocable la grande réforme universitaire dont nous parlait tout à l'heure notre président de séance.

Il faut entendre par école unique, non pas telle ou telle réforme de détail, mais la réforme générale qu'a envisagée notre ministre de l'instruction publique dans son fameux discours du Concours Général, et qu'il s'efforce maintenant de réaliser. Certes, il faut commencer par la suppression des classes élémentaires des lycées et collèges. Sans insister sur ce point, qu'il me suffise de vous rappeler cette belle page de Michelet, partout citée, où l'auteur montre que les fils des riches doivent s'asseoir sur les mêmes bancs d'écoles que les fils des pauvres. Je vous renvoie aussi à ce beau discours qui a ému toutes les gauches de la Chambre, et qui a été prononcé par un de nos collègues qui n'appartient certes pas à notre parti, et qui est sans doute un des esprits les plus larges du Parlement, je veux dire l'abbé Lemire.

Herriot lui-même, dans son rapport d'il y a deux ans sur le budget de l'instruction publique, faisait remarquer avec juste raison qu'il n'y avait pas seulement deux jeunesses, ces deux jeunesses dont avait si éloquemment parlé Waldeck-Rousseau, mais qu'il y en avait aujourd'hui trois : celle qui est formée dans les écoles privées, celle qui sort de l'école laïque, et celle qui s'asseoit sur les bancs des classes élémentaires des lycées et collèges. (*Applaudissem.*)

Eh bien ! nous ne voulons qu'une jeunesse, et nous demandons la suppression immédiate des classes élémentaires des lycées et collèges. (*Nouveaux applaudissements.*)

Mais ce n'est pas tout que de poser ce principe : il faut en voir les conséquences. On a fait remarquer que la première et la plus importante, celle qui nous touche le plus, est que la fermeture des classes élémentaires des lycées et collèges rejettera 40.000 fils de bourgeois vers l'enseignement libre. Voilà le grand argument dont on nous invite à tenir compte.

L'argument n'est pas sans valeur, mais il n'est pas

non plus sans réponse, car enseignement « libre ne veut pas dire enseignement complètement dé‑ ché de l'autorité de l'Etat. Celui-ci possède un dr de contrôle et de regard, d'autorité même, sur l'e seignement libre. L'Etat pourrait défendre à l'ens gnement libre de donner l'enseignement gratuit a enfants de moins de 13 ou 14 ans ; il pourrait l interdire la juxtaposition des écoles élémentaires des écoles secondaires.

Toutefois, on a beau creuser cette idée, envisag toutes les possibilités d'action sur ce terrain, on trouve pas de remède absolu. Il est des villes l'école élémentaire de l'enseignement libre n'est p juxtaposée à une école secondaire, où existe un c lège pour les enfants jusqu'à 13 ou 14 ans. Quoi qu en soit, si nous n'avons pas encore trouvé une m dalité pratique pour supprimer les classes éléme taires des lycées et collèges, sans aller jusqu'à l'é blissement du monopole de l'Etat, on peut défend à l'enseignement libre de donner un enseigneme secondarisé dans les écoles élémentaires et l'oblig à donner l'enseignement gratuit. Et, si l'enseign ment libre ne voulait pas se soumettre, s'il cherch un moyen de tourner cette défense, alors — et c' lui qui l'aurait voulu — il faudrait aller jusqu'à é blir le monopole de l'enseignement. (*Applaudissem*

Par école libre, il ne faut pas seulement envi ger ce côté de la question. Je ne veux pas y insis longuement, car je serais obligé d'examiner la d nière circulaire de M. François-Albert. Certes, e part d'un bon sentiment. Il a voulu établir l'unité personnel et l'unité des programmes. Mais il y d'autres considérations dont il faut tenir compte.

M. François-Albert veut soumettre les classes é mentaires des lycées et collèges à l'inspection p maire. Je suis de son avis. Mais, en ma qualité rapporteur du budget de l'instruction publique à commission des finances de la Chambre, j'ai vu ve vers moi, brandissant toutes les foudres dont l'avait chargé, le président de l'union des professeu des classes élémentaires qui, ayant passé un exam spécial dont le niveau est bien supérieur au bre

supérieur, ne veulent pas être examinés par des inspecteurs primaires. Il faut apaiser ce conflit en sauvegardant les droits acquis et les susceptibilités. Peut-être pourrait-on se contenter pour le moment d'assujettir à l'inspection primaire les instituteurs détachés dans les lycées et collèges.

Mais il est une partie de la circulaire de M. François-Albert que je n'approuve pas du tout, et j'aurai soin de le lui dire: c'est celle où il déclare qu'il va faire entrer dans les classes élémentaires des lycées et collèges quelques éléments populaires, quelques fils d'ouvriers. Pourquoi faire ainsi une sélection dans les classes de l'école primaire ? Pourquoi, si j'ose dire, les écrémer ainsi à leur préjudice ? D'ailleurs, en procédant ainsi, on paraîtrait consacrer une institution que nous voulons voir disparaître. Lui appliquer des mesures transitoires, soit ! mais il doit être bien entendu que les classes élémentaires des lycées et collèges ne sont qu'un pis-aller auquel nous ne nous résolvons que temporairement. (*Applaudissements.*)

Je n'insiste pas davantage sur cette réforme qui n'est d'ailleurs que secondaire, car, par école unique, nous entendons surtout la possibilité de sélection, le passage naturel de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire, puis à l'enseignement supérieur.

Ce passage est présentement établi entre l'école primaire et l'école primaire supérieure, puisque celle-ci est gratuite, mais il ne l'est pas entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire qui est payant. Nous demandons donc l'organisation démocratique de l'enseignement secondaire.

Mais avant de l'organiser démocratiquement, il faut l'organiser d'une façon rationnelle. Quel spectacle nous donne, en effet, l'enseignement secondaire ou pour mieux dire, l'enseignement du second degré, car il faut en finir avec ce terme qui ne s'applique qu'à certains établissements, aux lycées et aux collèges, alors qu'à côté de cette appellation aristocratique on réserve les noms d'école pratique, d'école de métiers, d'école commerciale, à d'autres établisse-

ments d'enseignement qui sont également du second degré.

Il ne faut pas laisser s'établir ainsi de cloisons étanches entre les diverses catégories d'écoles du second degré. On ne doit pas cataloguer dans un rang inférieur celles où l'on fait du travail manuel, car aux yeux d'un parti démocratique comme le parti radical et radical-socialiste, le travail manuel est aussi respectable que le travail intellectuel. (*Applaudissements.*)

Une autre conséquence de cette appellation vicieuse est que beaucoup de familles, fascinées par ce nom de lycée ou de collège, éloignent leurs enfants des écoles pratiques, parce que le mot est mal sonnant, parce que l'épithète est trop démocratique. Il faut adopter la même appellation pour toutes les écoles d'enseignement secondaire, afin que plus tard, lorsque nos mœurs se seront modifiées, les fils de bourgeois ne se croient pas déshonorés, s'ils ne passent pas par un lycée ou un collège. C'est pourquoi je vous propose la division qui figure dans le rapport inséré au Bulletin, à savoir qu'à l'enseignement primaire succédera un enseignement secondaire comprenant trois grandes branches : l'enseignement classique, l'enseignement moderne et l'enseignement technique.

Et, puisque je parle d'enseignement technique, j'indique que je n'entends pas supprimer l'enseignement donné dans les écoles primaires supérieures ; je veux au contraire le perfectionner. Je ne confonds pas l'enseignement donné dans les écoles primaires supérieures ayant des sections professionnelles avec celui qui se donne dans les écoles pratiques et dans les écoles de métiers. Il s'agit là de trois catégories différentes de l'enseignement professionnel, et je propose d'appeler celui des écoles primaires supérieures « enseignement technique professionnel », le second « enseignement technique pratique », et le dernier « enseignement d'apprentissage ».

Une fois que nous aurons ainsi divisé l'enseignement du second degré, nous donnerons un seul nom, le même, — école, lycée, collège, peu importe ! —

à toutes les écoles de ces diverses catégories d'enseignement, et nous aurons « le lycée classique, le lycée moderne et le lycée technique ». L'assimilation sera parfaite entre les trois genres d'élèves. (*Applaudissements.*)

Même assimilation pour le personnel. Il n'y aura plus que des professeurs de l'enseignement du second degré. Nous créerons, pour réaliser nos vues, en dehors de la licence classique, de nouvelles catégories d'examens donnant attribution de la licence franco-moderne, de la licence technique, etc. (*Nouveaux applaudissements.*)

Puisque nous nous préoccupons ici de l'organisation rationnelle de l'enseignement, il importe de tenir le plus grand compte d'une objection qui nous a été faite et qui concerne les vocations tardives. Certes, il sera parfois malaisé, à l'heure où se posera pour l'élève la question du passage de l'école primaire à l'école du second degré, de dégager ses aptitudes. On ne peut savoir si tel enfant de 11 ans sera plus tard un cancre ou un homme de génie. Aussi, proposons-nous d'établir les programmes de la première année d'enseignement du second degré, qu'il s'agisse d'enseignement classique, moderne ou technique, de telle manière que cette première année soit en quelque sorte une année pré-secondaire, une année de sélection. Par conséquent, ni latin, ni grec, dans cette première année ; par contre, pour établir la discrimination des aptitudes, obligation de travaux pratiques et de travaux techniques. Ainsi, ce n'est qu'à partir de la seconde année que la sélection sera faite, lorsque, ses aptitudes s'étant éveillées, l'élève aura passé l'examen préparatoire que nous voulons instituer à la fin de la première année d'études.

Telle est l'organisation rationnelle de l'enseignement du second degré. Passons maintenant à l'organisation démocratique.

On nous dira que les élèves pauvres peuvent aujourd'hui disposer de bourses. Certes, il ne faut pas en dire de mal, car ce sont elles qui ont permis l'épanouissement de brillantes personnalités dans les lettres, dans les sciences, et même dans la politique.

Cependant, combien d'esprits, qui eussent pu briller à l'égal des plus nobles, sont restés ensevelis sous la cendre de la pauvreté ! combien d'étincelles n'ont pu jaillir ! faute de bourses trop parcimonieusement accordées.

D'ailleurs, ces bourses, dans les conditions où elles sont données dans l'enseignement secondaire, ne sont-elles pas plutôt une charge et un fardeau pour les familles pauvres ? Pour elles, elles ne représentent pas seulement le manque à gagner dont il faut cependant tenir compte dans l'âpreté de la vie actuelle ; elles entraînent aussi des frais très lourds, en dehors des dépenses proprement dites d'externat ou d'internat. On peut dire qu'un ouvrier chargé d'une famille de quatre ou cinq enfants se conduit en héros quand il accepte, dans les conditions où elle est accordée, une bourse du Gouvernement. (*Applaudissements.*)

Nous demandons donc, en principe, la gratuité de l'enseignement du second degré. Nous voulons voir entrer dans le lycée classique, moderne ou technique non pas les élèves qui peuvent payer, mais ceux qui peuvent profiter de l'enseignement qui leur sera donné. (*Très bien !*)

C'est un noble idéal, nous dira-t-on. Mais aurez-vous les moyens financiers de le réaliser ?

Certes, nous avons à tenir compte de l'objection financière. Cependant, je dis tout de suite qu'au lendemain de la victoire du 11 mai, alors que le pays s'est prononcé pour une politique vraiment démocratique, il serait indigne du Parti radical-socialiste de ne pas affirmer énergiquement sa volonté d'établir le plus tôt possible une sélection à l'entrée de l'enseignement secondaire. Et maintenant, que peut-on faire dans les conditions présentes ?

Il faut exiger que les familles qui peuvent payer pour leurs enfants dans les lycées et collèges s'acquittent de leurs charges. Mais ce n'est pas tout. Nous voulons voir consacrer deux principes : le premier est qu'on ne reçoive dans les lycées que des élèves, riches ou pauvres, capables de suivre l'enseignement, ayant subi par conséquent un examen pré-

batoire réel ; le deuxième est qu'on institue au profit des enfants du peuple agréés à suivre cet enseignement une grande extension du système actuel des bourses. Nous voulons qu'on crée dans l'enseignement du second degré des bourses d'entretien, comme il en existe aujourd'hui dans l'enseignement primaire supérieur.

C'est dans ce sens que nous avons dirigé nos travaux à la Commission des finances de la Chambre, et, sur ma proposition, ne pouvant obtenir les quelques millions nouveaux qui nous auraient été nécessaires, nous avons prélevé une somme de 2 millions sur le crédit destiné à combler les déficits d'externat pour la reporter sur le crédit des bourses. Ainsi, dès l'année prochaine, les familles des élèves fortunés qui fréquentent les lycées paieront 2 millions de plus qui serviront à augmenter le régime des bourses. (*Applaudissements.*)

Vient ensuite l'enseignement supérieur. Ici se pose la question du baccalauréat. Sans insister sur ce point, j'indique, en supposant qu'on maintienne le baccalauréat, qu'il ne faut pas faire de sa possession une condition absolue d'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur. A côté des élèves qui ont acquis dans l'enseignement secondaire le titre de bachelier, il peut y en avoir d'autres moins bien favorisés par les circonstances et qui se sont cependant formés par eux-mêmes, qui sont des autodidactes ; ce serait un crime, parce qu'ils n'ont pas le baccalauréat, de leur fermer les portes des Facultés. (*Applaudissements.*)

De même que nous avons entendu étendre les bourses dans l'enseignement secondaire, il faut aussi multiplier les prêts d'honneur dans les Facultés.

J'en arrive maintenant à la seconde partie de cet exposé qui, dans notre Congrès, est aussi importante que la première. Il ne suffit pas de former l'élite, ou plutôt toutes les élites dont la démocratie a besoin ; il faut aussi, dans toute la mesure du possible, hausser le niveau d'éducation et d'instruction de la masse populaire.

Celui qui n'apercevrait pas la nécessité d'élever le

niveau de l'éducation du peuple tout entier ne serait pas un véritable démocrate. Que veut dire, en effet le mot démocratie, sinon la puissance du peuple? Si cette puissance est aveugle, son action sera inefficace, à moins qu'elle ne tourne vers l'arbitraire et la violence. Si, au contraire, elle est lucide et claire tous les perfectionnements dont elle poursuivra la réalisation lui apparaîtront comme s'incorporant dans sa propre substance. Consciente de se développer dans le sens d'un idéal vraiment démocratique, la force du peuple éprouvera alors cette joie saine et féconde qui accompagne toujours la croissance naturelle et le progrès réel. (*Applaudissements.*)

Le peuple, le « demos » que nous retrouvons dans ce beau mot de démocratie, ce n'est plus, comme au cours de l'histoire, des millions d'esclaves asservis par quelques milliers de citoyens. Le peuple comprend aujourd'hui tous les hommes adultes d'une démocratie. C'est donc toute la masse du peuple qu'il faut instruire, qu'il faut éduquer, si nous voulons que la démocratie soit éclairée et suive cette route du progrès auquel le Parti radical-socialiste s'attache plus qu'aucun autre parti. Si nous tenons à cette épithète de radicaux-socialistes, si nous n'en voulons pas d'autre, ce n'est pas que nous ayons peur du progrès, n'est-il pas vrai ? mais c'est parce que nous voulons aller vers le progrès par étapes. Aussi prétendons-nous, par une éducation appropriée, diriger la démocratie, désormais capable d'user de la raison, vers le progrès véritable, au lieu de la faire courir, comme y sont trop tentés certains partis, aux pires catastrophes. (*Applaudissements.*)

Au point de vue de cette éducation populaire nous voyons avec angoisse, avec une profonde anxiété, que tous les grands peuples civilisés du monde sont en avance sur nous, qu'il s'agisse des Etats-Unis qui ont si bien organisé l'enseignement obligatoire du peuple, de l'Angleterre, où le problème a été résolu par la loi Fisher, ou même de l'Allemagne, où les questions d'enseignement général du peuple sont au premier plan. Rappelez-vous à cet égard l'exemple de Kerschensteiner qui a tou

fait pour développer, à Munich, non seulement l'enseignement professionnel, mais tous les genres d'enseignement.

Ce qu'il faut en France, c'est un organisme rassemblant, harmonisant toutes les institutions dues à l'initiative privée. La loi sur l'enseignement postscolaire, sur l'enseignement populaire, ne peut être vivante et féconde que si elle est une, que si elle s'applique à toutes les fractions de l'enseignement post-scolaire.

Aujourd'hui, les efforts de la législation sur cet objet sont dispersés. La loi Astier a organisé partout des cours professionnels. Une loi du 2 août 1918 préside à l'enseignement agricole. Il y a deux ans, a été votée à la Chambre une loi sur l'éducation physique qui est en instance au Sénat. Une loi sur l'enseignement général reste à faire. Il faut apporter de l'unité dans notre législation postscolaire, créer un organisme qui s'occupe à la fois de l'enseignement général, de l'enseignement professionnel, et de l'enseignement physique de la jeunesse française.

Cet organisme, j'en ai proposé la création dans un texte de loi que j'ai déposé sur le Bureau de la Chambre il y a trois ans. J'ai proposé à la Chambre du Bloc National qui ne m'a pas écouté — mais je suis persuadé que je serai plus heureux avec la Chambre du Bloc des gauches — la création d'un Office National de l'éducation des adolescents, qui comprendrait une section d'enseignement général, une section d'enseignement technique et une section d'enseignement physique. Ainsi la République ne s'intéresserait pas seulement aux 300.000 ou 350.000 jeunes Français qui reçoivent l'instruction dans les lycées et collèges ; elle se dévouerait aux 3.500.000 jeunes gens qui, par suite du manque de fortune de leurs parents, ne peuvent fréquenter aujourd'hui les établissements d'enseignement secondaire. (*Applaud.*)

Je n'insiste pas davantage sur tous ces sujets à propos desquels je saisirai le Congrès d'un vœu que, je l'espère, il voudra bien voter, et, avant de terminer, je désire dire quelques mots d'une question

qui doit aujourd'hui nous intéresser plus que jamais : la laïcité de l'enseignement. (*Applaudissem.*).

Certes, à vouloir réveiller ce thème, on semble prendre figure de M. Homais. Bannissons cependant la crainte d'un faux ridicule qui nous empêcherait de combattre comme il convient le développement dangereux de l'enseignement congréganiste, et parlons net.

Beaucoup d'entre vous connaissent certainement une brochure de Maurice Charny intitulée « Le Péril jésuite ». C'est moins par les arguments qu'elle renferme que par les faits sur lesquels elle est fondée que cette brochure est impressionnante. Permettez-moi de vous en citer ces quelques lignes de l'avant-propos :

« Cette modeste enquête sur l'activité de la Compagnie de Jésus depuis l'armistice a d'ailleurs suscité, au fur et à mesure que j'en publiais, dans le *Rappel* et dans les *Cahiers des Droits de l'Homme*, les premiers résultats, des répliques, des polémiques, qui m'ont aussitôt rassuré sur son opportunité. On nous disait que les jésuites exilés avaient tous quitté la France ; j'ai pu constater à mes dépens qu'ils y ont conservé en tous cas beaucoup de serviteurs ; et, encore qu'ils n'existent plus devant la loi, ils savent fort bien manifester devant l'opinion publique leur existence, voire leur mécontentement. Aux épithètes qu'ils m'ont décernées, j'ai connu que je ne disséquais point un cadavre, mais un corps plein de vie et de vigueur, dont les vociférations auraient fait hésiter un chercheur moins curieux. J'ai poursuivi ma besogne ; je souhaite que mes lecteurs ne le regrettent pas plus que moi, qui me suis à la fois instruit et diverti au cours de ces recherches ! »

Dans cette brochure, l'auteur insiste sur le nombre croissant des élèves des jésuites en France. C'est là un péril inquiétant. Un parti comme le nôtre doit avant tout se souvenir de l'esprit que nos ancêtres de la Révolution ont entendu donner à l'enseignement public, c'est-à-dire de l'esprit laïque. Rappelez-vous les nobles paroles des Annales de la Convention :

« Tant qu'il y aura des hommes qui ne raisonnent pas, qui empruntent leurs opinions personnelles à des opinions étrangères, en vain tous les jougs auront été brisés, en vain ces opinions même seront d'utiles vérités ; il y aurait encore deux catégories d'hommes, celle des hommes qui pensent et celle des hommes qui croient, celle des maîtres et celle des esclaves. » (*Applaudissements.*)

Ainsi, les grandes assemblées révolutionnaires s'étaient préoccupées non seulement de délivrer les Français de toutes les anciennes servitudes qu'avait connues l'humanité, mais surtout de les affranchir radicalement dans leur esprit. C'est cette œuvre laïque de la Révolution Française qu'il sera le plus difficile de continuer à perfectionner, car elle trouvera devant elle pour la combattre l'effort des éternels ennemis du genre humain, le fanatisme opposé à la pensée, l'esprit de croyance opposé à la raison, laquelle ne peut se nourrir avec fruit que de la lumière de l'évidence. (*Nouveaux applaudissements.*)

C'est en vain que la République Française s'est efforcée de réaliser dans les faits cette noble conception de l'esprit laïque. C'est en vain que les lois de 1882 et de 1886 ont été votées, instituant l'enseignement laïque obligatoire. C'est en vain que la IIIe République a dressé dans toutes les communes de France d'innombrables écoles. Les éternels ennemis de la saine raison et du perfectionnement intellectuel de l'espèce humaine n'ont pas désarmé. Aujourd'hui, plus que jamais, ils ne cessent d'attaquer, de critiquer et de calomnier l'école laïque. (*Applaudissements.*)

Eh bien ! nous la défendrons énergiquement contre eux. C'est pour nous une raison de plus d'approuver et de seconder de tous nos efforts le Gouvernement d'Herriot, parce que nous savons qu'il est composé d'hommes profondément et sincèrement laïques, attachés non seulement à instruire le peuple et à développer sa valeur intellectuelle, mais aussi à sauvegarder cet esprit laïque qui doit demeurer un des fondements de notre République et de notre démocratie. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Vos applaudissements, mes chers camarades, marquent combien vos sentiments sont d'accord avec les principes que vient d'exposer si éloquemment notre ami Ducos. (*Bravos.*)

La parole est à M. Delarbre.

M. Marcel Delarbre. — D'accord sur les principes avec notre ami Ducos, je demande au Congrès la permission de joindre quelques observations au lumineux exposé qu'il vient de nous présenter. Je désire en particulier attirer votre attention et solliciter votre sympathie en faveur du problème post-scolaire. Permettez-moi de vous dire qu'en lui se trouve enfermé le sort de la République.

Il était de bon ton, il y a quelque vingt ans, dans les Congrès du Parti auxquels j'assistais, de parler aussi de l'enseignement post-scolaire. On a promis aux républicains, qui voulaient réaliser dans l'Ecole et autour de l'Ecole une œuvre solide, qu'on ne laisserait pas l'enfant dans la rue, abandonné à toutes les promiscuités.

Puis, nos amis ont pensé sans doute que des problèmes plus pressants s'imposaient à leur vigilance, et que l'éducation, dont on ne peut nier cependant l'intérêt, n'était pas d'une urgence immédiate. Il en est résulté que, depuis vingt ans, malgré la volonté des militants du Parti, malgré la nécessité par tous reconnue de nous défendre contre l'action des extrêmes, on n'a ni traité, ni résolu le problème de l'éducation post-scolaire.

Je le constate sans amertume, et je tiens à vous le faire remarquer dans un sentiment de prévoyance. Voici pourquoi.

Aujourd'hui, le Parti radical ne peut plus se borner, dans le texte d'une Déclaration, à énoncer des principes et affirmer une doctrine. Il est au pouvoir. Il est le Gouvernement. Il est la puissance de réalisation. Qui donc réaliserait cette doctrine et introduirait ces principes dans les faits, sinon ceux qui sont nos amis et qui détiennent le pouvoir de diriger ce pays ?

Si nous ne résolvons pas le problème post-scolaire, d'autres le réaliseront à notre place. Je veux dire :

à droite, des milliers et des milliers de patronages catholiques, ardents et disciplinés. A l'extrême gauche, de nombreuses et déjà puissantes jeunesses communistes (*Très bien !*). On voit aujourd'hui des petits enfants avec des bérets rouges d'un côté, et de l'autre des bérets blancs. (*Applaudissements.*)

Eh bien ! s'il existe des jeunesses communistes et des jeunesses catholiques, je ne demande pas qu'il y ait des jeunesses radicales. Mais il doit y avoir une jeunesse simplement républicaine et française. (*Vifs applaudissements.*)

Quelle est aujourd'hui la situation ? Ceux d'entre vous qui me connaissent savent que ce n'est pas d'hier que je défends ces principes. Je viens ici en militant comme vous, avec le droit d'exposer mon opinion, mais je suis aussi, je puis le dire, un collaborateur dévoué, modeste, et bénévole d'ailleurs, du Gouvernement. C'est dire que c'est sans amertume que je parle. La situation mérite d'être retenue.

Il y a bon nombre de ministères, de départements ministériels, pour employer l'expression consacrée, qui traitent du problème de l'éducation. Il y a, en particulier, le ministère de la guerre, et notre ami Trousselle ne me démentira pas lorsque j'affirmerai que tout ce qui est fait, au point de vue post-scolaire, est placé sous la direction militaire. Ce sont les généraux commandant les corps d'armée, les colonels, les officiers, l'administration militaire du haut en bas de la hiérarchie, qui traitent le problème post-scolaire, qui proposent pour les subventions, les récompenses, les agréments. Est-ce bien là le rôle de l'armée? Le problème post-scolaire, ainsi traité, est vu sous un angle qui ne peut nous satisfaire.

Nous sommes évidemment disposés à avoir pour l'action du chef du Gouvernement et pour les amis qui sont à ses côtés la plus affectueuse et la plus sympathique des considérations. Mais, je le dis avec force, la victoire républicaine du 11 mai sera compromise aussi longtemps qu'il y aura dans les ministères, dans un trop grand nombre d'entre eux tout au moins, des directeurs et des sous-directeurs réactionnaires. (*Vifs applaudissements. Cris de «Bravo» !*)

M. Fabius de Champville. — Votre observation dépasse même le cadre des travaux de votre commission ; elle s'applique à toute la politique intérieure.

M. Marcel Delarbre. — Il est inutile de rechercher des victoires politiques, si, au lendemain de ces victoires, les administrations publiques poignardent dans le dos ceux qui ont triomphé. (*Nouveaux et vifs applaudissements.*)

C'est un fait que, pour ma part, je ne connais que trop. Depuis que le Gouvernement de notre chef et ami Edouard Herriot est au pouvoir, l'autorité militaire a continué son action, comme par le passé, malgré les efforts aussi consciencieux que délicats de quelques-uns d'entre nous.

Et, puisque nous sommes ainsi brimés, ou tout au moins diminués, puisqu'on nous laisse sans moyens d'action, je dis au Parti républicain qu'il doit se défendre, qu'il doit nous défendre, qu'il doit défendre toutes nos sociétés. (*Bravo ! bravo !*)

A l'Instruction publique, nous ne pouvons pas réunir — et cependant ils existent — les éléments qui nous permettraient de réaliser sous son patronage le problème post-scolaire.

Il est donc indispensable de vous rallier à la proposition que mon ami M. Ducos vous a faite, de création d'un Office national de l'éducation populaire, de l'éducation de l'enfant du peuple qui, au sortir de l'école, se trouve lancé seul dans la vie.

Voilà le problème tel qu'il se pose. Il faut que la jeunesse française ait un organisme d'Etat aidé et soutenu. Il faut que les instituteurs publics en soient les propagandistes. C'est dans ce sens laïque et républicain que doit être traité le problème post-scolaire. (*Applaudissements.*)

Il ne suffit pas d'établir en faveur de ce problème, une législation d'occasion, précaire et révocable. Il nous faut un organisme complet, vigoureux, seul capable des réalisations fécondes que l'état présent de l'administration nous interdit d'espérer.

Citoyens, je m'adresse tout particulièrement à ceux qui demain feront partie du Comité exécutif, pour leur demander d'être nos interprètes auprès de nos

amis appelés au Conseil de Gouvernement, notamment auprès d'Edouard Herriot, ami de la jeunesse et de tout ce qui est noble et généreux, auprès d'Herriot, dont nous connaissons le grand cœur et la compétence, et de leur dire : N'attendez pas, ne tergiversez pas, n'usez pas d'atermoiements, nous vous en supplions, car la foule blanche et la foule rouge montent ; il faut aussi que la foule tricolore ait sa place. (*Vifs applaudissements.*)

N'attendez pas pour réaliser cet urgent problème de l'éducation du peuple. Ce que nous ferons des enfants d'aujourd'hui sera demain la souveraineté nationale. Les partis extrêmes le savent : Ils préparent des masses profondes pour leurs partis. Qu'attendons-nous pour préparer les nôtres ? (*Nouveaux applaudissements.*)

Le Bureau du Comité exécutif doit connaître sa tâche. Qu'il aille trouver le gouvernement et qu'il lui dise : Il faut réaliser au plus tôt le problème de l'éducation. Ainsi, vous aurez donné au Parti radical qui, depuis si longtemps, affirme à chacun de ses Congrès ses principes et sa doctrine, un commencement de satisfaction. Vous aurez fait naître un rayon de joie et d'espérance pour tous ceux d'entre nous qui, depuis si longtemps, attendent la victoire dans la lutte qu'ils poursuivent pour la jeunesse de ce pays.

Abandonner la jeunesse, c'est abandonner la République. La servir, c'est servir la République et la France. (*Applaudissements répétés.*)

M. Ducos, *rapporteur*. — Comme conséquence des déclarations que vous venez d'entendre, je vous propose d'adopter les deux vœux suivants.

Le premier, qui a trait à l'école unique, est ainsi conçu :

« *Désireux de voir réaliser le principe d'égalité devant l'instruction qui a été proclamé tant de fois par les orateurs de la Révolution Française et qui a été rappelé en termes précis et énergiques dans la déclaration du gouvernement actuel, le Parti radical-socialiste se déclare, une fois de plus, partisan résolu*

de l'« Ecole unique » qui, en obligeant les enfants des riches et des pauvres à s'asseoir sur les mêmes bancs de l'Ecole Primaire et en ouvrant les portes des Etablissements secondaires et supérieurs à tous ceux qui en seront dignes, et seulement à ceux qui en seront dignes, par leurs aptitudes et leur travail, ne laissera subsister en cette matière que les inégalités naturelles et permettra à la nation d'exploiter intégralement toutes ses richesses intellectuelles. »

M. GARNIER. — Ne serait-il pas utile d'ajouter à ce vœu que, pour arriver à nos fins, le monopole de l'enseignement s'impose ?

M. LE PRÉSIDENT. — C'est une autre question. Vous ne faites pas d'objection sur le fond de ce vœu ?

M. GARNIER. — Non !

M. LE PRÉSIDENT. — Je le mets donc aux voix.

(Le vœu, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.)

M. DUCOS, *rapporteur*. — Le second vœu, que je propose est relatif à la création d'un Office national d'enseignement post-scolaire. En voici les termes :

« *Convaincu qu'il ne suffit pas de former des élites, mais qu'il est nécessaire de hausser, dans toute la mesure possible, le niveau d'instruction et d'éducation de toute la masse populaire ; constatant avec regret et presque avec angoisse que la France qui, à cet égard, devrait être la première de toutes les nations, se trouve au contraire devancée par beaucoup de pays dont certains ne sont même pas sous le régime démocratique ; le Parti radical-socialiste invite le gouvernement à créer d'urgence un office national d'Enseignement post-scolaire qui, comprenant une section d'Enseignement général, une section d'Enseignement professionnel et une section d'Enseignement physique, sera chargé d'organiser d'une manière complète et harmonieuse l'éducation de l'adolescence ouvrière et paysanne, éducation qui n'a été donnée jusqu'ici que d'une manière incomplète, insuffisante,*

M. LE PRÉSIDENT. — Ce vœu répond aux observations de M. Marcel Delarbre. Nous retenons néan-

moins son éloquent appel à l'action politique du Gouvernement. (*Très bien !*)

M. Renaud (*Meurthe-et-Moselle*). — A propos de ce second vœu de M. Ducos, il est un point qu'il faut préciser.

La plupart des sections d'éducation physique qui se sont constituées dans nos œuvres postscolaires se trouvent sous la tutelle de l'armée. Si nous posons la question sous ce jour, il faudrait qu'il soit entendu que l'autorité militaire ne jouera plus aucun rôle vis-à-vis de ces sections, parce qu'elle est d'une exigence notoire et qu'elle décourage les meilleures bonnes volontés.

De plus, tous les militants savent que, sous l'influence de l'autorité militaire, la majeure partie des subventions va aux sociétés cléricales. Une protestation doit être élevée à cet égard.

Je sais que je suis d'accord d'avance avec M. Ducos, car nous avons déjà traité cette question au Congrès de Strasbourg, bien que nos résolutions n'aient pas été jusqu'à présent suivies d'effet. Je me permets donc d'insister sur ce point qu'il faut que l'éducation physique soit régie par l'Office national « en dehors de toute intervention de l'autorité militaire », et qu'une fois cet Office créé, il ne sera plus reconnu de sociétés sous la tutelle des curés. (*Très bien !*)

M. le Président. — Votre observation, mon cher camarade, fera tout à l'heure l'objet d'un rapport de notre ami Tony-Révillon.

M. Georges Bodereau. — Je désire présenter une simple observation. Avec plusieurs de mes amis, j'ai remarqué que les vœux soumis au Congrès sont toujours présentés au nom du Parti radical-socialiste. Or, je rappelle qu'au cours de ses interventions au Comité exécutif, notre éminent président, le citoyen Herriot, a toujours attiré notre attention sur la nécessité de maintenir l'intégralité de notre titre, c'est-à-dire « le Parti Républicain (sans virgule) Radical et Radical-socialiste ».

Ceci n'est pas du byzantinisme. C'est notre intérêt même. Nous l'avons bien vu lors des formations

électorales qui se sont créées avant la victoire du 11 mai. Nous avons intérêt à ce que d'autres ne puissent pas s'emparer du mot « républicain », en le dissociant du titre de « radical » ou de « radical-socialiste ».

Je demande donc que, lors de l'impression de la brochure, les vœux et propositions faits au nom du Congrès portent la mention qu'ils émanent du Parti républicain radical et radical-socialiste. (*Très bien !*)

M. le Président. — Votre observation sera renvoyée au Bureau du Comité exécutif.

M. Bombin. — Je me permets de signaler un point qui n'a pas été visé dans le vœu qui nous est proposé, et qui a son importance. On nous a parlé de l'éducation normale de l'élite du peuple, mais on n'a pas parlé de la question de l'internat, sur laquelle le « *Quotidien* » a ouvert une enquête. Je souligne, sans qu'il soit besoin d'insister sur ce sujet en vous apportant une documentation précise, combien l'internat doit être l'objet d'une surveillance constante, tant morale que physique. La formation d'une élite est à ce prix.

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le second vœu de M. Ducos.

(Ce vœu est adopté à l'unanimité.)

M. le Président. — La parole est à M. Berthod.

M. Aimé Berthod. — Nous avons tous applaudi au remarquable exposé de M. Ducos, et nous sommes heureux de voir que les vœux dont il est l'auteur ont été adoptés par le Congrès.

La commission de l'enseignement, qui a adopté sans réserves les termes de son rapport, m'a chargé de plus de présenter au Congrès un certain nombre de vœux relatifs à l'enseignement primaire et portant sur des points importants qui n'ont pas été abordés dans le rapport d'ensemble de M. Ducos.

Ces vœux s'imposent d'autant plus qu'avant de construire le magnifique édifice dont notre ami Ducos nous a tracé le plan, il est nécessaire de consolider la base.

Je dois ajouter que la rédaction de ces vœux a

donné lieu en commission à une discussion des plus intéressantes, à laquelle M. Rousseau a pris une part très active au nom des instituteurs primaires, et nos débats ont abouti à des décisions unanimes. En conséquence, je soumets à l'approbation du Congrès les vœux suivants :

« *Le Parti républicain radical et radical-socialiste 1° Constatant que dans certaines classes d'école primaire un seul maître est chargé d'un trop grand nombre d'élèves émet le vœu :*

1° *Que les crédits suffisants soient affectés aux subventions pour constructions d'école ;*

2° *Qu'on ne procède pas à des suppressions de postes pour de simples raisons d'économie au détriment des enfants, et au bénéfice des écoles libres.* »

Vous savez, en effet, que les demandes de crédits pour les constructions d'écoles dépassent de beaucoup à l'heure présente les fonds que le Gouvernement peut mettre à la disposition des municipalités. Vous savez aussi que, pendant les années dernières, on a supprimé beaucoup de postes un peu à tort et à travers. Nous demandons qu'on ne procède à des suppressions de postes qu'à bon escient, et qu'on crée des postes nouveaux là où la nécessité en sera démontrée.

M. Fabius de Champville. — Pour combattre la concurrence cléricale, je voudrais voir ajouter à ce vœu qu'il sera interdit aux écoles libres d'avoir plus de 40 élèves par classe.

M. Aimé Berthod. — Nous aurons un autre vœu qui concerne les écoles libres.

Une Voix. — Il n'y a qu'à les supprimer, tout simplement !

M. Cazals. — Il faudrait aussi que les classes des écoles d'Etat ne comptent pas plus de 30 ou 40 élèves. Or, il en est qui ont 70 élèves. C'est un véritable scandale. (*Très bien !*)

M. le Président. — Le ministre de l'instruction publique l'a reconnu dernièrement dans son discours.

Je mets aux voix le premier vœu de M. Berthod.

(Ce vœu est adopté.)

M. Aimé Berthod. — Voici notre deuxième vœu, qui condense plusieurs desiderata exprimés par diverses Fédérations :

« *Emet le vœu que les pères de famille envoyant leurs enfants dans les écoles confessionnelles et les conseillers municipaux ayant voté la répartition proportionnelle scolaire ne soient pas désignés comme délégués cantonaux.* »

(Adopté.)

Notre troisième vœu s'exprime ainsi :

« *Que l'obligation scolaire devienne une réalité et que le soin de la faire respecter soit confié aux inspecteurs primaires et aux juges de paix à l'exclusion des maires et conseillers municipaux, auxquels leurs fonctions ne laissent pas l'indépendance nécessaire pour une pareille tâche.* »

(Adopté.)

Voici le texte de notre quatrième vœu :

« *Que l'enseignement privé soit soumis au contrôle effectif des inspecteurs de l'enseignement public et que soient exigés des instituteurs et des professeurs libres des titres équivalents à ceux des instituteurs et des professeurs de l'Etat.* »

Vous savez qu'il existe déjà une inspection de l'enseignement libre. Mais cette inspection, toute théorique, porte surtout sur l'hygiène et sur le point de savoir si l'enseignement n'est pas donné contrairement aux lois.

M. Georges Bodereau. — N'envisagez-vous pas la possibilité d'étendre les pouvoirs des délégués cantonaux à l'inspection des écoles libres ?

M. Aimé Berthod. — Ils ont le droit, dès à présent, de visiter ces écoles.

M. Georges Bodereau. — Je vous remercie.

(Le quatrième vœu est adopté.)

M. Aimé Berthod. — En ce qui concerne la nomination des instituteurs, nous proposons un cinquième vœu ainsi conçu :

« *Le Congrès approuve M. le Ministre de l'Instruction Publique de vouloir enlever aux Préfets la nomination des instituteurs ; émet le vœu que cette nomination soit faite par les inspecteurs d'académie, après consultation d'une commission composée des inspecteurs primaires, des représentants des instituteurs au Conseil départemental et d'un représentant du Conseil Général désigné par ses collègues.* »

Vous savez que le ministre de l'instruction publique a, dans une interview récente, manifesté son intention d'enlever aux préfets la nomination des instituteurs et de soustraire ainsi ceux-ci à la politique. Votre commission s'est ralliée à cette manière de voir. Elle a considéré que le Gouvernement gardait une autorité suffisante en confiant cette nomination aux inspecteurs d'académie qui sont des fonctionnaires d'autorité. S'il se trouvait qu'un inspecteur d'académie agît dans un département contrairement aux instructions du ministre, il appartiendrait à celui-ci de le déplacer ou de le révoquer.

D'ailleurs, nous avons pensé à adjoindre aux inspecteurs d'académie une commission comprenant des représentants des instituteurs et un conseiller général. Il nous a paru, qu'en matière de nomination d'instituteurs, il était utile de faire intervenir un représentant de la politique locale. Il ne faut pas avoir peur des mots. Tous ceux qui ont été mêlés à la vie départementale savent que les instituteurs se trouvent souvent mêlés, qu'ils le veuillent ou non, à des questions de politique locale. Puisque nous enlevions au préfet les pouvoirs qu'il a aujourd'hui, il nous a semblé que la solution la meilleure était d'appeler une personnalité particulièrement qualifiée pour donner son avis en matière de politique départementale, c'est-à-dire un conseiller général, à figurer dans la commission.

M. Mamet. — Je suis absolument opposé à la fin de ce vœu. Vous enlevez au préfet son rôle pour le donner à un conseiller général ? Laissez donc à leurs seuls chefs le droit de nommer les instituteurs.

M. Rousseau. — Je consens à retirer la dernière partie de ce vœu, dont j'étais l'auteur. Dans le Morbihan, depuis quelque temps, les nominations d'instituteurs sont signées par le Préfet, après avoir été préparées d'accord entre l'inspecteur d'académie et les représentants du personnel. Nous avions pensé que, dans des circonstances spéciales, pour faire un choix entre deux maîtres ayant même ancienneté, même diplômes et mêmes mérites, pour tenir compte des questions d'adaptation à certains postes locaux et de certains renseignements d'ordre confidentiel, sans même faire entrer en jeu des considérations politiques, l'avis d'un représentant du Conseil Général pouvait être précieux. Ce n'était qu'un avis, et nous avions cru pouvoir entrer dans cette voie. Mais, devant l'opposition qui se manifeste, je n'insiste pas, et je renonce à cette partie du vœu.

M. Aimé Berthod. — Je dois dire qu'il n'entrait pas primitivement dans l'esprit de la commission de donner des précisions absolues sur la composition de la commission chargée de donner son avis à l'inspecteur d'académie. Je n'insiste donc pas non plus sur le texte que j'ai proposé en séance plénière. Il suffirait d'indiquer que la commission comprendra les inspecteurs primaires et les représentants des instituteurs au Conseil départemental. Cette indication laisserait au ministre la liberté de modifier la composition de la commission, en y introduisant les personnalités essentielles sur lesquelles nous sommes tous d'accord.

M. Cazals. — Il faut prévoir que des cas de conflit pourront s'élever entre les instituteurs publics qui se croiront lésés et l'inspecteur d'académie, et je crois qu'on pourrait soumettre ces cas litigieux au recteur, en dehors de toute ingérence politique.

Je voudrais que le préfet et les conseillers généraux fussent tout à fait à l'écart. Ils n'ont rien à voir dans la question. Ils exercent même parfois une influence néfaste sur les nominations. On s'en est plaint, beaucoup plus d'ailleurs autrefois qu'aujourd'hui ; je dois reconnaître que le mal a été plus grave dans le passé qu'il n'est dans le présent.

Il faut éviter que les inspecteurs d'académie, soumis à des influences locales, puissent être accusés d'injustice et de partialité.

Je demande donc, qu'au moins dans les cas difficiles, les nominations soient soumises au recteur qui, étant plus loin jugera de plus haut. (*Très bien !*)

M. Aimé BERTHOD. — Nous acceptons votre amendement. Notre texte serait donc ainsi modifié :

« 5° *Le Congrès approuve M. le Ministre de l'Instruction Publique de vouloir enlever aux Préfets la nomination des instituteurs ; émet le vœu que cette nomination soit faite sous l'autorité des recteurs par les Inspecteurs d'Académie après consultations des inspecteurs primaires et des représentants des instituteurs au Conseil Départemental.* »

(Le vœu, ainsi modifié, est adopté.)

M. ROUSSEAU. — Notre camarade Mamet avait soumis à la commission, qui s'y était montrée favorable, un vœu « demandant un meilleur choix des délégués cantonaux et l'extension de leurs attributions ».

Il est évident que les délégués cantonaux, qui représentent les familles, doivent avoir des droits officiels. Actuellement, leurs droits sont fondés sur des circulaires qui peuvent être modifiées, ou même abrogées, suivant le caprice des ministres. Il importe que leurs attributions soient nettement définies et consolidées.

M. Bouffandeau avait suggéré déjà de faire entrer dans la commission départementale un représentant choisi par l'union départementale des délégués cantonaux. C'est une heureuse idée dont nous pourrions adopter le principe.

Quoi qu'il en soit, et sans entrer dans les détails, je propose simplement au Congrès d'émettre un vœu en faveur de l'extension des attributions des délégués cantonaux.

M. Aimé BERTHOD. — La Fédération de la Marne a proposé sur le même sujet le vœu suivant :

« *Le Congrès prie M. le ministre de l'Instruction*

publique de bien vouloir rappeler les conditions exigées pour l'attribution des délégations cantonales, et les motifs pour lesquels ces délégations doivent être retirées. »

Ce vœu répondrait aux intentions de M. Mamet, et je propose de faire précéder par ce membre de phrase le deuxième vœu que nous avons adopté tout à l'heure sur la même question.

(Il en est ainsi décidé.)

M. Rousseau. — Nous devons également voter un vœu demandant que le projet voté avant la guerre par l'unanimité des députés républicains de la Chambre, et renvoyé au Sénat où il est encore, ne tombe pas complètement dans l'oubli. Ce projet tendait à obliger les municipalités, avec le concours des délégués cantonaux, à créer des caisses des écoles dans toutes les communes. Je sais que cette obligation est prévue dans le rapport de notre camarade Tony-Révillon ; mais j'insiste auprès du Congrès pour le vote d'un vœu spécial demandant une modification de la loi et le vote de crédits qui permettent enfin la généralisation des caisses des écoles pour lesquelles notre ami Bouffandeau a tant lutté bien avant la guerre. (*Très bien !*)

M. Mamet. — Prenons garde que la création de nouvelles caisses des écoles tendra à faire disparaître les « sous des écoles ». Bien des municipalités n'ont pas voulu créer des caisses des écoles, pour ne pas faire périr ces « sous des écoles » qui ont été de précieux éléments républicains pour la défense de nos principes.

M. Aimé Berthod. — Il me semble que le vœu suivant pourrait donner satisfaction à M. Rousseau :

« *Le Congrès exprime le vœu qu'une modification de la loi organique des « Caisses des Ecoles » rende obligatoire, dans chaque commune de France, la création d'une Caisse suffisamment dotée par l'Etat et la Commune.* »

M. le Président. — Il n'y a pas d'opposition à ce vœu ?

Il est adopté.

Nous en avons terminé avec l'éducation nationale et l'enseignement, et nous passons à la question qui figure ensuite à notre ordre du jour : l'enseignement technique, l'apprentissage et l'artisanat.

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
L'APPRENTISSAGE ET L'ARTISANAT

M. le Président. — La parole est à M. Cuminal, rapporteur des questions concernant l'enseignement technique, l'apprentissage et l'artisanat.

M. Cuminal, *rapporteur*. — Citoyens, je vous avouerai que j'ai demandé moi-même à rapporter cette question. C'est qu'en effet, depuis plus de vingt ans, je m'intéresse au développement de l'enseignement professionnel. Rassurez-vous cependant : quel que soit le nombre des rapports ou des volumes que j'ai publiés sur la question, je serai bref, pour tenir compte de vos instants, qui sont précieux.

Tout dabord, qu'est-ce que l'enseignement technique ? Il est toujours bon de s'entendre sur une définition avant d'engager un débat déterminé.

Voici comment la loi du 25 juillet 1915, dans son article premier, a défini d'enseignement technique :

« L'enseignement technique, industriel et commercial, a principalement pour objet, sans préjudice d'un complément d'enseignement général, l'étude théorique et pratique des sciences et des arts ou métiers en vue de l'industrie ou du commerce. »

L'enseignement technique date, à la vérité, de longtemps dans notre pays. C'est en 1788, il y a par conséquent plus d'un siècle, que fut ouverte la première Ecole d'arts et métiers. L'Ecole centrale des arts et manufactures, qui représente en France l'enseignement supérieur technique, date de 1822. Le Conservatoire National des arts et métiers, qui est en quelque sorte, on l'a dit bien des fois, « la Sor-

bonne de l'industrie », remonte également à la Révolution Française.

Mais, à vrai dire, si l'enseignement technique chez nous a fait ses preuves, il faut avouer que, depuis la création de la grande industrie qui a coïncidé tout naturellement avec la mise en œuvre de la vapeur et de l'électricité, cet enseignement n'a pas suivi en France le même développement qu'à l'étranger.

En effet, en Allemagne, en Suisse comme en Autriche, l'enseignement technique a pris des formes infiniment plus nombreuses et plus variées que chez nous, et l'enseignement technique élémentaire notamment, qui est représenté par les cours professionnels, s'est développé avec plus de rapidité dans ces pays qu'en France.

Les cours professionnels, dans ces différentes nations, ont été déclarés obligatoires il y a déjà bien longtemps. Alors que les jeunes gens appartenant au commerce et les apprentis de l'industrie étaient obligatoirement tenus d'y fréquenter les cours se rapportant à leur métier ou à leur profession, en France, au contraire, la connaissance de la profession ou du métier était un peu livrée au hasard. C'est ainsi que la crise de l'apprentissage, qui date en France de près d'un siècle déjà, n'a fait que s'aggraver peu à peu.

A la fin de l'Empire, elle avait attiré l'attention des pouvoirs publics. En 1869, une grande enquête était entreprise. Elle démontrait qu'en effet, dans la plupart des professions, la crise était réelle et inquiétante, et qu'il fallait y porter remède.

Les remèdes, on les a étudiés. Des projets de toutes sortes ont été déposés soit à la Chambre, soit au Sénat. On peut dire qu'aucun n'a abouti. J'ai devant moi mon excellent ami M. Henri Michel, qui fut à la Chambre l'auteur d'une proposition de loi particulièrement intéressante sur l'apprentissage ; elle dort, comme tant d'autres, dans les cartons parlementaires.

Une loi cependant est intervenue pour fortifier l'enseignement professionnel, et, dans une certaine mesure, suppléer à l'absence d'apprentissage. Cette

loi, votée par la Chambre en 1919, après avoir été votée par le Sénat deux ou trois ans plus tôt sur la proposition de M. Astier, a déjà produit des résultats. Elle avait pour objet de décréter l'institution des cours professionnels, abandonnés jusque là à l'initiative privée, et de coordonner la législation existante.

A la vérite, il faut reconnaître que, dès avant la guerre, un certain nombre de cours professionnels fonctionnaient dans des conditions admirables dans plusieurs départements du Nord. De grands industriels avaient pris sur eux de créer des cours de perfectionnement dans leurs établissements, cours qui ont rendu des services considérables. Mais, dans l'ensemble, on peut affirmer que la plupart des apprentis ne fréquentaient aucun cours. Sur 900.000 jeunes gens ou jeunes filles employés dans l'industrie ou le commerce, 60.000 à 70.000 tout au plus, avant la guerre, recevaient un enseignement pratique correspondant à leur profession. C'était un danger auquel il importait de parer.

La loi du 25 juillet 1919 a eu précisément pour but de remédier à cet état de choses inquiétant, en prévoyant l'institution de cours obligatoires pour les apprentis, et pour les jeunes gens et jeunes filles engagés dans une industrie ou dans un commerce, même sans contrat d'apprentissage. Elle a joué avec fruit dans un certain nombre de départements, notamment dans le Nord, le Pas-de-Calais et l'Aisne, c'est-à-dire dans les départements très industriels, où les patrons ont compris qu'il était de leur intérêt de donner aux jeunes gens appartenant à leur industrie un complément d'instruction théorique et pratique se référant à leur profession.

Malheureusement, on avait prévu que les dispositions de cette loi, votée sous l'empire de la journée de dix heures, ne s'appliqueraient pas dans les établissements ne travaillant que huit heures, ce qui est le cas général du commerce. Aujourd'hui où la loi de huit heures a été votée, on peut dire que la loi Astier, au point de vue de l'obligation de la fréquentation des cours n'est plus applicable. Elle

n'est que facultative, et l'on ne pourrait en aucun cas obliger un patron à se conformer à ses prescriptions. C'est une lacune regrettable que, par les vœux dont je vous donnerai connaissance tout à l'heure, nous vous demanderons de combler. (*Applaudissements.*)

Nous avons prévu, à cet effet, que le titre V de cette loi, qui crée les cours d'apprentissage, aura une portée obligatoire, quelle que soit la durée de la journée légale de travail, car le régime de la liberté nous empêcherait d'atteindre cette masse énorme de 900.000 jeunes gens auxquels nous entendons donner le complément d'instruction nécessaire.

Je dois ajouter que le sous-secrétariat d'Etat de l'enseignement technique se préoccupe de développer tous les ordres d'enseignement.

On peut dire que l'enseignement supérieur technique suffit à peu près aujourd'hui à sa tâche.

Il est représenté, d'une part, par le Conservatoire National des Arts et Métiers où, chaque soir, ont lieu des cours extrêmement suivis, et auxquels je vous invite, vous tous qui vous intéressez aux questions d'enseignement, à rendre visite quelque jour. Vous pourrez vous rendre compte que plusieurs milliers de jeunes gens viennent chaque jour, dans l'établissement de la rue Saint-Martin, chercher le complément d'instruction qui les secondera dans l'exercice de leur métier. C'est une ruche en travail particulièrement intéressante. (*Applaudissements.*)

Vous y verrez les cours de mécanique industrielle professés par un homme de grande valeur, auxquels assistent des centaines d'élèves studieux, appliqués, suivant avec un soin attentif l'enseignement qui leur est donné. On dit trop souvent que les jeunes gens, arrivés à l'âge de 18 ou 19 ans, se désintéressent de l'instruction. Ce n'est pas exact. Et leur désir d'apprendre serait plus vif encore si l'on savait leur faire comprendre le besoin d'un enseignement complémentaire. (*Vifs applaudissements.*)

Si nous tous, qui sommes des militants, qui savons l'importance primordiale de l'enseignement, nous nous appliquions, avec tous les organismes qui gra-

vitent autour de l'école, sous des écoles, délégations cantonales, à nous faire les conseillers de ces jeunes gens qui s'engagent dans les carrières industrielles ou commerciales pour éveiller leur attention sur la nécessité d'une instruction complémentaire, ils iraient beaucoup plus nombreux dans les cours. (*Nouveaux applaudissements.*)

Si d'ailleurs, dans une grande ville comme Paris, de nombreux établissements d'enseignement sont ouverts aux jeunes gens, il n'en est pas de même partout.

Où les cours professionnels ont-ils particulièrement réussi ? C'est dans les grandes villes, où existent des écoles d'arts et métiers, des écoles nationales professionnelles, des écoles pratiques de commerce et d'industrie, qui toutes disposent du matériel, de l'outillage nécessaires et d'un personnel enseignant à la hauteur de sa noble tâche.

Dans la plupart de ces villes, la situation est bonne. Mais elle devient inquiétante, surtout, dans nos départements agricoles, auxquels l'absence de cours professionnels fait courir un danger que j'ai le devoir de signaler à votre attention. Si nous n'y prenons garde, en effet, si nous ne donnons pas à notre artisanat les satisfactions d'ordre intellectuel qu'il est en droit d'exiger, nous verrons l'émigration de nos campagnes s'accélérer de jour en jour vers nos villes. (*Applaudissements.*)

Nombreuses sont les localités agricoles d'où disparaissent peu à peu ces artisans qui sont indispensables à la vie de nos campagnes. Vous connaissez comme moi de petites communes où l'on ne trouve plus ni menuisier, ni forgeron, ni maréchal-ferrant, ni charron. Il en résulte que nos agriculteurs, pour faire réparer leurs bâtiments et leurs instruments agricoles, sont obligés de faire appel au concours des artisans des villes, et voient de ce fait augmenter considérablement leurs charges déjà lourdes.

Si nous voulons restaurer l'artisanat en France, il est indispensable de créer des écoles ou des cours professionnels dans nos petites communes, ou tout au moins dans nos chefs-lieux de canton.

Mais, pour cette création, il faut de l'argent, e
même beaucoup d'argent. Si l'enseignement génér
ne nécessite, en effet, qu'un professeur et un maté
riel assez réduit, il n'en est plus de même lorsqu'i
s'agit d'enseignement industriel, et surtout d'ensei
gnement artisanal. Le matériel et l'outillage qu'i
comporte entraînent des dépenses élevées.

Or, nous souffrons d'un mal d'impécuniosité qu
s'accroît d'année en année. Il nous faut, malgr
tout, trouver des ressources nouvelles, car nou
sommes ici en présence d'un problème vital qui int
resse au premier chef l'avenir du pays et sa prospé
rité. (*Applaudissements.*)

A cet égard, un certain nombre de projets ont ét
déposés sur le bureau de la Chambre, qui perme
traient de trouver les ressources nécessaires pou
l'application du programme que nous envisageons.

On a pensé à créer des chambres de métier o
des chambres d'apprentissage, qui rassembleraien
dans chaque département les éléments nécessaire
non seulement au recrutement, mais encore à la for
mation des apprentis. Elles auraient surtout le gro
avantage de permettre la création d'une taxe, don
il est question depuis longtemps, et qui est indispen
sable si l'on veut réunir les fonds nécessaires a
fonctionnement de la loi Astier.

Que serait cette taxe d'apprentissage ? Elle devra
surtout peser sur les patrons, sur les industriels qu
employant un certain nombre d'ouvriers, ne formen
pas d'apprentis. Certains patrons emploient 100, 20
300 ouvriers, et ne font pas d'apprentis. Commen
recrutent-ils leurs ouvriers ? C'est bien simple : e
les prenant chez leurs concurrents. Ils commetten
ainsi une sorte de vol, et le meilleur moyen de
punir est de condamner ceux qui ne forment p
d'apprentis à payer une taxe d'apprentissage qui p
mettra à l'Etat de se substituer à la défaillance
ces patrons. (*Applaudissements.*)

Quant à ceux qui forment ces apprentis, qui rem
plissent en somme leur devoir de patrons — car
patron a évidemment pour obligation de former

personnel nécessaire à l'industrie qu'il exerce —, ils pourraient être exonérés de cette taxe.

La taxe d'apprentissage, d'après les projets étudiés par la Direction de l'enseignement, permettrait très facilement, de réunir une centaine de millions. Il n'est pas douteux qu'avec une dotation de cette importance nous pourrons réaliser le programme étudié par la Direction de l'enseignement technique, et donner ainsi satisfaction à des besoins sur lesquels il n'est pas nécessaire d'insister davantage. (*Appl.*)

Nous aurons de la sorte, en dehors des ingénieurs dont le nombre est suffisant pour remplir les cadres supérieurs de l'industrie et du commerce, les contremaîtres compétents qui font défaut à l'heure présente, et les ouvriers qualifiés non moins indispensables. Nous avons des manœuvres, nous manquons d'ouvriers. Sur dix salariés, nous avons neuf manœuvres et un ouvrier qualifié. Il faut renverser la proportion ; nous devons arriver à avoir neuf ouvriers qualifiés contre un manœuvre. (*Applaudissem.*)

D'ailleurs, n'avons-nous pas à combler les vides de la guerre ? Il nous manque 2 millions d'hommes en pleine vigueur. Le principal, pour nous, est donc de former des cadres. Si nous avons besoin de manœuvres, nous ferons appel à la main-d'œuvre étrangère ou coloniale. De plus en plus, il faut élever le niveau moral et professionnel de notre immense armée du travail. Nous avons des devoirs à remplir, et je suis persuadé qu'un grand parti comme le nôtre n'hésitera pas à donner au peuple qui travaille le concours cordial qu'il attend de nous. (*Vifs applaud.*)

Hier, à la commission de l'enseignement, un de nos collègues relevait une contradiction qui concerne les arts appliqués à l'industrie. Il nous a fait remarquer avec juste raison que cette branche de l'enseignement relevait en fait de la Direction ds Beaux-Arts, alors que, normalement, d'après la définition même de l'enseignement technique que je vous donnais au début de cet exposé, elle devrait être placée dans les attributions de la Direction de l'enseignement technique. Nous sommes tombés d'accord et nous vous proposerons d'émettre un vœu en ce sens.

En conclusion des observations que je viens d
vous présenter, je soumets à votre approbation le
vœux que voici :

« *Le Congrès, considérant que le développeme de l'enseignement technique à tous les degrés, e améliorant la main-d'œuvre nationale et en nous pe mettant de soutenir avec avantage sur le terrain éc nomique la concurrence étrangère, intéresse au pr mier chef la prospérité publique.*

« *Considérant que, notamment les cours profe sionnels, qui ont fait leurs preuves chez nous et a dehors, institués par la loi Astier, ont besoin d'êtr multipliés pour former en plus grand nombre d ouvriers qualifiés, des artisans complets, instruits la fois de leurs droits et devoirs de travailleurs de citoyens ;*

« *Considérant que l'argent fait défaut à l'Et pour mener cette œuvre à bonne fin,*

Emet le vœu :

« 1° *Que l'étude des arts appliqués à l'industr soit placée dans les attributions de la Direction l'Enseignement technique et soumise à la loi du juillet* 1919, *comme le veut l'article* 1er *de ladite lo*

« 2° *Que la loi du* 25 *juillet* 1919 *soit modifiée telle sorte que l'obligation de la fréquentation d cours professionnels soit appliquée à tous les jeun gens des deux sexes, de moins de* 18 *ans, engag dans le commerce ou l'industrie, QUELLE QUE SOI LA DUREE DE LA JOURNEE LEGALE DE TR VAIL, le temps consacré à la fréquentation des cou étant prélevé sur la durée de la journée de trava*

« 3° *Que le Gouvernement et le Parlement mettr à l'étude l'organisation des Chambres de métiers, a ministrées par des élus des employeurs d'une pa des élus des ouvriers et employés, d'autre part, au quels seront adjoints des représentants de l'Ad nistration ;*

« *Et, en attendant cette création, établissent plus tôt possible la taxe d'apprentissage, seule s*

ceptible de fournir les fonds nécessaires au plein fonctionnement de la loi du 25 juillet 1919. » (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Nous applaudissons non seulement le discours si substantiel de M. Cuminal, mais ses conclusions, qui en découlent d'une façon si pratique.

La parole est à M. Girard.

M. Raymond Girard. — Je demande que l'âge de l'apprentissage pour le petit artisanat soit porté de 16 à 18 ans. Voici pourquoi.

L'article 10 de la loi du 30 juin 1923 exonère de l'impôt cédulaire sur les bénéfices industriels, et en conséquence de la taxe sur le chiffre d'affaires, les artisans travaillant avec les membres de leur famille et un compagnon ou un apprenti de moins de 16 ans.

Or, il est fréquent que les enfants aillent à l'école jusqu'à 14 ans ou 14 ans et demi. Comme la durée de l'apprentissage est de trois années, bien des petits artisans renoncent à prendre chez eux des apprentis au sortir de l'école, ce qui les empêcherait, sous le régime actuel, de profiter pendant un an ou un an et demi de l'exonération d'impôt prévue par la loi. Je demande donc que l'âge de l'apprentissage soit reculé de deux ans.

M. Cuminal, *rapporteur*. — Le Sénat est saisi de propositions tendant à prolonger la scolarité jusqu'à l'âge de 14 ans. Le jour où cette disposition sera votée, il va sans dire que l'apprentissage commencera à 14 ans pour se terminer à 17 ans. Si vous demandez que l'apprentissage se termine à 18 ans, il se poursuivrait donc sur un espace de quatre années.

M. Aimé Berthod. — Notre camarade soulève uniquement une question de fiscalité. Il demande que, pour l'application de nos lois fiscales, on ne tienne compte de l'âge de l'apprenti qu'à partir de 18 ans. Il me semble que, sous cette forme, sa suggestion pourrait être adoptée.

M. Henri Michel. — Il s'agit en réalité d'une question d'espèces, suivant les métiers.

J'ai été appelé, au Sénat, à m'occuper de cette question, comme président de la commission de l'ap-

prentissage et de l'enseignement technique et professionnel. Nous avons entendu dans cette commission de nombreuses délégations patronales et ouvrières. La conclusion à laquelle nous sommes arrivés est qu'il est impossible de fixer avec précision la durée de l'apprentissage, parce que celle-ci varie suivant les corps de métiers.

Il semblerait logique, à première vue, si la scolarité se termine à 14 ans, de fixer l'apprentissage, en moyenne, de 14 à 17 ans, autant qu'il paraîtrait excessif de le fixer de 14 à 18 ans.

Nous ferions bien, à mon avis, d'accepter l'âge de 17 ans, dans les conditions qu'a indiquées M. Berthod, c'est-à-dire en ce qui concerne la fiscalité. Sous réserve de cette précision, je répète qu'il ne nous est pas possible d'accepter une limite fixe pour la durée de l'apprentissage. (*Assentiment.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Le vœu de M. Girard sera donc joint aux vœux de M. Cuminal.

Je mets ces vœux aux voix.

(Ces vœux sont adoptés.)

L'EDUCATION RÉPUBLICAINE DE LA JEUNESSE

M. LE PRÉSIDENT. — Nous passons à la dernière question qui figure à notre ordre du jour de ce matin : l'éducation républicaine de la jeunesse.

La parole est à M. Tony-Révillon, rapporteur de cette question.

M. TONY-RÉVILLON. — Danton a dit : « Après le pain, l'éducation est le premier besoin du peuple. »

Si la IIIe République a fait beaucoup pour l'enfance, elle a fait beaucoup moins pour la jeunesse et surtout pour son éducation politique. Il était indispensable que la question de l'éducation républicaine de la jeunesse fût soumise à l'étude du XXIe Congrès.

Le problème de l'éducation de la jeunesse domine tous les autres. Connaître la pensée de la jeunesse n'est-ce pas connaître la pensée de demain ?

Un immense effort a été accompli par les partis

de réaction et les partis de conservation pour capter la confiance des jeunes. Autour de Charles Maurras et de ses disciples, et sous leur influence, se sont constitués ces groupements d'Action Française de Camelots du Roy, qui ont fait tant de ravages parmi les élèves des lycées et des Facultés.

Nous avons dû subir des assauts d'adversaires plus inattendus. Des jeunes gens, issus des classes pauvres et déshéritées, hypnotisés par la Révolution russe, ont vu dans le communisme l'aube d'une ère nouvelle de justice et de beauté.

Pourquoi les jeunes se sont-ils dirigés vers les communistes, vers les royalistes, vers les cléricaux ? Vous le savez. La plupart des jeunes gens, mûs par l'ardeur de leur cœur généreux, rejettent les idées moyennes et préfèrent courir vers les partis extrêmes. (*Très bien !*)

Et puis, pourquoi ne pas l'avouer ? à l'offensive antirépublicaine nous n'avons opposé qu'une faible résistance, et à la propagande acharnée et méthodique de nos adversaires nous avons trop souvent négligé de faire face.

Certes, à certains moments, de jeunes républicains, convaincus de la double nécessité de l'éducation et de l'action, ont essayé de constituer des groupements de jeunes. Mais, toujours, ils se sont heurtés aux difficultés matérielles. L'argent manquait pour louer des salles destinées aux réunions publiques, aux comités, aux archives, aux bibliothèques. (*Très bien !*)

Quel est maintenant le devoir du Parti républicain radical et radical-socialiste ? Devons-nous constituer des jeunesses strictement radicales ? Nous ne le pensons pas.

Il existe un certain nombre de groupements de jeunes. A la suite du dernier Congrès de Paris de 1923, les deux groupements les plus importants, les « Jeunesses laïques » et les « Jeunesses républicaines », ont fusionné heureusement en un organisme unique : « la Fédération nationale des Jeunesses laïques républicaines de France », que dirige notre ami Gaston Bonnaure. Notre devoir est donc tout tracé. Puisque nous nous trouvons devant une Fédé-

ration active et déjà puissante, nous devons la soutenir de toutes nos forces sans nous arrêter à cet argument vraiment mesquin qu'elle compte dans son sein des membres d'un parti voisin du nôtre.

A l'heure où ces jeunes gens entrent dans la vie politique, avant même de participer au devoir civique, on ne peut pas leur demander d'avoir des idées arrêtées et définitives. (*Très bien!*) Ils sont à l'âge de la recherche, plutôt qu'à l'âge du commentaire.

Plus tard, lorsqu'ils auront bifurqué au carrefour de la pensée, lorsqu'ils se seront dirigés soit vers le radicalisme, soit vers le socialisme, nous serons heureux qu'ils se souviennent de la grande unité républicaine. (*Nouveaux applaudissements.*)

A l'heure des grandes crises que, depuis cinquante-quatre ans, la République a traversées, elle a toujours pu triompher grâce à l'union de tous les républicains. Nous ne pouvons pas l'oublier au lendemain du 11 mai et de la victoire du Cartel des Gauches. (*Applaudissements.*)

Quel est donc notre devoir ? Nous devons aider matériellement et moralement les groupements de jeunes républicains.

Au point de vue matériel, il faut que les conseils généraux et les conseils municipaux donnent aux jeunesses, à des prix très réduits, et même gratuitement quand ils le pourront, des salles pour leurs réunions publiques et des locaux permanents pour leurs comités, leurs bibliothèques et leurs archives.

La plupart des jeunes ne s'intéressent pas beaucoup à la politique. Ils pensent plutôt aux sports, au bal. On ne peut les attirer que par des manifestations artistiques ou sportives. Les groupements de droite l'ont bien compris, et disposent à cet effet de subventions très importantes. Nous ne devons pas hésiter non plus à accorder des subventions aux groupements sportifs de nos jeunesses laïques et républicaines pour assurer leur existence matérielle. (*Applaudissements.*)

Ce concours matériel serait insuffisant s'il ne se joignait une large contribution morale. Les élus radicaux ont trop souvent négligé les jeunes : ils n'é

taient pas électeurs ! Heureusement, depuis quelques années, particulièrement depuis le Congrès de Paris, un effort important a été accompli. Il est cependant encore insuffisant. Il faut redoubler d'efforts. Nos excellents amis Tenger, Mamet et Delorme, dont l'activité fut considérable, vous diront l'œuvre réalisée cette année, et vous présenteront des vœux de nature à l'intensifier.

Je tiens à remercier tous ceux qui, si généreusement, ont donné leur concours, aux jeunes républicains : la commission de propagande que préside avec autorité notre ami Albert Milhaud, notre secrétaire général Félix Bouffandeau (*Applaudissements*), dont nous connaissons tous l'incomparable dévouement, notre président Herriot qui, l'année dernière, a tenu à présider personnellement la grande manifestation des jeunes du Congrès de Paris, et qui toujours a montré pour la jeunesse une sollicitude dont elle lui est profondément reconnaissante. (*Vifs applaudissements.*)

Mes chers amis, le parti républicain radical et radical-socialiste deviendrait rapidement un organisme rigide et glacé s'il ne restait en contact permanent avec la jeunesse qui lui apporte, avec un chaos d'impressions et d'idées neuves, tout un renouveau de foi et d'espérance. (*Applaudissements.*)

Notre grand Parti ne faillira pas à sa tâche. Parmi les graves problèmes de l'heure présente, nous réserverons une large part de nos efforts à l'éducation républicaine de cette jeunesse qui, nous en avons l'espoir et la volonté, connaîtra un jour le triomphe complet et définitif de la Démocratie. (*Vifs applaudissements.*)

Voici les vœux que la Commission de propagande propose à votre adoption :

« *Le 21° Congrès du Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste, convaincu de l'indispensable nécessité d'intensifier l'Education républicaine de la Jeunesse émet les vœux suivants :*

« *1° Qu'une délégation prise dans le sein de la Commission de propagande reste en contact étroit et*

permanent avec les organisations centrales de jeunesses républicaines et laïques et avec les fédérations départementales pour la constitution et le développement des groupements.

« 2° Que les municipalités républicaines mettent à la disposition des jeunesses des locaux et salles de réunions et facilitent leur développement en accord avec les comités du Parti et les diverses organisations républicaines ;

« 3° Que des subventions au moins égales à celles attribuées à certaines Sociétés de preparation militaire soient accordées aux groupements sportifs des Jeunesses répulicaines et laïques ;

« 4° Que la liste des sociétés de préparation militaire agréées soit revisée et que l'agrément et toute subvention d'Etat soient refusés à celles pour lesquelles la préparation militaire n'est qu'un prétexte à propagande, confessionnelle.

« 5° Que le « Catéchisme Républicain » de Lamartine soit réimprimé et distribué à toutes les Jeunesses.

« Et invite tous les Comités et membres du Parti à consacrer dans leurs sphères, une large part de leurs efforts tant pour la réalisation de ces vœux que pour la création de toute œuvre nouvelle d'éducation républicaine. »

M. TENGER. — Aider et soutenir par tous les moyens la jeunesse répulicaine, tel est le devoir du Parti que vient de rappeler avec éloquence votre rapporteur Tony-Révillon.

Au dernier Congrès de Paris, après avoir entendu les citoyens Jacques Kayser et Delorme vous exposer également les raisons pour lesquelles vous deviez vous intéresser à l'éducation républicaine de la jeunesse, vous avez créé un Comité d'entente dont j'avais l'honneur d'être le secrétaire général.

Quelle tâche ce Comité devait-il remplir ? Coordonner l'action des nombreux groupements de jeunesse laïque et républicaine qui, disséminés à travers la France, s'ignorent mutuellement. Cette initiative du Parti radical n'est pas restée sans effet. Peu de temps

après le Congrés — le citoyen Tony-Révillon vous l'a rappelé — les deux importantes Fédérations des Jeunesses laïques et des Jeunesses républicaines fusionnaient en appelant à leur présidence un ardent républicain, Gaston Bonnaure.

Le Comité d'entente devenait inutile : par sa survivance, il aurait empêché de se réaliser cette unité que vous aviez souhaitée.

C'est, en effet, dans cette Fédération que, désormais, les petits groupements vont puiser les forces fécondes de l'union.

La Fédération des Jeunesses laïques et républicaines étend maintenant son action sur toute la France. Dès le mois prochain, grâce à la création des Sections universitaires, elle va atteindre la jeunesse dans tous les milieux où se manifeste son activité. La Fédération n'est pas un parti : elle ne dépend d'aucun parti ; elle fait appel au concours de tous les républicains sincères. Aussi compte-t-elle dans son Comité, parmi plusieurs radicaux et radicaux-socialistes, votre dévoué vice-président Ripault. Son comité d'études politiques, créé grâce à l'activité du président Bonnaure, réunit autour du secrétaire général Jean Luchaire, vingt-cinq membres, dont quelques personnalités de votre Parti : les citoyens G. Bonnet, Chauvin, Kayser, Montigny et Ramon. (*Applaudissements.*)

Je vous ai très brièvement rendu compte des progrès réalisés depuis un an. Je me permets, en terminant, de vous recommander une action qui est conforme à vos désirs plusieurs fois exprimés et au rapport que vous venez d'applaudir. La Fédération des Jeunesses laïques et républicaines, parce qu'elle est la plus puissante organisation des jeunes républicains, occupe une excellente position pour faire l'éducation des jeunes Français. Je crois donc qu'il est du devoir de tous les républicains de lui apporter leur concours, soit en poussant les groupements qui s'inspirent des mêmes idées à adhérer à la Fédération, soit en créant de nouvelles sections, soit enfin en développant celles qui existent déjà. (*Applaudissem.*)

M. Delorme. — Nul n'était plus qualifié pour nous

montrer la nécessité de soutenir les jeunesses, que notre rapporteur, M. Tony-Révillon, qui a fait ses premières armes dans les Jeunesses républicaines. Son exemple, mieux que tous les discours, doit encourager le Parti radical-socialiste à faire pour nos groupements de jeunes plus encore qu'il n'a fait jusqu'ici. Voilà ce que nous faisons dans nos Jeunesses : des hommes comme Tony-Révillon, qui sera demain l'honneur et la gloire de notre grand parti ! (*Applaudissements.*)

M. Mamet. — Je me suis toujours occupé, dans le Parti radical, de la question d'éducation de la jeunesse, et j'ai été le créateur d'une importante société de ce genre. Je me permets donc d'attirer l'attention de mes camarades sur les difficultés que l'on rencontre dans la création de ces groupements.

Notre ami Tony-Révillon vous a montré dans son exposé ce dont il faut disposer : de l'argent et des locaux. Si donc vous voulez résoudre le problème de l'éducation des jeunesses, montez à l'assaut des municipalités. Ce n'est que lorsque vous aurez conquis une influence communale, lorsque vous serez conseillers municipaux, ou maires de vos communes, que vous pourrez disposer des moyens d'action nécessaires. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Au nom du Congrès, je remercie notre rapporteur, ainsi que nos camarades Tenger, Delorme et Mamet des chaleureux appels qu'ils nous ont adressés en faveur de la jeunesse républicaine. Le meilleur moyen de lui rendre hommage est de voter à l'unanimité et par acclamations les vœux qu'ils nous ont soumis.

Je mets aux voix l'ensemble de ces vœux.

(L'ensemble des vœux est adopté à l'unanimité.)

(La prochaine séance est fixé à l'après-midi, 14 heures et demie, et la séance est levée à midi moins dix minutes.)

TROISIEME SEANCE

Vendredi 17 octobre, après-midi.

La séance est ouverte à 14 heures et demie, sous la présidence de M. Léo Bouyssou, député, vice-président de la Chambre des députés, assisté de MM. Emile Magnien, *sénateur*, Lévy-Alphandéry, Pierre Charles, Gaston Bazile, Emile Borel, *députés*, Trousselle, Maurice Lévy, *vice-présidents*, et de MM. Mordret, Bouchier, Cullié, Jacquemin, Frantz et Bertaux, *secrétaires*.

Félix Bouffandeau, secrétaire général.

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT

M. Léo Bouyssou, *président*. — Je vous remercie, mes chers amis, d'avoir bien voulu m'appeler à présider la présente séance, où il va être question de politique intérieure. Je vous remercie également de la manifestation sympathique que tout à l'heure, à l'appel de mon nom, vous avez bien voulu m'adresser. Je sais que cette manifestation de sympathie est allée au vieux militant qui, depuis vingt années, a servi le Parti radical et radical-socialiste, je puis le dire devant vous, avec autant de courage et d'énergie républicaine que de ténacité et de foi. Je m'honore, en effet, dans les efforts que j'ai faits pour mon Parti, de n'avoir jamais eu la moindre défaillance. Je suis donc très fier aujourd'hui, au moment où vous allez discuter de la politique intérieure, et où vous allez indiquer au Gouvernement les directives que vous entendez lui voir suivre, d'avoir été appelé à présider vos débats.

Dans l'éclipse du sentiment républicain et démocratique, qui, pendant quatre ans, a tenu à l'écart, et presque dans l'obscurité, le Parti radical et radi-

cal-socialiste, nous nous sommes efforcés, dans la minorité, de faire de notre mieux pour l'intérêt et l'avenir du Parti. Pour ma part, je m'étais consacré à une œuvre, que nous avons tout de même réussi à réaliser malgré la résistance opiniâtre de la majorité du Bloc National ; je veux parler de la loi des pensions civiles et militaires que nous avons menée à bien pour l'honneur du Parti radical et radical-socialiste, et que nous avons fait triompher avec les 200 voix de gauche dont nous disposions à la Chambre, et en débauchant une soixantaine de membres du Bloc National qui ont été conquis à cette belle cause démocratique à la veille des élections parce que la sagesse leur était inspirée sans doute par la crainte salutaire de l'électeur. (*Rires et applaudissements.*)

Je ne reviendrais pas sur les incidents de cette fin de législature s'ils n'étaient intimement mêlés à l'histoire de notre victoire et à la chute du Bloc National.

C'est le 17 janvier que le duel s'engagea, entre les gauches dont j'étais le porte-parole, dans cette question et le Gouvernement de M. Poincaré. M. Poincaré ayant fait retirer de l'ordre du jour de la Chambre, et les assurances sociales, et la question des pensions, je parvins, après une interpellation qui fut d'ailleurs vite liquidée, à faire rétablir à cet ordre du jour la question des pensions civiles et militaires. Le 26 mars, comme le Gouvernement, par un faux-fuyant, essayait de se soustraire aux promesses qu'il avait faites, et aux engagements qu'il avait pris, je réussis, avec mes amis de gauche, à réunir contre le Gouvernement 295 voix contre 283. Le cabinet de M. Poincaré était renversé. (*Applaudissements.*)

Nous avons marqué cette date d'un caillou blanc, car vous reconnaîtrez, mes amis, qu'à quarante-cinq jours exactement des élections législatives, il était intéressant de renverser un cabinet qu'on croyait « tabou », que personne n'avait jamais pu atteindre ni entamer, et qui avait été soutenu jusque là par une majorité aussi forte que fidèle. Vous admettrez

bien qu'il était intéressant, à la veille des élections, de couper en deux le Bloc National, de le mettre dans l'impossibilité de recoudre ses morceaux et de reconstituer son unité. (*Applaudissements.*)

Mais cela, c'est l'histoire du passé. Ce qui suivit n'eut pas moins d'importance pour le triomphe du Bloc des gauches. Grâce à la leçon du 26 mars et bien que le cabinet Poincaré eût été reconstitué trois jours après, la loi des pensions fut inscrite immédiatement à l'ordre du jour, discutée sans relâche, et votée définitivement par la Chambre à la date du 13 avril. Dès le 15 avril — ce qu'on ne sait pas, et ce que je suis heureux de vous dire — c'est que les 450.000 retraités affiliés à l'Union syndicale des retraités civils et militaires, apprenaient la bonne nouvelle et reconnaissaient leurs défenseurs. Il en était de même de la Fédération des fonctionnaires qui avait travaillé à nos côtés à la réalisation de la réforme, et qui faisait savoir à ses 600.000 adhérents, que c'était grâce à l'effort accompli par les Partis socialiste et radical et radical-socialiste, c'est-à-dire par le Cartel des gauches, que les vieux serviteurs du pays allaient être désormais à l'abri de la misère et du besoin. (*Applaudissements.*)

C'est ce succès parlementaire qui amena dans nos rangs la quasi-unanimité des retraités et des fonctionnaires. Plus tard, quand la victoire vint à nous, quand on fit le départ de l'effort de chacun, quand on procéda à la distribution des couronnes, on me laissa et je me tins à l'écart, pensant non sans quelque fierté, que j'avais peut-être apporté à l'édifice de la victoire des gauches ma modeste pierre, et que j'avais servi avec bonheur et désintéressement la cause de mon Parti. (*Applaudissements.*)

Mais tout cela, je le répète, c'est le passé. Tout cela ne compte plus, car un Parti ne vit pas seulement de souvenirs ; il vit d'efforts constants dans le travail quotidien, et pour des réalisations continuelles.

Nous sommes au pouvoir, Cuminal y insistait hier. Les matériaux sont à pied d'œuvre. Il y a bientôt quatre mois que les élections ont eu lieu. Il est

indispensable de se mettre très courageusement au travail, avec la conviction qu'il faut aboutir. Si nous devions faillir à notre tâche, le pays, en qui nous avons fait naître tant d'espérances par notre victoire du 11 mai, ne nous le pardonnerait pas. Nous aurions à craindre d'ailleurs que son découragement ne fût suivi de cet esprit de révolte qui conduit trop facilement les âmes simples aux gestes irréparables ou aux partis extrêmes. Ce serait une catastrophe qu'il importe avant tout d'éviter à la France et à la République : mettons-nous au travail sans tarder. (*Applaudissements.*)

Tout à l'heure, messieurs, causant avec plusieurs des délégués de ce Congrès, j'ai pu constater, sinon un sentiment de mécontentement proprement dit, tout au moins une certaine déconvenue, un commencement de scepticisme, l'idée que peut-être on aurait pu agir plus rapidement dans la réalisation de certaines promesses. Evidemment, Messieurs, on eût pu faire peut-être un peu plus que ce qu'on a fait. Mais, comme notre ami Cuminal vous le disait hier en vous recommandant la patience, on s'est préoccupé surtout, et avec bonheur, de la politique extérieure. Il y avait trop à faire : on ne pouvait commencer par tous les bouts. Donnez à vos gouvernants le temps de faire face aux difficultés intérieures. Ne soyez pas injustes en leur adressant des critiques prématurées qu'on entendrait au dehors, et qui risqueraient même d'amener entre nous des divisions regrettables. Soyons mesurés et prudents dans nos critiques : qu'elles soient moins un reproche qu'une exhortation pour ceux qui, au Gouvernement, portent le drapeau du Parti. (*Applaudissements.*)

J'ai entendu dire — et je reconnais le bien-fondé de cette observation — : « Pourquoi n'avez-vous pas commencé à établir l'inventaire, le bilan de la situation laissée par le Bloc National, afin d'éviter toute confusion entre la tâche difficile qui nous est léguée et l'œuvre que nous voulons accomplir ? » Il faut évidemment établir ce bilan, et ceux qui le réclament ont entièrement raison de le demander afin de dé-

« Pourquoi, me demandait un autre délégué, n'a-t-on pas expurgé du personnel de certains cabinets ministériels et de certaines grandes directions les fonctionnaires qui ont servi avec conviction le Bloc National et qui, dans leur fidélité à l'esprit de réaction, ne demandent qu'à voir sombrer dans l'impuissance nos efforts de reconstruction ? » (*Applaudissements.*)

Toutes ces critiques sont fondées, et j'en reconnais volontiers la force. Au moment où nous avons fait voter la loi des pensions, nous n'avons pas eu d'adversaires plus redoutables et plus dangereux que certains grands chefs des ministères. Ils voulaient la réforme pour eux, mais non pour les petits retraités et, pour venir à bout de leur résistance, il nous a fallu deux années de batailles, de votes et l'appui des partis de gauche.

On nous dit encore que le budget que nous présentons ne fait pas apparaître un grand souci des promesses que nous avions faites, qu'il esquisse timidement nos programmes, que, sans doute, il apporte une légère atténuation aux charges de l'impôt sur le revenu par la suppression du double décime sur les petites cotes, mais que c'est peu à côté des espoirs que nous avions fait naître dans le pays et qui avaient soulevé tant d'enthousiasme.

Eh bien, je fais appel à votre sagesse. Nous sommes un grand parti de Gouvernement. Que nos critiques n'aillent pas trop loin ! Ne perdons pas notre temps à des récriminations inutiles. Essayons plutôt ici de mettre un programme sur pied, et vos élus, avec la même ardeur que les militants, le porteront au Gouvernement et consacreront tous leurs efforts à le faire triompher.

Rappelons-nous aussi que nous ne sommes plus tout à fait, comme on nous accuse de l'être, un parti bourgeois. Certes, nous différons du Parti socialiste sur la question de la propriété ; mais nous disons que la propriété n'est pas intangible, et qu'il faut y toucher résolument dans ce qu'elle a d'excessif et de féodal. (*Applaudissements.*)

Il n'est pas douteux qu'il est excessif que des

grands propriétaires possèdent dix maisons dont ils n'occupent qu'une seule, alors que tant de gens sont en quête d'un logement pour abriter leur famille, de même qu'il est inadmissible que, dans trop de communes que nous connaissons, des propriétaires se refusent, par un entêtement inexplicable, à laisser édifier sur les terrains qui leur appartiennent les constructions que la crise actuelle du logement rend plus que jamais nécessaires. (*Applaudissements.*)

Je ne veux pas multiplier les exemples, et je vous mets seulement en garde contre le fait que, si vous restez des propriétaires endurcis, si vous n'entrez pas dans une conception moderne de la propriété qui exclut tous les abus d'un système dont trop de gens ont souffert, les troupes sociales qui vous ont suivis aux élections dernières se fatigueront, se désintéresseront de votre cause et de votre action et s'enrôleront peut-être sous la bannière de ceux qui seront plus hardis et plus réformateurs que vous.

Mes amis, je ne puis dans cette allocution rapide que toucher très superficiellement à quelques-unes de nos conceptions. Vous aurez, à l'occasion de rapports très documentés, à étudier ces diverses questions. Elles sont d'une telle importance que, j'en suis persuadé, vous aurez à cœur de donner à cette séance, où notre grand Parti va discuter le programme de sa politique intérieure, la dignité qu'elle doit avoir. Je vous demande d'éviter toute confusion dans les débats. Je voudrais surtout qu'on n'apportât pas à la tribune des doléances purement locales sur des oublis que le Gouvernement, mal renseigné, a pu commettre, et qu'il sera préférable de soumettre à la vigilance du Bureau de votre Comité exécutif.

Vous pouvez compter sur l'énergie de vos représentants pour faire comprendre au Gouvernement qu'il faut résolument se mettre à l'œuvre. Nous avons la confiance du pays. Nous nous efforcerons de la mériter, et de réaliser cette politique de clarté et de progrès social qui a fait naître dans le pays, le 11 mai dernier, de si magnifiques et de si légitimes espoirs. (*Vifs applaudissements.*)

TELEGRAMMES DE REMERCIEMENTS

M. le Président. — La parole est à M. Cuminal, pour donner lecture de télégrammes qu'il vient de recevoir, à titre de président du Congrès.

M. Cuminal. — En réponse aux télégrammes que nous avons envoyés hier au nom du Congrès, je viens de recevoir les télégrammes suivants :

Le premier nous a été envoyé par le Président de la République ; il est ainsi conçu :

« Le Président de la République, très touché de l'hommage de sympathie que vous lui avez adressé au nom des congressistes radicaux-socialistes réunis à Boulogne, vous prie de leur transmettre ses vifs remerciements. » (*Applaudissements.*)

Voici le second, qui émane de M. Herriot :

« Très sensible à vos amicales félicitations, je vous prie d'assurer le Congrès de mon affectueuse sympathie. Les militants républicains qui vous entourent peuvent compter sur moi comme je compte sur eux. Fidèle aux idées que nous avons défendues ensemble et que nous avons eu la joie de voir triompher devant le pays républicain, le Gouvernement s'efforcera de servir de son mieux la démocratie et travaillera de toute son ardeur et de toute sa foi, en assurant la sécurité du pays, à fonder la paix définitive sur le droit. » (*Applaudissements.*)

Enfin, M. Maurice Sarraut nous adresse le télégramme suivant :

« Très vivement ému de votre affectueux témoignage, vous prie exprimer au Congrès ma gratitude la plus profonde. Si mes forces se rétablissent plus lentement que je ne le voudrais, je suis pourtant certain désormais pouvoir bientôt les consacrer avec plus d'ardeur et fidélité que jamais au service du noble idéal qui anime notre grand Parti et que défend avec tant de lucide courage notre ami Herriot. Fraternel salut à vous tous. » (*Applaudissements.*)

L'ENTENTE INTERNATIONALE DES PARTIS RADICAUX ET SIMILAIRES

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Bouffandeau pour une communication.

M. Félix BOUFFANDEAU, *secrétaire général.* — En abordant notre ordre du jour, je demande au Congrès de bien vouloir accepter une interversion et d'entendre tout de suite le rapport que M. Emile Borel, député de l'Aveyron, a été chargé de lui présenter sur le rapprochement des partis radicaux et similaires des divers pays d'Europe.

En effet, à 16 heures, dans une salle voisine de celle-ci, le Conseil provisoire de l'Entente internationale des partis radicaux et similaires doit se réunir. Il est indispensable que nous ayons, au préalable, homologué les décisions de votre Comité exécutif et les travaux que nous avons faits à Genève.

A ce sujet, je vous demande la permission de saluer ici notre vénéré président d'honneur, M. Ferdinand Buisson (*très vifs applaudissements*), qui est président du Conseil provisoire de l'Entente internationale, et qui, avec une activité toute juvénile, vient de remplir pendant une douzaine de jours une admirable tâche de propagandiste à travers l'Allemagne. (*Nouveaux applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Emile Borel.

M. Emile BOREL. — Citoyens, le Comité exécutif m'a demandé de vous présenter un rapport sur les séances qui se sont tenues à Genève et à Paris en vue de préparer l'Entente des divers Partis radicaux d'Europe.

Je ne m'étendrai pas longuement sur l'historique de cette entente, bien qu'il ne manque pas d'intérêt et qu'il remonte à une quinzaine d'années déjà.

L'idée de cette Entente a été suggérée tout d'abord, si je ne me trompe, par une conversation entre M. Berendsen et notre président d'honneur, M. Ferdinand Buisson. A ces noms, il faut joindre celui de M. Lucien Le Foyer, qui, pendant de longues années, et au cours de nombreux Congrès de l'Union

interparlementaire, a lutté pour la réalisation de cette Entente. (*Applaudissements.*)

Une organisation provisoire avait été faite avant la guerre. Elle avait pour président un Suisse, M. Gobat, aujourd'hui décédé, et les pourparlers furent suspendus. Ils ont été repris l'année dernière, à la fois par notre Parti qui, sous la signature de son président, M. Edouard Herriot, a adressé un appel aux partis radicaux des divers pays d'Europe, et par le Parti danois, par l'infatigable M. Berendsen, qu'on retrouve toujours dans cette initiative. (*Applaudissements.*)

A la suite de l'invitation adressée d'une manière précise par M. Berendsen et ses collègues danois, il avait été convenu qu'à l'occasion de la réunion à Genève de l'Union interparlementaire, ceux des membres de cette Union qui appartenaient au Parti radical et aux partis similaires se réuniraient pour jeter les bases de la nouvelle Entente. Cette réunion a eu lieu, en effet, à Genève, dans la salle de l'Athénée, le 29 août 1924. M. Ferdinand Buisson en a été élu président par acclamations. L'hommage qui lui a été ainsi rendu marque l'estime où il est tenu dans l'Europe entière autant qu'en France. (*Vifs applaudissements.*)

Permettez-moi de vous donner connaissance des noms des délégués français qui se trouvaient à Genève. La plupart sont des membres de notre Parti. On y trouve aussi quelques membres du Parti républicain socialiste, qui avait été également invité à participer à cette réunion, puisque, je le rappelle à nouveau, elle comprenait tous les partis radicaux et similaires, c'est-à-dire tous les partis ayant des programmes analogues à ceux des partis radicaux.

Voici les noms, dans l'ordre de la feuille de présence : Ferdinand Buisson, ancien député ; Paul Falot, vice-président du Parti radical-socialiste ; Jean Montigny, député ; Bouffandeau, secrétaire général du Parti radical-socialiste ; André Fribourg, député ; Fabius de Champville, vice-président du Parti radical-socialiste ; Chabrun, député ; Simon Reynaud, député ; A. Paisant, député ; Emile Borel, député ;

Charles Lambert, député ; Yvon Delbos, député ; Paul Bastid, député ; Le Foyer, ancien député ; Kayser ; Fernand Merlin, sénateur ; Emile Lisbonne, sénateur ; Aimé Berthod, député ; Antonin Drivet, sénateur.

Avec eux, se trouvaient de nombreux étrangers qui représentaient notamment le Danemark, la Lithuanie, la Suède, la Belgique, la Pologne, la Suisse, la Bulgarie, l'Allemagne, la Hongrie, l'Angleterre, la Finlande et la Norvège.

Cette réunion a pris la décision de nommer immédiatement un Comité provisoire. Ce Comité a tenu deux séances, l'une à Genève, l'autre à Paris, il y a quelques jours. En l'absence de M. Ferdinand Buisson, qui n'avait pu assister à ces deux séances, mes collègues m'ont fait le très grand honneur de me demander de les présider. C'est à cet honneur que je dois de prendre en ce moment la parole devant vous.

Dans ces séances, le Comité exécutif provisoire a préparé un projet de statuts. Il a discuté les diverses questions relatives à la dénomination de l'organisation que nous créons, et il va poursuivre et achever ses travaux dans une séance qui aura lieu cet après-midi à 16 heures, comme vous l'a expliqué notre secrétaire général. Ce Comité provisoire aura alors terminé sa tâche et cessera d'exister. Demain matin, aura lieu un Congrès des radicaux des divers pays, Congrès devant lequel le Comité exécutif provisoire rendra compte de sa mission, et auquel il soumettra les décisions qu'il aura prises.

C'est à ce Congrès qu'appartiendra la tâche de fonder définitivement l'Entente, en votant les statuts. Il est donc indispensable que vous mandatiez régulièrement à ce Congrès les délégués que vous désirez y envoyer pour y représenter notre Parti. Parmi ceux qui se trouvaient à Genève, les uns avaient été envoyés par le Comité exécutif de notre Parti, les autres avaient été invités par l'Union interparlementaire. C'est à vous qu'il appartient maintenant de désigner les délégués chargés de vous représenter demain matin dans ce Congrès, soit que vous main-

teniez en fonctions les délégués de Genève, soit que vous procédiez à de nouvelles nominations.

VOIX NOMBREUSES. — Nous n'avons qu'à maintenir les mêmes délégués.

M. TONY-REVILLON. — Il serait peut-être bon de désigner également quelques délégués membres de la Fédération Nationale des combattants républicains.

M. Aimé BERTHOD. — Les anciens combattants sont déjà largement représentés dans la délégation par un certain nombre d'entre nous.

M. LE PRÉSIDENT. — On a proposé de maintenir en fonctions, pour le Congrès de demain, les même délégués.

Il n'y a pas d'opposition à cette proposition ? (*Non ! non !*)

En conséquence, elle est adoptée.

M. Emile BOREL. — Tel est, très brièvement esquissé, l'historique de notre œuvre. Vous avez à discuter des questions trop urgentes pour que j'insiste longuement sur l'intérêt que présente cette union entre les divers partis démocratiques de l'Europe. Il est tout à fait remarquable, et je crois que nous pouvons en tirer des conséquences favorables pour notre pays, que cette union ne se soit faite qu'au moment où le Parti radical arrivait en France au pouvoir grâce à notre victoire du 11 mai.

En fait, c'est dans notre pays seulement que le parti radical est au pouvoir. Cela nous impose, dans une telle Union internationale, des responsabilités particulières et des devoirs peut-être spéciaux. Soyez assurés que ceux des délégués que vous venez de mandater auront conscience de ces responsabilités et de ces devoirs. (*Applaudissements.*)

En terminant, permettez-moi de saluer ceux des délégués des divers pays d'Europe qui sont déjà arrivés à Boulogne et qui ont bien voulu assister à cette séance. (*Applaudissements.*) Nous serons très heureux de collaborer avec eux et de leur montrer, à l'occasion du Congrès international, quel est le fonctionnement national du Parti radical français. Tous, nous souhaitons que leurs organisations de-

viennent de plus en plus puissantes ,et que l'esprit démocratique et de large progrès social qui est le nôtre, se développe dans toutes les nations d'Europe, car c'est seulement la paix durable que nous voulons tous. (*Vifs applaudissements.*)

UN DÉLÉGUÉ. — Pourrait-on nous indiquer les noms des partis étrangers avec lesquels le Parti radical français va faire cette entente ?

M. Félix BOUFFANDEAU. — Ce sont, d'une manière générale, tous les partis radicaux étrangers, ou les partis ayant un programme analogue au nôtre. En Tchéco-Slovaquie, par exemple, ce sera le parti socialiste national, dont le programme est similaire de celui du Parti radical français. Nous demandons d'ailleurs au Congrès, puisque les statuts seront examinés cet après-midi, et que l'Entente sera constituée par le Congrès international qui se réunira demain matin, de bien vouloir recevoir officiellement, dans notre séance de demain, à 2 h. 1/2, les délégués étrangers auxquels nous témoignerons ainsi, avec notre cordiale sympathie, l'intérêt que nous prenons à cette Entente internationale. (*Assentiment unanime.*)

EXCLUSION DE LA LISTE DISSIDENTE DE LA GIRONDE

M. LE PRÉSIDENT. — Je remercie M. Borel, et je donne la parole au rapporteur chargé d'exposer devant le Congrès la question de la Fédération de la Gironde.

M. DELOZIÈRE, *rapporteur*. — Citoyens, la Fédération de la Gironde du Parti républicain radical et radical-socialiste a voté l'ordre du jour suivant :

« Le Bureau de la Fédération de la Gironde et la Commission administrative qui ont reçu leurs pouvoirs de l'Assemblée plénière du Parti du 7 septembre dernier,

« Réunis dans leur séance du 11 octobre,

« Repoussent à l'unanimité la décision du Comité

exécutif en date du 8 octobre et font appel de cette décision devant le Congrès de Boulogne.

« Déclarent en outre qu'il est inadmissible que des actes d'indiscipline graves soient toujours tolérés et absous par le Comité exécutif, malgré les sanctions prononcées par la Fédération,

« Considérant que le citoyen Labroue et ses colistiers qui ont bassement trahi le Parti et favorisé, par leur lâche défection, le Bloc National et réactionnaire, ont été exclus, à l'unanimité moins deux voix, par l'Assemblée plénière du 7 septembre.

« Considérant que le maintien de Labroue et de ses co-listiers brisera le cartel des gauches en Gironde et compromettra gravement le succès du Parti pour les prochaines élections municipales et cantonales,

« Préviennent le Comité exécutif, en vue du Congrès de Boulogne, qu'il aura à choisir entre le maintien des transfuges au sein du Parti et la Fédération de la Gironde tout entière qui s'est prononcée pour leur exclusion,

« Invitent les parlementaires de la Gironde appartenant au Parti à conformer leur attitude à la décision énoncée dans le présent ordre du jour. »

A la suite de cet ordre du jour, la question a été soumise à la réunion plénière du Congrès du jeudi 16 octobre 1924, et a été renvoyée pour avis par devant la Fédération du Pas-de-Calais.

La Fédération du Pas-de-Calais, sous la présidence du citoyen Morieux, a nommé une commission de sept membres, qui s'est réunie aussitôt, à l'issue de l'Assemblée plénière. Elle s'est réunie à nouveau ce matin pour délibérer, et m'a chargé de vous soumettre ce rapport.

La commission des sept membres de la Fédération du Pas-de-Calais, sous la présidence du citoyen Morieux, président de cette Fédération, chargée d'examiner le conflit de la Fédération de la Gironde, après avoir entendu les parties, examiné les dossiers et vu les pièces versées au débat, a décidé à l'unanimité ce qui suit :

Elle approuve en tous points le rapport de la Com-

mission supérieure d'arbitrage du Parti républicai
radical et radical-socialiste, lequel a reconnu qu
dans cette affaire de la Gironde, celui qui, le pr
mier, a manqué à la discipline radicale a été M. La
broue. Celui-ci a commis une faute grave contre l
discipline en constituant une liste opposée à cel
du cartel des gauches.

Tout en regrettant qu'il y ait eu par la suite de
irrégularités commises par des membres du burea
de la Fédération de la Gironde pour la confectio
d'une liste du cartel des gauches, elle n'en estim
pas moins que, si des sanctions doivent être prises
c'est contre M. Labroue et son colistier, M. Duc
kett.

Elle estime, en outre, que dans l'intérêt même du
Parti, il ne peut exister, dans un même départemen
deux Fédérations rivales. Elle espère que MM. La
broue et Duckett dont le programme, il faut le re
connaître, n'est pas sorti du cadre des déclaration
du Parti, voudront comprendre que l'intérêt sup
rieur de la République doit primer toutes les autr
considérations personnelles et renonceront à leur in
tention de former dans la Gironde une Fédératio
dissidente.

Elle est persuadée que, de son côté, la Fédéra
tion de la Gironde, qui a l'investiture du Parti, sau
elle aussi, le cas échéant, donner des preuves de co
ciliation et fera tout ce qui peut dépendre d'ell
pour assurer dans ce beau département l'union in
time de tous les radicaux et radicaux-socialistes.

M. Lavech. — La question de la Gironde est trè
simple. Après l'exposé fait par la Sous-Commissio
il est hors de doute qu'au-dessus de la faute de dis
cipline, il en est une autre à laquelle on n'a peu
être pas fait suffisamment allusion et qui mérit
d'être évoquée devant vous : c'est la question de
procédés électoraux du citoyen Labroue et de so
colistier dans cette affaire.

Des paroles extrêmement graves, des termes trè
injurieux ont été mis sous les yeux du public. « Ca
tel des gauches » ne s'est jamais écrit avec un « K
monsieur Labroue ! D'autre part, notre Préside

Edouard Herriot, est au-dessus d'une campagne ordurière. (*Mouvements divers. Protestations et applaudissements.*)

Je crois que ces termes suffisent, puisqu'ils sont reconnus par M. Labroue, à l'éliminer complètement du Parti pour une durée indéterminée (*Très bien !*) C'est à sa Fédération qu'il doit s'adresser pour tâcher de faire valoir, dans d'autres circonstances, la valeur de sa conduite future. Je n'ai pas autre chose à vous dire, et je ne doute pas de votre jugement.

M. Labroue. — Je demande la parole (*Non, non !*)

M. le Président. — La question peut, en effet, sembler à tout le monde épuisée. Mais M. Labroue a le droit de se défendre, et je lui donne la parole.

M. Labroue. — Et, malgré l'opposition qui se manifeste contre moi, je parlerai aussi longtemps qu'il me plaira, une heure s'il le faut. (*Exclamations.*)

M. le Président. — Non, Monsieur Labroue. Je répète que, pour la plupart d'entre nous, le débat semble épuisé, et je vous prie d'être le plus court possible. (*Très bien !*)

M. Labroue. — Citoyens, j'ai, vous le comprendrez, quelque impatience de venir brièvement devant vous, mais tout de même aussi clairement que possible, justifier l'attitude de mes dix colistiers et de moi-même en face de la demande d'exclusion dont nous avons été l'objet de la part de la Fédération de la Gironde.

Mon impatience est d'autant plus grande que nous sommes en présence de deux décisions que l'on vous rappelait tout à l'heure : l'une, celle du Comité exécutif qui, à la majorité, a débouté la partie demanderesse, et l'autre, que vient de vous faire connaître le rapporteur de la Commission du Pas-de-Calais et à laquelle, quant à moi, je me rallie pleinement.

Plusieurs voix. — Et alors ?

M. Labroue. — Oui, vous le voyez, je ne viens pas protester contre elle. La conclusion de cette dernière décision, que vous venez d'entendre comme moi-même, est que la Commission, après avoir entendu les parties, est d'avis qu'il ne doit y avoir

qu'une seule Fédération dans un Département, celle de la Gironde.

Nous sommes tous d'accord sur ce point. C'est le règlement, et moi, qui ai eu l'honneur, en 1913, d'être devant le Congrès de Pau l'unificateur du Parti, je serai le dernier à le violer. Il ne doit y avoir dans notre Département qu'une seule Fédération, celle qui nous a exclus et nous demandons à être réintégrés.

Comme, d'autre part, il résulte de sa conclusion que la Commission ne vous propose pas notre exclusion, qu'elle propose au contraire de ne pas accepter cette exclusion et de nous maintenir dans la Fédération (*Non, non !*), nous nous inclinons (*Vives protestations.*)

M. le Président. — C'est ce que vous aurez à juger tout à l'heure, messieurs. Ecoutez !

M. Labroue. — Si j'avais mal compris les conclusions du rapporteur, je le prierais de bien vouloir préciser. Ces conclusions, si je les ai bien entendues, comportent notre maintien dans la Fédération de la Gironde.

M. Delozière, *rapporteur*. — En aucune façon. Nous vous blâmons ; nous disons que vous avez gravement manqué à la discipline. Par conséquent, c'est au Congrès qu'il appartiendra tout à l'heure de vous exclure ou de ne pas vous exclure. (*Applaudissem.*)

M. Labroue. — Alors, citoyens, la question demeurant entière, je crois devoir tout d'abord éclairer votre sentiment sur les conditions dans lesquelles il s'est trouvé que, dans le Département de la Gironde, comme d'ailleurs dans bien d'autres départements, deux listes de gauche, l'une radicale, la nôtre, l'autre de cartel composée de radicaux et de socialistes se sont affrontées.

Je rappelle deux ou trois faits.

Le 2 mars dernier, une réunion plénière de la Fédération de la Gironde avait lieu. C'était son Président d'alors, aujourd'hui partie plaignante contre moi, M. Cauderon, qui la convoquait et qui en conduisit les débats. L'ordre du jour portait qu'on prendrait une décision définitive sur la question des al-

liances et qu'on ferait le choix des candidats de la Fédération.

Sur le premier point, un vote fut émis dans le détail duquel je n'ai pas à entrer, étant données les exclusives des socialistes, vote qui, après épreuve et contre-épreuve, fut proclamé par le président, et par lequel la Fédération de la Gironde décidait de ne pas faire alliance avec les candidats de la S.F.I.O.

Sur le deuxième point, comme on n'avait pas le temps de procéder à la désignation des candidats, il fut décidé que ce seraient les comités qui, dans leurs domaines respectifs, procéderaient à la désignation des candidats.

Dans ces conditions, je crois avoir été un observateur vigilant de la discipline. Dans les jours suivants, des candidatures s'étant produites, les unes à titre individuel, d'autres — et je fus du nombre — ayant communiqué des listes entières de 11 candidats que je proposais à leur adoption, ces divers comités commencèrent à faire librement leur choix. Il ne s'agissait à aucun degré de ma part d'imposer des candidats à la députation, mais de proposer à l'ensemble des comités des noms sur lesquels ils auraient à choisir. C'étaient des candidats que nous leur signalions.

Mais comme, peu après, le Comité exécutif nous fit savoir qu'un pareil mode de désignation des candidats n'était pas régulier, nous fîmes mieux : nous cherchâmes à provoquer la réunion d'une nouvelle Assemblée plénière de la Fédération où, cette fois, la désignation des candidats serait faite.

Nous nous heurtions, il faut le dire, à la mauvaise volonté du président qui, ayant lié déjà partie avec les S. F. I. O., ne voulait pas convoquer de nouveau une assemblée de la Fédération.

Conformément à nos statuts fédéraux, cinq comités lui adressèrent une demande de réunir une nouvelle assemblée. Quoique, de droit, le président doive, d'après nos statuts, réunir dans ce cas l'assemblée, il fit la sourde oreille.

Une deuxième porte nous restait ouverte. Quand la majorité des membres disent nos statuts, recon-

naissent la nécessité de réunir la Fédération, elle est convoquée de droit. En conséquence, la majorité des membres convoqua la Fédération pour le 6 avril. 130 délégués répondirent à l'appel et procédèrent, au scrutin secret, à la désignation des candidats de la Fédération radicale.

Sept candidats furent désignés. Restaient quatre vacances, car on décida que, pour ne pas donner l'impression de l'exclusive, on laisserait au Bureau et aux sept colistiers désignés le soin de choisir quatre républicains de gauche bon teint.

Nous demandâmes l'investiture à la Commission d'arbitrage. Celle-ci ne nous convoqua pas pour nous permettre de fournir nos explications. Elle nous refusa l'investiture, comme d'ailleurs aux candidats du cartel de la Gironde.

Les trois objections qui nous furent faites sont les suivantes :

1° On ne pouvait pas donner l'investiture à une liste incomplète. En effet, nous n'étions que sept radicaux, c'est la vérité même, je viens de vous le dire. Mais est-ce là un acte d'indiscipline ?

2° On me reprochait particulièrement d'avoir imposé aux comités de la Gironde des candidatures, alors que, je vous le disais il y a un instant, il s'agissait simplement de propositions de candidatures qu'on soumettait à leur ratification. D'ailleurs, nous renonçâmes à cette procédure dès que nous connûmes le sentiment du Comité exécutif, pour adopter la procédure normale de la désignation par l'Assemblée fédérale.

3° En dernier lieu, on nous disait que la réunion du 6 avril n'était pas régulière. Si j'avais été convoqué, j'aurais présenté nos statuts fédéraux qui montrent que la majorité peut provoquer ces réunions.

Voilà comment nous avons procédé, et je ne crois pas qu'on puisse, ni de près, ni de loin, dire que nous avons à aucun degré enfreint, soit le règlement du Parti qui stipule que le Parti ne soutiendra que les candidats désignés par les Congrès départemen-

taux soit nos statuts fédéraux dont je vous ai rappelé la disposition qui nous concerne.

Vous faites le règlement. Il est donc tout naturel que vous ne supportiez pas sans impatience les infractions au règlement que vous vous êtes donné la peine d'élaborer. Mais nous, nous avons respecté intégralement la lettre et l'esprit du règlement. Quant à nos adversaires, au contraire, comment se sont-ils désignés ?

Les cinq candidats qui furent sur la liste du cartel, sentant qu'ils n'avaient pas l'opinion de la majorité de la Fédération avec eux, ne convoquèrent point celle-ci !

Le président avait reçu les demandes de cinq comités pour la convocation d'une nouvelle assemblée. Il ne la convoqua pas !

Il avait lui-même proclamé, après épreuve et contre-épreuve, le 2 mars, qu'il ne ferait pas alliance avec les S.F.I.O. Il a fait alliance avec eux !

Enfin, ils se sont réunis à dix ou douze, un beau jour et là, à huis clos, à l'insu de l'ensemble des militants, ils ont désigné candidats à la députation cinq d'entre eux !

Où sont les disciplinés? Où sont les indisciplinés? (*Vive agitation. — Bruit.*)

Ah ! si nous avions l'intention de mettre de l'huile sur le feu, si nous ne voulions pas non seulement prêcher du bout des lèvres, mais pratiquer du fond du cœur l'apaisement nécessaire, comme nous aurions beau jeu, d'accusés que nous sommes aujourd'hui, à nous faire accusateurs, et, au nom même de la discipline, de nous inscrire en faux contre ceux qui ont piétiné le suffrage universel de leur parti ! (*Vives protestations. — Applaudissements sur divers bancs.*)

Un délégué. — Allez vous justifier dans votre département !

Un autre. — Ce qui vous juge, c'est que vous n'avez pas craint de faire le jeu de la liste Mandel.

Une voix. — Tout cela, c'est du temps perdu. Allez-vous en !

M. le Président. — Ces interruptions ne font qu'al-

longer inutilement le débat. Laissez terminer M. La broue et donnons une conclusion à ce pénible débat

M. Labroue. — Voilà pour le règlement. Je crois qu'il était important de mettre les points sur les i

Quant à la doctrine, en constituant une liste essentiellement radicale et radicale-socialiste, j'estime que nous avons soutenu la doctrine intégrale de notre Parti.

On nous a dit souvent : nous sommes des doctrinaires. On nous a dit : soyons nous-mêmes. Nous l'avons été au moment décisif, et il ne nous plaisait pas, puisque les circonstances, étaient telles que nous ne faisions pas de cartel, d'exposer intégralement à travers le département ce qu'est notre doctrine radicale, à l'opposé des partis soit de collectivisme, soit d'opportunisme.

En allant ainsi droit devant nous, nous avons recueilli une moyenne de 10.000, et pour ma part de 13.000 voix radicales indéfectibles, qui ne voulaient aller ni à droite, ni à gauche. (*Protestations.*)

M. Jean Montigny. — Si nous avions agi ainsi dans nos départements, le Bloc National serait encore au pouvoir. (*Applaudissements.*)

M. Labroue. — Il y a trente départements dans lesquels on a procédé comme nous avons fait. Je ne veux nommer ni des départements, ni des hommes. Ce sont pourtant d'excellents radicaux que vous conservez dans vos rangs. Voudriez-vous dire peut-être que, comme le coup de force leur a réussi, la fin justifie les moyens ? Si j'avais eu quelques milliers de voix de plus, trouveriez-vous bon ce qui vous semble aujourd'hui mauvais ? (*Vives protestations.*)

Mais je dis même qu'au point de vue de la tactique républicaine — et je vais au-devant de vos sentiments — nous avons eu le souci le plus grand. Ces milliers de voix qui se sont fixées sur nous, ce sont des voix qui n'ont pas voulu aller à l'ennemi, bref qui n'ont pas voulu voter pour des socialistes. Si nous n'avions pas existé, que serait-il advenu de ces 10 milliers de voix ? (*Exclamations.*) Elles seraient allées à la débandade. Il y avait trois listes de Bloc National plus ou moins camouflées qui s'affrontaient

en Gironde. Il y avait là des hommes qui, d'après leur état d'esprit, pouvaient créer quelque équivoque.

Il y avait un homme qui pouvait, aux yeux de certains, se présenter un peu comme radical, un ancien chef de cabinet de M. Lafferre, un de nos présidents d'honneur.

Il y en avait un autre que j'avais essayé de démasquer au cours des deux ou trois années dernières, Odin, et qui, il y a quelques mois encore, était vice-président du Comité exécutif de notre Parti. Je montrais qu'il n'était chez nous que comme une sorte d'agent provcateur, et l'événement démontra ma clairvoyance puisqu'au dernier moment il allait faire une liste de concentration républicaine, espérant que des troupes radicales le suivraient dans cette diversion.

C'est parce que nous étions là, que nous avons retenu ces voix sur notre tête. Ce faisant, nous avons arraché au Bloc National une bonne part de son triomphe. (*Vives protestations. — Applaudissements sur divers bancs.*)

Et maintenant, j'ai fini.

Sur la question du règlement, je crois que nous sommes impeccables.

Sur la question de doctrine, c'est la doctrine même de notre Parti que nous avons eu la fierté de défendre.

Quant à la question de tactique, vous me direz que nous aurions pu procéder autrement. Mais pouvez-vous condamner les gens sur de simples hypothèses ? Calculez le nombre de voix. Il y a encore une marge de 10.000 voix. Nous jouons sur le velours.

Et puis enfin, je le répète, vous qui connaissez non seulement la carte de vos départements respectifs, mais encore la politique de l'ensemble du pays, dites-vous bien que si vous procédiez à des sanctions en ce qui concerne la Gironde, elles auraient peut-être leurs répercussions dans bien d'autres départements. (*Rumeurs.*) Il y a des cas symétriques qui se sont produits, et ceux qui se sont informés de bonne foi le savent parfaitement.

Je ne parle pas seulement des 10 colistiers que vous excluriez avec moi, et parmi lesquels il y a

pourtant des hommes comme le professeur Mantou, de la Faculté de Médecine, le docteur Fallex, d'autres encore. Mais je suis moi-même visé, et vous me permettrez bien de rappeler que je suis quand même un bon serviteur de mon Parti. Quand on a été élevé à l'école de mon ancien maître Cazals, que j'aperçois d'ici, d'Aulard et de bien d'autres républicains, quand on a consacré ses principaux travaux au XVIII[e] siècle et à la Révolution, quand on a au Congrès de Pau, fait la besogne que vous connaissez, quand en 1914 en Gironde on a eu l'honneur de conquérir un siège sur l'Action libérale et d'être le premier député du Parti radical qu'on ait vu dans ce département jusque-là si opportuniste ; quand, pendant toute la période de la législature, on n'a jamais eu une faute à se reprocher, on a le droit de prétendre qu'on a bien servi son Parti.

Et puis, nous avions affaire à cet homme satanique qui a nom Mandel. C'est lui que nous combattions là-bas, qui, par tous les moyens, essayait de nous nuire, et, pour lutter contre lui, nous avons fait quand même notre liste, tant bien que mal de bric et de broc. Dellac le sait bien, lui qui est contre moi, et qui n'a pas eu à savoir ce que lui coûtaient les frais électoraux en 1924. (*Vive agitation. — Protestations indignées. — Cris nombreux* : La censure !)

M. le Président. — J'invite formellement M. Labroue à modérer ses paroles, et je le prie de conclure.

M. Labroue. — Je me suis tenu à la disposition du Parti, que ce soit à Paris, dans le III[e] arrondissement, que ce soit dans ce département même du Pas-de-Calais où, à la demande de Lévy-Ullmann, je suis venu à Hiénin-Liétard porter la parole radicale. 150 à 200 comités ont été créés en Gironde ; si le succès du Parti s'y est affirmé si grand, n'est-ce pas parce que bien souvent, jusqu'à deux ou trois heures du matin, j'allais dans les communes combattre vigoureusement le Bloc National ?

Ah ! messieurs, libre à vous de lapider ceux qui se flattent quand même d'avoir été les bons serviteurs du Parti radical, et qui, quelque décision que

vous puissiez prendre, demeureront demain, comme hier, fidèles à la doctrine et au programme de notre Parti !

Non ! je ne puis pas croire que vous, qui vous placez au-dessus des mesquineries de la polémique, qui voyez les choses dans leurs grandes lignes, et qui avez le souci des intérêts permanents du Parti, vous vous laisserez aller à des mesures de représailles individuelles que cherchent à prendre contre moi certains hommes qui ne me reprochent que le mal qu'ils ont essayé de me faire.

Je vous demande de juger avec justice, dans un sentiment d'impartialité, Quant à moi, je ne demande pas mieux que de faire preuve de conciliation. (*Vives exclamations. — Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le Président. — La parole est à M. Cuminal.

M. Cuminal. — Citoyens, ce n'est pas sans émotion que j'interviens dans ce débat. Il est toujours pénible d'intervenir dans des questions d'ordre personnel.

Mais il est des moments où le devoir domine toute autre considération.

Il m'en coûte d'autant plus de prendre la parole que, pendant des mois, j'ai essayé, dans le département de la Gironde, de faire une œuvre d'union et de conciliation.

L'orateur qui m'a précédé sait que je me suis appliqué à démontrer qu'avec de l'action, avec de la propagande, dans ce département où, disait-on, n'existait pas de parti radical, on pourrait galvaniser des forces qui restaient obscures et qui me demandaient — l'expérience du 11 mai l'a prouvé — qu'à se manifester au grand jour.

J'ai fait un appel loyal à des hommes que je savais intelligents, dont le talent de parole pouvait déterminer dans la Gironde un courant populaire qui aurait emporté tous les obstacles. Mais le talent — je ne veux pas prononcer de mots trop sévères — ne suffit pas toujours (*Très bien !*), et nous avons vu les divisions girondines s'accentuer de jour en jour, malgré les avertissements du Comité exécutif, malgré l'autorité de ceux qui avaient qualité pour

parler en son nom. Laissez-moi vous rappeler que notre respecté président lui-même, à l'appel des partis de gauche, est allé dans le département de la Gironde, où j'ai eu le grand honneur de l'accompagner.

Qu'avons-nous fait ? Après avoir examiné la situation, nous avons dit aux républicains de la Gironde : « C'est pour le cartel des gauches que vous avez le devoir de mener la lutte. » Nous avons dit à ces Girondins : « Vous ne déterminerez la victoire que si, radicaux-socialistes et socialistes, vous allez ensemble à la bataille. Il faut, dans l'intérêt de la patrie elle-même, qui se confond avec l'intérêt du parti républicain, que vous vous libériez de cette politique néfaste, représentée par M. Mandel. (*Vifs applaudissements.*)

Voilà les indications que nous avons données aux candidats du suffrage universel.

Mais, parmi eux, s'agitaient les éléments de dissidence, les éléments de division, que vous stigmatiserez tout à l'heure. (*Applaudissements.*)

Ce n'est pas tout. Le cas de la Gironde a été évoqué devant la Commission d'arbitrage que j'avais le périlleux devoir de présider. Je vous le disais en commençant, il est toujours dur de se prononcer dans des questions de personnes, et il y faut le sentiment du devoir, car il est des opérations, si douloureuses qu'elles soient, qu'il faut savoir faire dans l'intérêt supérieur de son parti. (*Applaudissements.*)

Qu'avons-nous décidé, sur les conclusions qu'au nom de cette Commission, notre ami Kayser nous présentait, et que nous avons adoptées à l'unanimité, sans la moindre hésitation ? Nous avons dit : en présence des deux Fédérations qui coexistent dans ce département, le règlement ne nous permet pas de donner l'investiture. mais, du moins, nous pouvons donner des conseils. Nous avons alors répété ce que nous avions déjà proclamé à Bordeaux avec le président Herriot ; nous avons déclaré publiquement, dans une décision qui a été reproduite dans la presse, que le devoir des républicains était de voter pour le cartel des gauches. (*Vifs applaudissements.*)

Eh bien ! le parti républicain a répondu à notre

appel. — Il y a tout de même des chiffres devant lesquels on doit s'incliner. — 75.000 voix républicaines et républicaines-socialistes se sont prononcées pour la liste Cauderon-Marquet. Et combien la liste dissidente a-t-elle eu de voix ? 10.000. Le procès est jugé. Le suffrage universel a prononcé. C'est le cartel des gauches qui a triomphé. (*Applaudissements.*)

Citoyens, vous ne pouvez pas vous inscrire en faux contre le verdict du suffrage universel. Il a su distinguer le bon grain de l'ivraie. Vous ferez comme lui, et vous prononcerez l'exclusion des dissidents ; si douloureuse que puisse vous paraître cette opération, elle est indispensable. (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

VOIX NOMBREUSES. — Aux voix.

M. DUCKETT. — Je demande la parole. (*Bruit.*)

VOIX NOMBREUSES. — Non ! non ! La clôture !

M. LE PRÉSIDENT. — Je vais donc consulter le Congrès sur la clôture de la discussion.

M. DUCKETT. — On ne peut pas ainsi étouffer le débat ! (*Protestations.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez entendu comme moi, monsieur Duckett, que le Congrès réclame instamment la clôture. Au surplus, je ne puis pas vous laisser dire que le débat a été étouffé.

M. DUCKETT. — Je n'ai pas été entendu.

M. LE PRÉSIDENT. — Le Congrès a longuement entendu votre chef de liste, M. Labroue.

M. DUCKETT. — Il ne parle pas en mon nom.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Labroue a apporté tous vos arguments.

Vous avez entendu, messieurs, l'accusation et la défense. Etes-vous d'avis que la discussion doit être close ? (Oui ! oui !) Je consulte le Congrès.

(Le Congrès décide de clore la discussion.)

M. LE PRÉSIDENT. — Je rappelle que les conclusions de la commission tendent à laisser le Congrès libre de choisir la sanction qui doit être prononcée.

En vertu de notre règlement, et conformément à la procédure de nos Congrès, qui est du reste celle du Parlement, je suis obligé de mettre d'abord aux

voix la sanction la plus grave, c'est-à-dire l'exclusion de M. Labroue et de ses colistiers.

M. LE PRÉSIDENT. — Voici les noms des membres du Parti dont on vous propose l'exclusion : MM. Labroue, Duckett, Malet, Dupont, Mandoul, Michel Solleville, Buriot, Gaussens, Santini, Bariac.

UNE VOIX. — Je demande à M. le Président de bien vouloir indiquer à l'Assemblée quelles sont les peines qui viendront après la sanction la plus grave.

M. LE PRÉSIDENT. — Il y a d'abord l'exclusion, puis le blâme, et l'avertissement.

M. GAVAUDAN. — Le Congrès ne peut se prononcer que sur la proposition qui lui est soumise, c'est-à-dire l'exclusion.

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai rappelé, comme on me le demandait, l'échelle des sanctions. Mais il est exact que le Congrès ne votera ni sur le blâme, ni sur l'avertissement.

Je mets aux voix l'exclusion de M. Labroue et de ses colistiers.

(L'exclusion, mise aux voix, est prononcée.)

UN DÉLÉGUÉ. — Je proteste contre la validité du vote. Il faut les deux tiers des voix pour prononcer une exclusion.

M. GAVAUDAN. — Non ! Toutes les décisions du Congrès sont prises à la majorité absolue. Ce n'est que dans le Comité exécutif qu'il faut la majorité des deux tiers pour statuer sur une peine.

M. LE PRÉSIDENT. — De l'avis du Bureau, le vote est acquis. En conséquence, M. Labroue et ses colistiers sont exclus du Parti. (*Vifs applaudissements. — Protestations sur divers bancs.*)

LE PROGRAMME MUNICIPAL

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle l'examen des questions relatives au programme municipal.

La parole est à M. Lévy-Alphandéry, rapporteur.

M. LÉVY-ALPHANDÉRY, *rapporteur*. — Avant de vous

donner lecture de mon rapport, je tiens à remercier notre excellent Secrétaire général des paroles beaucoup trop élogieuses qu'il a bien voulu m'adresser hier.

Le Comité exécutif prépare, avant les élections municipales, un important travail. Il a bien voulu se rappeler que j'avais été président des maires de la zône des armées, et que je suis encore aujourd'hui vice-président de l'Association des maires de France.

D'avance, je m'excuse d'être un peu long. Mais il m'a semblé qu'à la veille des élections municipales il était de notre devoir de préciser, sur cette importante question du programme municipal, la pensée démocratique et sociale du Parti.

(M. Lévy-Alphandéry donne alors lecture de son rapport, et on commente les diverses parties qui reçoivent l'approbation du Congrès.)

Les conclusions ci-dessous sont soumises au vote de l'Assemblée.

Rapport de M. Lévy-Alphandéry

Pour la première fois, le Parti Radical-Socialiste va présenter aux électeurs un programme municipal. C'est une innovation qu'il faut expliquer. Jusqu'ici, le Parti a été absorbé surtout par les questions politiques, dans lesquelles l'action municipale n'avait pas à se manifester. Mais la guerre, puis l'après-guerre ont mis les questions économiques au premier plan, et la preuve a été faite que la reconstitution de la France est impossible sans le concours dévoué et permanent des administrations locales.

Pour que l'activité des assemblées municipales puisse s'exercer en pleine liberté, il faut tout d'abord que des dispositions législatives plus libérales que celles établies par la loi de 1884 leur soient accordées, il faut en un mot que l'*autonomie municipale* soit consacrée.

De là deux parties dans notre programme.

En premier lieu les mesures législatives nécessaires pour permettre aux villes de France de déployer toute leur activité, mesures réclamées depuis

plusieurs années par les Congrès des Maires, en instance auprès des Chambres, et dont nous demandons la prompte réalisation à nos collègues parlementaires.

En second lieu, les réformes que les municipalités, dégagées de toutes entraves, devront entreprendre désormais, soit isolément, soit en commun.

Le programme que nous proposons, n'est pas d'ailleurs un programme utopique, c'est la simple généralisation des initiatives prises déjà, surtout pendant la guerre, par des administrateurs municipaux hardis et dévoués au bien public.

I. — Mesures législatives

Autonomie administrative. — Vote des projets sur la réforme de la loi municipale de 1884 et sur l'indemnité à allouer aux maires et aux adjoints.

Autonomie financière. — Vote des projets sur les taxes de remplacement et la création d'une caisse d'avance aux communes. Modifications dans le mode d'établissement des centimes additionnels, de répartition du fonds commun et du dixième sur le chiffre d'affaires. Autorisation d'exploiter en régie les services rémunérateurs.

Simplification de la comptabilité administrative.

II. — Programme municipal

1° *Politique foncière.* — Préparer un plan d'extension et d'aménagement urbain et en assurer la stricte exécution. Surveiller le lotissement des terrains à bâtir. Acheter les terrains disponibles pour faire profiter la collectivité de la plus-value.

2° *Habitation.* — Obtenir l'utilisation des logements vacants et, en particulier, des casernes.

Encourager la construction d'habitations à bon marché (construction par les villes elles-mêmes ou subventions accordées aux Offices, aux Sociétés et aux particuliers).

Jardins ouvriers et populaires.

3° *Hygiène sociale.* — Création de bureaux d'hy-

giène. Etablissement d'un casier sanitaire des immeubles. Création de dispensaires contre tuberculose, cancer, maladies vénériennes, ou subvention aux organisations départementales.

Contribution à l'entretien des sanatoria, préventoria et maisons de repos.

Etablissement de bains-douches.

a) Enfance. — Allocations aux femmes enceintes. Repos maternel. Corbeilles circulantes.

Consultation de nourrissons. Gouttes de lait. Pouponnières et crèches. Encouragements aux mères de famille soignant bien leurs enfants.

Inspection médicale et cliniques scolaires.

Ecoles de plein air. Colonies de vacances. Placement temporaire à la campagne.

b) Malades. — Assistance médicale la plus large possible. Amélioration du régime des hôpitaux.

c) Vieillards. — Amélioration du régime des hospices.

Maisons de retraite pour vieillards payants.

Ces services d'assistance devront être considérés, non comme des œuvres de charité, mais comme l'accomplissement d'un devoir social, de reconnaissance pour la mère, de patriotisme pour l'enfant qui doit être mis en état de rendre plus tard le maximum possible de service à son pays, et de solidarité à l'égard du travailleur affaibli par la maladie ou par l'âge.

Préparation à l'application de la loi sur les assurances sociales.

4° *Ravitaillement.* — Création ou développement d'Offices de ravitaillement, d'abattoirs municipaux. Encouragements aux sociétés coopératives.

5° *Travail.* — Création ou développement des Offices paritaires de placement.

Enseignement. — *a*) Professionnel. — Bureaux d'orientation professionnelle. Encouragements à l'apprentissage (concours, préapprentissage). Enseignement professionnel (agricole, industriel, commercial). Encouragements aux organisations professionnelles (Chambre des Métiers).

b) Général. — L'école locale, terrain d'expérience

pédagogique. Création de cours spéciaux en rapport avec le développement économique de la ville ou de la région.

La ville, directrice intellectuelle et créatrice d'énergie dans la région dont elle est le centre.

7° *Régies*. — Mise en régie de services publics dans l'intérêt et des consommateurs et des finances publiques (éclairage, transports, assurances, etc.).

Organisation en offices autonomes, gérés industriellement, disposant de leur budget, et administrés par une commission comprenant outre des membres de l'Assemblée municipale, des représentants du personnel et des consommateurs.

8° *Personnel municipal*. — *a*) Recrutement. — Nécessité d'exiger du personnel une compétence technique.

b) Statut. — En revanche, obligation de lui assurer la stabilité, des garanties contre le favoritisme, un traitement suffisant et une retraite.

Unions et Syndicats de Communes

La commune isolée, souvent impuissante à réaliser son programme. Nécessité :

1° De se renseigner (groupement en associations);

2° de s'entendre avec ses voisines (constitution de syndicats de communes).

Conclusion

La commune, « cellule primaire » de l'Etat, laboratoire d'expériences économiques et sociales.

M. le Président. — Je suis certain d'être l'interprète du Congrès en adressant à M. Lévy-Alphandéry nos meilleurs remerciements et nos sympathiques félicitations pour l'admirable travail qu'il vient de nous présenter. (*Très bien !*)

La parole est à M. Emile Desvaux.

M. Emile Desvaux. — J'ai l'intention d'être d'autant plus bref que le rapport de notre ami Lévy-Alphandéry a traité la question d'une façon très complète. Toutefois, j'ai le devoir, sur un point spécial, de justifier au nom de mes collègues radicaux

du Conseil Municipal de Paris un amendement à ce rapport, que je recommande à la vigilante attention de la Commission et du Congrès.

Ce qui a dû vous frapper, ce qui a frappé les délégués de Paris et de la région avoisinante, c'est que, très légitimement d'ailleurs, — car Paris n'est pas toute la France —, M. Lévy-Alphandéry a parlé du problème d'ensemble, et qu'il n'a fait aucune allusion au régime par trop spécial, que, de par la loi d'exception du 17 avril 1871, l'Assemblée réactionnaire de Versailles a imposé à la Ville de Paris.

Pour préciser tout de suite une pensée qui ne m'est pas personnelle, que j'exprime au nom de l'unanimité de mes collègues radicaux de l'Hôtel de Ville — hélas ! nous n'y sommes pas nombreux, mais ce n'est pas notre faute ! — voici le vœu qu'en leur nom et au mien je vous soumets. J'en aurai ensuite terminé avec les quelques explications complémentaires que j'aurai à vous fournir.

Le Congrès,

Considérant qu'en 1871, *l'assemblée réactionnaire de Versailles a privé la ville de Paris de ses franchises municipales.*

Qu'au point de vue électoral notamment, la loi du 17 *avril* 1871 *qui attribue à chaque quartier un siège municipal sans tenir compte du chiffre de la population, a abouti à créer des inégalités flagrantes,*

Qu'en effet le 1er *arrondissement avec ses* 12.306 *inscrits a droit à quatre sièges, au même titre que le* 13e *arrondissement qui en compte* 36.000 ; *que le* 15e *avec* 53.579 ; *que le* 18e *avec* 67.206.

Que la même improportionnalité s'avère être la règle, de quartier à quartier, au sein d'un même arrondissement,

Que, par exemple (dans le 2e *arrondissement), les* 1091 *inscrits du quartier Gailion ont droit à un élu au même titre que les* 6.323 *électeurs du quartier Bonne-Nouvelle.*

Que la situation est la même dans le 7e *où les* 2.939 *inscrits du quartier des Invalides ont droit à un élu comme les* 9.705 *électeurs du Gros-Caillou.*

La même encore dans le 18e arrondissement où les 28.527 électeurs du quartier Clignancourt n'ont qu'un élu au même titre que le quartier de la Chapelle, qui ne compte que 6.394 inscrits.

Considérant :

Que si le droit commun de la loi de 1884 était appliqué à la ville de Paris celle-ci, d'après l'article 10, aurait droit à 96 élus municipaux.

Que cette augmentation, à concurrence de 16 sièges, s'explique par ce fait que la ville de Paris, qui ne comptait que 1.800.000 habitants en 1871, comporte maintenant tout près de 3 millions d'habitants

Que les 16 sièges supplémentaires attribués aux arrondissements les plus peuplés, donneraient aux électeurs républicains, radicaux et socialistes de Paris républicain et démocrate une représentation conforme à l'équité électorale.

POUR CES MOTIFS : EMET LE VOEU

1° *Que, dans l'esprit du droit commun de la loi de 1884, la représentation municipale de Paris soit portée de 80 sièges à 96 sièges ;*

2° *Que le Gouvernement et les Chambres maintiennent au scrutin municipal de Paris son caractère uninominal.*

A cet ordre du jour, je n'ai, mes chers collègues, que quelques mots à ajouter.

A Paris, vous le savez, nous n'avons le droit commun, ni en matière municipale, ni en matière électorale.

En matière municipale, nous sommes la seule commune de France qui n'ait pas un maire. Sans doute, le président du Conseil municipal représente avec dignité l'immense collectivité qu'est la Ville de Paris ; mais nous avons deux préfets, irresponsables devant le corps électoral, et, je puis le dire sans vouloir entrer dans d'inutiles polémiques rétrospectives, trop souvent incompétents.

Paris est la seule commune de France qui ne puisse pas administrer directement ses deniers ; c'est nous, conseillers municipaux de Paris, qui sommes moralement comptables devant la population de deniers

dont nous ne pouvons que, très difficilement, contrôler l'emploi.

En matière électorale, la situation est la suivante : 20 arrondissements, 80 quartiers ; un élu par quartier sans qu'on tienne compte de la population. Je viens d'ailleurs plaider coupable devant le Congrès radical : j'ai cru à la proportionnelle, au nom de la justice électorale. Je me suis trompé, et je rends justice à ceux de nos amis qui nous disaient que nous avions tort. (*Applaudissements.*) Expérience faite, le partisan de la proportionnelle que j'étais, demeurant partisan de la représentation « proportionnée » au chiffre de la population, se prononce, nettement, résolument, pour notre bon vieux scrutin uninominal. (*Très bien !*)

Je ne reviendrai pas sur les chiffres que j'ai cités dans notre vœu. Ils suffisent à justifier amplement notre volonté de voir apporter au régime électoral parisien une modification conforme à la loi du nombre et à la justice électorale. Il faut que nous revenions à l'esprit de la loi du droit commun de 1884, qui nous donnera automatiquement à Paris 96 sièges, soit une augmentation de 16 sièges à répartir au prorata de la population. Ce sera une opération de justice électorale, d'une part, une opération politique, d'autre part, nous ne le nions pas, mais qui sera conforme à la justice.

Insister serait inutile. Je me borne à ajouter que, depuis 1887, cette réforme traîne devant les assemblées. Posée à cette époque par l'un des plus grands chefs du radicalisme, René Goblet, préconisée à son tour par un député républicain-socialiste, mon ami Lenoir, reprise sous forme d'amendement au cours de la dernière législature d'avant-guerre par Paul-Meunier, la question est toujours pendante. Je la pose de nouveau avec confiance devant le Congrès, dont je sais l'esprit de justice. (*Applaudissements.*)

M. Garnier. — Comme représentant de la banlieue, je demande la séparation des communes de la banlieue de la Ville de Paris, en ce qui concerne le Conseil Général de la Seine.

M. le Président. — Je suis obligé de faire remar-

quer que nous agitons en ce moment une question de division administrative du pays, qui n'a rien à voir avec la question municipale que nous traitons.

M. MORIN. — Je demande à M. Desvaux de bien vouloir ajouter à son vœu la péréquation des cantons de la banlieue du département de la Seine.

M. Emile DESVAUX. — Vous avez raison, mon cher camarade. Mais mon vœu vous donnera satisfaction, puisque la représentation sera proportionnée au nombre des électeurs.

En 1871, la population de la banlieue était de 250.000 habitants. Elle est aujourd'hui tout près de 2 millions, sans que le nombre des cantons ait augmenté. Je donne donc raison à M. Morin.

Cependant, Henri Sellier, socialiste, a envoyé récemment une longue note à mes collègues du Conseil Général de la Seine et du Conseil Municipal de Paris, leur disant que, pour respecter la justice électorale et tenir compte de l'augmentation de la population de banlieue, il serait nécessaire de sacrifier un peu la population du centre de Paris : de sorte qu'il résulterait du projet Sellier, sur lequel je me propose de donner mon avis au fond quand il sera discuté devant le Conseil Général de la Seine, il n'y aurait plus que 2 conseillers dans le 1er arrondissement, 2 dans le deuxième, 3 dans le troisième et le quatrième, afin de permettre à la banlieue d'avoir au sein du Conseil Général quelques délégués supplémentaires pour arriver au chiffre fatidique de 123 conseillers généraux.

La suggestion est séduisante, et je comprends qu'elle donne satisfaction aux préoccupations de nos amis, membres de municipalités de banlieue. Nous leur objectons parfois cette boutade, que ce sont pour nous les parents pauvres, qu'ils ne paient pas beaucoup et qu'ils réclament toujours. Parlons plus sérieusement. Ceux qui veulent intensifier le nombre des représentants de banlieue au sein de l'Assemblée départementale oublient qu'à côté de leur représentation au Conseil Général de la Seine, ils ont 78 Conseils municipaux administrés librement par autant de Maires.

Il faut donc distinguer. L'amendement Morin, mis au point par la Commission spéciale du Congrès ou la Commission permanente du Comité exécutif, je consens à l'accepter, au nom du principe que j'ai posé, parce qu'il est bon de développer dans la banlieue un mouvement d'ailleurs heureux de population, parce qu'il est nécessaire de scinder la banlieue qui, avec ses 2 millions d'habitants, a droit à plus des 22 conseillers généraux que lui donnaient ses 250.000 habitants de 1871.

M. Garnier. — Nous sommes très mal placés pour défendre nos intérêts devant Paris.

M. Emile Desvaux. — Mais non ! Vous oubliez toujours que le département de la Seine n'est pas « une vache à lait », passez-moi cette expression familière. Je connais la théorie d'Henri Sellier, qui a beaucoup étudié ce qui se passe à l'étranger. Je sais que les anciennes municipalités de Londres se sont fondues dans un County Council, à la charge duquel sont tombées les dépenses supplémentaires d'enseignement, de police, de gaz, de transports. Mais les dépenses des transports qu'avoue Sellier sont telles, pour Paris et la Seine, qu'elles représentent 100 millions, c'est-à-dire l'ensemble des anciennes dépenses du département de la Seine.

Je conçois qu'on veuille supprimer de lourdes charges aux conseils municipaux de la banlieue, pour lesquels pauvreté n'est pas vice, et qui ne se font pas faute de tirer la sonnette du Conseil Général de la Seine. Mais la Ville de Paris paie toujours et ne reçoit jamais. Chaque fois qu'on dépense 100 francs sur le budget départemental, la Ville de Paris en fournit 82, et les communes 18.

Ce qu'on peut demander, c'est de tenir compte de l'augmentation heureuse de la population pour donner satisfaction, autant que le besoin s'en fait sentir, aux réclamations des communes par la création de quelques cantons supplémentaires. Mais de là à absorber le budget de la Ville de Paris, non !

M. Garnier. — Ce n'est pas ce que nous demandons.

M. Emile Desvaux. — En tout cas, je vous prie sur

ce point de vouloir bien considérer que le Conseil Municipal de Paris est une chose, et que le Conseil Général de la Seine en est une autre.

J'ai déposé un vœu. Le Congrès le votera ou le repoussera, ce qui ne veut pas dire que moi, conseiller municipal et membre du Conseil Général de la Seine, je veuille écraser les parents pauvres du Département de la Seine. Non ! je veux la justice pour tous.

En tous cas, je répète que la question municipale électorale de Paris est restée en suspens depuis 1887, depuis le départ de René Goblet. Et, puisque nous avons un Gouvernement qui veut faire table rase des errements passés, je demande au Congrès de ne pas s'opposer à notre vœu.

En terminant, je me permettrai de rappeler, sur le côté politique de cette affaire, qu'Henri Sellier, président du Conseil général de la Seine et président du syndicat des maires de banlieue, semble, dans sa note, par une manœuvre détournée, faire échec au programme électoral du Conseil Municipal de Paris. Et lorsque le 16 juin 1911, à la tribune du Conseil Municipal, jeune conseiller, parlant comme je n'ai cessé de le faire au nom de mon parti, j'ai défendu contre la majorité déjà réactionnaire de l'Hôtel de Ville le projet que nous devions, nous les jeunes radicaux, à des hommes comme Sigismond Lacroix et Henri Maret, un homme s'est dressé pour dire : « Jamais ! rien pour la Ville de Paris tant que le Département ne sera pas satisfait. » Le nom de cet homme, c'était Grébauval, le premier président réactionnaire du Conseil municipal de Paris. D'après l'homme, vous pouvez juger de la manœuvre qu'Henri Sellier, républicain et socialiste, n'eût pas dû reprendre à son compte.

M. Morin. — Je demande qu'on profite de la péréquation que M. Desvaux veut établir pour Paris, pour insérer le même vœu dans le rapport en faveur de la banlieue. Je ne désire pas autre chose.

M. le Président. — M. Desvaux demande au Congrès d'émettre le vœu :

« 1° *que, dans l'esprit du droit commun de la loi*

de 1884, *la représentation municipale de Paris soit portée de 80 à 96 sièges ;*

« 2° *Que le Gouvernement et les Chambres maintiennent au scrutin municipal de Paris son caractère uninominal.* »

M. Lévy-Alphandéry, *rapporteur.* — J'accepte très volontiers de joindre ce vœu à mon rapport.

M. le Président. — Je mets ce vœu au voix.

(Le vœu est adopté.)

M. Morin. — J'émets le vœu que la même péréquation soit appliquée à la banlieue.

M. le Président. — Je mets aux voix le vœu de M. Morin. (Adopté.)

Et maintenant, je demande à l'Assemblée d'en rester uniquement sur le terrain du programme municipal.

M. Blumenthal. — Je demande au rapporteur si, dans son esprit, l'indemnité légale, proportionnée au chiffre de la population des communes, qui serait accordée aux maires et aux adjoints serait exclusive d'un complément que les municipalités pourraient y ajouter de leur propre initiative ?

M. Lévy-Alphandéry, *rapporteur.* — En aucune manière. Nous proposons d'approuver le projet du député Uhry, qui tend à faire fixer par une loi l'indemnité, proportionnée à l'importance de la population, et à inscrire bien entendu sur le budget municipal, qui serait accordée aux maires et aux adjoints. Mais il ne s'agit que d'un minimum légal, que les municipalités seront libres d'augmenter.

M. Gauthier. — Je signale que les conseils municipaux réactionnaires pourront voter des subsides pour les écoles réactionnaires, si vous ne prévoyez pas le visa de la Préfecture.

M. Lévy-Alphandéry, *rapporteur.* — Nous prenons note de votre observation.

Un délégué. — Je voudrais qu'il fût spécifié dans le rapport que dans les petites communes, où le maire est à la fois officier de l'état civil et officier de police judiciaire, un employé spécial sera chargé de la police judiciaire, et de l'état civil. Il pourrait même se constituer entre communes voisines trop

pauvres pour supporter individuellement la dépense résultant de cet employé, des unions de communes. Ainsi, les maires de ces petites communes seraient déchargés de fonctions trop absorbantes et pourraient se consacrer entièrement au programme qui a été développé devant nous.

M. LEVY-ALPHANDERY, *rapporteur.* — Nous ajouterons très volontiers votre vœu dans notre rapport.

M. LE PRÉSIDENT. — Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les conclusions du rapport de M. Lévy-Alphandéry.

(Ces conclusions, mises aux voix, sont adoptées.)

M. Marc HONNORAT. — La commission qui a eu le très vif plaisir d'entendre le remarquable rapport de M. Lévy-Alphandéry, souhaite que ce rapport soit imprimé en brochure de propagande et mis à la disposition des candidats aux élections municipales. (*Très bien !*)

LE SUFFRAGE DES FEMMES

M. LÉVY-ALPHANDÉRY. — En ma qualité de président de la Commission du programme municipal, j'ai été saisi d'une motion, signée par un certain nombre de nos collègues, et pour laquelle, après étude, la commission a désigné pour rapporteur l'honorable M. Schmitt, premier adjoint au maire de Nancy. En voici les termes :

« *Considérant que le suffrage ne sera vraiment universel que le jour où les citoyens des deux sexes y participeront ;*

« *Considérant que toutes les grandes nations démocratiques ont accordé le droit de vote aux femmes ;*

« *Considérant que les résultats politiques ont été reconnus excellents au point de vue moral et matériel ;*

« *Le Congrès émet le vœu que le suffrage municipal et cantonal soit accordé aux femmes pour les élections de 1925.* »

Le Congrès est-il d'avis de discuter ce vœu maintenant ?

M. Ducos. — C'est une question électorale.

M. le Président. — Je me permets de faire remarquer que ce vœu relève plutôt des questions de politique générale que de la question du programme municipal, et qu'il serait sage d'en renvoyer la discussion au moment où nous traiterons de la politique générale. (*Assentiment.*)

LA POLITIQUE INTERIEURE

M. le Président. — Nous passons à l'examen de la politique intérieure.

La parole est à M. Jean Montigny, rapporteur de la question.

M. Jean Montigny, *rapporteur.* — Il y a un an, — on le rappelait hier, — notre Congrès de Paris se terminait par un appel prophétique de notre Président : « A la bataille, s'écriait-il ! Pour la République ! »

Cet appel a été entendu. A sa voix, les masses profondes du pays se sont ébranlées. Par leur union, leur discipline, leur élan, les partis démocratiques ont triomphé le 11 mai. Ceux qui, comme vous, ont lutté pendant quatre ans sous les railleries et les menaces contre toutes les forces de réaction et d'argent peuvent jeter un coup d'œil en arrière avec quelque fierté.

Il y a cinq ans, c'était le scrutin de terreur savamment préparé par un homme dont l'ombre planait encore tout à l'heure sur l'Assemblée, Mandel. Toutes les églises de France retentissaient de joyeux *De Profundis.* On célébrait nos funérailles, et, parmi les bedeaux les plus empressés, on reconnaissait des convertis de fraîche date qui s'empressaient de cacher sous la sainte livrée du Bloc National un passé devenu compromettant.

Les journaux du 17 novembre 1919 annonçaient 120 députés élus sous le drapeau radical-socialiste. Quelques mois après, vous le savez, il y en avait à peine 60 inscrits au Parti. Nous avons le droit, et peut-être le devoir, de rappeler ce souvenir, à l'heure où la victoire nous a ramenés tant d'amis.

Sans doute, il ne faut pas décourager les bonnes volontés. Mais, tout de même, il est des hommes qu'on voit toujours au premier rang dès qu'il n'y plus crainte de coups, mais espoir de profits ! (*Applaudissements.*)

Il y a les artisans, et il y a les courtisans de la victoire. (*Très bien !*)

Nous devons le triomphe du 11 mai au réveil de l'esprit démocratique, puis à notre effort d'éducation et de propagande, au zèle de nos militants, au concours d'une presse courageuse et désintéressée. Devant une loi électorale mauvaise, le bon sens républicain a compris qu'il n'était de salut que dans l'union.

Mais soyons justes. Cette victoire, nous la devons avant tout à un homme dont le nom a été le cri de ralliement des républicains, à Edouard Herriot. (*Vifs applaudissements.*)

Ce n'est pas flatterie, mais justice, de rappeler qu'il a recueilli notre Parti décimé, désorganisé, qu'il a ranimé et sauvé par un effort presque surhumain de cinq ans. Il a opposé à l'erreur, à la calomnie et au mensonge son bon sens, son admirable loyauté, son talent. Le jugement de l'Histoire le placera parmi les plus grands, parmi ceux qui sont l'honneur éternel du Parti républicain. (*Nouveaux applaudissements.*)

Il nous est permis, sans doute, d'exprimer notre joie et notre gratitude ; mais ayons conscience, avant tout, de nos devoirs et de nos responsabilités. Le pays a mis en nous une grande espérance, il ne faut pas la décevoir. Il a approuvé notre programme, c'est loyauté de le réaliser. Ce programme a été longtemps débattu dans nos Congrès, fixé dans nos déclarations, sur nos affiches. L'heure de la délibération est passée, celle de l'action est venue.

Le problème qui se pose à nous n'est plus de doctrine, mais de Gouvernement. Nos amis étant au pouvoir pour réaliser notre programme, il faut soutenir à fond dans le pays, au Parlement, partout, le ministère Herriot, maintenir autour de lui la sympathie des masses et la cohésion du cartel. Voilà quel est notre devoir, celui qui doit dominer ce Congrès.

Mais notre action de demain est commandée par les événements d'hier, par cette crise politique qui a ouvert la législature et sur laquelle il faut bien s'attarder un instant, non pas pour rappeler des événements qui sont dans la mémoire de tous, mais pour essayer d'en dégager l'enseignement. Il faut comprendre ce qui s'est passé depuis quelques mois et chercher à dégager le sens dans lequel nous devons marcher aujourd'hui.

Le 12 mai dernier, quelle était la situation ? La veille, se pressant aux urnes avec un zèle et une dignité uniques, le peuple avait solennellement condamné le Bloc National. C'est en vain que nos adversaires, par une arithmétique savante, s'efforcent de faire appel de ce verdict et indiquent que c'est une loi électorale de surprise qui a provoqué leur échec. S'il est vrai que, le 16 novembre 1919, ils avaient presque partout profité, par suite de la division des républicains, de la prime excessive à la plus forte moyenne qui déformait l'opinion populaire, le 11 mai dernier ils ont été battus presque partout à la majorité absolue qui affirmait sa volonté. C'est en vain que le Bloc National avait essayé de s'abriter derrière M. Poincaré ; le pays a fait justice de cette manœuvre. (*Applaudissements.*)

Mais le cartel des gauches était une formation électorale. Allait-il devenir le cadre d'une majorité de Gouvernement ? Allait-il se cimenter, se désagréger ?

Les chefs du Bloc National avaient goûté pendant cinq ans les joies du pouvoir et ils se résignaient mal au dur régime de la défaite. Il paraît qu'au Conseil des ministres qui suivit le 11 mai, certains ministres voulaient encore persuader M. Poincaré qu'il trouverait une majorité dans la Chambre nouvelle. S'il leur fallut renoncer à cette illusion, ils se flattèrent du moins de bientôt rompre le cartel, et, suivant un vieux rêve, de couper en deux notre grand Parti.

Cependant, le 1er juin, la nouvelle majorité arrivait à la Chambre avec un zèle, une ardeur, une volonté de discipline qu'on n'avait pas vues depuis longtemps. Elle se groupait en une coalition qui dé-

passait de 100 voix environ une opposition restée nombreuse et qui se pressait — symbole que nous acceptons volontiers — sur le nom de M. Maginot. (*Très bien !*)

Au surplus, une autre question allait se poser, qui devait avoir sur la formation de la majorite une très grande importance : c'était la question présidentielle.

En effet, M. Poincaré n'était pas le seul, ni même le principal vaincu du 11 mai. Fidèle à sa déclaration de candidature de novembre 1920, M. Alexandre Millerand était resté à l'Elysée le chef passionné du Bloc National. Faut-il rappeler son discours d'Evreux, son intervention de Cannes, ce langage qu'il lançait au pays à la veille des élections et où il reprenait une vieille formule « Soumission ou démission »? Mais la soumission dont il s'agissait alors, c'était celle de la démocratie française, qui devait s'incliner devant ce magistrat impérieux. (*Applaudissements.*)

N'insistons pas sur les détails d'une agonie pénible... Retenons simplement que c'est à tort qu'on nous accuse parfois d'avoir violé la Constitution. C'est nous qui sommes restés fidèles à son esprit et à la grande jurisprudence républicaine. De plus, il faut reconnaître que ce fut sagesse et prudence d'écarter de l'Elysée un homme qui, par la conception même qu'il affirmait de ses fonctions, se serait sans cesse dressé contre la majorité nouvelle et aurait livré cette législature à l'impuissance. (*Très bien !*)

On l'a dit : ce fut une sécurité pour nous, pendant la Conférence de Londres, dans ces jours pénibles du début, de savoir qu'était à l'Elysée un homme, républicain éprouvé, dont les premiers mots à Versailles avaient été de dire que nul, plus que lui, ne serait respectueux de la volonté populaire exprimée par le suffrage universel. (*Vifs applaudissements.*)

Mais Herriot n'avait pas attendu ces événements pour prendre position. En se parant de toutes les grâces et de toutes les noblesses de l'esprit, il a su rester du peuple. Il comprend ses grands élans profonds, il sait les dégager. Il savait qu'après dix ans de politique basée sur l'erreur et de mensonge, le

pays voulait une politique de probité, de clarté, de réalisations, et que seul l'effort prolongé entre radicaux et socialistes pouvait traduire en actes les décisions de la Nation. (*Applaudissements.*)

Vous vous souvenez de ses lettres à Léon Blum, de la controverse sur la participation. Il a pris l'engagement de pratiquer la politique de soutien. Pour la première fois, depuis longtemps, deux grands partis expliquaient loyalement leurs désirs, leurs scrupules. Plus de ces combinaisons louches dont nous vivions depuis dix ans, de tractations secrètes, d'intrigues de couloirs ! Une méthode nouvelle était consacrée, la seule digne d'une démocratie. Herriot n'aurait-il apporté dans la vie publique et fait triompher que ces deux idées, l'arbitrage entre les peuples, la publicité de l'accord entre les partis, que son œuvre serait déjà assurée contre l'oubli. (*Vifs applaudissements.*)

Ainsi, notre chef prenait possession du pouvoir avec une dignité parfaite, d'un pouvoir qu'il n'avait pas recherché, qu'il n'avait peut-être pas désiré, et où l'avait porté, pour ainsi dire malgré lui, l'élan de sa lutte pour la République. Il constituait un ministère homogène, où nous avions la joie de compter beaucoup d'amis, et bientôt nous entendions à la Chambre sa déclaration ministérielle, toute pénétrée de notre doctrine dont elle se réclamait fièrement ; nous avions la joie d'entendre acclamer par la majorité des représentants du pays et le pays lui-même non seulement les principes, mais même jusqu'aux formules de nos derniers Congrès.

La bataille s'engageait sur la confiance. Les communistes se retrouvaient dans l'opposition avec le Bloc National, comme pendant la campagne électorale, et **une majorité de 100 voix environ** se dressait, dont peut-être l'analyse doit être tentée rapidement.

La majorité sur laquelle va reposer le sort de la législature se compose de 140 députés radicaux socialistes, de 104 socialistes, de 42 républicains socialistes, soit d'environ la moitié de la Chambre, puisque la Chambre, qui a 580 députés, a une majorité abso-

lue de 290 voix. A ces trois groupes s'ajoute celui de la gauche radicale, qui comprend de très nombreux membres élus sur des listes du cartel et qui, dans la plupart des scrutins, pour le plus grand nombre, ont voté avec la majorité.

Signalons, du reste, en passant, que les rapports entre les diverses fractions parlementaires du cartel sont empreints de franchise et de courtoisie. Que ce soit dans nos réunions intimes de groupes ou dans nos séances publiques, la volonté d'union est constamment affirmée.

Si j'ai rappelé pendant si longtemps, trop longtemps peut-être à votre gré (*Non, non !*), les conditions dans lesquelles la majorité s'était cimentée autour du Gouvernement, c'est qu'il importe, au moment où ils vont avoir à réaliser leur programme de politique intérieure, que le Gouvernement et la majorité aient conscience de leur force réelle.

Sans doute, la tâche qui nous attend est dure, effrayante même ! Mais ce n'est pas un Gouvernement d'équivoque, ce n'est pas une majorité de hasard qui vont l'aborder. Le Gouvernement a dit clairement où il voulait aller. Chacun l'a su avant de s'engager. Toute dérobade de la part des parlementaires de la majorité serait donc aujourd'hui défection et trahison. (*Applaudissements.*)

Les habiles, qui ont toujours en réserve des passerelles opportunistes (*très bien !*), ont vu avec regret s'élargir les fossés entre socialistes et communistes d'une part, et d'autre part entre les radicaux et les nationalistes. Faisons confiance à cette majorité toute pénétrée de volonté, de discipline et d'ardeur.

Sans doute, il y a bien quelques esprits chagrins et critiques. Mais, sans avoir plus d'expérience parlementaire que moi-même, on s'aperçoit bien vite que les plus amers critiques du Gouvernement sont ceux qui peuvent avoir quelque espoir d'être de la combinaison suivante, et cette simple constatation suffit à enlever beaucoup de valeur à leurs arguments. (*Sourires.*)

Donc, une majorité fidèle ; un Gouvernement qui a acquis, par ses succès extérieurs, un immense cré-

dit sur l'opinion. Les justes acclamations populaires ont traversé jusqu'aux murs du Luxembourg ; le Sénat, malgré son grand âge, n'y est pas resté sourd. (*Rires et applaudissements.*)

Eh bien ! que le Gouvernement ose ! Qu'il ne se laisse pas intimider par une opposition sans doute nombreuse, hardie, et dont l'esprit de violence s'est un jour symbolisé dans le geste odieux d'un général — je tiens à le rappeler dans ce département ! (*Très bien !*) Qu'il entame la réalisation de son programme ! Il sera suivi par sa majorité.

Vous connaissez la tactique de nos adversaires. Ils accusent déjà le cartel d'impuissance, et notre Parti d'imposture, en prétendant qu'ils ne réalisent pas leurs promesses électorales. N'essayons pas de convaincre des adversaires de mauvaise foi, qui se plaindront avec indignation, pendant tout le cours de cette législature, tantôt que nous appliquons trop, et tantôt que nous ne suivons pas notre programme.

Tournons-nous plutôt vers nos amis dont les impatiences, pour légitimes qu'elles soient, risquent parfois d'être injustes dans leur ardeur même. Ayons le courage de leur dire que la réalisation d'un programme comme le nôtre, qui n'ambitionne rien moins que la réorganisation totale de la société, ne se fait pas en quelques semaines, ni même en quelques mois. Telle est la vérité dont il faut se pénétrer, qui n'excuse aucun atermoiement, mais qui doit tempérer de dangereuses impatiences. (*Applaudissements.*)

Au reste, le Gouvernement n'a pas à son actif que les résultats de Londres et de Genève.

Dans l'ordre intérieur, la suppression des décrets-loi ; — la suppression des décrets Bérard ; — la reconnaissance du droit syndical des fonctionnaires (*applaudissements*) ; — la collaboration loyale avec leurs organisations, seule base possible de la réforme administrative ; — le vote par la Chambre de l'amnistie qui, sanctionné demain par le Sénat, réparera les iniquités que vous savez (*Applaudissements ; cris de « Vive Caillaux ! »*) et accomplira les gestes de pitié nécessaires dans l'intérêt de la paix sociale du pays ; — un effort contre la vie chère ; — ce grand

souffle républicain qui a passé sur le pays et qui a purifié l'atmosphère internationale, — voilà l'œuvre du Gouvernement en quatre mots. La mésestimer serait injuste.

Nous voulons que demain ces questions en suspens soient réglées. Nous voulons que le Sénat vote définitivement l'amnistie. Nous voulons que l'orgueil des grandes compagnies sache s'incliner, en ce qui concerne la réintégration des cheminots, devant la volonté exprimée par la Nation. (*Applaudissements.*)

Faisons donc confiance au Gouvernement pour régler les autres questions qui nous préoccupent, et qui requièrent vigueur et célérité. Parmi elles, nulle ne préoccupe davantage notre esprit et ne trouble davantage nos consciences que la question laïque, réveillée par le problème d'Alsace-Lorraine.

Prenant prétexte des déclarations si mesurées et si justifiées du Gouvernement sur la nécessité d'unité de la législation nationale, une violente campagne cléricale s'est engagée dans le pays. Des évêques, hier pasteurs d'une union sacrée détournée à leur bénéfice (*Très bien !*), n'hésitent pas aujourd'hui à allumer des brandons de guerre civile et à parler un langage sacrilège. L'évêque de Rennes, Mgr Charost, écrivant à l'évêque de Strasbourg, a dit que l'application à l'Alsace des lois sous lesquelles la France catholique vit depuis si longtemps, « placerait l'Alsace dans une situation plus odieuse que l'oppression germanique. » (*Vives exclamations et protestations indignées.*)

Eh bien, ne tombons pas dans le piège qu'ils nous tendent. Ne répondons pas à des provocations par des provocations. N'apercevez-vous pas leur manœuvre ? Est-ce que l'indignation qu'ils traduisent avec tant de véhémence est une indignation d'âmes chrétiennes, qui vient d'en bas ? Non ! c'est une manœuvre politique qui vient d'en haut, et sans doute les grands maîtres des Intérêts Economiques, qui cherchent un terrain de revanche (*Vifs applaudissements*), seraient bien heureux d'engager la législature dans une ère de guerre religieuse, pour nous empêcher de réaliser notre programme social.

Voilà pouquoi il faut répondre à ces provocations par la modération. (*Très bien!*) Et, s'il était vrai qu'ils eussent fait ce calcul abominable d'atteindre le cartel des gauches jusqu'à travers le crédit de la France, laissons-leur toute la responsabilité d'un acte qui serait de haute trahison. (*Vifs applaudissements.*)

Soyons donc calmes. Herriot a répondu avec la noblesse qui convenait aux provocations des cardinaux. Le cartel des cardinaux n'a pas à donner d'ordres au cartel des gauches. (*Vifs applaudissements.*)

Investi par la confiance du pays, Chautemps, à Tours, a maintenu la doctrine républicaine d'une façon parfaite. Si nous ne voulons pas tomber dans leur piège, nous n'accepterons pas non plus de laisser tomber en déshérence l'héritage que nous avons reçu. La législation républicaine sera maintenue et appliquée. Le respect de la loi s'impose non seulement aux extrémistes de droite, mais à ceux de gauche. Nous ne tolérerons dans ce pays ni anarchistes rouges, ni anarchistes blancs. (*Très bien! et applaudissements répétés.*)

Ainsi, laissant la responsabilité des violences à ceux à qui elle incombe, restant dignes, calmes et forts, nous pourrons nous mettre d'accord pour reprendre cette formule que j'ai eu le plaisir d'entendre dire par Chautemps dans son cabinet, que j'aurais voulu qu'il prononçât à Tours, et que vous devez connaître : « Nous ne serons pas les héritiers dégénérés de Combes et de Waldeck-Rousseau. » (*Vifs applaudissements.*)

Dans l'ordre économique, social et fiscal, des rapporteurs spéciaux vous apporteront leurs conclusions. Ils ne m'en voudront pas si, sans empiéter sur leurs domaines, je dis simplement au point de vue de la politique générale que nous avons profondément conscience des grandes difficultés que connaît le Gouvernement.

Notre volonté réformatrice peut être ralentie par la misère où nous ont plongés dix années néfastes.

Mais il ne faut pas que cette activité réformatrice soit arrêtée et paralysée.

Il faut que des réformes urgentes interviennent. Ce doit être tout d'abord le vote des assurances sociales.

Dans un grand mouvement de justice en faveur de l'instruction, nous défendrons cette école laïque dont un journal de ce matin, connu pour ses opinions cléricales, disait qu'elle allait faire de la société moderne un mauvais lieu et un coupe-gorge. (*Exclamations.*)

D'autre part, il n'y a pas à nous dissimuler que nous nous heurterons dans le règlement de notre situation financière aux plus graves difficultés. S'il ne devait rester de ma modeste intervention qu'une idée, qui répondra, je le crois, à votre sentiment unanime, ce serait de demander instamment au Gouvernement, en toutes occasions et en toutes matières, d'établir l'inventaire de la situation et le bilan des responsabilités du Bloc National. (*Vifs applaudissements.*)

Nous ne pouvons pas rester dans la situation où nous sommes. On spécule sur l'excès de scrupule qui est le nôtre. Quelle est la situation ?

Ah ! nos adversaires nous parlent de faillite ! Je demande à tout homme de bonne foi si ce peut être la faillite de la majorité républicaine, qui a le pouvoir depuis quatre mois. Oui, il y a une faillite : c'est celle du Bloc National. Nous en sommes les syndics, mais nous n'acceptons pas d'endosser devant le pays les responsabilités des gérants incapables. (*Vifs applaudissements.*)

Croyez-vous que cinq années de carence générale, d'ajournement des difficultés, de gaspillages éhontés pourront être réparées en quelques mois, ou même en quelques années ? Prenons un exemple, celui de la vie chère. Nous nous efforcerons de stimuler la production, de réveiller la circulation. Mais peut-on donner l'illusion à ce pays que nous reviendrons vite aux prix d'avant-guerre, alors qu'on nous a laissé un franc à six sous ?

Non ! Il faut délimiter les responsabilités. Voilà l'idée essentielle qui devrait sortir de ce Congrès.

Il va y avoir, pour notre peuple, après cette folle orgie de dépenses et de sang de dix années, une dure pénitence ». Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est un homme vers qui bien des regards se tournent en ce moment. (*Nombreux cris de : « Vive Caillaux ! »*) Cette pénitence, il faut que nous en dénoncions les responsables, ces hommes qui, avec un cynisme éhonté, prétendent exploiter contre nous les difficultés mêmes dont ils sont les auteurs et qu'ils nous ont léguées.

Il faut aussi demander au Gouvernement, quelles que soient les difficultés qu'il y rencontrera, de montrer la plus grande énergie dans l'effort de réalisation de son programme. Si nous ne devons pas dissimuler à nos amis que l'œuvre sera dure, nous devons leur dire aussi que nous entendons n'abandonner aucune parcelle de notre programme.

Oui, il faut que les grands pillards de la guerre, les profiteurs des ruines, et les déserteurs de l'impôt rendent gorge. (*Applaudissements.*) Il faut que la justice fiscale règne. Suivant une expression de notre ami Yvon Delbos, le Gouvernement sera d'autant plus fort pour demander des sacrifices aux petits qu'il aura imposé les fortunes des grands. (*Nouveaux applaudissements.*)

Enfin, puisque nous avons confiance dans le Gouvernement, nous lui demandons de ne pas perdre de vue une question qui est essentielle à nos yeux. Nous voulons que les grands postes des administrations d'Etat, les grandes Directions des ministères, et de la diplomatie, ne demeurent pas entre les mains des agents du Bloc National. (*Très vifs applaudissements et acclamations prolongées.*)

Nous savons quelles difficultés ont été et sont les nôtres dans cet ordre d'idées. La justice républicaine doit être, même à l'égard de ses ennemis, sans brutalité, mais elle doit être sans faiblesse. Le Gouvernement sera d'autant plus fort qu'il aura davantage conscience de sa force et qu'il ne laissera pas toucher à son autorité.

Le groupe parlementaire a, lui aussi, des devoi à remplir. Il doit rester uni, parfaitement hom gène, sous la présidence très ferme, mais souriant et si bienveillante de notre ami Cazals. (*Applaudi sements.*) Nous ne voulons plus voir, parmi les pa lementaires du Parti, pendant cette législature, d billets d'aller et retour d'un parti à un autre. (*Rir et applaudissements.*) Les nationalistes auront be jouer du tambour, et les habiles du pipeau ; no ne laisserons pas l'œuvre de la démocratie et cet législature s'enliser dans les marais de l'opport nisme. (*Vifs applaudissements.*)

Le Parti a également des devoirs à remplir env lui-même. Vous devez continuer votre œuvre d'éd cation, de propagande, rester tout près du cœur peuple, continuer cette besogne essentielle d'édu tion politique.

La démocratie, ce n'est pas un bref passage to les deux ou quatre ans devant les électeurs pour le demander leurs suffrages et leur confiance. La d mocratie telle que nous la pratiquons, c'est u échange perpétuel d'idées et de pensées entre éle teurs et élus. Il est nécessaire que les élus gard un contact étroit avec les masses pour y puiser d enseignements, pour en connaître les besoins rée (*Très bien !*) Le Parlement est un lieu parfois da gereux, où l'esprit politique prend une tournure pa ticulière. C'est le bon sens des campagnes qui notre soutien, c'est en lui quil faut aller cherch notre vigueur. Comme cette figure symbolique de mythologie qui reprenait des forces en touchant terre, nous retrouvons les nôtres en nous retre pant dans notre vieux sol provincial. C'est la pr vince qui a fait la République, et c'est elle qui sauvée. (*Vifs applaudissements.*)

Un délégué. — C'est tout de même Paris qui proclamé la République !

M. Jean Montigny, *rapporteur.* — Ne voyez da mes paroles aucune critique, même légère, env votre grande ville qui réunit toutes les gloires toutes les élégances. Mais je crois que notre vie terroir apporte aussi ses qualités profondes. C'

de l'union des qualités parisiennes, que j'apprécie, et de ces vieilles vertus provinciales qu'est sortie la France. Toutes deux sont inséparables pour la gloire de la Patrie et le triomphe de la République. (*Vifs applaudissements.*)

Tels sont, citoyens, nos devoirs respectifs.

En terminant, je m'adresse, par delà ce Congrès, à nos alliés et amis socialistes, qui soutiennent le Gouvernement avec une volonté et une loyauté qui méritent hommage et gratitude. Mais je reprends quand même la déclaration que leur distingué secrétaire général, Paul Faure, faisait à la tribune de la Chambre le 20 juin dernier, d'un accent peut-être un peu voilé d'ironie. Que disait-il ?

Il se tournait vers le Gouvernement, et il lui disait avec un sourire charmant : « Nous ne vous demandons pas de réaliser notre programme, à nous socialistes ; nous vous demandons de réaliser le vôtre. La plus grande satisfaction que nous attendions de vous, c'est que vous restiez fidèles à vos principes. »

Eh bien, oui ! Le Gouvernement — est-il besoin de l'affirmer ? — restera lui-même. Nous serons fidèles à nos principes. Notre programme sera la réalité vivante de demain. (*Vifs applaudissements.*)

Sans doute, la tâche qui nous attend est dure. Le sentier est ardu, périlleux. Nous aurons des heures pénibles ; nous trébucherons peut-être ; nous nous meurtrirons les mains.

Mais ne vous semble-t-il pas déjà que, depuis quelques mois, nous avons l'impression de remonter la pente, de sortir du gouffre où la civilisation, la paix, la démocratie, la République, ont failli sombrer récemment ? En levant les yeux vers le ciel, nous voyons comme une lueur tremblante d'espérance. Animés de l'énergie que donne une opiniâtre volonté, nous remonterons la dure côte. La main dans la main, les forts aidant les faibles, montons vers la clarté, montons vers l'avenir. (*Applaudissements prolongés. — L'Assemblée fait à l'orateur une chaleureuse ovation.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Devant les applaudissements enthousiastes qui viennent d'accueillir la fin de cet

admirable discours, j'ai à peine besoin de me faire l'interprète du Congrès en adressant à M. Montigny, notre jeune et sympathique collègue, les félicitations que méritent ses convictions ardentes et son beau talent d'orateur.

M. Jean Montigny, *rapporteur*. — Pour conclure, j'ai l'honneur, avec notre ami Cazals, de soumettre au Congrès la motion suivante :

« *Le Congrès,*

« *Salue les démocrates qui par leur union ont assuré le 11 mai, le triomphe de la République ;*

« *Envoie au grand citoyen Edouard Herriot, l'expression de son affectueuse gratitude ;*

« *Fermement résolu à poursuivre jusqu'à complète réalisation, l'œuvre de progrès et de justice que réclame impérieusement la Démocratie ;*

« *Convaincu que, seule, la continuation loyale de l'union entre les républicains, pénétrés de l'esprit démocratique, laïque et social, incarné par le Cartel des Gauches, peut assurer la réalisation de ce programme ;*

« *Remercie le Gouvernement de l'œuvre de paix et de rapprochement international accomplie à Londres et à Genève ;*

« *Le félicite de maintenir la doctrine républicaine et de défendre la législation laïque contre la nouvelle offensive des forces de réaction et de cléricalisme ;*

« *Et conscient des lourdes difficultés léguées par la faillite du Bloc National ;*

« *Demande instamment au Gouvernement d'établir l'inventaire de la situation et le bilan des responsabilités ;*

« *Compte sur lui pour aborder résolument et faire aboutir l'œuvre de justice fiscale et sociale attendue par le pays ;*

« *L'assure de son appui fidèle et confiant.* »

M. le Président. — Je mets cette motion aux voix.

(La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.)

M. Fabius de Champville. — Après le vif succès obtenu par l'appel à l'union que nous a dressé notre

ami Montigny, le moment n'est-il pas venu de déclarer que le Parti ouvre l'accès de ses Comités à toutes les femmes françaises qui partagent nos opinions, afin que nous puissions travailler en commun avec elles ? (*Très bien !*)

M. Honnorat. — Notre camarade Schmitt, adjoint au maire de Nancy, a reçu mandat de la commission du programme municipal de faire un rapport sur la question de l'électorat et de l'éligibilité des femmes. Le Congrès a semblé penser tout à l'heure que la discussion de ce rapport pourrait venir à propos de la politique intérieure. Nous y sommes, mais ce débat n'est pas terminé. Je demande donc au Congrès s'il pense que la question de l'électorat et de l'éligibilité des femmes doit venir tout de suite, ou s'il estime préférable qu'elle soit renvoyée à demain. De toutes manières, il devra être entendu que le Congrès ne se séparera pas sans l'avoir résolue.

M. le Président. — Après le magnifique discours de notre ami Montigny, qui a réalisé l'union morale complète de tous les membres du Congrès, je crois qu'il vaut mieux renvoyer à demain la délicate question du vote des femmes. (*Adhésion.*)

M. Jean Montigny. — Avant que le Congrès aborde le point spécial de politique intérieure, qui concerne les questions d'Alsace et de Lorraine, je dois lui donner connaissance de divers vœux dont nous avons été saisis.

Le premier, signé de MM. Yvon Delbos, Faugère, Bonnet et Bermont est ainsi conçu :

« *Le Parti républicain radical et radical-socialiste compte sur le Gouvernement pour poursuivre énergiquement auprès des Compagnies l'action qu'il a entreprise en vue de la réintégration des cheminots révoqués.* »

Le Congrès sera certainement d'avis d'adopter ce vœu. (Le vœu est adopté.)

M. Jean Montigny. — Une motion de M. Cathala dont je vais vous donner lecture reçoit satisfaction, quant à sa première partie, par le vote que le Congrès a émis à l'instant. Mais le reste de la motion nécessitant une étude, nous ne pouvons que vous en

proposer le renvoi à la commission compétente. En voici les termes :

« *Le Congrès du Parti radical et radical-socialiste, réuni en séance plénière le 17 octobre 1924,*

» *Considérant que la réintégration totale des cheminots révoqués à la suite de la grève de 1920, s'impose d'urgence sur tous les réseaux, ainsi que le rétablissement de la situation de ceux qui, sans être révoqués, ont été victimés,*

« *Considérant que l'application stricte de la loi de 8 heures est de nécessité absolue, surtout dans les chemins de fer où le décret connu sous le nom de décret Le Trocquer a jeté la plus dangereuse perturbation,*

« *Considérant que le système actuel de notation avec lequel le mérite professionnel ne peut être récompensé selon le droit et les aptitudes de chacun, par suite d'une proportion arbitraire des coefficients numériques (simple combinaison financière) et malgré les assurances contraires toujours données que l'injustice de fait que constitue la notation dite des « 12 » n'existe pas officiellement,*

« *Considérant que l'épuration des cadres des bureaux du ministère des travaux publics, notamment du Contrôle, et des administrations qui en dépendent, en particulier des Chemins de fer de l'Etat, doit être réalisée sans délai dans un sens à la fois technique et républicain,*

« *S'abstenant volontairement de toute critique amère, mais appelant l'attention sur le mécontentement des milieux ferroviaires qui présente quelque danger,*

« *Déclare faire confiance au Gouvernement pour une action énergique et efficace.* »

(Cette motion est renvoyée à la commission compétente.)

M. Jean Montigny. — Pourrait être également renvoyé à la Commission compétente pour étude, un vœu émis par la Fédération de l'Ain, et dont voici la teneur :

« *Le Congrès,*

« *Considérant qu'à la suite de circonstances indé-*

pendantes du personnel des diverses Administrations de l'Etat, lors de la revision des traitements opérée en 1919, certaines catégories de fonctionnaires, cependant assimilables par leur recrutement, ont obtenu des traitements différents,

« *Emet le vœu que l'égalité absolue soit rétablie, dans la progression comme à la base, conformément aux dispositions de la loi de finances de 1923.* »

(Ce vœu est renvoyé à la commission compétente.)

M. Jean MONTIGNY. — D'autre part, MM. Cuminal et Berthod soumettent à l'Assemblée le vœu suivant :

« Le Congrès émet le vœu :

« *Que, pour éviter à l'avenir toute contestation sur la légalité des syndicats de fonctionnaires, le Gouvernement dépose, dès la rentrée du Parlement, un texte législatif confirmant la reconnaissance de ce droit, et précise les prérogatives qu'elle comporte ;*

« *Que soit entreprise, le plus rapidement possible, et énergiquement poursuivie la réforme administrative, en vue de réaliser toutes les simplifications, compressions et économies indispensables ;*

« *Que, pour réaliser cette réforme et pour assurer dans l'avenir une meilleure gestion des services publics, soit organisée la collaboration permanente des fonctionnaires avec les Pouvoirs Publics.* »

(Ce vœu est adopté.)

M. Jean MONTIGNY. — Enfin, M. Hulin a déposé la motion suivante :

« *Le Congrès invite instamment les élus parlementaires du Parti à substituer au scrutin secret le scrutin public pour : 1° l'élection du Président de la République ; 2° l'élection des membres des Bureaux de la Chambre et du Sénat.* »

M. Jean HULIN. — Je demande au Congrès la permission de lui exposer en quelques mots les motifs qui m'ont décidé à déposer cette motion, sur laquelle il est indispensable qu'il se prononce, car il faut en finir avec certaines mœurs parlementaires qui n'ont que trop duré.

Je regrette, après le discours si souriant d'optimisme de Montigny, d'apporter une note qui le sera moins. Nous constatons trop souvent que ceux qui font les discours les plus enflammés à la tribune de la Chambre ou dans des manifestations publiques, n'observent pas dans leurs votes l'attitude que devraient leur dicter leurs principes.

Nous avons été douloureusement surpris les uns et les autres de voir se manifester quelque indiscipline lors de l'élection à la Présidence de la République. Vous entendez bien qu'il n'entre pas dans ma pensée d'attaquer la personnalité infiniment respectée et honorée de nous tous de M. Gaston Doumergue. Je veux simplement dire que, si l'entente avait été réalisée entre les membres du Parti, une autre personnalité, que nous saluons ici, aurait fait aussi grande figure à la Présidence. Le fait grave est que le candidat du cartel des gauches n'a pas recueilli la majorité des suffrages, bien que le cartel ait la majorité.

Un autre fait non moins grave est que, lors des élections des bureaux des grandes commissions de la Chambre, quelques membres de la majorité ont assuré l'élection de celui qu'on nous présentait tout à l'heure comme un porte-drapeau, j'ai nommé M. Maginot. Que notre camarade Montigny me permette de lui dire à cet égard qu'il a distribué peut-être un peu trop généreusement des brevets de républicanisme à tous les parlementaires de la majorité.

Dans son discours, par ailleurs si lumineux, il a commis une légère inexactitude en déclarant que tous les parlementaires de la gauche radicale de la Chambre avaient été élus sur des listes du cartel des gauches.

Sur divers Bancs. — Non ! il a parlé de la plupart d'entre eux.

M. Jean Hulin. — Si je me suis trompé, je rectifie. Mais il faut qu'on sache qu'il y a des exceptions. Il est des membres de la gauche radicale qui, non seulement, n'ont pas été élus sur des listes du cartel des gauches, mais qui avaient lié partie contre nos listes. Ces gens-là, ne cherchent qu'à jeter la passe-

relle entre ce qu'ils sont aujourd'hui et ce qu'ils étaient hier, de sorte qu'il est à craindre que les mêmes manœuvres ne recommencent, et que les tractations ne s'opèrent demain pour l'élection à la présidence de la Chambre. Sans doute malgré les intrigues de ceux qui savent jouer du tambour ou du pipeau, comme disait Montigny, nous ne perdrons pas le fauteuil présidentiel, mais notre candidat en sortira diminué et ce sera pour nous un échec.

C'est pour ces raisons que je demande au Congrès de sanctionner par son vote la motion que je lui ai présentée. (*Applaudissements.*)

UN DÉLÉGUÉ. — Pourquoi ne demandez-vous pas également que le scrutin soit public dans les grandes commissions ?

M. Jean HULIN. — J'y serais tout disposé. Mais il ne faut pas oublier que nous n'avons pas, pour les votes émis dans les commissions parlementaires, le contrôle du Journal officiel qui existe pour les scrutins en séance publique.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la motion de M. Hulin.

(Cette motion est adoptée.)

LES QUESTIONS D'ALSACE ET DE LORRAINE

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Œsinger, rapporteur des questions d'Alsace et de Lorraine.

M. ŒSINGER, *rapporteur*. — Citoyens, il est né de l'impéritie des Gouvernements qui ont précédé le 11 mai une véritable question d'Alsace-Lorraine.

Vous savez quels sont les transports de joie qui ont salué la rentrée des Français en Alsace. Ce n'étaient pas des manifestations, au sens étroit du mot : c'était le don de tout un peuple.

Dès 1918, le Congrès radical et radical-socialiste proclamait qu'il entendait, en envoyant son salut ému à nos frères d'Alsace et de Lorraine qui gémissaient encore sous l'oppression allemande, appliquer à nos provinces recouvrées les lois républicaines françaises

et le principe d'unité et d'indivisibilité qui est à la base de l'esprit de notre Révolution.

Dans l'application de ce principe d'unité et d'indivisibilité, nous admettions qu'une période de transition, destinée à hâter mais non à retarder la fusion et respectant les situations individuelles acquises, puisse être nécessaire. Nous entendions aussi, que, s'il se présentait en Alsace et en Lorraine telles dispositions législatives utiles à conserver ou à développer, elles devraient être étendues à la France entière. En un mot, nous ne voulions pas de régime spécial pour la seule Alsace, ni pour la seule Lorraine ; le Congrès se prononça en ce sens et à l'unanimité sur les conclusions qui lui étaient soumises.

Vous savez que la déclaration ministérielle, dont vient de nous parler notre ami Montigny, promet enfin, et d'une façon formelle, l'introduction des lois républicaines en Alsace et en Lorraine. Elle a été accueillie avec une joie profonde, quoi qu'en prétendent les cléricaux.

Quelle est donc la situation dans nos provinces? Nous sommes encore soumis à la loi Falloux pour l'enseignement primaire. Nos écoles sont confessionnelles, et classées par religions. Les inconvénients de cette confessionnalisation ne vous échappent pas. Certaines classes comptent jusqu'à 70 élèves, alors que le nombre des écoliers ne devrait pas être supérieur à 25. D'autres n'en comptent que six ou sept, dont l'âge varie de 6 à 14 ans.

Comment un maître peut-il, dans ces conditions, donner à ses élèves l'instruction nécessaire au développement de leur jeune intelligence ? Il est fréquent aussi que les enfants soient obligés de faire chaque jour plusieurs kilomètres pour se rendre dans une école de leur religion, alors que se trouve à leur porte une école de religion différente. Les instituteurs président aux prières. En tête de chaque programme figure l'instruction religieuse. C'est une situation lamentable, sur laquelle il est pénible d'insister, et qui est indigne de la France républicaine. (*Très bien !*)

La France républicaine devait se présenter en Al-

sace avec sa vraie figure : celle d'une Puissance d'émancipation. Or, qu'ont fait les Gouvernements successifs depuis l'armistice ? Ils ont chaussé les bottes de l'Empire allemand et n'ont présenté à l'Alsace qu'une caricature de la France.

Là-bas, quand on va au fond des choses, tout provoque la colère des républicains.

C'est d'abord, vous ai-je dit, la loi Falloux qui règle les questions d'enseignement. Ses dispositions ont été aggravées par l'ordonnance prise par le Général de Bismark-Bolen qui commandait à Strasbourg comme préfet en 1871, et dont les relations avec l'évêque de Strasbourg à cette époque seront confirmées un jour d'une façon singulière. Cette ordonnance prescrit l'obligation de l'instruction religieuse dans les écoles. Et dire que cette instruction était facultative sous Guizot !

Les écoles normales d'instituteurs sont également confessionnelles. On en ferme la porte aux candidats qui déclarent n'avoir pas de religion. La fille d'un de nos amis libre-penseur n'a pu entrer dans une de ces écoles qu'en acceptant de se faire inscrire sous la rubrique « protestante ». D'autres élèves n'ont pu obtenir leur diplôme de sortie parce qu'ils avaient de mauvaises notes de religion.

Il existe dans la loi Falloux une disposition permettant aux communes d'interconfessionnaliser leurs écoles. C'est ainsi que M. Hérold, l'ancien préfet de la Seine a, dès 1879, préparé à Paris l'introduction des lois Ferry en 1881. C'était un pis aller. Certaines communes d'Alsace, Colmar, Mulhouse, Sainte-Marie aux-Mines, et d'autres, ont usé de cette facilité sous la domination allemande. Jamais ce désir n'a été contrarié. Les Allemands avaient créé un Conseil académique où figuraient l'évêque, d'autres prêtres, des ministres de tous les cultes, qui pouvait s'opposer, mais avec voix consultative seulement, à cette interconfessionnalisation des écoles. Mais jamais, je le répète, du temps allemand, cette disposition n'a joué. Ce conseil a été maintenu par l'autorité française, et je pourrais vous citer des demandes faites avant le 11

mai dernier par de grandes villes comme Colmar et Strasbourg, demandant l'interconfessionnalisation. Leur vœu a été repoussé, en vertu de la décision de ce Conseil académique, d'origine et de création allemandes. Quelques prêtres ont mis en échec la volonté nettement exprimée des populations. Voilà l'œuvre du Bloc National en Alsace.

Nous avons assisté à des spectacles affligeants. Nous avons vu des écoles envahies par des bandes fanatiques, le curé en tête ! l'instituteur arraché de sa chaire qui aurait dû lui constituer un asile sacré ! Il faut à tout prix que cet état de choses prenne fin...

Le Concordat, comme l'a dit avec tant d'autorité, avant d'avoir été appelé à la Présidence du Conseil, notre éminent ami et cher président Edouard Herriot, n'existe pas en Alsace. Dès janvier 1872, le cardinal Antonelli, secrétaire d'Etat auprès du Saint-Siège, écrivait à l'évêque de Strasbourg qu'à partir du jour où l'Alsace et la Lorraine avaient été annexées par l'Empire allemand, le Concordat cessait d'exister dans ces provinces. L'Allemagne ne pouvait hériter d'un contrat conclu entre la France et Rome, d'autant plus que le Concordat stipule que le chef du pays où il est appliqué doit être catholique, et que l'empereur allemand était protestant.

En fait, depuis le 11 mai, le Gouvernement a assumé les charges du Concordat. Il a payé très largement les traitements de tous les prêtres réfractaires. Mais il n'a exercé aucun des droits qu'il tient de ce même Concordat. Il n'a jamais déféré certains prêtres, ni certains évêques nationalistes, devant les juridictions compétentes.

Il ne faut pas croire que le Gouvernement fasse preuve de faiblesse en la circonstance : il suit, au contraire, une ligne de conduite singulièrement habile. Bien que le Concordat n'existe pas en droit, il faut maintenir *ad vitam* leurs traitements aux ministre des cultes. Cela facilitera l'introduction en Alsace de la loi de Séparation. C'est pour nous moins une question d'argent qu'une question de principe. Nous ne pouvons pas laisser insinuer que de vieux prêtres mourront de faim par notre faute. Mais la

loi de Séparation peut être introduite dans nos provinces tout en continuant à verser leurs traitements aux prêtres en exercice. Lorsqu'ils auront pris leur retraite, la séparation sera automatiquement réalisée.

En particulier, on abrogera le fameux décret de Napoleon Ier, que nous avons supprimé en France en 1884, et qui oblige les communes à payer les déficits des fabriques. Il est inouï de penser qu'à Strasbourg, et dans les autres communes d'Alsace, nous sommes obligés de payer le blanchissage des linges sacrés, les hosties, le vin de messe. Il est facile de supprimer d'ores et déjà une disposition aussi contraire au bon sens. (*Tres bien !*)

En Alsace, la loi sur les associations favorise tout particulièrement le développement des congrégations. Elle leur est même plus favorable que celle qui régissait la matière sous Charles X. Aussi, les jésuites, les dominicains, les bénédictins, et tous les autres congréganistes s'en donnent-ils à cœur joie. Ils sont en terre d'élection chez nous. Une loi du 1er juin 1924, héritage du Bloc National, stipule bien l'introduction en Alsace de quelques morceaux choisis du Code civil ; mais elle néglige complètement la loi de 1901. Cette dernière est de toute première utilité. Si nous voulons faire de bon travail en Alsace, il faut d'abord y introduire la loi française sur les associations, l'une des meilleures du monde. Je signale cette lacune à la vigilance du Congrès. (*Applaudissem.*).

Mais écoutons les soi-disant doléances alsaciennes. On y entend parler de promesses qui auraient été faites par certains personnages haut placés, certains militaires ou certain président de la République, qui, constitutionnellement, n'avaient d'ailleurs aucune autorité pour engager le pays en leur nom. Que sont donc ces promesses ?

Quelqu'un a-t-il jamais dit qu'on allait maintenir en Alsace la loi allemande ? Lorsque le clergé alsacien demande le maintien de ses libertés, à quoi fait-il donc allusion, si ce n'est à la loi impériale allemande ? Il n'a donc pas été malheureux pendant cinquante ans ? — il faudrait bien cependant avoir le

courage de le dire — puisqu'il demande aujourd'hui le maintien des libertés allemandes et qu'il représente la France comme un pays d'oppression ! (*Très bien !*)

Quant à nous, nous ne pouvons pas admettre que Millerand, que Poincaré lorsqu'il était président de la République, que Joffre, aient engagé, comme on le prétend, la parole de la France. (*Applaudissem.*).

Poincaré a parlé sur des places publiques du Haut-Rhin, devant un décor d'opéra-comique, en présence de jeunes filles en costume et coiffées du nœud alsacien, — alors que jamais il n'y a eu de nœuds ni de costumes dans le Haut-Rhin,— et de braves gens qui ne savaient pas trop ce que signifiaient ses promesses. Je me demande si ces quelques personnes avaient le droit d'accepter, au nom des Alsaciens, des promesses ressemblant plutôt à des menaces puisqu'il y était question de libertés du temps allemand.

M. Poincaré parlait au nom de je ne sais quelle autorité, car le Président de la République, constitutionnellement, ne peut pas engager la France sur des questions de ce genre, c'est le Parlement seul qui a le droit de parler en la circonstance.

Quant au général Joffre, il a dit : « Avec la venue de la France, je vous apporte le maintien de vos coutumes, de vos traditions, de vos libertés. » Mais, même en interprétant ses paroles, je ne vois pas comment elles seraient incompatibles avec l'introduction en Alsace de la loi française. Je me demande en quoi notre loi serait oppressive, parce qu'elle détruirait des libertés allemandes.

En fait, si même il y avait eu des promesses et si même ces soi-disant promesses avaient été valables, ce que nous contestons de la façon la plus formelle, l'Alsace a rendu sa parole à la France le 11 mai dernier. Elle ne met pas de conditions comme le clergé romain à son amour pour la France. Ces promesses ont été faites par des réactionnaires, par des hommes qui ont trahi la mission sacrée qu'ils avaient de protéger la République. La République, mais ils l'ont moralement diminuée dans un bas intérêt personnel. La majorité républicaine les a désavoués. (*Applaudissements.*)

Que d'actes odieux de la part du clergé ! Que de phrases sacrilèges ont été imprimées dans sa presse ! Il y a des choses si abominables qu'on a honte à les rappeler. Les uns prétendent que l'Alsace va devenir une autre Irlande. D'autres injurient bassement notre excellent président ; on compare notre grand ami à Bismarck, en ajoutant qu'il y a toutefois entre les deux une différence, à savoir que le premier a deux provinces à ne pas perdre. On fait même appel à la Société des Nations ; on insinue que le Traité de Versailles contient une clause secrète relative à la liberté des cultes en Alsace. Qu'est-ce donc que cette liberté des cultes, si ce n'est le droit pour les réactionnaires d'opprimer les libres-penseurs ? (*Applaudissements.*)

On dit à nos instituteurs laïques qui ont fait la grandeur de notre France : « Allez-vous en, retournez de l'autre côté des Vosges, vous n'avez rien à faire ici. »

L'évêque lui-même, en chaire, fulmine contre certains journaux. Il prononce l'anathème contre les journaux républicains. Il descend dans la lice. N'est-il pas cependant, après tout, et de fait si ce n'est légalement, un fonctionnaire payé avec l'argent de la République ? (*Applaudissements.*)

Quant aux manifestations dont l'Alsace a été le théâtre, il ne faudrait pas que la France se laissât émouvoir par des démonstrations qui n'ont aucune importance. Les cléricaux d'Alsace ne peuvent avoir la prétention de représenter les Alsaciens. Ils savent que nous sommes avertis, que l'opinion alsacienne est contre eux et qu'elle désapprouve le désordre qu'ils essaient de créer.

En réalité, ils tentent d'émouvoir l'intérieur, ou ce qu'ils appellent l'intérieur, par opposition probablement à l'extérieur où ils se croient encore. Ils voudraient faire prendre, aux pouvoirs publics et au Gouvernement, cette manifestation de Strasbourg pour une chose formidable. Allons au fond des choses.

On a fait tout récemment état du nombre des personnes qui ont pris part à cette manifestation. Les

plus optimistes l'ont évalué à 15.000 personnes ; d'autres s'en sont tenu à 12.000. Je crois que ces derniers sont près de la vérité.

On a réussi, par tous les moyens, trains spéciaux, tarifs réduits, voyages payés, menaces ou promesses, à réunir, à amener à Strasbourg environ 12.000 personnes. On distribuait sur le passage des manifestants des tracts royalistes qui traitaient la République de « gueuse », qui acclamaient la venue d'un roi « descendant du grand roi libéral Louis XIV » (qui n'a d'ailleurs jamais respecté le protestantisme en Alsace que par suite de l'obligation qui lui en était faite par le traité de Westphalie), « et qui serait le protecteur des Républiques Françaises ». Quel euphémisme ! Ce serait bien là la République des curés. Mais de celle-là nous ne voulons pas plus que nous n'en avons voulu dans le passé.

Ces 12.000 manifestants défilaient sous la conduite de prêtres qui ont chacun, vous le savez, à leur discrétion, un certain nombre de créatures qui ne peuvent échapper à leur influence. En plus de leur demi-tarif, on leur a payé l'après-midi une visite à l'Exposition. Tenons compte du nombre de personnes que chaque curé a pu enrôler pour les besoins de la cause, et nous reconnaîtrons que cette manifestation de Strasbourg est bel et bien un échec, et que la population s'en est complètement désintéressée.

On l'a bien compris, car la manifestation a marqué la fin du mouvement. Que nos amis ne s'inquiètent donc nullement de ces démonstrations qui sont de surface, qui ne sont pas prises au sérieux par l'Alsace elle-même. (*Applaudissements.*)

D'ailleurs — et c'est sur ce point que je veux terminer, — constatons que la politique suivie par le Bloc en Alsace depuis l'armistice a été complètement erronée, parce qu'elle s'est écartée de la tradition française et que la tradition française a toujours été synonyme chez nous de tradition républicaine.

Est-ce la gloire militaire qui, comme on l'a prétendu, a rattaché l'Alsace à la France ? Son éclat,

depuis nos malheurs de Waterloo et de Sedan, avait singulièrement pâli !

Est-ce l'aide du clergé catholique ? Rappelez-vous l'attitude du clergé alsacien, en 1904 et 1905, alors qu'il représentait la France comme un pays perdu, alors que l'abbé Delsor était expulsé et que M. Millerand lui-même votait son expulsion ! Non, le clergé catholique n'a pas eu en Alsace l'influence française qu'on prétend lui donner. C'est une légende qu'il importe de dissiper.

Souvenons-nous que l'évêque de Strasbourg, Roess, en 1871, avait déjà partie liée avec Bismarck-Bolen. Pour prix de la trahison du clergé qui s'était engagé à rattacher définitivement l'Alsace à l'Allemagne, on lui donnait l'instruction publique. Ceci sera prouvé un jour.

Et lorsque, en 1874, l'évêque Roess, élu député, siégea pour la première fois au Reichstag ; alors que les députés alsaciens se levèrent et quittèrent la salle en refusant d'assister aux délibérations de l'Assemblée d'un pays auquel ils ne voulaient pas appartenir, un seul député alsacien resta à son banc et déclara qu'au nom des catholiques alsaciens il approuvait le Traité de Francfort : c'était Roess ! Quelle honte ! Il faut qu'on le sache, la légende du clergé alsacien soutenant la France est un mensonge. (*Applaudissements.*)

Ce qui a toujours maintenu si vif en Alsace le sentiment français, c'est cette idée républicaine que l'Allemagne n'a jamais pu lui donner, cette idée que les Alsaciens symbolisaient lorsqu'au 14 juillet ils allaient se retremper à Epinal, à Nancy, à Belfort, pour y assister aux revues, pour y respirer un peu d'air français.

La tradition républicaine remonte en Alsace bien loin dans le passé, et surtout à 1790, à l'heure où, sur le pont de Kehl, fut placardé le fameux écriteau portant cette inscription : « Ici commence le pays de la liberté. » Et au 14 juillet de cette année là, l'Alsace et la Lorraine se rallièrent unanimement à cette formule, en jurant sur l'autel de la Patrie, à la fête de la Fédération : « Nous entendons vivre désor-

mais unies et libres sous les mêmes lois que le reste de la France, en renonçant à nos coutumes et à nos privilèges. » (*Applaudissements.*)

Eh bien ! nous sommes les héritiers des hommes de 1790 et de 1793, nous sommes comptables de leur serment, et nous ne laisserons pas porter atteinte à l'amitié de cette République que nous chérissons.

Il y a un danger en Alsace, un seul mais il est grand ; il ne faut pas nous le dissimuler ; mais nous sommes certains que, grâce à l'énergie du Gouvernement, ce danger sera évité. Ce danger serait la faiblesse, ce serait tout au moins l'hésitation, qui donneraient une impression déplorable d'impuissance. Il n'y a qu'a agir, qu'à marcher de l'avant, et le mouvement des prêtres réfractaires, qui est tout de surface, comme en 1793, s'évanouira. (*Vifs applaudissements.*)

La commission, qui a bien voulu me désigner comme rapporteur, a émis le vœu que le président du Conseil, s'il le juge à propos, vienne à Strasbourg. C'est un vœu que nous émettons très respectueusement, et dont nous espérons qu'il pourra tenir compte.

Vous avez sans doute entendu dire que le ci-devant président de la République, M. Millerand, avait l'intention de redescendre dans l'arène, et, le 22 novembre, d'aider à Strasbourg les prêtres réfractaires à marcher à l'assaut de la République. Il faut couper l'herbe sous le pied de M. Millerand, qui essaie de se faire une popularité de mauvais aloi en Alsace, et de recommencer la politique néfaste qu'il y a faite.

Le meilleur moyen pour la République de se montrer en Alsace dans toute sa splendeur serait que le meilleur des républicains, notre président du Conseil, aille à Strasbourg, quand il le jugera à propos, exposer la doctrine républicaine. Nous prions notre bureau de bien vouloir lui transmettre ce vœu. (*Très bien !*)

Ce que nous demandons instamment au Gouvernement, c'est qu'enfin l'Alsace ne soit plus mise en dehors de la République. Plus de cette fausse timidité, de cette fausse prudence qui cachaient la tra-

hison ! Nous voulons enfin appartenir à la République une et indivisible, à laquelle nos pères ont appartenu, et jouir de ses bienfaits. La France sans la République est une France incomplète, car la République lui a donné une auréole morale d'une grandeur sans pareille. (*Applaudissements.*)

C'est la République de 1793 que nous voulons, morte étouffée à la fleur de l'âge, — c'est la République de 1848, qui voulait déclarer la paix au monde, et proclamer la République universelle que nous rêvons, — c'est celle de 1871, que nos pères ramassèrent, mutilée et sanglante, sur les champs de bataille, et qu'ils ranimèrent, qu'ils réchauffèrent, qu'ils protégèrent contre les attaques et les insultes de ceux qui la bafouaient, — c'est cette République de 1914 qui a fait la France plus puissante et plus grande moralement qu'aucun autre pays au monde, celle qui a rendu l'Alsace et la Lorraine à la France, — c'est la République du 4 septembre, qui a refait la France, et que nous vous supplions de bien vouloir nous donner. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je me fais l'interprète du Congrès en remerciant M. Œsinger des renseignements qu'il nous a donnés dans son éloquent discours. Il a dissipé tous les nuages dont nos adversaires entouraient la délicate question de l'Alsace et de la Lorraine, et il a gagné la cause des démocrates républicains et des libres-penseurs de nos chères provinces retrouvées. (*Applaudissements.*)

M. ŒSINGER, *rapporteur* — La commission m'a chargé, après avoir entendu mon rapport, de présenter au Congrès le vœu suivant :

« *Le Congrès, saluant avec joie la promesse du Gouvernement d'introduire à bref délai en Alsace et en Lorraine les lois fondamentales de la République,*

« *Estimant en effet que le maintien du régime spécial actuellement en vigueur porterait atteinte au principe d'unité et d'indivisibilité de la République,*

« *Que les prétendues libertés allemandes dont les cléricaux demandent le maintien en représentant la France comme oppressive donnent en réalité aux clé-*

ricaux le droit d'étouffer la liberté de conscience et de pensée,

« Rappelant que, pour la seconde fois depuis l'armistice, l'occasion favorable se présente de faire bénéficier enfin nos départements délivrés des bienfaits de la République,

« Affirme avec force qu'il compte entièrement sur la fermeté du Gouvernement pour proclamer que la tradition française est inséparable en Alsace et en Lorraine de l'idéal républicain et que le seul moyen d'y assurer cette tradition est d'y appliquer rapidement et entièrement la loi républicaine, gage de l'unité et de l'indivisibilité de la République. »

(Adopté à l'unanimité.)

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE EXECUTIF POUR 1924-1925

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la nomination des membres du Comité exécutif pour 1924-1925.

La parole est à M. Fabius de Champville.

M. Fabius de Champville donne lecture de la liste, par départements, des délégués élus membres du Comité exécutif.

Après observation d'un délégué de l'Eure et de M. Blond, les listes sont approuvées.

M. Fabius de Champville. — Il est entendu que vous validez des listes en ce moment « sauf erreur ou omission ». Par conséquent, les noms oubliés seront rétablis sur les listes sous la surveillance du nouveau Bureau du Comité exécutif.

Un délégué. — La façon dont on procède actuellement est absolument défectueuse. Il faudrait que les listes de candidature des délégués au Comité exécutif soient adressées au Bureau du Comité exécutif quinze jours avant le Congrès. Ce n'est pas au cours d'une séance de Congrès qu'on peut examiner et valider

convenablement les titres de 1.500 délégués qui se présentent.

M. Garnier. — Vous avez votre droit d'appel. De plus, tous les noms des candidats sont couverts par les présidents de Fédérations et les secrétaires des comités locaux.

Quant aux membres de droit, je rappelle que leur droit tombe s'ils ne sont pas adhérents à un comité ou à une fédération de leur département et s'ils ne sont pas à jour de leurs cotisations.

Un délégué de l'Yonne. — On me signale que les noms des délégués du département de l'Yonne n'ont pas été lus.

M. Fabius de Champville. — Nous n'en avons pas été saisis.

Le même. — Cependant, la liste en a été remise, Il faut que les choses soient faites régulièrement, et que nous n'ayons pas à aller devant le nouveau Bureau du Comité exécutif.

M. Fabius de Champville. — Il n'appartient pas au Bureau d'improviser des listes de délégués. C'est aux représentants des Fédérations à faire leur devoir.

Un autre délégué. — Nous avons à élire des vice-présidents et des secrétaires au Comité exécutif. Il est profondément regrettable que nous ne les connaissions pas. Il faudrait qu'ils soient présentés par les présidents de leur fédération, ou qu'ils se présentent eux-mêmes, et j'en fais la proposition au Congrès.

M. le Président. — Etes-vous d'avis d'accepter cette proposition ? (*Non ! non !*)

Je la mets aux voix.

(La proposition est repoussée.)

La séance est levée à 19 heures 10 minutes.

QUATRIEME SEANCE

Samedi, 18 octobre, matinée

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Ducos, député de la Haute-Garonne, assisté de MM. Castel, Miellet, Margaine, députés, Henri Rousselle, Gavaudan, Flamant, Cathala, Pouillart, *vice-présidents*, et de MM. Raoul Aubaud, Journet, Louis Merlet, Ferlus, Narboni, et André Garnier, *secrétaires*.

M. Félix Bouffandeau, *secrétaire général*.

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT

M. Ducos, *président*. — Mes chers amis, vous connaissez l'ordre du jour de la présente séance, sur lequel sont inscrits des rapporteurs si distingués que j'aurais mauvaise grâce à insister sur les sujets soumis à vos délibérations.

Permettez-moi cependant de dire quelques mots de la question la plus importante parmi celles qui vous sont proposées, à savoir la question des anciens combattants, et, en général, des victimes de la guerre.

L'éminent rapporteur de cette question, M. Miellet, a, avec juste raison, énuméré dans le rapport que vous avez pu lire au Bulletin les mesures prises dans le passé en faveur des mutilés et des anciens combattants. Certes, il serait injuste de prétendre que la dernière Chambre n'a rien fait pour eux. Elle était loin, cependant, d'être animée vis-à-vis d'eux de l'esprit qui aurait convenu. Pour ne parler que d'un aspect de la question, il est une chose dont l'injustice nous avait profondément choqués : c'est la sévérité avec laquelle, par suite d'ordres supérieurs, ceux qui demandaient une pension étaient examinés par les Conseils de réforme.

Lorsqu'un malheureux mutilé qui n'avait que 15

ou 20 p. 100 d'invalidité voyait son état s'aggraver, il se présentait, en effet, devant un Centre de réforme. Là, conformément, je le répète, à des ordres supérieurs d'extrême sévérité, on ne l'examinait que superficiellement, et, le plus souvent, on le renvoyait chez lui non seulement sans augmenter sa pension, mais même en la diminuant, quand on ne la supprimait pas tout à fait.

C'est un scandale auquel il faut absolument mettre fin, et qui cessera avec la Chambre du Bloc des gauches, car nous, républicains, nous estimons que s'il y a des économies à faire, elles doivent être réalisées non pas au détriment de ceux qui ont laissé une partie d'eux-mêmes ou de leur santé sur les champs de bataille, mais en prenant dans la poche de ceux qui, pendant ce temps, édifiaient à l'arrière de scandaleuses fortunes. (*Applaudissements.*)

Dans le rapport de M. Miellet, j'ai relevé une considération qui doit retenir votre attention. Notre ami Miellet nous propose de prolonger la période quinquennale fixée aux anciens combattants pour faire valoir leurs droits à pension. Cette période nous paraît trop courte. Certes, elle a pu être suffisante s'agissant de blessures ou de certaines maladies. Mais, surtout à la fin de la guerre, les gaz asphyxiants ont fait leur œuvre, et tous ceux qui en ont été les victimes ne sont pas morts sur le champ ou quelques années après ; il en est qui ne commencent qu'aujourd'hui, qui ne commenceront peut-être que dans quelque temps à en ressentir les effets subtils et à voir leur santé se délabrer peu à peu. D'autres ne sentent que maintenant s'éveiller dans leurs membres engourdis les rhumatismes dont ils ont contracté les germes dans la boue des tranchées. Tous ces malheureux doivent avoir droit à une pension, si leur état de santé l'exige.

Il ne faut pas lésiner à cet égard. La France se doit de subvenir aux besoins de ceux de ses enfants qui ne peuvent plus gagner le pain de leurs familles, pour avoir défendu les biens de leurs concitoyens et assuré le salut de la patrie et de la civilisation. (*Applaudissements.*)

Je m'en voudrais d'insister sur des questions qui seront merveilleusement développées par l'un des parlementaires les plus compétentes pour en parler, puisqu'il est lui-même une glorieuse victime de la guerre. (*Vifs applaudissements.*) Je dois cependant vous dire un mot d'un sujet dont certains partis ont voulu se faire un monopole, mais auquel le Parti radical a toujours consacré tous ses soins, je veux dire les ascendants.

Il est inadmissible qu'on n'accorde qu'une allocation dérisoire de 400 francs à un ascendant, 800 fr. à une veuve, et 100 francs de plus aux familles qui ont perdu deux enfants au lieu d'un.

D'autre part, il est indispensable d'accorder l'allocation aux ascendants, quels que soient leur âge et leur situation de santé. Nous sommes à six ans de la guerre, et la situation des ascendants doit être enfin définitivement fixée par la loi.

Ce que les ascendants désirent, ce sont moins des satisfactions matérielles que des satisfactions d'ordre moral. Ils veulent que le secours qu'on leur donne s'appelle non pas une allocation, mais une pension, car ils attendent de la Nation non pas la charité, mais la justice. (*Applaudissements.*)

Enfin se pose la question des dommages et des biens, c'est-à-dire la question des régions libérées. Notre camarade Doucedame la traitera avec la plus grande compétence, puisqu'il représente au Conseil général de son département un des cantons les plus éprouvés par la guerre. Laissez-moi vous dire simplement que le Bloc National ne s'est pas comporté comme il l'aurait dû à l'égard des régions libérées.

Si nous avions eu en 1919, je ne dis pas seulement une Chambre républicaine, mais même une Chambre énergique, qu'aurait-elle fait ? Elle aurait voulu que l'Allemagne, après avoir dévasté de ses propres mains treize de nos départements français, fût obligée de les reconstituer gratuitement, avec de la main-d'œuvre allemande et des paiements en nature.

Qui s'est opposé à cette conception à la fois simple et adaptée à nos intérêts ?

Est-ce l'Allemagne ? Non ! La classe ouvrière alle-

mande a fait connaître, par la voix de ses syndicats, qu'elle était prête à résoudre ainsi le problème des réparations.

Est-ce l'Angleterre ? Elle n'y était pas opposée non plus.

Il faut que chacun endosse ses responsabilités. Ceux qui se sont opposés à cette solution si juste du problème des réparations, ce sont la haute finance et la haute industrie françaises, parce que nos grands financiers et nos grands industriels ont voulu se partager une partie des 30 milliards que les contribuables ont payés et qui ont été honteusement gaspillés dans les départements libérés. (*Applaudissements.*)

Qu'il me soit permis de dire combien la reconnaissance du pays monte vers l'énergique ministre que nous avons placé à la tête des Régions libérées. Déjà il a trouvé 600 millions par la suppression d'un grand nombre de fonctionnaires inutiles dans les services des régions libérées. (*Applaudissements.*)

Le Gouvernement lui-même, grâce à sa politique pacifique européenne, a pu inscrire au prochain budget 800 millions-or, payables par l'Allemagne, et qui certainement seront payés. (*Applaudissements.*)

Mais il reste encore 20 milliards à dépenser pour la reconstitution de nos régions dévastées. Il est douloureux de penser que ce sont surtout les petits sinistrés qui n'ont pas encore été payés de leurs ruines. Ils peuvent être assurés que la Nation ne les oubliera pas. (*Applaudissements.*)

Vous aurez aussi, mes chers amis, au cours de la séance de ce matin, à traiter la question de la propagande, qui vous sera exposée avec sa juvénile ardeur et sa compétence par notre camarade Cathala. Il est indispensable que nous intensifiions notre propagande et notre organisation à travers le pays, car aucun de nos départements ne doit désormais manquer d'avoir une Fédération radicale-socialiste. Il faut aussi que les parlementaires se mettent à la disposition du Parti partout où ce sera nécessaire ; il ne doit y avoir aucune grande manifestation, aucun grand banquet, où n'assistent les parlementaires locaux, entourés de plusieurs de leurs collègues, afin

de symboliser, par leur commune présence, l'esprit de solidarité qui unit tous les membres du grand Parti radical-socialiste.

Cette propagande s'impose d'autant plus, dans une démocratie comme la France, que si l'organisation et la direction doivent venir d'en haut, l'impulsion qui fait la force de la vie politique du pays vient du peuple. Pour croître et prospérer, notre Parti doit, comme un arbre, par ses racines, puiser la sève des couches profondes de la démocratie.

Nous avons donc pour devoir essentiel d'aller instruire le peuple, devoir d'autant plus important qu'un Gouvernement républicain ne peut se fonder que sur l'opinion. Nous avons le bonheur d'avoir un Gouvernement républicain et démocratique dirigé par une personnalité qui s'est dépensée sans compter pendant quatre ans pour faire de la propagande à travers le pays, à une époque où il y avait peine et danger à le faire. Aidons-le à cimenter aujourd'hui, par notre propagande, l'union intime qui doit exister entre le Gouvernement républicain et la démocratie tout entière. (*Applaudissements.*)

Laissez-moi souligner maintenant, en évitant des développements qui pourraient être mal interprétés, une considération dont le Parti radical doit tenir compte.

Nous avons fait presque partout le cartel des gauches, et il est évident que seul peut vivre un Gouvernement républicain qui s'appuie sur lui. Mais nous devons faire notre propre propagande, sans critiquer les partis avec lesquels nous nous sommes associés, en montrant à la face du pays que nous existons, que nous avons un programme, le programme même de la démocratie qui n'a peur d'aucun progrès. (*Applaudissements.*)

On s'imagine volontiers que les radicaux sont des politiques à courte vue, qu'ils n'ont pas devant eux de larges horizons. Allez dire à ce pays que nous n'avons peur d'aucune idée généreuse, mais que nous voulons aller d'étape en étape pour progresser en toute sécurité. (*Applaudissements.*)

Notre mouvement vers le progrès ressemble à

cette course antique dont parlent les poètes, où des cavaliers, placés de distance en distance, se transmettaient le flambeau sacré pour le porter, sans le laisser éteindre, à l'autel de Jupiter.

Le flambeau que les grands démocrates des temps modernes se sont transmis depuis les orateurs de la Révolution jusqu'à Combes et Pelletan, c'est le flambeau de la République. C'est celui que portait hier Jaurès, une des premières victimes de la guerre ; c'est encore celui que porte aujourd'hui le plus grand démocrate de l'heure présente, le citoyen Herriot. (*Vifs applaudissements.*)

L'autel de Jupiter a disparu avec les divinités antiques. A notre tour, avec notre génération, nous porterons le flambeau de l'idéal républicain vers l'autel symbolique et jamais atteint du progrès. (*Vifs applaudissements.*)

Et, en évoquant cette course des flambeaux, je songe avec tristesse qu'un de nos plus grands penseurs n'y prendra plus part, et qu'ont lieu aujourd'hui même à Paris les obsèques d'Anatole France. Qu'il me soit permis d'associer le Parti républicain radical et radical-socialiste tout entier, que représente ce Congrès, non seulement à la douleur de la famille d'Anatole France, mais au deuil de la France qui pleure aujourd'hui l'un des génies qui, dans les temps modernes, ont le mieux illustré sa pensée et sa langue. (*Vifs applaudissements.*)

L'EDUCATION CIVIQUE ET POLITIQUE DES FEMMES FRANÇAISES

M. le Président. — Avant d'aborder la question des anciens combattants, qui figure en tête de notre ordre du jour, je donne la parole à M. Bouffandeau, qui désire soumettre une motion au Congrès.

M. Félix Bouffandeau, *secrétaire général.* — Devant me rendre dans quelques instants à notre réunion de l'Entente Internationale des Partis radicaux et similaires d'Europe, j'ai prié notre président de

m'accorder la parole pour soumettre au Congrès une motion qui répond, je crois, à nos désirs unanimes, car elle n'engage en rien la question de l'électorat et de l'éligibilité des femmes. Elle correspond sûrement à la pensée de notre Président Herriot avec qui nous en avons parlé. Voici les termes de cette motion, qui est signée par M. Cuminal et par moi :

« *Le Congrès, rendant hommage au zèle républicain des femmes françaises, qui demandent leur admission dans les Comités et Groupements radicaux et radicaux-socialistes, invite le Comité Exécutif à préparer, d'accord avec ses fédérations, toutes les mesures propres à assurer au Parti la collaboration féminine pour l'éducation civique et politique des femmes.* » (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets cette motion aux voix.

(Cette motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.)

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Miellet, rapporteur de la question des anciens combattants.

M. MIELLET, *rapporteur*. — Le parti radical m'a chargé de faire un rapport sur les anciens combattants. Notre secrétaire général, M. Bouffandeau, qui a, je crois, rédigé l'ordre du jour de nos séances, ne m'en voudra pas si je ne m'attarde pas d'une façon particulière sur la question proprement dite des anciens combattants. Trop souvent, les foyers de patriotisme créés dans beaucoup de communes par les anciens combattants sont devenus des foyers politiques, et je préfère m'arrêter plus longtemps sur la question des victimes de la guerre.

Des anciens combattants, je dirai simplement qu'ils ont formé depuis longtemps, dès le lendemain de la guerre de 1870, des associations sur notre frontière de l'Est. Depuis la dernière guerre, il s'en est fondé un peu partout sur notre territoire. Quelques-unes d'entre elles — et c'est la voie dans laquelle j'aimerais à les encourager — ont pris la forme de sociétés

de secours mutuels. Dans trop de communes, cependant, ce sont plutôt des foyers politiques à tendances réactionnaires.

C'est donc surtout, je vous l'ai dit, la question des victimes de la guerre qui nous intéresse.

Dans sa générosité toute méridionale, notre cher camarade Ducos aurait voulu donner des pensions presque à tous les Français (*Sourires*), au moins à tous ceux qui ont souffert et qui souffrent encore de la guerre. La loi du 31 mars 1919 est une des lois les plus généreuses qui aient jamais été faites ; elle l'est non seulement dans son texte, puisqu'elle proclame dans son article premier le droit à réparation totale, mais même encore dans son application. Mais, mon cher Ducos, chaque fois que nous radicaux, républicains et démocrates, nous nous tournons vers les misères humaines, c'est encore et toujours de l'argent à dépenser.

Or, nous voyons notre situation financière, qui est lamentable, qui a été mise à mal pendant la guerre. Ce n'est pas que l'œuvre de la Chambre précédente, soyons justes ! c'est l'œuvre de la guerre, où l'on a dépensé sans compter. Il ne s'agit pas en ce moment de rechercher les responsabilités ; le fait est là : le trou est béant.

Il faudrait encore de l'argent pour les fonctionnaires, pour augmenter la solde des officiers, pour relever les pensions des mutilés, car vous les verrez venir bientôt, les mutilés !

Dernièrement, les fonctionnaires du ministère des finances se sont réunis dans l'antichambre du ministre. Ils sont allés lui porter leurs revendications La commission Hebrard de Villeneuve s'est réunie. Elle a décidé que le traitement minimum de début des fonctionnaires serait de 6.000 francs, que l'échelle de leurs traitements pourrait aller jusqu'à un plafond de 10.000 francs.

Mais, dites-moi, les mutilés vont venir demain ! Ils ont été calmes jusqu'à présent. Ce sont des gens qui non seulement ont souffert pendant la guerre, mais qui continuent à faire la guerre (*Très bien!*) qui continuent à souffrir. Vous n'avez jamais vu de

meetings de mutilés, de manifestations de mutilés. Ils ont tenu leur Congrès à Arras cette année ; vous n'en avez pas entendu parler. Ce sont des gens calmes, parce qu'ils sont pétris de cet esprit de sacrifice qui nous a valu la victoire. (*Applaudissem.*)

Je vous ai dit qu'ils viendraient ! Ils savent compter aussi. 6.000 fr. au minimum, a dit la commission Hébrard de Villeneuve ! Un mutilé qui a 10 p. 100 d'invalidité, et qui touche aujourd'hui 240 francs, demandera 10 p. 100 de 6.000 fr., soit 600 francs, et sa demande ne sera pas exagérée, puisqu'il se base sur le prix minimum indispensable dans les conditions actuelles de cherté de la vie. Celui qui a 80 0/0 d'invalidité, au lieu de toucher 1.920 francs (huit fois 240 francs), demandera huit fois 600 francs, soit 4.800 francs. Voyez où nous irons, mon cher Ducos !

De quelque côté que nous nous tournions, il en est de même.

Et puis, après-demain, nous aurons à faire face aux assurances sociales, qui sont dans notre programme. Dites-moi : est-ce avec des discours que nous ferons les assurances sociales ? Il faudra encore de l'argent.

Vous me direz que nous en trouverons. L'argent n'est pas si facile à trouver !

Quand on fait appel à la générosité publique, on peut bien se procurer quelques fonds. Je connais des départements où des œuvres de philanthropie admirables ont, en faisant appel aux contributions volontaires, donné largement pour la cause des mutilés. Mais il s'agissait de trouver quelques centaines de mille francs. Ici, ce sont des milliards qu'il faudra trouver encore.

Voilà le problème qui se pose devant nous. Comment le résoudre ? C'est la suppression de l'héritage en ligne collatérale au 4e degré, qui sera peut-être nécessaire — ne vous effrayez pas des mots ! — si vous voulez faire les assurances sociales et donner aux mutilés les pensions qu'ils vous réclameront demain.

Vous n'avez pas fermé la porte aux fonctionnaires qui réclamaient le nécessaire pour leur existence.

Vous ne la fermerez pas aux mutilés, qui viendront avec leurs blessures, avec leurs plaies encore ouvertes, et qui vous diront : « C'est notre tour. » Ils auraient pu être les premiers, puisqu'ils ont une créance privilégiée sur tous les biens de la Nation. (*Applaudissements.*), et cependant ils ne se sont pas pressés.

Il y a des amputés des jambes, des invalides de 80 p. 100, qui vont tous les jours à leur travail avec un pilon. Vous ne savez pas que le pilon rentre quelquefois dans la chair. Je ne parle pas de la blessure qui se rouvre, de la fistule, Le pilon, c'est du bois qui presse sur la jambe, qui la blesse, qui détermine des hématomes, des abcès.

Vous voyez aujourd'hui l'amputé passer dans la rue. Il a un teint moins clair qu'hier. Ou bien tel autre engraisse et devient impotent, parce qu'il est toujours assis et qu'il manque de mouvement. Son état général s'aggrave de jour en jour. Son invalidité va s'augmentant à mesure que la vie s'avance et qu'il vieillit. Cet homme qui a beaucoup souffert, qui est un *créancier privilégié de la Nation*, comme on l'appelle, ne vous demandait rien ; il vivait avec sa petite pension, bien heureux quand on ne la lui reprochait pas. Demain il va vous demander d'augmenter cette pension.

Je ne viens pas en homme de parti réclamer pour eux plus de bienveillance. C'est toute la France qui a payé cruellement et douloureusement pour le salut de ceux qui vivent aujourd'hui qui doit faire pour eux les sacrifices néessaires. Jamais on ne se penchera avec assez de tendresse et d'affection sur ceux qui ont tant donné et qui ont tant souffert. (*Vifs applaudissements.*)

Mais il y a notre situation financière ! Je vous disais tout à l'heure qu'il faudrait prendre des moyens révolutionnaires. Nous y allons à grands pas, et chacun devra prendre ses responsabilités. Voyez-vous un inconvénient à la suppression de l'héritage en ligne collatérale ? Je mets de côté ceux qu'on entend par collatéraux privilégiés, les frères et les

sœurs, de même que les neveux. Mais il nous faut de l'argent.

L'impôt sur le capital? Je ne sais pas s'il nous rapporterait davantage.

En tous cas, il faudra faire fructifier l'impôt sur le revenu.

Tout cela, ce sont des questions de Gouvernement. Vous voyez quelle tâche difficile est celle du Gouvernement aux prises avec cette misère sociale, pour assurer l'avenir de ceux qui peinent et travaillent. Il n'est pas de trop de toute notre confiance pour soutenir ce Gouvernement qui a été appelé par le suffrage universel de la démocratie à présider aux destinées de ce pays. (*Applaudissements.*)

Mais il n'y a pas que les mutilés. Il y a les veuves de guerre, qui n'ont pas de déléguées ici.

Certains ont jeté la pierre à celles qui se sont remariées et qui continuent de toucher leur pension. Elles sont un sujet de jalousie dans les commérages de villages.

Eh bien, oui ! dans un but de haute portée morale, pour éviter le concubinage, le législateur de 1919 a voulu conserver la pension aux veuves de guerre qui se remarieraient. Il eut été si facile à un couple, pour éviter de perdre le bénéfice d'une pension, de ne pas passer devant M. le maire, et d'avoir des enfants naturels, c'est indigne d'une démocratie ; nous ne voulons que des enfants légitimes, qui puissent porter fièrement le nom de leurs parents. C'est pour cela que la République généreuse a voulu conserver leur pension aux veuves remariées. On ne peut pas la leur enlever aujourd'hui ; ce serait une mesure injuste et imprudente. Beaucoup ont épousé une veuve de guerre moins, hélas ! pour ses beaux yeux, que pour sa pension de 800 francs. Leur en retirer le bénéfice serait amener le désordre dans bien des ménages, nous ne le voulons pas.

Mais il y aura tout de même une différence à faire entre les veuves de guerre qui sont remariées et celles qui ne le sont pas. Si nous relevons les traitements des fonctionnaires, si nous augmentons les pensions des mutilés, il faudra bien récompenser aussi les

veuves de guerre non remariées, qui sont restées seules avec leur douleur et leurs enfants. Quant aux autres, nous leur laisserons leurs 800 francs, n'est-ce pas ? (*Oui ! oui !*)

UN DÉLÉGUÉ. — Et les veuves de guerre qui sont riches conserveront-elles leur pension ?

M. MIELLET, *rapporteur.* — Celles qui paient l'impôt sur le revenu ne touchent pas de pension.

LE MÊME. — C'est une erreur.

M. ROUSSEAU. — Il s'agit d'une dette sacrée, et les droits acquis ne peuvent être ainsi retirés. Je suis d'avis qu'on maintienne aux veuves remariées leur pension, mais qu'on ne l'augmente pas d'un centime, car elles ont droit à des majorations pour leurs enfants.

M. MIELLET, *rapporteur.* — Je vous remercie de votre approbation. Le Congrès voit combien il est difficile de réaliser la justice parfaite, quoi qu'on fasse. Il reste toujours quelques rugosités sur la planche, quand le rabot y a passé.

Et puis, il y a encore les ascendants, les vieux. Ducos voudrait qu'on appelle le secours qu'on leur donne, non pas une allocation, mais une pension. Eh oui, c'est une pension alimentaire, mon cher ami. C'est l'aide que l'Etat leur apporte, en se substituant aux enfants qui sont morts et qui ne peuvent plus donner du pain à leurs vieux parents. Et combien leur donne-t-il ? 400 francs ! Ce n'est pas beaucoup non plus !

A montrer toutes ces douleurs qui sont nées de la guerre, ma tâche est bien facile. Mais si le Congrès est d'accord avec moi pour reconnaître qu'il est impossible de laisser subsister les injustices présentes, il reste inquiet, angoissé comme moi, devant le spectre de la situation financière. Où allons-nous ? Que nous réservent demain les surprises du change ?

Ce n'est pas tout que de voir toutes les souffrances, que de chercher à panser toutes les plaies. Il faut voir aussi l'ensemble du pays. Il faut par-dessus tout.

comme l'a dit Herriot pendant ces quatre années,
nom d'un Parti qui est profondément national,
la France tout entière qui a payé sans compter,
a donné tout ce qu'elle possédait, son or et son sa
pour assurer, avec son salut, celui de l'human
Cet esprit de sacrifice, qui nous a valu d'être va
queurs hier, s'impose encore aujourd'hui. Il faut
voir, pendant quelque temps encore, supporter
misères pour la grandeur et la noblesse de no
pays.

Il est facile de demander des augmentations
pensions, en reprochant au Gouvernement de ne
poursuivre les profiteurs de guerre ! Comment po
rait-on les donner, quand il n'y a plus rien dans
caisse ? Sachons attendre, et sérions les problème

Je ne veux pas vous apporter des arguments
réunion publique ! Nous sommes ici des camara
du même Parti, nous sommes des frères, nous so
mes des amis, profondément attachés à la Répu
que et à la démocratie, prêts à renouveler pour
tous les sacrifices que nous avons consentis pend
la guerre. Mais après ? On dira : « Il est beau,
régime ! Dans quel état a-t-il mis les finances
pays ! »

Prenez-y garde, mes amis ! C'est là le point ca
tal. Notre Gouvernement a deux immenses prob
mes à résoudre, qui suffisent à occuper son activi
la politique extérieure, et la politique financière.

Je vous parlais tout à l'heure de la suppress
de l'héritage en ligne collatérale au quatrième deg
A vrai dire, je ne le proposais pas à l'Assembl
ce n'est pas notre Congrès qui peut en décider.
ne s'agissait de ma part que d'une idée lancée
vent, d'une suggestion. J'ai voulu simplement v
montrer qu'il fallait en arriver aux grands moye
à des moyens révolutionnaires.

Nous voulons que la France vive. Nous souffr
en voyant les fluctuations du change, et nous n
demandons ce qu'il y a sous ces mouvements dé
donnés. On ne nous a pas encore dit toute la vér
Comment ! notre industrie et notre commerce s
prospères, nos exportations sont en excédent sur

importations, et notre franc descend toujours ? Alors, une inquiétude nous envahit !

Vous voyez comme tous ces problèmes sont liés, si bien que nous devons être prudents, et faire confiance à ceux qui ont la charge de diriger les destinées de la République.

Vous leur ferez confiance, n'est-ce pas ? Vous ne vous impatienterez pas. Vous ne direz pas au Gouvernement : « Qu'attendez-vous donc pour arrêter les profiteurs de la guerre, pour faire passer devant les tribunaux tous ceux qui se sont rendus coupables de scandales dans les régions dévastées ? » Ayons confiance en lui : c'est un Gouvernement de chez nous, issu de nos rangs, sorti du peuple, de cette démocratie à laquelle nous sommes profondément attachés. (*Applaudissements.*)

En conclusion, je ne vous soumettrai pas de vœux. Vous avez lu le rapport qui est imprimé dans le Bulletin du Parti. Il témoigne, à l'égard de tous ceux qui ont souffert de la guerre, une tendresse et une sollicitude sur lesquelles nous sommes tous d'accord.

Notre Gouvernement lui-même a montré sa sollicitude pour eux en créant le ministère des pensions. D'aucuns diront qu'on pourrait le supprimer. Il est cependant nécessaire, parce que c'est un ministère de haute portée morale. C'est le ministère des victimes de la guerre, et elles sont nombreuses ! Il faut qu'elles sachent que leur voix peut être entendue au sein du Gouvernement.

On a dit qu'on donnerait la priorité aux mutilés. Pour donner la priorité à quelqu'un, il est indispensable qu'il soit placé pour être écouté. La liquidation des pensions, qui est faite en majeure partie, n'exige pas un ministre spécial. Mais, pour entendre les doléances des victimes de la guerre il en faut un qui ait non seulement les connaissances appropriées, mais qui ait le plus grand cœur, qui parle en camarade aux malheureux dont il a la charge, qui aille les voir chez eux, qui se penche affectueusement sur leurs misères et qui les réconforte.

Bouffandeau m'avait dit : « Vous parlerez des anciens combattants. » Ils ont été sublimes pendant la

guerre ; aujourd'hui, ils ont changé de champ de bataille : leur champ de bataille, c'est où ils travaillent dans la paix. Ils ont tant souffert, depuis les plus vieux territoriaux jusqu'aux plus jeunes recrues, qu'ils ont tressailli en apercevant une auréole de paix s'allumer à Genève. Ils ont entrevu un monde nouveau. Ils ont pensé : « S'il était vrai que nous puissions faire entendre notre voix de l'autre côté des frontières, qu'il y ait de par le monde un peu plus de fraternité entre les hommes et entre les peuples ! »

C'est un rêve, disent certains.

Si c'en est un, c'est un beau rêve, qui mérite d'être tenté pour être vécu. Pour cela, les hommes doivent se rapprocher pour mieux se connaître. Aujourd'hui, des délégués du Parti radical français se réunissent avec des délégués des partis radicaux étrangers. A l'instar du parti socialiste, nous allons faire une Internationale, une Internationale radicale des partis qui veulent la paix.

Quelle sera la garantie ? me demandera-t-on.

Eh oui ! il nous faudra toujours compter beaucoup sur nous-mêmes. Mais est-ce une raison pour ne pas avoir foi en l'avenir ? (*Applaudissements.*)

Les anciens combattants doivent devenir aujourd'hui les combattants pour la paix. Je vous ai dit qu'ils ont aperçu cette lueur, cette clarté qui monte. Ils ont entendu le discours si plein de générosité qu'Herriot a prononcé à Genève. Ils sont épris de ce rêve de fraternité universelle et se reposent quelques instants sur ce mol oreiller pour mieux poursuivre leur effort pacifique. (*Nouveaux applaudissements.*)

Mes chers amis, je vous remercie d'avoir écouté avec tant d'attention ces observations trop longues (*Non ! non ! C'est très intéressant !*) qui étaient peut-être un peu en dehors de notre ordre du jour. Je vous remercie de votre bienveillance pour les victimes de la guerre, à qui nous adressons l'expression de notre affection toute dévouée. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Je suis certain d'être l'inter-

prête de l'Assemblée en remerciant notre sympathique camarade Miellet de son chaleureux exposé. Nos applaudissements en, l'absence de tout vœu, montrent combien nous nous associons aux idées généreuses qu'il a exprimées. (*Applaudissements.*)

La parole est à M. Morel.

M. Morel. — J'ai applaudi avec vous tous à l'exposé plein de flamme et animé du plus pur idéal que vient de nous faire notre camarade Miellet. Mais il me semble, quelles que soient les difficultés de tous ordres qu'il a si puissamment mises en lumière, que nous devons tout de même examiner la question des victimes de la guerre d'une manière plus directe et plus précise.

Notre camarade Miellet nous a dit que l'augmentation des pensions des victimes de la guerre est une nécessité. C'est incontestable.

Il nous a dit également que les mutilés allaient réclamer cette augmentation de pension. C'est une légère erreur, que je m'excuse de rectifier. Ils l'ont réclamée déjà, bien qu'à vrai dire dans des formes extrêmement dignes et calmes ; mais il n'est pas, depuis deux ans, une seule réunion de mutilés, un seul Congrès d'associations de mutilés, que ce soient d'Arras, de Nantes ou de Melun, qui n'ait montré la nécessité absolue d'une augmentation des pensions.

Cette augmentation a d'ailleurs été demandée à la précédente législature, et au précédent Gouvernement qui n'ont pas su, ou qui n'ont pas voulu la réaliser. J'appelle donc votre attention sur ce point : il ne faut pas que les doléances des victimes de la guerre deviennent un moyen d'agitation politique.

Miellet nous a dit, précisément, qu'à côté d'associations de mutilés qui n'ont pour but que de défendre les revendications très légitimes de leurs adhérents, il s'était constitué des groupements qui sont des associations politiques et réactionnaires. Nous en connaissons. Il en est une, notamment, qui a pris une figure de grande envergure, qui ne rate pas une occasion ou un moyen de publicité, qui se donne une allure de superpatriotisme, et qui prétend parler au nom de l'unanimité des victimes de la guerre. Nous

craignons l'intrusion de cette association dans nos revendications actuelles.

Lorsqu'avant le 11 mai nous demandions l'augmentation des pensions qui était moins nécessaire à cette époque qu'elle ne l'est aujourd'hui, ce sont les dirigeants de certaines grandes associations qui nous ont dit : « Attendez ! Il n'y a pas d'argent pour vous. Ce n'est pas le moment de réclamer. On vous donnera votre augmentation de pensions, mais plus tard. » Et ces mêmes gens, qui nous prêchaient la patience avant le 11 mai — lisez leurs journaux ! — nous disent aujourd'hui : « Votre augmentation de pensions, il vous la faut tout de suite ! Ce n'est pas une question d'argent qui peut empêcher de la réaliser. » (*Applaudissements*).

Si donc le Congrès du Parti n'émet pas des vœux dans ce sens, on dira ensuite que le Parti radical et le Gouvernement radical ne tiennent aucun compte des sacrifices des victimes de la guerre et des mutilés dont ils sont les ennemis. Il ne faut pas qu'on puisse dire cela. J'estime qu'il est de la plus grande nécessité que le rapport de notre camarade Miellet soit sanctionné par des vœux précis dont la rédaction ne sera pas bien difficile, puisque nous sommes tous d'accord. (*Très bien !*)

J'ai entendu M. Ducos dire qu'il était partisan de la transformation de l'allocation des ascendants en pension. Il doit en être de même pour toutes les victimes de la guerre. Il est inadmissible que la réparation qu'on leur accorde ait la précarité d'une allocation et — le mot n'est pas trop fort — le caractère humiliant d'une aumône.

On me dira que si nous transformons les allocations des ascendants en pensions, nous nous exposons à les faire refuser à des ascendants fortunés, assujettis à l'impôt sur le revenu. Permettez-moi de faire remarquer que cette interprétation est sujette à occasionner bien des erreurs. J'ai vu un ascendant complètement infirme, incapable de gagner sa vie, auquel on a refusé l'allocation parce qu'il était imposé pour un revenu de 12 fr. 75.

M. Miellet, *rapport*r.— Il faut cependant une limite.

M. Rousseau. — Et cette limite est celle de l'impôt général sur le revenu.

M. Morel. — Le fait d'avoir un revenu imposable de 12 fr. 75 ne le met pas tout de même à l'abri du besoin.

En résumé, je demande au Congrès de faire siennes les revendications des victimes de la guerre, c'est-à-dire l'augmentation des pensions suivant une progression conforme à l'élévation de l'indice du coût de la vie depuis 1919, époque de la fixation du chiffre des pensions. Il serait juste également d'accorder aux mutilés des majorations proportionnelles à leur degré d'invalidité.

M. Miellet, *rapporteur*. — Je comprends notre camarade Morel et il admettra de laisser toute initiative au gouvernement. Je le remercie de son exposé clair et précis et je crois que nous allons être tous d'accord sur le vœu suivant que je demande à M. le Président de vouloir bien mettre aux voix.

« *Le Congrès,*

« *Adresse à toutes les victimes de la guerre son salut affectueux,*

« *Se déclarant profondément soucieux de toutes leurs revendications légitimes,*

« *Emet les vœux suivants :*

« 1° *Que les pensions et allocations des victimes de la guerre, mutilés, veuves, orphelins et ascendants, soient revisées dans le plus bref délai, en tenant compte du coût de la vie.*

« 2° *Que le délai de revendication du droit à pension soit prorogé.*

« 3° *Que le Gouvernement prenne toutes mesures financières ou autres, permettant d'assurer l'application de toutes les lois votées en faveur des victimes de la guerre, et notamment celles concernant le Crédit agricole et les habitations à bon marché.* »

M. le Président. — Je mets ce vœu aux voix.

(Le vœu est adopté à l'unanimité.)

LA PROPAGANDE ET L'ORGANISATION

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle l'examen des questions de propagande et d'organisation, dont le rapporteur est M. Cathala. Je lui donne la parole.

M. CATHALA, *rapporteur*. — J'ai pour devoir de soumettre au Congrès les conclusions adoptées par sa commission spéciale en vue de développer notre propagande pendant l'année 1924-1925, et de prévoir ainsi que d'organiser l'action de notre Parti dans les mêmes années.

Sans abuser de vos instants par un trop long discours, j'examinerai aussi simplement que possible ces questions un peu terre à terre et assez complexe de propagande et d'organisation qui sont essentielles et primordiales pour tous ceux qui s'intéressent au rayonnement de notre Parti.

En matière de propagande et d'organisation, il est facile de se mettre d'accord sur des formules très simples. Pour faire de la propagande, il faut développer son organisation. Mais, pour vous soumettre des conclusions moins banales et plus pratiques, j'examinerai — très brièvement, rassurez-vous ! — quelle est la situation de notre Parti à la date où nous sommes, au mois d'octobre 1924.

Nos amis sont au pouvoir. Ils ont la lourde tâche d'être les syndics de la faillite du Bloc National. Il faut défendre le Gouvernement et la majorité qui le soutient contre l'action dissolvante de la critique de nos adversaires, je parle aussi bien de celle des partis de droite que de la critique systématique des partis de révolution comme le parti communiste. La tâche essentielle de la propagande de notre Parti est donc de maintenir entre le Gouvernement et la majorité de la Chambre, d'une part, et les masses profondes de la population, d'autre part, ce contact étroit, cette cohésion fraternelle qui ont assuré le succès des élections du 11 mai 1924.

Il faut avant tout ne pas laisser, si j'ose dire, s'évaporer l'ardeur républicaine qui animait le pays

dans la bataille contre le Bloc National. Il faut donc prévoir au cours de l'année 1924-1925 un effort résolu de propagande dans tout le pays, par des conférences, par des tracts, par tous les moyens si divers dont nous pouvons disposer en vue de défendre nos amis du Gouvernement et du Parlement. Voilà la première tâche d'une bonne propagande radicale et radicale-socialiste. (*Applaudissements.*)

Mais voyons la situation plus en détail. Il y a les départements où nous avons été vainqueurs, et qui sont représentés à la Chambre ; il y a aussi nos parents pauvres, ceux où les partis de gauche sont restés en minorité aux élections de 1924. Nous demandons au Bureau du Parti, au Comité exécutif, à sa Commission de propagande, de tendre toute leur attention vers ces frères moins favorisés et de prévoir une action particulièrement énergique et continue dans les départements où les républicains souffrent encore, et où ils ont besoin d'être encouragés. (*Applaudissements.*)

Et puis prenons donc conscience de notre situation et de notre force. Herriot disait récemment à Paris : « Nous sommes le plus grand parti de France », et les élections du 11 mai 1924 ont montré la justesse de ce jugement de notre chef.

Cette affirmation n'a pas été perdue pour tout le monde, et à l'heure présente il se produit un double phénomène.

D'une part, des partis voisins, qui sont nos amis, qui sont nos alliés, essaient d'étendre leur recrutement et leur action au détriment de notre propre parti et de reprendre dans nos rangs les militants qui les ont quittés. Nous ne le leur reprochons pas, c'est leur droit ; mais notre devoir, à nous radicaux-socialistes, est de prendre conscience du dépôt que nous avons entre les mains et de préserver l'intégralité de nos effectifs comme l'intégralité de notre doctrine. (*Aplaudissements.*)

Mais il n'y a pas seulement les opérations, d'ailleurs parfaitement loyales, dont je viens de parler. Il y a aussi toutes ces opérations singulièrement louches, ces procédés de contre-façon politique qu'em-

ploient nos adversaires les plus résolus pour s'emparer de notre titre, de notre étiquette, pour essayer de tromper les républicains en s'intitulant radicaux-socialistes. (*Applaudissements.*) Permettez-moi de vous citer un fait précis.

Hier, à la Commission de propagande, des délégués du département de l'Yonne nous apportaient un journal. Je le nomme : « le Bourguignon ». Ce journal porte en exergue « Organe de la démocratie radicale-socialiste ». Quant on regarde, au-dessous de ce titre particulièrement clair et net, les hommes qui incarnent aux yeux de ce journal les Bourguignons démocrates radicaux-socialistes du département de l'Yonne, on trouve les noms de Perreau-Pradier, et de Pierre-Etienne Flandin, l'ancien ministre de l'éphémère cabinet François-Marsal. Eh bien, j'ai l'impression que cette Bourgogne-là n'est pas bien délimitée. (*Rires et applaudissements.*)

Nous ne pouvons pas saisir les tribunaux d'un procès en contre-façon politique. Mais les représentants qualifiés de notre Parti sont habilités pour dénoncer à tous, avec l'autorité dont ils sont revêtus, ceux qui s'intitulent faussement radicaux-socialistes. Si l'on peut voir dans cette contre-façon l'hommage que le vice rend parfois à la vertu, nous avons le droit et le devoir, pour sauvegarder le prestige et le rayonnement de notre Parti, de démasquer ceux qui se parent de notre nom et de notre titre. (*Applaudissements.*)

Mais tout effort de propagande suppose un effort d'organisation. Nous sommes, je l'ai dit, un grand Parti, mais nous n'avons pas encore l'organisation d'un grand parti. Nous manquons d'un budget de propagande doté de ressources permanentes et régulières. Puisque nous avons été victorieux, n'est-ce pas le moment d'étudier résolument cette question? Nous ne pouvons pas, dans une séance publique de Congrès, discuter un sujet aussi complexe et délicat, et j'ai mandat de vous demander l'institution, au sein du Comité exécutif, d'une commission spéciale chargée d'élaborer un programme précis concernant les

moyens et les ressources de la propagande radicale-socialiste.

D'ailleurs, nous devons faire notre examen de conscience, et, sans aucun cléricalisme, nous battre la poitrine. Si nous appliquions nos statuts, si nous respections toujours, comme nous devrions le faire, le règlement de notre Parti, il y a des questions qui seraient bien près d'être résolues. Quand on consulte, rue de Valois, les archives de nos comités et nos listes, on s'aperçoit que nos adhérents se comptent par centaines de mille. Il n'est pas un parti de ce pays qui puisse produire des contrôles analogues aux nôtres. Si tous ces militants avaient la carte du Parti, ne croyez-vous pas que notre Parti serait vraiment la propriété de ses propres militants et qu'il pourrait remplir sa mission essentielle qui est d'encadrer dans la France entière, dans tous les cantons et toutes les communes, la grande armée républicaine et démocratique ? (*Applaudissements.*)

Allons plus haut. Si tous les militants n'ont pas encore la carte du Parti, tous les départements n'ont pas encore de fédération départementale. Qu'on ne vienne pas nous dire que la Fédération départementale deviendra un organisme inutile par suite du retour au scrutin d'arrondissement ! Bien au contraire ! Le scrutin d'arrondissement posera des problèmes extrêmement délicats de répartition des circonscriptions entre les élus et entre les candidats. Etant donné la répartition des voix dans les différents arrondissements, il pourra se produire des compétitions singulièrement ardentes ; car il y a des hommes qui préfèrent mener la bataille dans les secteurs où l'on est le plus certain du succès. La Fédération départementale aura précisement pour mission d'arbitrer ces conflits, d'organiser le combat dans toutes les circonscriptions du département, et de faire observer les principes de la discipline, les règles tutélaires sur les alliances posées par nos Congrès.

J'ai donc le droit, si douloureux soit-il, de dire aux républicains des départements qui n'ont pas encore de Fédération départementale qu'ils n'ont pas fait leur devoir, et je vous propose d'inviter le Comité

exécutif à poursuivre sans relâche, au cours de l'année 1924-1925, l'organisation des Fédérations départementales partout où elles font encore défaut. (*Applaudissements.*)

J'en arrive à la deuxième partie de cet exposé, que je m'excuse de faire aussi long. Elle concerne les élections municipales et les élections cantonales.

On a discuté hier — et ce débat a été fort intéressant — le programme municipal, c'est-à-dire l'application de la doctrine de notre Parti aux questions d'ordre municipal et d'ordre cantonal. Ce qu'il faut envisager maintenant, c'est l'action politique de notre Parti, c'est sa tactique dans ces batailles locales qui se livreront dans des conditions toutes particulières.

Sur le but, nous sommes tous d'accord. Il s'agit, en 1925, de s'emparer du plus grand nombre de mairies. Quand on peut rappeler l'exemple de Lyon, celui du Hâvre, celui de Tours — et j'en passe, — on a bien le droit de dire que nous avons prouvé dans les actes l'aptitude des hommes de notre Parti à prendre des responsabilités municipales.

D'autre part, les forces de conservation sociale sont encore puissantes dans la Haute-Assemblée. On renouvellera en 1927 une série sortante de sénateurs. C'est par les résultats obtenus dans les élections municipales et les élections cantonales que notre Parti pourra affermir la majorité républicaine qui est nécessaire dans la Haute-Assemblée comme à la Chambre.

Par conséquent, sur les terrains municipal et cantonal, quelle que soit l'importance des considérations locales et des situations de personnes, il faut que les militants prennent conscience qu'à l'intérieur de la plus petite commune, c'est le sort de la République et de la démocratie qui est en jeu. (*Applaudissem.*)

Que peut-on faire dans cet ordre d'idées ? C'est une bataille dans laquelle il est nécessaire de laisser à tous nos militants leur autonomie et le soin de se battre. Devant les résultats des élections du 11 mai, de cette victoire qui a été avant tout la victoire des militants, nous pouvons faire confiance à leur sens

politique et à leur ardeur républicaine. Mais — et c'est le devoir du Congrès — il faut tout de même poser des principes.

Nous avons été saisis sur cette question de plusieurs motions. La Fédération du Rhône, par l'organe de son secrétaire administratif, M. Massimi, qui a montré en commission une insistance émouvante, demande au Congrès d'imposer à tous les comités locaux l'observation d'une discipline stricte dont les principes seraient posés par les Fédérations départementales. Nous avons retenu l'esprit de ce vœu, et, dans les conclusions que je vous soumettrai, je vous demanderai, tout en laissant aux comités locaux l'autonomie nécessaire, de poser le principe d'une action de coordination et de contrôle inspirée par les Fédérations départementales.

Et puis, il ne faut jamais cesser d'envisager les répercussions profondes des moindres scrutins sur la haute politique. Nous avons tous conscience de la situation très délicate des amis de notre Parti qui sont au Gouvernement et dans la majorité. Nous sentons que si la politique de soutien venait à défaillir, si le cartel des gauches cessait d'être une formation de majorité parlementaire, c'en serait fini, et que l'on verrait, pour reprendre l'expression dont Montigny se servait hier, la législature s'enliser dans les marais de l'opportunisme.

Eh bien ! — et c'est une déclaration que je fais au nom de mes amis de la Commission de propagande, en en sentant bien toute la portée politique — il faut qu'à propos des élections municipales et cantonales la tactique et la politique du cartel des gauches continuent à prévaloir dans la majorité des circonscriptions. (*Applaudissements.*)

Mais il ne peut pas s'agir d'obligation. Il y a des situations locales dont il faut tenir compte. Pour donner à chacun de nos organismes les moyens de négocier, il faut leur laisser une certaine liberté, parce qu'on ne négocie pas quand on est lié par des règles impératives. Il faut cependant prendre bien conscience que la tactique qui nous a assuré le succès aux élections du 11 mai ne doit pas être com-

promise par des ambitions ou des préoccupations locales aux élections municipales et cantonales de 1925 (*Applaudissements.*)

Nous allons revenir au scrutin majoritaire, sans doute au scrutin uninominal et au scrutin d'arrondissement. La formule du cartel des gauches dans ce domaine porte un autre nom : c'est le vieux principe de la discipline républicaine. Les élections majoritaires se feront parfois à deux tours de scrutin. Il est nécessaire, dans l'intérêt même de notre Parti, que nous saisissions le cas particulier des élections de 1925 pour rappeler à tous nos militants, et même en dehors de nous aux partis voisins, la nécessité d'observer strictement la discipline républicaine. (*Applaudissements.*)

Telles sont les conclusions que j'avais à vous présenter au nom de la Commission de propagande et d'organisation.

Il y a beaucoup à faire dans l'ordre de l'organisation. Un de nos camarades de la Fédération de la Seine, M. Lévy, nous a soumis hier un rapport très intéressant sur les moyens de doter notre Parti d'une organisation moderne. Ce sont des questions que le Comité exécutif aura la tâche d'étudier.

Si je n'ai pas caché les lacunes de notre organisation, si je reconnais tout ce qui nous reste à faire dans l'ordre de la propagande et de l'organisation, j'ai cependant un sentiment profond de foi et de confiance dans les destinées de notre Parti. Radicaux-socialistes, nous sommes avant tout un parti de militants. Tant que nous le resterons, nous serons un organisme particulièrement original et fort au milieu des partis français, et nous serons certains de pouvoir défendre nos idées et de faire triompher nos doctrines.

Citoyens, vous êtes tous des militants. Sachez le rester, et votre victoire est assurée. (*Vifs applaudiss.*)

Permettez-moi, en terminant, de vous donner lecture des conclusions précises que dans le projet de résolution suivant j'ai l'honneur de soumettre au Congrès :

« 1° *En* 1924-1925, *le Bureau du Comité exécutif*

continuera la propagande du Parti en organisant périodiquement, avec la collaboration des Fédérations, des conférences et des manifestations politiques ayant un caractère nettement radical-socialiste ;

« 2° Le Congrès invite la direction du Parti à organiser plus particulièrement sa propagande dans les départements où les partis de gauche sont encore en minorité ;

« 3° Le Congrès rappelle à tous les groupements affiliés au Parti, aux Fédérations et aux Comités, leur devoir absolu, conformément au règlement, de porter le nom glorieux de leur Parti et de donner à leur action un caractère excluant toute équivoque ;

« 4° Le Congrès signale au Comité exécutif la nécessité de démasquer vigoureusement et de dénoncer au pays tous ceux, groupements, individus ou journaux, qui, sans appartenir au Parti, essaient de s'intituler radicaux-socialistes pour duper les républicains ;

« 5° Le Congrès charge le Bureau du Comité exécutif de provoquer la création de Fédérations départementales là où elles font encore défaut ;

« 6° Il invite le Bureau du Comité exécutif à poursuivre énergiquement l'application des décisions prises sur l'organisation financière du Parti, et notamment sur l'obligation pour tous les militants de prendre la carte du Parti ; il rappelle à tous l'article du règlement interdisant d'être inscrit dans deux partis ;

« 7° Le Congrès invite le Comité exécutif à nommer une commission spéciale chargée d'organiser les finances du Parti et de chercher les moyens de doter le Parti de ressources régulières ;

« 8° Il l'invite à donner aux services généraux du Parti une organisation toujours plus pratique et toujours plus moderne ;

« 9° En vue des élections municipales et cantonales, il invite les Fédérations et les militants à multiplier les Comités locaux, cantonaux et communaux ; il recommande à ces Comités de préparer la bataille électorale par l'étude des questions locales, de répandre

le programme municipal du Parti et de rappeler dans leur propagande l'œuvre accomplie dans le domaine municipal par les chefs de notre Parti ;

« 10° *Il invite les Fédérations départementales à seconder et à contrôler l'action des comités locaux tout en respectant leur autonomie ; il invite les comités locaux à soumettre à la Fédération départementale la tactique envisagée dans chacune des communes ;*

« 11° *Pour la constitution des listes, le Congrès préconise l'application de la formule du cartel des gauches dans les conditions précisées à Paris en vue des élections législatives ;*

« 12° *Il préconise, au deuxième tour de scrutin, l'observation par tous de la discipline républicaine ;*

« 13° *Il rappelle à tous, quelles que soient les situations locales, le devoir impérieux de défendre la doctrine de leur Parti et les intérêts de la République.* » (*Applaudissements.*)

M. Lengrand. — Je désire présenter une courte observation sur le sixième paragraphe de cette résolution.

Nous, les militants désintéressés du Parti radical, nous sommes tous en règle avec la caisse de notre Fédération et nous avons notre carte. Mais nous avons des élus, qui vont se présenter dans notre arrondissement l'année prochaine, et qui ne paient jamais de cotisation. Il faudrait prendre une sanction à l'égard de ces candidats qui vont demander l'investiture du Parti sans s'être acquittés envers lui de leurs obligations, et je demande que le vœu précise que nul ne pourra être candidat du Parti ni recevoir l'investiture sans être en règle avec la caisse de sa Fédération.

M. le Président. — C'est une des dispositions obligatoires de notre règlement.

M. Lengrand. — Je demande qu'elle soit appliquée. Si elle ne l'était pas, je serais obligé de revenir sur la question l'an prochain.

M. Gavaudan. — C'est cette année même que vous devriez mettre à la porte ces candidats défaillants.

M. Salomon Hirsch. — Je m'associe aux vœux exprimés par M. Cathala. Je suis de son avis quand il préconise que le cartel doit recevoir son application aux élections municipales comme aux élections législatives.

Cependant, nous sommes beaucoup qui savons que le parti S.F.I.O. ne sera pas partisan du cartel au premier tour, et il semble que le cartel sera très difficile à constituer dans ces conditions.

Je suis d'avis, pour donner des directives à tous nos comités et à tous nos militants, que nous tenions pour les élections municipales et cantonales — qui, ainsi que l'a dit M. Cathala, auront leur répercussion sur les élections sénatoriales — un petit Congrès, comme nous en avons eu un pour les élections législatives. Les militants connaîtront ainsi la marche à suivre ; ils sauront dans quel ordre ils doivent aller à la bataille.

M. le Président. — Ce n'est pas une règle absolue que de faire le cartel ; on vous le recommande là où il est possible. Il est certain, d'après les instructions mêmes données avant les élections législatives, que le Parti radical-socialiste peut avoir intérêt à marcher seul quand il est assuré d'arriver par ses propres forces. Ce sont des directives, et non des ordres que l'on vous donne.

M. Salomon Hirsch. — C'est entendu ! Mais il n'y a pas que l'alliance avec les S.F.I.O. Comme on l'a indiqué, les partis battus veulent se maintenir dans les mairies qu'ils détiennent, en faisant des alliances néfastes avec les radicaux. J'estime qu'il est indispensable, surtout en ce qui concerne le département de la Seine où j'ai l'honneur d'être conseiller municipal, qu'on nous donne des directives, pour éviter toute fausse manœuvre à nos comités, dans l'intérêt du succès de notre Parti, et eu égard à la répercussion que les élections prochaines auront au point de vue sénatorial.

Je suis l'interprète de nombreux militants présents à ce Congrès en exprimant le désir qu'un petit Congrès nous trace la marche que nous aurons à suivre. Je pose la question. Le Congrès verra si elle mérite d'être retenue.

M. LE PRÉSIDENT. — Si le Congrès fait confiance au Bureau et au Comité exécutif, il me semble inutile de voter une motion de ce genre.

M. Salomon HIRSCH. — Je vous demande, monsieur le président, de mettre ma proposition aux voix.

M. LE PRÉSIDENT. — Il est d'ailleurs d'usage de faire un petit Congrès avant toutes les élections générales.

M. Salomon HIRSCH. — Non ! Le petit Congrès qui a eu lieu avant les élections législatives a été exceptionnel, et il en a assuré le succès. Je crois qu'un petit Congrès assurerait également le succès des élections cantonales et municipales. Ma proposition est d'ailleurs soutenue par de vieux militants comme Couyba, et bien d'autres !

M. COUYBA. — Certainement.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix votre proposition, tendant à faire un petit Congrès avant les élections municipales et cantonales.

(Cette proposition est adoptée.)

M. MASSIMI. — Je remercie le Bureau de séance et l'éloquent rapporteur de la Commission de propagande de me fournir l'occasion d'exposer devant le Congrès comment la Fédération radicale et radicale-socialiste du Rhône a compris son organisation intérieure.

Je rappelle, pour tous les militants qui s'occupent des questions d'organisation, combien il est difficile d'appliquer pratiquement les méthodes théoriques auxquelles il est nécessaire d'avoir recours.

Dans le Rhône, nous avons un système de fichier qui permet de connaître instantanément la position

politique de chacune des communes du Département. Toutes les communes y sont inscrites. Sur une première fiche sont inscrits les résultats de l'activité de la commune ; sur une seconde, est indiquée la propagande faite dans la commune ; une troisième enregistre les renseignements sur les élus de la commune et sur le comité communal.

Par un jeu de cavaliers, la position politique de chaque commune ressort en couleurs différentes. J'ai attribué aux réactionnaires la couleur jaune (*Rires*), aux communistes la couleur noire, aux socialistes unifiés le violet, aux socialistes indépendants le bleu, et enfin aux radicaux-socialistes la couleur d'espérance, le vert. Par le dispositif que je vous montre ici (*l'orateur tient en mains un fichier dont il expose le mécanisme au Congrès*), la position politique de chaque commune parle aux yeux.

D'autre part, au point de vue cantonal, ce fichier est également intéressant. La centralisation des renseignements s'opère automatiquement, et la couleur politique du canton ressort également.

Par un autre jeu de fiches, on obtient la centralisation par circonscription, et l'on a ainsi des renseignements précis sur tous les partis.

Je n'insiste pas sur le côté pratique du système. Je me propose de l'exposer en détail devant le Bureau, qui peut-être y trouvera une méthode intéressante pour l'organisation des Fédérations départementales.

J'appelle à nouveau l'attention du Congrès sur la question d'organisation. Je suis de ceux qui pensent que si nous voulons, l'an prochain, obtenir les résultats que nous cherchons au point de vue municipal, c'est surtout par l'organisation que nous les obtiendrons ; quant aux résultats des élections sénatoriales, c'est encore par l'organisation qu'il faut les chercher. En un mot, je crois qu'en perfectionnant l'organisation de toutes nos Fédérations, nous pourrons être assurés de rencontrer, dans les prochaines consultations électorales, le juste succès auquel a droit notre Parti. (*Très bien !*)

M. le Président. — Je félicite M. Massimi de son

active ingéniosité, dont nous pourrons utilement nous inspirer.

M. Pallard. — Je remercie notre rapporteur de son très intéressant exposé, et je demande au Congrès de bien vouloir examiner et ratifier différents vœux que j'ai à lui soumettre. Ces vœux ont d'ailleurs été approuvés à l'unanimité par la commission de propagande.

Nous émettons le vœu :

« 1° *Qu'en vue de la période électorale pour les élections municipales et cantonales, et afin d'intensifier la propagande, des brochures et des tracts du Parti, et plus spécialement le programme du Parti condensé dans un opuscule, soient adressés en un nombre suffisant d'exemplaires à toutes les Fédérations départementales, afin que celles-ci puissent les distribuer dans tous les comités ressortissant dans leur rayon d'action ;*

« 2° *Que les Fédérations départementales dûment organisées tiennent, au moins annuellement, un Congrès départemental, auquel des orateurs du Parti, mandatés par le Comité exécutif, prêteront leur concours, afin d'intensifier notre propagande ;*

« 3° *Que la carte du Parti soit la seule et unique imposée à chaque militant, et que sa possession soit rendue obligatoire à tout adhérent ;*

« 4° *Que le Comité exécutif mette à profit l'action légitime qu'il peut avoir auprès du ministre des travaux publics pour obtenir des Compagnies de chemins de fer une réduction de tarif, pour permettre aux militants du Parti de participer à nos Congrès, et à nos délégués de province au Comité exécutif de se rendre à Paris pour pouvoir y assister.* »

Vous vous rendez compte, en effet, des difficultés matérielles qu'ont pu rencontrer des délégués méridionaux peu fortunés à faire le voyage de Boulogne. Il me semble que les Compagnies pourraient faire pour nous ce qu'elles font pour les pèlerinages catholiques. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Le Bureau du Comité exécutif a fait son devoir à cet égard, mais il n'a pu obtenir satisfaction. Il est regrettable, en effet, que les Compagnies donnent aux pèlerinages des billets à prix réduit pour aller à Lourdes, et que nous ne puissions pas en avoir pour nous rendre dans nos Congrès. C'est une raison de plus pour que l'Assemblée décide de tenir le prochain Congrès à Toulouse. Nous obtiendrons aisément un train de pèlerins pour Lourdes, et nous descendrons à Toulouse. (*Hilarité.*)

Je mets aux voix les vœux qui nous sont soumis par M. Pallard.

(Ces vœux sont adoptés à l'unanimité.)

M. Delorme. — Je demande au Congrès, en vue des prochaines élections municipales, de charger le Bureau du Comité exécutif d'envisager enfin un moyen de propagande par la presse.

Il semble impossible que le Parti ait dès maintenant son journal. Mais il existe une Chronique radicale et radicale-socialiste qui est envoyée à tous les journaux républicains de France. Je voudrais que le Congrès donnât mandat au Bureau d'envoyer cette chronique dans les trois mois ou même les six mois qui précéderont les élections municipales, à tous les Comités du Parti qui y puiseront des éléments de propagande en vue de conquérir les municipalités où nous ne sommes pas encore.

Il me semble indispensable, étant donné les bienfaits que nous devons déjà à cette chronique pleine de renseignements utiles, d'en intensifier le tirage pour qu'elle pénètre dans tous les comités. (*Applaudissements.*)

M. Delthil. — Nos petits journaux de province sont hebdomadaires. Il serait utile que la Chronique arrive au moins le vendredi. C'est une question d'organisation sur laquelle j'appelle l'attention du Bureau.

M. le Président. — J'adresse les félicitations de l'Assemblée à notre camarade Cathala pour son lumineux exposé, et je suis heureux de saluer en lui un exemple vivant de prosélytisme républicain. Il est,

parmi les jeunes, un de ceux qui se donnent de tout cœur à l'action de propagande dont il nous a si éloquemment parlé. (*Vifs applaudissements.*)

Je mets aux voix les vœux dont il nous a donné lecture.

(Ces vœux sont adoptés à l'unanimité.)

LA CRISE DU LOGEMENT
ET LES HABITATIONS A BON MARCHE

M. LE PRÉSIDENT. — Nous passons au numéro suivant de notre ordre du jour, qui concerne la crise du logement et les habitations à bon marché.

La parole est au rapporteur, M. Michelis.

M. MICHELIS, *rapporteur*. — La crise du logement est un phénomène ancien. Elle était jadis le résultat de la tendance des populations à se grouper dans les villes. En ce moment, elle provient en outre de la disparition, par vétusté, d'un grand nombre d'immeubles non entretenus, de l'arrêt presque total pendant dix ans de la construction d'habitations, de la tendance très marquée du travailleur au mieux-être en ce qui concerne son logement, enfin des spéculations, tant des propriétaires que des locataires, que les lois sur les loyers n'ont nullement réussi à empêcher.

On s'est étonné qu'avec 1.500.000 morts, avec 1 million 840.000 excès de décès sur les naissances, c'est-à-dire avec environ 3.400.000 français disparus pendant la guerre, il y ait une crise aussi violente ; mais il faut considérer qu'il est inexact de compter par individu, c'est par foyer que les besoins d'habitations se manifestent et le nombre des foyers français n'a pas sensiblement diminué.

La moyenne des logements vacants dans une ville normale d'avant-guerre était de 5 0/0. Depuis 1920, chacun sait que ce nombre de vacances est de 0, quelle que soit la ville que l'on examine.

Devant une pareille situation, on a légiféré. Vingt-trois lois sont actuellement intervenues sur les loyers.

Elles ont essayé de lutter contre la spéculation en limitant les prix de location et nous savons tous que la spéculation est plus âpre que jamais, le pas de porte étant la première des conditions d'une location. Elles ont voulu protéger le locataire en le maintenant dans les locaux qu'il occupe, et de nombreux locataires, à l'abri de la loi, se sont immédiatement employés à spéculer à leur tour sur d'autres locataires plus malheureux qu'eux.

Mais les lois d'exception ont eu une autre conséquence fâcheuse ; c'est de diminuer la confiance dans la protection légale en faveur de la propriété. Or, comme la seule formule sage pour résoudre la crise du logement c'est de construire, elle s'est trouvée grandement atteinte puisque la collaboration privée a fait défaut, arrêtée qu'elle a été par l'effet des mesures législatives actuelles.

Ce qu'il faut, ce sont des constructions nouvelles. Pourquoi n'en a-t-on pas fait jusqu'ici ? D'abord pour une raison d'ordre sentimental : le manque de confiance dans la sécurité du placement immobilier et l'opinion qui s'est progressivement faite dans les esprits que tout propriétaire était un exploiteur.

Les loyers dans les logements anciens, la loi les a contrôlés et fixés, tout au moins en apparence. Mais, pour les logements nouveaux, il faut voir ce que sont les choses. Avec la hausse des terrains, de la construction, des charges de toute nature, avec l'accroissement du taux de l'argent, on calcule que les loyers nouveaux doivent être aux loyers anciens correspondants, dans la proportion de 1 à 7 1/2, avec la tendance à la hausse. C'est ce rapport que l'opinion publique n'admet que difficilement, parce qu'on a faussé chez lui le sentiment de la vérité sur ce point et c'est parce qu'il n'est pas compris que ceux qui pourraient être des propriétaires refusent de construire.

Or, si la crise ne peut se résoudre que par des constructions nouvelles, et si la collaboration privée fait défaut pour la plus grande part, il faut admettre que la crise ne se résoudra pas, ou bien il faut rechercher des formules autres que les formules habituelles. (*Très bien !*)

La collectivité ne peut rester indifférente devant ce problème et surtout devant sa partie la plus angoissante : le problème du logement ouvrier. Il ne peut pas lui être indifférent, à cette collectivité, que le travailleur soit heureux, qu'il ait une santé physique excellente, que son moral soit à la hauteur du rôle qu'il doit jouer. Le travailleur est le principal élément de la richesse publique, il doit donc être protégé et sauvegardé. Si l'initiative privée est insuffisante ou défaillante, la Nation doit se substituer aux individus afin que s'accomplisse l'œuvre indispensable de solidarité nationale.

Toutes les tares sociales : l'alcoolisme, la tuberculose, la syphilis, sont la conséquence directe du taudis démoralisateur et meurtrier. Le problème de la natalité, qui préoccupe tous ceux qui aiment notre pays, sera résolu par la création du *home* populaire. Quels sont ceux qui n'admettront pas que, pour qu'il y ait la famille, il faut d'abord le logis ? ou pour reprendre une phrase qui fait image, ils diront avec nous : avant de s'occuper des petits, il faut construire le nid.

Faire des habitations salubres, c'est à la fois supprimer la maladie, diminuer la mortalité, c'est permettre aux travailleurs de se constituer des économies et par conséquent alléger considérablement toutes les dépenses d'assistance.

Dans un rapport plus développé et qui a été distribué à tous les congressistes, j'ai précisé par des statistiques, l'énorme économie de vies humaines que procure le logis sain.

Cette économie oscille entre 15 et 25 décès par an et par mille habitants et elle touche, pour une part très importante, les enfants, c'est-à-dire la plus grande richesse de la nation.

C'est pour tenir compte de tous ces faits que depuis déjà longtemps avaient été créées des lois sur les habitations à bon marché. Sociétés d'habitations à bon marché, sous la forme anonyme ou coopérative, sociétés de crédit immobilier, offices publics d'habitations à bon marché, concourrent, sous des formes diverses, à cette œuvre si nécessaire.

Mais, depuis la création successive de ces organismes, la situation a changé. Jadis, il ne s'agissait que de créer le logement ouvrier salubre et agréable ou de permettre l'accession à la petite propriété. Maintenant, il faut plus encore : il faut le vigoureux effort d'un vaste programme de construction à réalisation immédiate.

Il faut donc remanier les lois existantes, toutes conçues suivant les formules anciennes, étriquées, tatillonnes et mesquines. Il faut, d'accord avec les grands organismes qualifiés : Fédération Nationale des Offices publics d'habitations à bon marché, Union des Sociétés de Crédit Immobilier, Union des Coopératives d'habitations à bon marché, que de toute urgence le législateur retouche les textes et les adapte aux besoins. Application du décret du 27 mars 1924, modification du décret du 25 juin 1919, refonte des décrets, arrêtés, circulaires, pour les mettre en harmonie avec la codification des lois sur les habitations à bon marché, sont nécessaires de même que l'amélioration du projet de loi déposé, au nom de la commission d'assurance et de prévoyance sociales de la chambre par M. Bovier-Lapierre, dont il convient d'activer le vote définitif. (*Très bien !*)

Mais là n'est pas la formule capitale.

Les habitations à bon marché souffrent cruellement du désordre de leur législation, de ses imperfections, de ses lacunes ; elles souffrent des restrictions sournoises des obstacles savamment édifiés qu'apportent certaines administrations à la distribution des crédits. Mais le vice fondamental, la cause de l'arrêt prochain de l'œuvre entreprise, c'est l'absence d'un programme d'ensemble, c'est le manque d'une politique financière pour l'habitation populaire. Il la faut malgré les ennuis financiers qu'éprouve le pays, parce que, non seulement c'est un argent qui n'appauvrit pas la Nation, mais aussi parce que les charges qui en découlent pour le budget sont d'ordre modeste et de beaucoup inférieures aux bénéfices qu'on en peut retirer.

Il faut de l'argent, et les sources auxquelles les organismes d'habitations à bon marché ont puisé jus-

qu'ici n'étant pas intarissables, il faut se préoccuper d'en chercher ailleurs. Parmi toutes les formules qui ont été envisagées à ce sujet, c'est celle proposée par M. Loucheur qui nous paraît la meilleure. Il s'agit d'un appel au crédit public par émission d'obligations, dans des formes et avec des modalités qui feront l'objet d'une étude en collaboration entre l'État et les grands organismes intéressés.

Je sais bien que le projet Loucheur avait donné naissance, sous la précédente législature, à un projet de loi voté par la Chambre et qui est resté pendant devant le Sénat. Ce projet de loi, continuant la politique de mesquinerie et d'improvisation successives, avait établi un programme *pour un an !* A cette solution, nous ne saurions aucunement nous rallier. Ce que nous voulons, c'est faire vraiment œuvre utile. Vu les difficultés actuelles, nous accepterions que le projet Loucheur soit réduit, mais pas dans des proportions qui correspondent finalement à sa destruction.

Nous préconisons donc un programme portant sur un certain nombre d'années : huit en la circonstance. Nous ne croyons pas qu'on puisse établir un programme annuel inférieur à 500 millions. Cela correspond donc à une émission totale de 4 milliards, répartie, ne l'oublions pas, sur huit années.

Contrairement aux chiffres prévus par les parlementaires qui se sont occupés de la question, nous estimons qu'il faut compter sur une dépense totale (construction, terrain et aménagement) d'environ 30.000 francs par logement, en tenant compte des augmentations qui ne cessent de se produire. Cela ferait donc environ 17.000 logements par an (pour la France entière) et 135.000 logements pour la totalité de l'opération, chiffre auquel il faudrait ajouter environ 15.000 logements pour les constructions à faire en 1925 avec les crédits à fournir à cet effet par le prochain exercice, soit en tout environ 150.000 logements.

Cet effort est un minimum au-dessous duquel on ne peut descendre si l'on veut faire œuvre utile et combattre effectivement et les taudis (dans leur partie

la plus intolérable) et l'absence de logis. (*Applaudissements.*)

Quelle en serait la charge pour le budget de l'Etat ?

Si l'on admet que le montant de l'annuité de l'emprunt serait de 7 0/0, comme dans le projet Loucheur, l'Etat n'intervient que pour la moitié de cette annuité, l'autre moitié étant à la charge des organismes emprunteurs ; il y aurait une charge de 17 millions 1/2 pour la première année, d'autant en plus pour chaque année suivante jusqu'à la huitième, moment où la charge du budget serait de 140 millions par an pendant le reste de la durée de l'emprunt. Peut-on dire que c'est une somme inadmissible et que ne peut supporter un budget de plus de 32 milliards... pour l'instant ?

Je suis convaincu pour ma part, que la plupart d'entre vous sont étonnés de la modicité de ces chiffres au regard de l'énormité de l'œuvre qui serait rendue possible.

Cette politique financière est une nécessité urgente. On ne peut en différer l'application sous peine de se voir acculé à un arrêt de l'activité des organismes d'habitations à bon marché, ce que je considère à l'égal d'un cataclysme social, ou bien de procéder, comme on pourrait être tenté de le faire, par bonds successifs n'apportant que des solutions partielles, réduites, improvisées, ce qui est la plus désastreuse des méthodes.

Peut-être penserez-vous que ce n'est pas exclusivement par le logement ouvrier que doit être résolue la crise du logement ? J'en suis d'accord avec vous. Une autre catégorie sociale a aussi besoin d'aide : ce sont les classes moyennes. Mais je crois que rien d'utile ne peut être fait si l'on ne procède avec méthode et j'estime que nous devons d'abord courir au plus pressé. Dès que l'effort en faveur du logement populaire aura été fait les mêmes organismes d'habitations à bon marché qui offrent toutes les garanties de technicité, de moralité et de désintéressement, seront les mieux qualifiés pour entreprendre cette lutte nouvelle et la mener à bonne fin. Des dispositions législatives très simples permettront d'habiliter les orga-

nismes d'habitations à bon marché à leur tâche nouvelle pour laquelle d'ailleurs leur dévouement est, dès à présent, acquis. (*Applaudissements.*)

Cette action d'ensemble, indispensable pour détruire la crise du logement, doit lier à l'effort financier d'autres interventions facilitant la tâche. Une politique de la main-d'œuvre et des matériaux de construction doit aider aux réalisations en diminuant les dépenses et en poussant à la rapidité de l'exécution, de même qu'une simplification et une extension des dispositions légales sur les expropriations et de la loi sur la protection de la santé publique. Mais, si ce sont des solutions utiles et avantageuses, il n'empêche que les conditions essentielles du succès sont : d'une part, la politique financière que je viens d'exposer, et d'autre part la refonte de la législation et son adaptation à l'importance et à l'urgence des besoins.

Ainsi, on aura supprimé la crise du logement, on aura arraché des meublés et des taudis environ un million de travailleurs et on aura permis le retour au droit commun dans les rapports entre propriétaires et locataires, c'est-à-dire qu'on aura travaillé à la paix sociale. (*Applaudissements.*)

Nous avons vu que, sur chaque millier d'habitants logeant dans des maisons salubres, l'économie de vies humaines était au moins de quinze décès par an. Comme l'exécution du programme exposé permettrait le logement d'environ un million d'habitants, c'est donc au moins 15.000 êtres humains qu'on arracherait chaque année à la mort, et comme la dépense pour l'Etat serait d'environ 140 millions par an, c'est moins de 10.000 francs qu'il aurait à dépenser pour sauver chaque vie humaine.

J'espère qu'il se trouvera assez d'hommes au cœur généreux pour estimer qu'après tant de milliards dépensés aux œuvres de mort, on peut tout de même réserver quelques millions aux œuvres de vie. (*Applaudissements.*).

C'est dans ces conditions qu'au nom de la commission des questions sociales, j'ai l'honneur de pro-

poser au Congrès l'adoption des conclusions suivantes :

« *Le Congrès,*

« *Déplorant les effets meurtriers du taudis, ainsi que la promiscuité dégradante qu'il entraîne ;*

« *Constatant qu'il est la cause de la plupart des fléaux sociaux qui s'abattent sur les travailleurs et qu'il détruit chaque année un grand nombre d'existences humaines, principalement des enfants,*

« *Qu'il est, ainsi que le surpeuplement, une des principales raisons de l'abaissement de la natalité,*

« *Constatant, en ce qui concerne la crise du logement, qu'elle est la conséquence de l'arrêt des constructions,*

« *Que la question du logement populaire est au premier chef une question sociale d'extrême importance, et qu'il y a lieu d'apporter de toute urgence les moyens pratiques de fournir aux travailleurs des logis sains, agréables et à des prix abordables,*

« *Que cet effort doit se continuer par l'aide publique au logement des classes moyennes,*

« *Que cette création du* home *des travailleurs donnera au pays les résultats les plus heureux, non seulement par le gain des vies humaines, qu'il procurera, mais encore par la formation d'une race saine physiquement et moralement, et que les dépenses d'assistance en seront grandement réduites,*

« *Que la solution de la crise du logement ne peut provenir que de l'intervention administrative et qu'il est extrêmement désirable que cette aide soit réservée aux organismes d'habitations à bon marché, spécialement créés par la loi pour préparer le logis des travailleurs,*

« *Déclare,*

« 1° *Que tous les efforts du parti et de ses représentants au Parlement doivent se porter sur la lutte contre le taudis et la crise du logement par la mise au point immédiate de la législation sur les habitations à bon marché et le vote des dispositifs demandés par les grands groupements fédératifs d'organismes d'habitations à bon marché, notamment, par la Fédération*

Nationale des Offices Publics d'habitations à bon marché.

« 2° *Qu'une politique financière doit être, de toute urgence, mise au point, afin de prévoir un vaste programme d'habitations populaires établi sur plusieurs années et dont les moyens pratiques permettraient des mesures rapides d'exécution.*

« *Qu'un effort de propagande soit fait en faveur des habitations à bon marché auprès du public et que notamment les candidats se réclamant du parti inscrivent cette question dans leurs programmes électoraux et y accordent ensuite tous leurs soins.* »

M. le Président. — Je félicite en votre nom M. Michelis du remarquable travail dont il nous a donné connaissance. Avant de mettre aux voix les vœux qu'il nous propose, je donne la parole à M. Denise sur la même question.

M. Paul Denise. — Le très lumineux exposé de notre ami Michelis sur une question voisine de celle que je désire traiter me permettra d'être très bref. A la vérité, nous poursuivons avec M. Michelis le même but, et nous sommes d'accord sur le fond du sujet ; la procédure à employer pour atteindre le but, seule, nous différencie.

Nous sommes l'un et l'autre à la recherche d'une solution qui permettrait de mettre fin à la grave crise du logement qui pèse si douloureusement sur la population française depuis des années. Jusqu'à présent, il faut le reconnaître, aucune mesure capable d'enrayer la crise n'a été expérimentée.

Sans doute, au cours de la dernière législature, de nombreux projets et propositions de loi ont vu le jour.

Fin mars 1923, la Chambre était saisie de diverses propositions touchant le même objet, insérées dans la loi de finances ; elles s'inspiraient d'un rapport de M. Loucheur, président de la Commission extra-parlementaire siégeant alors au Ministère de l'hygiène et de la prévoyance sociale.

J'avais combattu au sein de la commission le système proposé, favorable au régime des subventions et

des exonérations fiscales. La Chambre vota cependant les dispositions presentées par le Gouvernement d'alors, mais le Sénat les repoussa dans la séance de nuit du 31 mars 1923, après un véhément réquisitoire du rapporteur général du budget.

Un projet de loi déposé le 26 juin 1923, pareillement inspiré, n'a pas été discuté.

Que voulons-nous aujourd'hui ? quel est notre but ? Nous voulons qu'un remède soit apporté à la crise du logement. Nous apportons des suggestions.

Les offices de constructions à bon marché, dont mon ami Michelis dirige l'un des plus importants, s'y sont magnifiquement employés. Ils ont fait l'impossible pour trouver une solution à cet angoissant problème. Le moins qu'on puisse dire est qu'ils n'y sont pas parvenus. Or, les moyens que nous propose aujourd'hui M. Michelis sont à peu près ceux qui ont été mis en pratique depuis quatre ans sans autre résultat que de laisser les choses en l'état, si bien que nous ne sommes pas plus avancés, que nous le sommes même moins qu'à cette époque.

Quelle est donc l'importance de la crise, et quels sont les moyens à mettre en œuvre pour y remédier ? Voilà toute la question que je me propose de vous exposer, faute de temps, en quelques mots.

Une grande commission, réunie en 1920 au Ministère de l'hygiène et de la prévoyance sociale, présidée par M. Loucheur, a reconnu, après un travail minutieux, qu'il manquait à cette époque en France 600.000 logements au minimum. Or, étant donné qu'on n'a édifié depuis quatre ans qu'un très petit nombre de constructions (moins qu'avant-guerre), qui ne répondent d'ailleurs pas aux besoins des masses populaires, on peut dire que la situation s'est aggravée.

Permettez-moi de vous en donner un exemple pris dans la région parisienne. On y construisait avant la guerre environ 2.000 maisons par an. Un établissement très connu, le Sous-Comptoir des entrepreneurs près le Crédit Foncier de France, accordait à lui seul des ouvertures de crédits pour 1.350 maisons, en moyenne, par an. Depuis la guerre, et jusqu'en 1920, il n'en avait consenti que pour 153 maisons en tota-

lité ; on a été amené ainsi à constater un déficit de 14.000 immeubles en 1920 ; il serait aujourd'hui de 17.000. Depuis 1920, il n'a donné des autorisations de construire que pour 450 maisons en moyenne par an.

Cet exemple vous montre que, si l'on prend pour terme de comparaison la situation de 1914, nous sommes privés tous les ans d'environ 1.300 immeubles, pour la seule région parisienne.

Je sais bien que, depuis quelque temps, on construit un peu ; mais le nombre des nouveaux immeubles est encore très insuffisant. D'après les renseignements que je me suis procurés auprès du Bureau des alignements à la Préfecture de la Seine, il n'a été accordé depuis trois ans que 457 autorisations de construire, en moyenne, par an.

Et que sont ces luxueux immeubles que nous voyons s'élever notamment à Paris et dont les appartements somptueux sont loués ou vendus des prix fabuleux ? Les possesseurs de gros capitaux, que favorise le régime immoral des exemptions de taxes de toute nature, et des subventions, y investissent leurs disponibilités financières pour le seul avantage des classes fortunées.

Mais il n'est nullement question ici des logements d'un prix accessible aux classes laborieuses, aux classes moyennes. Et ce sont précisément les habitations de ce genre qui ne se construisent plus. Pourquoi ?

La crise que subit l'industrie du bâtiment est due surtout au prix élevé de la construction. La construction coûte aujourd'hui de quatre fois et demie à cinq fois plus qu'avant la guerre, et, ne tenant compte de l'augmentation considérable des impôts qui grèvent la propriété, on calcule que l'on devrait appliquer le coefficient 7 par rapport au prix d'avant-guerre, pour fixer le prix du loyer d'un appartement d'une maison neuve.

Cette élévation excessive des prix dans la construction paralyse l'initiative privée, comme elle entrave et arrête même les opérations des Offices de constructions à bon marché.

C'est un fait que, si le capital investi dans un im-

meuble nouveau, produit un revenu raisonnable de 6 0/0 par exemple, le prix du loyer est tel que ni l'ouvrier, ni l'employé ou le fonctionnaire moyens, ni le petit rentier ou retraité, véritables victimes de la guerre, ne peuvent le supporter.

Aussi ne construit-on plus, et les sacrifices que s'imposerait aujourd'hui l'Etat, comme le propose notre collègue Michelis, lorsqu'il préconise le projet Loucheur-Bonnevay — au moyen de subventions et de nouvelles exonérations fiscales — seraient insuffisants pour faire renaître l'industrie du bâtiment.

A l'heure actuelle, pour que le loyer ne dépassât pas le double du prix d'avant-guerre, ce qui serait acceptable, il faudrait que le capital investi ne donnât pas un revenu supérieur à 2 ou 2 1/2 p. 100. C'est irréalisable, d'où ma proposition.

Quelle est la situation offerte ? Elle a fait l'objet d'une proposition de loi qui pourrait être reprise et mise au point, que j'ai déposée sur le Bureau de la Chambre le 31 décembre 1922 sous le n° 5411.

Nous savons que le déficit dans la construction est aujourd'hui au minimum de 600.000 logements. Si élevé que paraisse ce chiffre, il n'en est pas moins vérifié.

L'œuvre à accomplir est d'importance : il faut s'y atteler. Elle ne peut se réaliser qu'avec l'intervention de l'Etat.

Je suppose que l'Etat entreprenne de construire, dès maintenant, 200.000 logements, de quatre pièces en moyenne, ce qui représenterait une dépense d'environ 6 milliards. La construction se ferait pour son compte et sous sa surveillance : rien ne s'y oppose, et l'administration dispose d'un personnel suffisant. L'Etat deviendrait propriétaire de maisons réalisant tout le confort reconnu aujourd'hui comme nécessaire à la santé matérielle et morale de l'individu.

Comment financerait-on l'opération ? Une entente avec la Banque de France est absolument nécessaire. C'est affaire du Gouvernement, et cette question ne peut être traitée ici, dans le moment, que très superficiellement.

L'on créerait par exemple des « bons » ou des

« valeurs sur le Trésor », non productifs d'intérêt, au porteur, ayant valeur libératoire, et qui seraient remboursés par la Banque dans le temps et dans des conditions à définir.

Le paiement de toutes les dépenses à effectuer : achats de terrains, expropriations, construction, etc.. serait fait au moyen de ces traites. Les entrepreneurs recevraient le prix de leurs travaux au fur et à mesure de l'avancement des constructions : le sous-comptoir des entrepreneurs près le Crédit Foncier de France ne procède pas autrement.

Une hypothèque sur chacun des immeubles garantirait le remboursement des traites conservées par la Banque de France, et l'amortissement serait assuré par les revenus des immeubles qui comporteraient des locaux commerciaux au rez-de-chaussée et des logements aux étages.

Serait-on, pour réaliser ce projet, dans l'obligation d'émettre à nouveau du papier-monnaie, des billets de banque, comme l'on dit ? C'est à examiner. Et, dans ce cas, y aurait-il inflation ? Je réponds : non !

Dans l'hypothèse même où l'on émettrait de nouveaux billets, à concurrence ou pour partie seulement des traites mises en circulation, à tous moments, le gage réel constitué par les immeubles de rapport construits présenterait une garantie supérieure au montant des valeurs retenues par la Banque.

La possession d'un gage réel par la Banque ne pourrait dans tous les cas qu'augmenter son crédit ; il s'ajouterait à la garantie métallique qu'elle conserve dans ses coffres.

Sans doute, est-ce là quelque chose de nouveau qui heurte certaines conceptions en matière financière. Je m'en doute bien.

Tout à l'heure, mon ancien collègue et ami Miellet disait que, pour sortir de notre situation, il faudrait peut-être avoir recours à des mesures révolutionnaires. Celles que je propose apparaîtront peut-

être comme telles : je souhaite qu'il ne nous en soit pas imposé de plus redoutables.

Non ! une nouvelle émission de billets de banque, si elle était nécessaire, ne ferait pas figure d'inflation, si elle se produisait avec les garanties et sous les conditions que je viens de très sommairement exposer. Les critiques élevées à ce sujet contre ma proposition par M. Loucheur, devant la commission qu'il présidait au ministère de l'hygiène sous la précédente législature, n'étaient rien moins que fondées.

Ce qui me préoccupe surtout, c'est de sortir de l'impasse dans laquelle nous nous engageons de plus en plus tous les jours. On n'en sortirait pas en reprenant, comme le demande Michelis, le projet Loucheur-Bonnevay, dont étaient inspirées les dispositions insérées dans la loi de finances dont j'ai parlé au début de mes explications, présentée au Parlement le 31 mars 1923. La Chambre, sans doute, les avait admises ; mais, le même jour, le Sénat les écartait après un réquisitoire énergique de l'honorable rapporteur du budget au Sénat, M. Henry Bérenger, qui ne fut pas tendre pour le système des subventions et des exonérations d'impôts.

« Nous sommes soucieux comme tout le monde, disait-il, de remédier à la crise du logement, mais nous ne voulons pas que, sous prétexte de crise de logement, et sans que rien de tangible ait été prévu pour les locataires dans les chapitres de la loi de finances, une ploutocratie de sociétés d'entreprises profite d'immunités fiscales qui coûteront à la France plus de 3 milliards en quinze ans. »

Tel est le dernier projet, que la Chambre avait voté sur les instances du Gouvernement soutenu par M. Loucheur, mais qui a été reçu de la façon que vous voyez par le Sénat républicain. Si nous nous en tenons à ces dispositions, nous piétinerons sur place et nous n'arriverons jamais à résoudre la question.

Le temps m'oblige à borner là mes explications que j'aurais voulu présenter plus complètes au Con-

grès, et je me permets de lui soumettre le vœu suivant :

« *Le Congrès,*

« *Considérant que la crise du logement qui sévit en France, surtout depuis cinq années, s'aggrave de jour en jour ; que les pouvoirs publics, au cours de la dernière législature, n'ont pris aucune mesure susceptible d'y mettre un terme ;*

« *Considérant que la crise atteint le plus durement la classe des travailleurs ; qu'elle est un obstacle à l'établissement de la famille, au mariage, à la disparition des locaux insalubres, à l'application et au développement des principes d'hygiène si nécessaires à la santé morale et matérielle de l'individu ;*

« *Considérant que la crise du logement a été résolue en partie en Angleterre et d'une manière absolue en Allemagne, en Hollande et en Suède notamment ;*

« *Considérant que l'intervention énergique de l'Etat peut seule donner au problème du logement une solution rapide qui réponde aux besoins actuels du pays ;*

« *Emet le vœu :*

« *Que le Gouvernement adopte sans délai une politique d'intervention vigoureuse qui, sans imposer de charges nouvelles aux contribuables ou au Trésor, aboutira à une solution satisfaisante, conforme à la doctrine de notre Parti, de l'angoissante question du logement.* »

M. Blond. — Les rapports qui viennent de nous être soumis traitent de la question à longue échéance. Il y a cependant des mesures urgentes à prendre, car la crise est grave, et elle pourrait, si elle se prolongerait, provoquer des troubles dans le pays. C'est pourquoi je demande au Congrès de s'associer aux mesures immédiates que je propose et qui sont les suivantes :

Mise à la disposition des municipalités des bâtiments nationaux désaffectés, casernes, magasins,

etc..., afin de les transformer en locaux d'habitation ;

Droit de réquisition par les municipalités des locaux inhabités pour les louer au profit des propriétaires ;

Mise au point de la législation des loyers. Autorisation d'interchange entre bénéficiaires de prorogations avec l'autorisation du juge de paix ;

Pas d'expulsions avant trois ans à moins de torts graves du locataire ;

Droit aux réparations des locataires dont les locaux ont subi une augmentation de loyer ;

Pénalités contre les propriétaires qui auraient abusé du droit de reprise de possession.

M. Faugere. — Je serais heureux que le Congrès acceptât également le vœu suivant :

« *Le Congrès radical et radical-socialiste, dans le but de conjurer la crise de logement qui sévit si durement sur notre pays, émet le vœu qu'une loi soit votée, autorisant les communes à construire des habitations à bon marché de toutes catégories et d'en confier la gestion aux bureaux de bienfaisance.* »

M. le Président. — Je mets tout d'abord aux voix les vœux dont notre rapporteur, M. Michelis, nous a donné lecture.

M. Michelis, *rapporteur*. — Quant aux vœux émis par MM. Denise, Blond et Faugère, la commission n'en a pas délibéré. Elle désire les étudier et pense qu'il serait de bonne méthode qu'ils lui soient renvoyés.

M. le Président. — Le renvoi, demandé par la commission, est de droit.

En conséquence, les vœux émis par MM. Denise, Blond et Faugère sont renvoyés à la commission.

LES REGIONS LIBEREES

M. le Président. — La parole est à M. Doucedame, rapporteur de la question des régions libérées.

M. Doucedame, *rapporteur*. — J'aurais voulu pouvoir exposer en détail devant le Congrès des suggestions qui, j'en ai la conviction, intéressent le pays tout entier. Mais il est bientôt midi, et je me bornerai très rapidement, si vous le voulez bien, à ne vous présenter que les têtes de chapitres du rapport que j'ai l'honneur de vous soumettre au nom de la Commission des régions libérées.

Déjà l'an dernier, au nom de cette même commission, j'avais exposé la situation lamentable où se trouve la catégorie la plus intéressante des sinistrés, ceux qui représentent les huit dixièmes de nos populations du Nord et du Nord-Est, c'est-à-dire les petits et moyens sinistrés.

A l'heure où le Gouvernement républicain est enfin au pouvoir, nous pouvons vous dire que la reconstitution s'est poursuivie dans des conditions particulièrement favorables pour la catégorie de ceux que nous appelons les gros sinistrés, c'est-à-dire les grands industriels et les riches propriétaires terriens qui, par une injustice criante du sort, se trouvent dans un état de prospérité qui contraste avec la situation lamentable des milliers de petits sinistrés. On a eu raison de dire dans la grande presse combien les gros industriels avaient reçu complaisamment des millions pour remettre en état d'activité leurs usines détruites. Il faut également que la grande presse, généreuse à toutes les misères, sache et dise bien à la population française que la question des régions dévastées n'est pas résolue, qu'elle ne le sera pas tant que la catégorie des principales victimes de la guerre n'aura pas été entièrement relevée de ses ruines. (*Applaudissements.*)

En ce qui concerne le paiement des dommages, j'attire votre attention sur ce fait que M. de Lasteyrie, ministre des finances du Gouvernement Poincaré, a incorporé à la loi de finances de 1923 une disposition portant règlement des dommages en obligations décennales. Il en résulte que les sinistrés sont payés avec du papier qui perd 15 à 20 p. 100 de sa valeur quand ils veulent le négocier, et naturellement ces sinistrés sont ceux qui auraient le plus

besoin d'argent liquide, parce qu'ils n'ont pas de crédit ni de compte en banque. Vous voyez la différence de traitement qu'a faite le Bloc National entre la catégorie des gros sinistrés à laquelle je faisais allusion tout à l'heure, qui a reçu des millions à une époque où l'on dépensait sans compter, et la catégorie des petits et des moyens sinistrés.

Nous demandons au Congrès de vouloir bien réclamer les paiements en espèces pour toute la catégorie des petits sinistrés, pour tous ceux qui, n'ayant pas de crédit, ne peuvent mettre dans un portefeuille ce papier qu'ils doivent négocier pour poursuivre leur œuvre de reconstitution. (*Applaudissements.*)

Nous demandons également au Congrès de réclamer de plus en plus l'apport de matériaux pour les régions dévastées.

Nous avions demandé que l'on mît des matériaux allemands à la disposition de nos entrepreneurs. Nous n'avons pas obtenu satisfaction, parce que le Comité des Forges et des Houillères, parce que la grande entreprise industrielle nationaliste, soutenue par le Gouvernement de l'époque, n'a pas voulu permettre l'introduction en France de matériaux allemands. Après avoir réalisé, ainsi que je l'indiquais l'an dernier au Congrès de Paris, des bénéfices énormes pendant la guerre, les dirigeants de cette entreprise ont trouvé l'occasion propice d'en réaliser encore sur la reconstitution des régions dévastées.

Nous vous demandons donc d'en venir à des méthodes rationnelles de reconstitution. Nous vous demandons aussi, car il s'agit de trouver de l'argent pour les petits et moyens sinistrés, tout en ménageant les finances du pays, de réclamer du Gouvernement la stricte application de la loi du 2 mai 1924, dite loi Ringuier, qui a pour but de faire repasser devant les comités de préconciliation les gros dossiers de plus de 500.000 fr. de pertes subies réglés avant l'institution des dits comités. Nous savons que le ministre des régions libérées, notre ami Dalbiez, auquel on ne rendra jamais trop hommage, pour le

courage et l'énergie dont il a fait preuve depuis son installation rue St-Honoré, et notre président Herriot n'ont pas exagéré les sommes que l'on pourrait recouvrer, en inscrivant au projet de budget de 1925 cette rubrique d'une indication précieuse :

« Restitutions. — Application de la loi du 2 mai 1924. — 200 millions. »

Si cette loi est appliquée comme il convient, si les services secondent le ministre comme il le désire, s'ils apportent la même ardeur que lui à faire rentrer dans les caisses du Trésor l'argent ainsi détourné de sa véritable destination, nous récupérerons un chiffre bien plus élevé que les 200 millions prévus, peut-être un chiffre double ou triple dont bénéficiera le budget de 1926. (*Applaudissements.*)

Mais il ne faut pas en rester là. Nous espérons qu'on va débarrasser les régions dévastées de tous ces gens qui n'y ont fait que profits et commerce illicite, et qu'on fera rendre à la Nation un argent qui servira à payer les petits sinistrés. Je fais allusion à un projet de loi étudié dans tous ses détails par le ministère Herriot et qui vise une catégorie de gens que nous n'avons jamais considérés comme des sinistrés, celle des cessionnaires, celle des intermédiaires.

Ce projet de loi qui, j'en ai la conviction, aura la faveur du Parlement républicain, permettra de recouvrer pour nos régions dévastées non plus une somme de 200 millions, mais peut-être 8 à 10 milliards.

Sur ces deux importantes questions, je vous demande de nous continuer votre sympathie et votre sollicitude comme vous l'avez fait depuis 1920. Ce n'est pas la faute du Parti radical si la situation des régions dévastées est telle qu'elle permet la tenue de Congrès, comme celui qui se tiendra demain dans une ville particulièrement désolée, celle de Cambrai. Demain, à Cambrai, un cortège d'au moins 150.000 sinistrés ira protester contre la situation qui leur est faite. Ils diront qu'il faut payer tous les sinistrés, qu'ils ne veulent plus d'obliga-

tions décennales, qu'ils entendent être payés en espèces.

Les hommes qui organisent cette manifestation, qui ont leurs journaux, qui ont commandé des trains spéciaux, qui ont fait venir des cuisines roulantes et tout le matériel considérable nécessaire à une manifestation qui rappelle celles qui eurent lieu dans le Midi lors de la crise viticole, ne sont pas ceux qui, comme nous, ont l'habitude depuis quatre ans de défendre les petits et les moyens sinistrés. Les hommes qui sont à la tête de ce mouvement quasi révolutionnaire sont les hommes de l'Union des coopératives conduits par de Lubersac. Ils voudraient, à la faveur de ce meeting monstre, regagner la popularité qu'ils ont définitivement perdue dans nos régions, intimider ainsi le Gouvernement de la République, et empêcher le ministre Dalbiez et notre président Herriot de poursuivre impitoyablement les profiteurs et la revision des gros dossiers. (*Applaudissements.*)

Nous vous demandons de faire confiance à la masse des petits sinistrés, de montrer votre sympathie pour ces malheureux dont un grand nombre, au moment où s'ouvre le septième hiver depuis l'armistice, attendent encore les premiers éléments de reconstitution et vont continuer leur vie misérable dans des baraquements de plus en plus insalubres. Nous sommes certains que le Parti radical ne leur ménagera pas l'expression de sa généreuse sollicitude. Notre ami Dalbiez poursuit son œuvre réparatrice en faveur des sinistrés de condition modeste. Il y a quelques jours, le président Doumergue, d'accord avec le président du Conseil, indiquait aux populations accourues pour fêter son élection, avec l'autorité qui s'attache à sa haute fonction, la nécessité pour la France de retrouver son activité économique d'autrefois ; et il ajoutait que la France ne pourrait avoir son indépendance politique que le jour où, le problème de la reconstitution des régions dévastées étant enfin résolu, elle aurait retrouvé son équilibre budgétaire.

Ces paroles sont pour nous une garantie de re-

constitution prochaine, et nous avons le ferme espoir que nous n'aurons bientôt plus à rapporter devant vous la question des régions dévastées. Le jour où nous en aurons terminé avec cet angoissant problème, la France, ayant retrouvé son équilibre économique, pourra reprendre sa place à la tête des autres nations du monde et les conduire vers la paix, la fraternité des peuples et la concorde internationale. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Je félicite M. Doucedame, de son émouvant exposé. Les applaudissements de l'Assemblée montrent combien elle apprécie les conclusions de ce beau rapport.

M. Liebaert. — Nous voulons que des économies soient faites pour pouvoir payer les petits et les moyens sinistrés. J'ai indiqué, pour ma part, qu'on pourrait réaliser des économies immédiates en supprimant des emplois inutiles. Nous avons encore dans les régions dévastées des bureaux de préconciliation, où des chefs de bureau, des sous-chefs et des employés n'ont rien à faire depuis deux ans; il faut les supprimer.

M. Doucedame, *rapporteur.* — J'ai fait connaître à notre ami Liebaert en commission que notre ministre Dalbiez a proposé dans le prochain budget une compression d'environ deux tiers sur certains chapitres des fonctionnaires des régions libérées. Nous ne pouvons pas demander davantage sans compromettre la reconstitution même que nous désirons voir mener à bonne fin.

En terminant, voici l'ordre du jour que je propose au Congrès d'adopter :

« *Le Congrès du parti radical et radical-socialiste*

« 1° *Estime, conformément aux résolutions des précédents Congrès, qu'il y a lieu de régler, par priorité et en espèces, les dommages des petits sinistrés qui, depuis cinq ans, ont été délaissés par les gouvernements successifs du Bloc National et s'apprêtent, pour la plupart, à passer le septième hiver dans des baraquements insalubres;*

« 2° *Réclame d'urgence, dans le but d'alléger nos finances et permettre de hâter l'œuvre de reconstitution.*

a) la stricte application de la loi du 2 mai 1924 concernant la revision des gros dossiers solutionnés avant l'établissement des Comités de Préconciliation. Il insiste pour que les fraudeurs soient poursuivis impitoyablement et reversent ainsi les millions qui faciliteraient d'autant le règlement des petits sinistrés honnête et laborieux.

b) un large emploi, dans le cadre du plan Dawes, de matériaux allemands, afin de rendre aux chantiers l'activité normale.

« 3° *Demande que la loi relative aux Coopératives de reconstruction soit modifiée de telle sorte que certaines unions de coopératives ne puissent plus commettre des dénis de justice.*

« 4° *Se déclare favorable à la suppression de la Zone Rouge sur toutes les terres cultivées en 1914.*

« 5° *Désire la reconstruction des Ecoles Publiques dans le plus court délai.*

« 6° *Le Congrès déclare :*

« *Qu'il fait confiance au gouvernement démocratique actuel pour que soit solutionné le problème de la reconstitution des départements libérés, avec justice et égalité entre toutes les catégories de sinistrés.*

« *Il déclare en outre donner son approbation entière à la politique, menée depuis le mois de juin, par le président Herriot et le ministre Dalbiez, dans les Régions dévastées.* »

M. le Président. — Je mets aux voix cet ordre du jour.

(Cet ordre du jour est adopté.)

LA REFORME ELECTORALE

M. le Président. — La parole est à M. Magnien, rapporteur de la question de la réforme électorale.

M. Magnien, *rapporteur*. — Messieurs, votre commission a été unanime à vous proposer l'abrogation

de la loi du 12 juillet 1919 sur l'élection des députés par le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Il apparaît avec évidence des résultats des élections législatives du 11 mai dernier que le régime électoral actuellement en vigueur a été condamné par les électeurs.

Il est juste de proclamer que, dans notre Parti, il avait toujours eu des adversaires convaincus. A notre Congrès de Nîmes, en 1911, ce ne fut pas sans réserves que fut votée la résolution « félicitant les élus proportionnalistes et antiproportionnalistes du Parti d'être entrés en collaboration avec le Gouvernement pour définir et faire triompher un projet établissant le scrutin de liste avec représentation d'une minorité ».

Le rédacteur de la Déclaration du Parti qui était, à ce Congrès de 1911, le président du Conseil d'aujourd'hui, avait mentionné que « le Congrès, ne voulant pas refuser l'introduction dans la loi électorale de dispositions présentées comme des mesures de justice, avait voté le scrutin de liste, avec représentation des minorités ». Mais il avait eu soin de faire précéder cette adhésion des déclarations suivantes : « Il n'est pas de pratique plus saine pour une démocratie que de se trouver en présence d'un Gouvernement fort, homogène, parlant et agissant loyalement, en face d'une opposition nettement dessinée. Attachés à cette conception de Gouvernement qui débarrasse la lutte politique de toute équivoque, ceux de nos amis qui se sont opposés à la proportionnelle n'ont pas voulu soutenir d'autre idée. Ils redoutaient pour cette réforme ce qui leur apparaît comme la pire des immoralités politiques : la coalition avec toutes ses conséquences. » Et cette déclaration était saluée de vifs applaudissements.

C'est ce même reproche que, dans son rapport déposé au Sénat le 11 janvier 1924, M. François-Albert signalait dans les termes suivants : « Un effet évident du régime qui a présidé aux élections de 1919, c'est la prime aux coalitions... Le plus clair intérêt d'un candidat est beaucoup moins de servir la liste

que de desservir ses colistiers. Sous un pareil régime, le candidat devient un loup pour ses camarades de lutte et il n'a de sourires que pour ses adversaires politiques desquels seuls il peut attendre les quelques voix qui le feront passer sur le dos de ses amis politiques et arriver en rang utile pour la distribution des sièges. »

Mais n'est-il pas tout à fait superflu de reproduire ici les critiques innombrables, et toutes plus fondées les unes que les autres, qui doivent être adressées au régime électoral basé sur la R. P. dont, à la session d'avril de l'année dernière, les Conseils généraux, à une forte majorité, 55 exactement, avaient demandé par des vœux motivés de prononcer l'abrogation immédiate ?

Ce que veut l'électeur, et sans doute aussi le député, c'est le retour au scrutin majoritaire.

Ce scrutin majoritaire doit-il être le scrutin de liste départemental pur et simple tel qu'il a fonctionné en 1885, ou le scrutin d'arrondissement tel qu'il avait été rétabli dans notre législation par la loi du 13 février 1889 ?

Cette question a toujours été l'objet d'une controverse dans nos Congrès. Ceux de Paris en 1901, de Lyon en 1902, de Marseille en 1903, de Nancy en 1907 se sont prononcés en faveur du scrutin de liste. A Dijon, en 1908, la dernière phrase de notre rapporteur a été la suivante : « Lorsqu'on étudie la réforme législative, on retrouve dans l'étude de cette réforme un argument de plus en faveur du scrutin de liste ; j'avais mission de le dire. » Et ce rapporteur était le citoyen Herriot, maire de Lyon. A Nantes, en 1909, les conclusions adoptées à Dijon furent renouvelées.

Mais, aujourd'hui, nous ne devons pas oublier que nous sommes en présence d'un vote du Sénat, émis à l'imposante majorité de 220 voix, décidant que les membres de la Chambre des députés seront élus au scrutin uninominal. Nous ne devons pas oublier non plus que la Chambre. à qui ce projet de loi a été transmis, a été d'autre part saisie par le Gouvernement d'un projet préparé par le ministre

de l'Intérieur et portant rétablissement du scrutin d'arrondissement.

C'est dans ces conditions que, quelle que soit l'opinion personnelle de chacun des membres de votre commission sur le meilleur mode de scrutin pour l'élection des députés, elle a été amenée à vous proposer d'adopter le retour au scrutin d'arrondissement. Elle estime que cette réforme doit être votée par la Chambre dans le plus bref délai et, pour qu'il en soit ainsi, elle voudrait que le Parlement ajournât tout débat sur les questions, accessoires à ses yeux, de vote plural pour les familles nombreuses, de vote par correspondance et d'obligation de voter.

Elle vous propose, en conséquence, d'adopter la résolution suivante, qui est conforme au texte voté par le Sénat :

« *Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin uninominal.*

« *Chaque arrondissement administratif dans les départements et chaque arrondissement municipal à Paris et à Lyon nomme un député.*

« *Les arrondissements dont la population dépasse 100.000 habitants nomment un député de plus par 100.000 ou fraction de 100.000 habitants. Les arrondissements, dans ce cas, sont divisés en circonscriptions dont le tableau ne pourra être modifié que par une loi.*

« *Nul n'est élu au premier tour de scrutin s'il n'a réuni :*

« *1° la majorité absolue des suffrages exprimés,*

« *2° un nombre de suffrages égal au quart du nombre des électeurs inscrits.*

« *Au deuxième tour, la majorité relative suffit.*

« *En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu.* » (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix les conclusions de notre rapporteur, qui tendent au retour au scrutin d'arrondissement.

(Ces conclusions sont adoptées.)

(La prochaine réunion est fixée à l'après-midi, 14 heures, et la séance est levée à midi 20 minutes.)

CINQUIEME SEANCE

Samedi, 18 octobre, après-midi

La séance est ouverte à 14 heures, sous la présidence de M. CAZALS, député, président du Groupe radical et radical-socialiste de la Chambre des députés, assisté de MM. Jammy SCHMIDT, Jean BOSC, LE BAIL, ESCOFFIER, LAUTIER, William BERTRAND, *députés*, et REBEILLARD, *vice-présidents*, et de MM. THÉVENIN, COURBET, Armand DUPUIS, CAVALIER et XAINTRAILLE, *secrétaires*.

M. Félix BOUFFANDEAU, *secrétaire général*.

Prennent également place sur l'estrade, sous la présidence de M. Ferdinand Buisson, MM. les délégués de l'Entente Internationale des Partis radicaux et Partis démocratiques similaires d'Europe.

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT ET RECEPTION DE MM. LES DELEGUES DE L'ENTENTE INTERNATIONALE DES PARTIS RADICAUX ET PARTIS DEMOCRATIQUES SIMILAIRES

M. CAZALS, *président*. — Mesdames, messieurs, j'ai assisté ce matin à la séance, qui marque une grande date, où se sont réunis les délégués des diverses démocraties de l'Europe.

Ces délégués sont animés d'une même pensée : s'entendre internationalement pour en finir avec la guerre et créer la paix du monde. C'est, n'est-il pas vrai, une des plus nobles idées qui puissent s'imposer à des républicains et à des démocrates. (*Vifs applaudissements.*)

Parmi eux, j'ai eu le plaisir de remarquer une

dame. Elle était seule. Mais les grands penseurs n'ont-ils pas été parfois seuls aussi dans un siècle pour annoncer les progrès qui ne s'accomplissaient que deux ou trois siècles plus tard ? (*Applaudissements.*)

J'ai éprouvé également un très vif plaisir à constater que MM. les délégués, par une coquetterie particulière, ont choisi pour venir en France le moment où président aux destinées de notre pays deux républicains, deux radicaux-socialistes, MM. Doumergue et Herriot. (*Vifs applaudissements.*)

Messieurs, saluons ces délégués qui nous ont fait l'honneur de venir parmi nous, et qui ont eu le courage, même dans certains pays moins pacifistes que le nôtre, d'affirmer leur indéfectible sympathie pour la République Française. (*Vifs applaudissements répétés. — Tous les congressistes se lèvent et acclament longuement MM. les délégués étrangers.*)

Saluons-les, car ils veulent l'Entente Internationale, car ils veulent la paix par la vérité et par la justice, cette vérité et cette justice pour lesquelles nous combattons en France depuis si longtemps, je peux dire depuis toujours. Républicains d'aspirations ou de fait, ce sont avant tout des démocrates. J'ai entendu l'un d'eux me dire avec sa verve wallonne : « Je suis citoyen d'une monarchie, mais d'une monarchie si libérale et généreuse que si nous étions en République, je choisirais comme Président notre roi qui s'est montré si chevaleresque pendant la guerre. (*Vifs applaudissements.*)

Pacifistes, par conséquent respectueux de tous les droits, ils veulent la liberté sans laquelle il n'est qu'oppression et privilèges.

Ils veulent aussi la vérité que suppose la liberté, cette vérité vers laquelle, depuis des siècles, les plus grands penseurs et les plus nobles génies n'ont cessé de s'élever. Mais l'intelligence humaine est bornée, nous sommes environnés de mystères, et nos moyens sont bien faibles pour connaître une vérité qui se cache. C'est donc beaucoup déjà que l'on songe à la vouloir. Ces délégués la veulent. Ils veulent qu'il n'y ait plus de grandes nations conquérantes,

et de petites nations menacées. Ils veulent qu'il n'y ait désormais que des nations civilisées, toutes grandes par leur haut idéal de paix, de vérité et de justice. (*Applaudissements.*)

Il y a mieux encore. La fraternité humaine est audessus de la justice, cette fraternité qui s'étend d'individu à individu, mais qui va aussi d'une nation à une autre nation. C'est pour cela que ces délégués sont rassemblés ici, c'est pour créer une Entente entre les diverses nations de l'Europe, pour qu'on puisse se tendre la main par-dessus les frontières. Le jour où toutes les nations seront unies dans cette même pensée, c'en sera fait de la guerre. (*Vifs applaudissements*).

Ils ont comme nous cette horreur qu'un chimiste puisse un jour trouver, dans le mystère de son laboratoire, le secret qui tuerait nos vieillards, nos femmes et nos enfants, qui détruirait nos villes et nos monuments, gloire de notre passé. Voilà ce qu'il ne faut pas ! Plus que jamais, la guerre serait horrible et dévastatrice. L'union de toutes les bonnes volontés n'est pas de trop pour la conjurer. (*Nouveaux applaudissements.*)

Tel est le but de notre entente, Certains jugeront notre effort un peu ridicule ; ils penseront que les délégués sont peu nombreux ; qu'ils ne représentent pas l'opinion unanime de leurs Nations. Qu'importe ! Ils ont eu le courage de venir ici. Peu nombreux encore ils feront des adhérents à ce généreux idéal de paix et de concorde que nous portons en nos cœurs. (*Vifs applaudissements.*)

Il est à Boulogne, sur la Digue Sainte-Beuve, un monument qui symbolise bien l'idée française. Une République, coiffée du bonnet phrygien, essaie de s'y hausser jusqu'à la statue équestre de ce grand soldat qui a porté la Révolution dans les Républiques sud-américaines, et qui a libéré le Pérou et le Chili.

J'aurais voulu — mais chacun a sa conception artistique (*Sourires*) —, que la République fût en haut de ce monument, et que ce fût le soldat qui se haussât jusqu'à elle. Il y a peut-être aussi trop de canons et de sabres au pied de cette République ! Qu'im-

porte ! L'idée est belle. Le monument se dresse devant la vaste mer, qui ouvre la voie à l'idée française vers tous les continents civilisés et même jusqu'aux peuplades sauvages. Voilà ce qui caractérise le mieux le rayonnement de la pensée française à travers le monde. (*Vifs applaudissements*).

C'est que par delà la vérité, la justice, la fraternité, il y a la pensée et l'art qui n'ont point de patrie.

L'art est la plus haute aspiration des peuples civilisés ; il domine les passions ; il est la beauté même. C'est dans les Démocraties qu'il peut se développer en toute liberté, qu'il attire à lui non pas seulement les esprits ornés d'une forte culture générale, mais même les âmes simples et ignorantes qui ne sont pas insensibles à sa mystérieuse beauté. Il est le résultat de tous les efforts, à travers les siècles, de tous ceux qui ont eu le culte du bien et du beau. Il se confond avec la pensée dans la gloire de l'humanité.

A travers tous les âges et parmi tous les peuples s'est développée une pensée humaine qui n'a pas de patrie. C'est elle qu'au-dessus des passions humaines ont personnifiée Confucius, Socrate, Marc-Aurèle, Jean-Jacques Rousseau, Victor Hugo et les hommes de 1848, et tout dernièrement Anatole France qu'on accompagne aujourd'hui à sa dernière demeure, qui est la fleur même de l'atticisme, la finesse française portée à son plus haut degré. Voilà la lignée de grands penseurs, d'artistes et d'hommes de génie que nous aimons, nous républicains, et que nous plaçons bien au-dessus de ceux qui se sont illustrés dans la guerre et qui ont perpétué dans les siècles la haine entre les peuples. (*Vifs applaudissements.*)

C'est de ces grands penseurs, dont nous n'excluons aucun — car nous aimons à l'égal de nos compatriotes les grands hommes qui, dans leur pays, ont su dominer les passions nationales, Goethe, Shakespeare, Cervantès ou le Dante, — que nous nous inspirons. C'est grâce à eux, c'est parce qu'ils ont su s'élever au-dessus des haines particulières, qu'un grand esprit français a pu penser aux Etats-Unis d'Europe que prépare, je le crois, l'Entente formée aujourd'hui entre les délégués ici présents. Oui, je

crois que nous allons vers la réalisation de ce noble rêve qu'a entrevu notre grand Lamartine, et qui était bien dans l'esprit de tous les hommes de 1848 ; la fin des guerres entre ces nations qui devraient se comprendre parce qu'elles ont le même idéal.

Il est permis enfin d'espérer qu'avant peu, grâce aux efforts des hommes de bonne volonté, les Etats d'Europe ne connaîtront plus d'ennemis, et qu'ils seront intimement unis dans une pensée de paix, de réconciliation et surtout d'amour de la liberté et de la justice. (*Vifs applaudissements*).

En terminant, je salue ici l'aurore de cette ère nouvelle, née à Londres et à Genève qui a ligué les peuples contre la guerre et déclaré la paix au monde. C'est à notre grand Herriot, à M. Mac Donald, à l'effort pacifique de diverses nations européennes, que nous devons de pouvoir compter aujourd'hui sur l'arbitrage, qui fera cesser à jamais la guerre et régner la paix entre les nations. (*Très vifs applaudissements.*)

La parole est à M. Ferdinand BUISSON, l'apôtre ardent de la liberté, de la justice et de la paix, qui n'hésite pas à se rendre dans les villes les plus hostiles pour y répandre les idées françaises. (*Tous les assistants se lèvent et applaudissent chaleureusement M. Ferdinand Buisson.*)

M. Ferdinand BUISSON. — Citoyens, je ne voudrais pas enfler la voix à propos de l'événement auquel vous assistez. Vous permettrez cependant à un vieux militant — le plus vieux d'entre vous certainement — de ne pas y être indifférent.

Vous avez devant vous les représentants de vingt nations qui se sont entendus, après de mûres réflexions, pour vous apporter un projet qui est définitif dans leur pensée, et que, sans aucun doute, vous avez à l'avance ratifié, celui d'une Entente Internationale entre tous les partis radicaux et similaires, quels que soient leurs noms, qui sont animés du même sentiment que nous, c'est-à-dire qui veulent le progrès politique et social. (*Applaudissements.*)

C'est dans cette pensée commune, qui est supérieure à toutes nos particularités d'opinions individuelles ou nationales, que nous sommes unis. Et, puisqu'on m'a fait l'honneur de me donner la présidence, hélas apparente, de cette Union nouvelle, puisque, ce faisant, ceux qui m'y ont appelé, ont voulu placer pour le moment à leur tête quelqu'un qui représente par je ne sais combien d'années de fidélité le Parti radical et radical-socialiste français, j'ai dû accepter. (*Vifs applaudissements.*)

Je ne me fais aucune illusion, pas plus qu'aucun de vous ne peut s'en faire ; mais j'avais là un devoir que vous comprendrez et que vous me permettrez d'exposer en deux mots.

Il y a quartorze ans que, pour la première fois, M. Berendsen (*Applaudissements*), un de nos amis danois, a mis en avant, et poursuivi depuis, avec une inlassable ténacité — j'allais dire avec une ténacité toute danoise (*Sourires*), l'idée de mettre sur pied l'Union Internationale de tous les partis radicaux du monde.

Le projet paraissait chimérique. Avant la guerre, nous pensions qu'il y avait de bien plus pressantes questions à résoudre.

M. Berendsen ne s'est pas lassé. Il a laissé passer les terribles années que vous savez et il est revenu à la charge. Cette fois, il a trouvé un appui au milieu de nous. Je dénonce comme le collaborateur et le complice de M. Berendsen notre ami M. Bouffandeau. (*Vifs applaudissements.*)

Comprenant ce qu'il y avait de vivant et d'infiniment respectable dans la pensée de M. Berendsen, M. Bouffandeau nous a réunis dans le milieu le plus propice à l'éclosion d'un pareil projet, à Genève, d'où est sortie, après des délibérations ardentes et pourtant fécondes, comme en est sorti jadis le premier arbitrage international, l'institution définitive de l'arbitrage universel.

C'est à Genève que M. Bouffandeau nous a conduits, et, dans une assemblée moins nombreuse que celle-ci, nous avons tant bien que mal élaboré les bases d'une union. Cette union est faite aujourd'hui.

Elle est inscrite dans les articles que nous avons acceptés à l'unanimité. Nous avions délibéré en l'absence des représentants de l'Angleterre. Nous venons de recevoir une dépêche des deux délégués anglais, retenus de l'autre côté de la Manche par les élections prochaines, qui veulent au moins « nous souhaiter de tout cœur un grand et prompt succès pour la réalisation de notre projet, et pour que dans l'Europe entière soient appliqués les principes du vrai libéralisme ». (*Vifs applaudissements.*)

Le vrai libéralisme, nous le connaissons ici. Nous savons tous qu'être radical, c'est ne pas être intolérant, au contraire ! (*Applaudissements.*) Etre radical, et surtout radical-socialiste, c'est faire appel au peuple, c'est avoir toujours pour juge, présent à l'esprit, le peuple avec qui nous voulons inlassablement collaborer au bien de l'espèce humaine. (*Nouveaux applaudissements.*) C'est dans cette idée que nous sommes tous ici unanimes à proclamer l'abolition de la guerre. (*Vifs applaudissements.*)

Quels que soient les circonstances ou les prétextes invoqués, il ne faut plus de guerres. La guerre est un crime contre l'humanité, nous venons à nouveau d'en faire la cruelle expérience. Demain, ce serait un crime encore plus grand et plus impitoyable. Voilà pourquoi nous sommes réunis. (*Vifs applaudissements.*)

Puisque le Congrès nous a fait l'honneur de nous recevoir, nous lui en exprimons, au nom de toutes les nations que nous représentons, notre très vive gratitude, et nous lui donnons l'assurance de notre entier dévouement à l'idée radicale et radicale-socialiste dans son acception la plus large et la plus humaine, c'est-à-dire à son idéal de paix et de fraternité des peuples. (*Vifs applaudissements répétés. — Cris nombreux :* Bravo ! Vive Buisson ! — *Les congressistes font à M. Ferdinand Buisson une longue ovation.*)

M. le Président. — La parole est à M. Berendsen, notre ami danois, dont vous apprécierez les convictions ardentes, et je ne sais quelle verve qui, pou-

être danoise, est bien française aussi. (*Rires et applaudissements.*)

M. Berendsen. — Mesdames, citoyens, permettez-moi d'abord de vous exprimer toute ma fierté d'être aujourd'hui, avec mes collègues étrangers, reçu par ce Congrès, sous la présidence de M. Ferdinand Buisson, dont le nom a symbolisé pour nous, depuis tant d'années, la ligne directe vers la conciliation entre les classes et entre les nations, vers le droit, la justice et la liberté, en un mot vers tous les idéals dont nous nous flattons, nous radicaux et radicaux-socialistes, d'être les champions dans nos pays respectifs, pour leur bonheur. (*Vifs applaudissements.*)

J'ai aussi remarqué aujourd'hui, sur la plage de cette ville pittoresque qui, bien que française, semble être un port de l'Angleterre, dont les maisons et les rues ont un aspect tantôt hollandais et tantôt septentrional, j'ai remarqué, dis-je, ce monument où, sous un aigle aux ailes étendues, se lisent ces mots : « De crête à crête, de ville à ville, de continent à continent. » Et, puisque j'ai l'honneur bien peu mérité de parler au nom de nos nations aux parlementaires et aux congressistes du pays de l'éloquence, je me permets d'emprunter à ce monument ces mots d'une éloquence lapidaire, transparente et pénétrante, pour exprimer mieux que je ne saurais le faire ce que fut, ce qu'est le but de l'Entente Internationale.

« De crête à crête ». La crête, c'est l'isolement, c'est l'œil méfiant qui jette un regard de travers. Mais voici que, d'une crête à l'autre, ce n'est pas seulement l'aigle aux ailes étendues qui passe ; c'est aussi l'oiseau géant de la pensée humaine ; c'est l'aviateur ; c'est encore un autre oiseau plus pacifique que l'aigle, la colombe de la paix. Elle passe, et la crête ne signifie plus isolement, car les pensées désormais se comprennent de crête à crête. » (*Applaudissements.*)

« De ville à ville ». C'est-à-dire d'intérêt vital à intérêt vital, de petits amours-propres à petits amours-propres. Ces amours-propres et ces intérêts,

dont l'union devrait former l'amour de l'hu .anité, sont en danger d'avoir une action funeste si l'on ne traverse pas l'espace entre la ville et la ville. (*Applaudissements.*)

Enfin « de continent à continent », c'est-à-dire d'un état d'esprit national, fils d'une culture, à un autre état d'esprit national, fils d'une autre culture, qui sont le danger le plus tragique du monde s'ils ne s'unissent pas pour la vie des peuples. Et voici que de continent à continent l'Entente Internationale franchit l'espace, par le droit et la justice, par l'arbitrage et la conciliation non moins entre les nations qu'entre les classes, pour assurer la paix au .onde. Tel est le but que nous poursuivons. (*Vifs applaudissements.*)

En remerciant le Congrès radical et radical-socialiste de nous avoir fait aujourd'hui l'honneur de nous recevoir, je lui donne l'assurance que notre génération, qui a réussi à former enfin cette Entente, saura entraîner avec elle la génération qui la suit pour assurer à jamais l'avenir de nations faites pour se comprendre dans la paix, la justice, et la conciliation. (*Vifs applaudissements prolongés. — L'Assemblée fait à MM. les Délégués étrangers une manifestation unanime de sympathie.*)

M. le Président. — Citoyens, je ne vous avais pas trompés en vous disant que vous entendriez en M. Berendsen un orateur aussi éloquent que capable des plus poétiques envolées. En lui vous avez salué non seule .ent un noble esprit danois, mais les délégués de toutes les nations représentées ici. (*Applaudissements.*)

L'EDUCATION PHYSIQUE DE LA JEUNESSE

M. le Président. — La parole est à M. Bouffandeau pour une communication.

M. Félix Bouffandeau, *secrétaire général*, donne lecture d'une circulaire sur les sociétés d'éducation physiques que M. Benazet, Haut-Commissaire au Ministère de la Guerre, a bien voulu lui télégraphier

en entier pour qu'elle soit communiquée au Congrès.

M. le Président. — Le Congrès donne acte au Commissaire Général du Gouvernement, M. Bénazet, de la dépêche qu'il a bien voulu nous envoyer et qui consacre nos vœux. Il en remercie le Haut-Commissaire et le ministre de l'Intérieur signataires de ce document.

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'examen de la politique extérieure.

La parole est à M. Ripault, rapporteur.

M. Louis Ripault, *rapporteur*. — C'est par un concours de circonstances indépendantes de sa volonté que notre ami Albert Milhaud, qui a rapporté, avec tant d'autorité, devant le Parlement, le Traité de Lausanne, est absent de ce Congrès, ce qui m'amène à vous infliger le supplice de m'entendre pendant un quart d'heure. (*Sourires et applaudissements.*)

J'ajoute tout de suite, pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur les déclarations que j'aurai l'honneur de vous faire, que je ne parle ici qu'en tant que militant du Parti radical-socialiste, de président depuis sept ans de votre commission des affaires extérieures, et que je reflèterai les impressions et les convictions du Parti, sans m'arrêter aux considérations de Gouvernement.

J'ajoute également qu'il pourrait y avoir quelque inconvénient, s'ils ne représentaient pas le Parti radical, à exposer les tendances de notre politique extérieure devant des délégués de nations étrangères. Vous vous rappelez que, dans une polémique récente, on a accusé le chef du Parti radical de faire de la diplomatie sur la place publique. Nous disons, nous, que cette diplomatie nous repose de l'autre, de la diplomatie dans les coulisses où les combinaisons des hommes d'Etat tenaient peu compte des aspirations des peuples, et que si nous avons aujourd'hui la joie de constater un nouveau point de départ, si nous voyons que le sentiment populaire soutient — et avec quel enthousiasme ! — l'activité fé-

conde du chef du Parti radical, c'est qu'enfin, brisant avec les anciennes méthodes, il a rendu témoins de ses efforts le peuple de France tout entier et tous ceux qui désirent la paix intégrale. (*Applaudissements.*)

On est assez sévère dans certains milieux pour l'action du Parti radical et du Gouvernement. Il y a des hommes, dans la presse nationaliste, qui sont bien intransigeants et qui ont l'injure à la bouche ; ils pèchent par outrecuidance lorsqu'au bout de quelques semaines ils réclament des résultats que, pendant cinq ans, ceux qui nous ont précédés au pouvoir ont été impuissants à réaliser, malgré toutes les combinaisons auxquelles ils se sont livrés.

Nous répondrons — et ce devrait être le sens de ce Congrès — à l'offensive qui se prépare, conduite par les tenants du Bloc National. (*Applaudissem.*). Vous entendez bien que l'action générale de ce Congrès doit être tout entière tendue contre ces hommes qui ne se résignent pas à leur défaite, qui prétendent, malgré la leçon éclatante qui leur a été infligée le 11 mai, remettre à leur tête, et comme sur le devant de la scène, ceux dont la politique a été condamnée, et dont le pays ne veut plus.

Il vous appartient de répondre énergiquement à cette offensive générale dont on nous menace, qui serait conduite par l'ancien orateur de Saint-Mandé (*Exclamations*), celui qui a été l'avocat bien rétribué des liquidateurs des congrégations (*Applaudissements*), et qui, on nous l'annonce aujourd'hui, commencerait une campagne à Strasbourg en se présentant comme l'orateur conservateur par excellence et le protecteur du parti, je ne dirai pas clérical, mais romain. (*Applaudissements.*)

Où donc a été le défaut de cette politique nationaliste ? Serons-nous aussi sévères pour les hommes qui nous ont précédés ? Est-ce que nous ne reconnaissons pas que les difficultés étaient immenses, aussitôt après l'armistice, pour ceux qui avaient à élaborer le Traité de paix ?

Lorsqu'on élabore un traité, on se rapporte aux précédents ,on se retourne vers les prédécesseurs.

Mais, après le drame de 1914-1918, lorsqu'on a voulu élaborer ce traité de paix auquel devaient prendre part vingt-sept nations, les hommes les mieux documentés, les plus sûrs de leur esprit, n'ont trouvé dans notre histoire aucun précédent.

S'ils s'adressaient à ceux qui avaient vécu les heures sombres de 1870-71, ils se trouvaient devant une catastrophe qui n'avait duré que sept mois, qui avait coûté à ce pays 100.000 hommes, et qui s'était terminée par le traité de Francfort et son indemnité de 5 milliards. La dernière guerre avait duré quatre ans et demi, elle avait mis à contribution les ressources immenses non seulement de la France, mais de l'ensemble des nations du monde, elle avait ravagé dix départements français, fait 1.500.000 morts et autant de blessés ; et lorsqu'on voulait en dresser le bilan, on reculait devant l'addition formidable, à telles enseignes qu'un ministre des finances sorti de nos rangs poussait un jour ce cri : « L'Allemagne paiera ! », et qu'à l'heure même où il prononçait cette formule définitive (qui nous mettait du baume au cœur, parce qu'elle était l'expression naturelle d'un sentiment qui ne l'était pas moins), l'addition atteignait un chiffre tellement impressionnant — car elle se montait non compris les frais de la guerre, à 432 milliards — que chacun demandait à réfléchir et que ceux qui nous avaient le plus aidé, les Anglais, nous disaient : « Est-ce que 80 milliards ne vous suffiraient pas ? »

Ainsi, dès le lendemain de l'armistice, les hommes d'Etat étaient fort embarrassés. C'est ce qui vous explique que, pendant des mois, ils sont allés de conférence en conférence, et que ce n'est qu'une convention de mai 1921 qui a fixé définitivement — pour la cinquième fois ! — le total des sommes que l'Allemagne devait nous payer, environ 132 milliards.

A ce moment, qu'a dit le Parti radical ?

Nous avons soutenu cette thèse infiniment simple, et qui continue à être vraie, que pour établir la paix, comme pour gagner la guerre, la collaboration des nations était à la base de toute résolution définitive, que par conséquent toute politique qui ne s'inspirait

pas de ce principe était condamnée, que la guerre n'avait duré si longtemps que parce que la solidarité des nations ne s'était établie que peu à peu et qu'il avait fallu une série de catastrophes pour décider les peuples à mettre en commun leurs forces matérielles et morales et les états-majors à accepter le commandement unique. (*Très bien !*)

Il était inévitable qu'à mesure qu'on s'éloignait de la fin de la guerre les égoïsmes nationaux reprissent le dessus. Le Parti radical n'a donc cessé de proclamer la nécessité pour les hommes d'Etat de s'efforcer avant tout, des deux côtés de la Manche, de maintenir la solidarité entre les deux plus grandes nations alliées.

Vous vous rappelez l'appel solennel que nous avons adressé au peuple britannique et au peuple américain, lors de notre congrès de Marseille. Vous vous rappelez en quels termes émouvants, en janvier 1923, au moment où se précisait une politique nouvelle et où le Gouvernement français, vraisemblablement désabusé par la mésintelligence qui se manifestait entre les différentes nations alliées, en arrivait à cette conclusion que les opérations ne pourraient être menées que par la France, Edouard Herriot rédigeait ce manifeste qui s'adressait à la fois à l'Angleterre et à l'Amérique. Souvenez-vous des critiques qui l'ont accueilli ! Les mêmes voix nationalistes que nous entendons à nouveau aujourd'hui protestaient contre cet appel. (*Applaudissements.*) Que peuvent-elles dire maintenant, puisqu'en vérité, après quatre mois d'efforts, c'est à notre politique que l'on a été obligé de venir ! (*Nouveaux applaud.*)

Janvier 1923 ! A ce moment, s'affirme la politique menée par M. Poincaré. Nous ne sommes pas de ceux qui luttent contre les hommes d'Etat dans un esprit de pure polémique et sans reconnaître leurs mérites. Nous comprenons très bien quel a été l'esprit de M. Raymond Poincaré. Nous ne doutons pas que, pendant cette présidence si agitée qu'il a exercée pendant sept ans, cet homme, dont l'âme de lorrain avait cruellement souffert du drame formidable aboutissant au ravage de dix départements

qu'il connaissait mieux que personne, qui savait quelles étaient les tendances et la manière de négocier de la Wilhelmstrasse depuis Frédéric II, ait voulu, avec son esprit de juriste, exagérer presque les garanties que nous offraient les textes.

Mais nous avons dit qu'au-dessus des textes immobiles et froids il y a les nations qui souffrent, qui attendent, qui espèrent. Nous avons proclamé que la Force de la France n'est pas simplement dans les textes, mais dans un ensemble de faits, de gestes ; nous avons voulu que la France ne fût pas indéfiniment défigurée. Nous n'avons pas été, même sous le ministère Poincaré, ce qu'on nous a tant reproché d'être : une nation belliqueuse, avide de conquêtes. Mais on peut dire que, par l'ensemble de ses actes, en semblant chercher d'autres avantages que ceux des réparations, ce chef de gouvernement a peu à peu mené la France à un état d'isolement tel que l'inquiétude devenait générale. (*Applaudissements.*)

Lorsque le Gouvernement d'Herriot a pris en mains les affaires, reconnaissons qu'il a été extrêmement hardi. Il y avait au pouvoir en Angleterre un nouveau ministre, M. Mac Donald, chef du parti travailliste. M. Mac Donald n'avait pas été, au début de la guerre, parmi les hommes d'Etat britanniques qui firent l'effort nécessaire pour que la Grande-Bretagne prît, à côté de nous, la place qu'elle a gardée pendant quatre ans.

Il est exact — et nous sommes reconnaissants à M. Lloyd George de la ténacité qu'il a montrée à cette époque — que lorsqu'elle a été surprise par le drame de la guerre, l'armée anglaise ne comptait que 70.000 hommes. Il n'en reste pas moins que c'est grâce à l'activité de ses hommes d'Etat qui pourtant ne croyaient pas à la guerre et qui ne l'avaient pas préparée, qui même avec Lord Haldane, en 1913 voulaient diminuer leurs armements terrestres et maritimes, qui avaient cru à la paix et qui surtout entendaient que l'Angleterre ne fût jamais impliquée dans une guerre, grâce à M. Asquith et à M. Lloyd George, que la Grande-Bretagne pût lever des soldats, modifier ses lois, mobiliser ses industries, et

que cette « misérable petite armée anglaise », comme disait Guillaume II après Mons, compta 700.000 morts sur le territoire français au lendemain de l'armistice. (*Vifs applaudissements.*)

Si j'ai cru devoir rappeler ces souvenirs, vous entendez bien pourquoi. Le peuple britannique est en pleines élections. On ne sait pas ce qui sortira des urnes. Nos bons nationalistes, qui pleurent lorsqu'un succès pour la France est remporté par les radicaux. (*Sourires*), se disent : « Si M. Mac Donald ne revenait pas au pouvoir, cela affaiblirait peut-être le Gouvernement français ? »

Eh bien, qu'ils se détrompent ! La politique de ces cinq derniers mois a été telle, elle a si bien répondu à l'attente non seulement du peuple français, mais du peuple britannique, qu'il ne suffirait pas d'un changement de Gouvernement en Angleterre pour modifier nos sentiments communs. Que le prochain Gouvernement anglais soit présidé par M. Mac Donald, par M. Lloyd George, ou par M. Asquith, ou par M. Stanley Baldwin, les mêmes hommes qui ont tant fait pour assurer la victoire de nos armes, qui ont tant lutté pour substituer aux réparations qui nous avaient été offertes le système de paiement du plan Dawes, ne se déjugeront pas. Il est impossible, quelle que soit l'issue des élections anglaises et quel que soit le sort du cabinet français, que le sentiment de collaboration continue qui a été affirmé par MM. Herriot et Mac Donald ne domine pas notre politique extérieure. (*Vifs applaudissements.*)

Ce n'est pas une œuvre d'occasion, une œuvre qui pourrait périr avec les hommes qui passent, que celle qui a été amorcée à la Conférence de Londres. C'est une œuvre durable, car elle ne repose pas simplement sur des bases économiques solides : elle repose sur l'attente des peuples qui souffraient de vivre dans une éternelle inquiétude. (*Vifs applaudissements.*)

L'honneur du Parti radical est donc d'avoir affirmé cette solidarité interalliée sans laquelle aucune politique de réparations n'est possible, et le peuple français ne s'y est pas trompé. Ce fut le premier

souci du Gouvernement français. Huit jours après son arrivée au pouvoir, les deux hommes qui se trouvaient à la tête des gouvernements des deux grandes nations, ambitieux de rendre service à leurs patries, ambitieux de pouvoir inscrire au fronton de l'édifice de Versailles le mot symbolique de « paix », se sont mis en rapports, sans exiger de protocole, sans avoir l'intention de se surprendre l'un et l'autre dans les détails. Souvenez-vous de cette négociation de Boulogne, où ils ont affirmé, après avoir examiné l'ensemble des difficultés qui étaient considérables, leur pacte de collaboration continue! (*Applaudissements.*)

Quatre semaines après cette négociation — et je suis bien obligé de reprendre ici un ton de polémiste — qu'avons-nous vu à l'intérieur du pays? Nous avons assisté à un spectacle désolant. Au fur et à mesure qu'arrivaient les nouvelles de la Conférence qui se déroulait à Londres, les correspondances les plus insensées et les plus perfides s'étalaient dans certaines feuilles françaises pour diminuer dans son autorité l'homme qui négociait au nom de la patrie. (*Vifs applaudissements.*)

On escomptait par avance la chute du cabinet français. Il n'est pas un service dans les ministères où les ministres n'aient été regardés comme des oiseaux de passage.

La presse était admirablement bien stylée. Et lorsqu'au moment de mettre sa signature au bas du protocole, le chef du Gouvernement français, poursuivant son œuvre de confiance mutuelle, ne voulant rien faire sans avoir l'avis des représentants du peuple et de ses collaborateurs du cabinet, revenait à Paris pour avoir leur adhésion définitive, on annonçait immédiatement que le coup qui avait été préparé à la Conférence de Cannes allait recommencer et qu'il en serait de la Conférence de Londres comme de la précédente. (*Applaudissements.*)

Le ministère y aurait perdu la vie, et notre pays serait retombé un peu plus dans le chaos.

Nous avons envoyé, en même temps qu'au président Herriot, notre hommage au président Doumer-

gue. Je rappelle ce qu'a dit Léon Blum devant la Chambre : « Il est infiniment heureux qu'à ce moment se soit trouvé à l'Elysée un homme qui, soucieux de ses devoirs constitutionnels, ait voulu aider le Gouvernement dans ses difficultés, et non pas l'assassiner. » (*Vifs applaudissements.*)

Le succès s'est confirmé ensuite. Ce plan Dawes, dont on avait tant médit, est entré en voie de réalisation, logiquement, mathématiquement, aux dates fixées par le protocole.

La principale des difficultés est l'emprunt de 800 millions de dollars. On s'est demandé à ce moment si les Etats-Unis voudraient bien en prendre leur part, qui est la plus considérable. Cette difficulté est aujourd'hui réglée.

On se demandait aussi si les financiers français accepteraient de souscrire leur part. Nous avons la joie de dire qu'ils ont compris leur devoir sans hésiter.

A l'heure présente, le plan Dawes, en ce qui concerne l'emprunt, est réalisé comme il a été prévu par le protocole, et pour la première fois nous pouvons faire état dans le budget de ce que l'Allemagne doit nous verser pour les réparations. (*Vifs applaudiss.*)

Messieurs, ce que comprend l'ensemble du peuple français, c'est que, pour avoir fait passer le problème des réparations du plan politique sur le plan économique, nous avons obtenu pour la première fois une réalisation. C'est la première fois que nous voyons les nations, si étroitement unies pendant la guerre, l'être aussi pour une œuvre de paix.

Nous y avons d'ailleurs gagné cet inappréciable avantage que les Etats-Unis — dont le président, par un étrange paradoxe, avait inscrit son nom d'une façon lumineuse sur un traité qu'il n'avait pu faire valider par ses concitoyens — se reprennent au jeu. Ce sont eux qui nous ont envoyé, après le Général Pershing, le général Dawes qui a eu l'ingéniosité de mettre sur pied ce plan de réparations. Après avoir trop longtemps boudé la vieille Europe, ils reprennent leur place sur l'échiquier européen.

En considérant la question du point de vue de la

paix, nous n'avons donc que des motifs de nous réjouir, en demandant à chacun des hommes d'Etat, responsables devant leur Nation, de persévérer dans leurs sentiments de conciliation. (*Vifs applaudissements.*)

Tel est le premier chapitre de l'œuvre du Gouvernement français. Nous pouvons dire qu'il est conforme au programme que chacun des représentants du Parti radical a soutenu devant le pays.

Le deuxième concerne l'œuvre du Gouvernement à Genève.

Dès leur prise de pouvoir, MM. Mac Donald et Herriot avaient annoncé en principe qu'ils iraient à Genève. C'était la première fois, depuis la guerre, que les chefs des deux grandes nations annonçaient ainsi devant les peuples qu'ils prendraient part aux délibérations de l'Assemblée de la Société des Nations. Par là même, ils publiaient leur volonté de donner force et souffle à ce grand organisme mondial.

Ai-je besoin de rappeler quelle fut l'attitude du chef du Gouvernement français ? Tous ceux, à quelque nation qu'ils appartiennent, qui ont assisté à cette imposante Assemblée et qui vous rapportent leur témoignage vous diront quelle fut l'influence décisive, sur les délégués des 54 nations représentées à Genève, du discours si émouvant de notre président du Conseil. Aussi toutes ces nations, qui s'étaient déshabituées d'un tel langage, emportées par le souffle de ce digne héritier des grands penseurs dont Cazals nous parlait au début de cette séance, ont-elles compris que la France reprenait son vrai visage ; elles lui ont, sans hésiter, redonné leur confiance, en saluant le discours du chef du Gouvernement français de cette acclamation unanime qui l'autorise à parler aujourd'hui avec tant d'autorité à travers l'Europe et le monde. (*Vifs applaudissements.*)

J'entends bien que, dans la Société des Nations, il manque encore quelques-unes des grandes Puissances mondiales : les Etats-Unis, l'Allemagne, la Russie.

Les Etats-Unis ? Je vous ai dit déjà quels sentiments nous avons à son égard. Il y a quelque chose de décevant à penser — nous devons la vérité à nos amis — que le Pacte de la Société des Nations, qui n'est pas signé par eux, a été inscrit dans le Traité de Versailles grâce à l'action directe du Président Wilson.

Vous vous rappelez le manifeste que le Parti radical avait lancé lors de l'arrivée en France du Président Wilson. Nous invitions les populations de Cherbourg et de Paris à l'acclamer comme le représentant des idées françaises éternelles d'arbitrage entre les nations. Nous aimions à voir en ce philosophe, en cet homme d'Etat, un des plus grands citoyens des Etats-Unis d'Amérique. Et voici que, malgré sa longue prédication sur son propre territoire, une campagne vigoureuse est dirigée contre les idées qu'il avait soutenues à Paris, et qu'il ne peut convaincre ses concitoyens de la justice de sa thèse !

Quel spectacle émouvant que celui de ce chef, le plus grand démocrate américain, qui était intervenu dans la guerre non pas comme un « pêcheur de lunes », ainsi qu'on l'a dit souvent, mais comme un homme d'Etat réaliste ! Parvenu à mettre sur pied une grande armée américaine, à lui faire franchir les mers, à la lancer au moment décisif de la guerre à Saint-Mihiel et à Château-Thierry, imposant à Guillaume II la nécessité d'abdiquer, publiant par avance qu'il ne traiterait pas avec le chef des partis pangermanistes, ayant enfin eu la gloire — ce qui ne s'était jamais vu dans aucun instrument diplomatique — d'inscrire dans le traité de paix ce Pacte de la Société des Nations, ayant placé, comme il l'a répété dans les discours qu'il a prononcés à travers les Etats-Unis, sa nation en tête de toutes les nations du monde, quel paradoxe, quel spectacle décevant que de constater ensuite que ce peuple, inquiet de sa propre grandeur, fatigué par l'excès de l'effort héroïque qu'il avait soutenu pendant trois ans et demi, presque ennuyé des nouvelles responsabilités qu'on voulait lui assigner pour gouverner

l'humanité, entendait désormais ne plus se laisser enchevêtrer dans la politique européenne, renonçait aux garanties de la paix et ne pensait plus qu'à gagner des dollars, et encore des dollars ! (*Vifs applaudissements.*)

Pour conclure sur ce point, je demande à tous nos amis qui sont en relations avec des représentants des Etats-Unis de leur dire qu'il est peu digne aujourd'hui pour les hommes de certains de leurs partis de se désintéresser ainsi de la politique européenne, sous prétexte de revenir à la politique de Washington.

La politique de Washington qui gouvernait en 1783 un petit peuple de 5 millions d'hommes, ne peut plus être celle d'une grande nation de 120 millions d'habitants qui a dominé toute la politique contemporaine de ces dernières années. La politique d'autrefois, d'horizon étroit, ne saurait s'appliquer aujourd'hui. En 1917, n'a-t-on pas vu des sous-marins allemands se présenter devant New-York ? Il y a deux jours, un zeppelin a traversé l'Atlantique. Le monde, par ces temps d'électricité et de T.S.F., tend à devenir tout petit.

Nous demandons à nos amis américains, aussi bien au parti démocratique qu'au parti républicain, de persévérer dans la voie où vient de s'engager le président Coolidge, celle qui nous a donné le plan Dawes, celle qui permet au représentant des Etats-Unis de prendre sa place à la Cour de La Haye. (*Applaudissements.*)

D'autre part, l'Allemagne a demandé son admission dans la Société des Nations. Le Gouvernement français a répondu par l'affirmative à cette demande ; d'autres gouvernements l'ont suivi. L'Allemagne pourra être admise au sein de la Société sans privilèges et sans conditions particulières.

Reste la Russie. Il ne nous appartient pas de préjuger de l'avenir, mais il ne nous déplaît pas de remarquer qu'un changement s'est opéré dans les relations entre le Gouvernement français et le Gouvernement russe. Sans trahir aucun secret, je puis dire qu'une des premières lettres de félicitations

qui sont parvenues au chef du Parti radical est venue de M. Tchitcherine.

Je conclus comme j'ai commencé.

Sur le terrain national, ce sont les partis démocratiques qui ont infligé aux conceptions des partis réactionnaires le démenti le plus catégorique. C'est le Parti radical et radical-socialiste qui, adoptant des méthodes nouvelles, est enfin parvenu à obtenir dans le problème des réparations un résultat jamais atteint.

Soyons fiers de notre programme. Soutenons ce Gouvernement qui collabore loyalement avec les Gouvernements étrangers. Et si par hasard on cherche à donner le change à ce pays dans des polémiques perfides, répondons hardiment que nous sommes sûrs, dans les circonstances présentes, d'avoir bien servi la patrie, la République et l'humanité. (*Vifs applaudissements répétés.*)

M. le Président. — L'attention soutenue que vous avez montrée pendant tout le discours de M. Ripault est le meilleur garant de son talent. Je le félicite en votre nom.

La parole est à M. Henri Michel, pour la lecture d'un ordre du jour, qui est la conclusion naturelle du rapport de M. Ripault.

M. Henri Michel. — Après le magistral exposé de notre ami Ripault, que nous avons légitimement applaudi, j'ai à peine besoin de vous dire que le président de la commission des affaires extérieures n'a nullement l'intention de faire un discours.

Je ne veux que vous donner lecture de l'ordre du jour élaboré par cette commission, et le justifier en quelques mots.

Votre commission des affaires extérieures a été surtout préoccupée par les résultats obtenus à Londres et à Genève.

Avant les élections du 11 mai, le Bloc National avait réussi à donner à la France une figure qui n'est nullement la sienne. On la laissait représenter par nos adversaires comme essentiellement militariste et impérialiste, toujours prête à tirer l'épée.

Rien n'est plus éloigné des véritables sentiments de la démocratie française.

C'est surtout sur cette politique que la bataille s'est engagée aux élections du 11 mai. Le pays s'était enfin rendu compte que le Bloc National conduisait la République à la ruine et la France à la guerre dont personne ne veut plus dans notre démocratie. (*Applaudissements.*)

C'était, en effet, l'éventualité de la guerre dans l'isolement le plus complet. Par un paradoxe inexplicable, alors qu'au lendemain de l'armistice il semblait que le faisceau des alliances et des amitiés qui avaient largement contribué à notre victoire dût se resserrer autour de nous plus étroitement que jamais, elles nous abandonnaient peu à peu, et la France était dans un état d'isolement qu'elle n'avait jamais connu au cours de son histoire.

Le Bloc National s'est dispersé. Les élections du 11 mai ont redonné à la France sa physionomie véritable. La conférence de Londres, grâce au citoyen Herriot, a permis de montrer au monde entier que la France était résolument et passionnément attachée à la paix, et l'arbitrage a été inscrit dans le pacte de Londres.

A Genève, le même principe d'arbitrage a été consacré définitivement par tous les représentants des nations réunies. (*Applaudissements.*)

C'est sur cette grande idée qui se dégage des conférences de Londres et de Genève qu'ont porté surtout les délibérations de votre commission des affaires extérieures, et c'est pour résumer les vues que nous avons échangées que cette commission m'a chargé de vous présenter l'ordre du jour suivant :

« *Le Congrès du Parti Radical et Radical-socialiste,*

« *Profondément attaché à la paix, convaincu qu'il est possible de tuer la guerre et de résoudre les différends internationaux non plus par la voie des armes mais conformément aux règles de la justice et du droit,*

« *Enregistrant avec une vive satisfaction les résul-*

tats obtenus à Londres et à Genève par la volonté obstinément et passionnément pacifique des délégués de toutes les nations, notamment des délégués de la France, et en particulier de son éminent Président, le citoyen Herriot, Président du Conseil Français, leur adresse ses plus chaleureuses félicitations, déclare qu'ils ont bien mérité de la Civilisation et de l'Humanité,

« *Et confiant dans le ministère Herriot pour faciliter la tâche et favoriser le développement normal de la Société des Nations,*

« *Invite le Gouvernement Français, d'accord avec toutes les démocraties, à poursuivre énergiquement l'œuvre de paix si heureusement commencée par l'application de la belle trilogie : arbitrage, sécurité, désarmement, qui a triomphé à Genève.* »

(Vifs applaudissements.)

M. le Président. — Je mets aux voix cet ordre du jour.

(Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité.)

LA POLITIQUE SOCIALE

M. le Président. — Nous passons à la politique sociale.

La parole est à M. Cahen-Salvador.

M. Cahen-Salvador, *rapporteur*. — Ce n'est pas à l'heure où nous sommes, dans une Assemblée où s'agitent les problèmes les plus complexes de politique extérieure et intérieure, que mes collègues et moi nous pouvons avoir la prétention de traiter à fond les graves questions dont le rapport nous a été confié. Je considère néanmoins de mon devoir de vous montrer, très rapidement, dans le court espace de temps que le Bureau m'a assigné, l'intérêt essentiel qu'a notre Parti à adopter et à pratiquer une politique sociale.

On a en effet souvent reproché aux Radicaux et Radicaux-Socialistes de se laisser absorber par la lutte anti-cléricale, par les combats de politique in-

térieure, et de ne pas faire dans leur programme une place suffisante aux réformes sociales. — Le reproche est injuste. Il suffirait de rappeler toute l'histoire de la IIIe République au point de vue social, pour montrer de la façon la plus nette et la plus précise, avec des dates et des faits, que c'est à l'influence de notre Parti et à l'action des hommes qui l'ont représenté au Parlement que sont dûs la plupart des progrès sociaux accomplis au cours du XIXe et du XXe siècles. C'est grâce à leurs efforts qu'est éclose cette législation nouvelle, qui apportait aux travailleurs de France des garanties, à la misère humaine les allègements nécessaires. (*Très bien !*)

Ce qui est peut-être plus exact, c'est qu'obligé de défendre la République et ses conquêtes contre des adversaires qui n'ont jamais désarmé, le Parti radical et radical-socialiste est obligé de donner son attention à un certain nombre de problèmes pressants qui demandent à être résolus au jour le jour, et qu'il n'a peut-être pas encore suffisamment dégagé la doctrine, arrêté le plan et la méthode suivant lesquels doit se poursuivre sa politique sociale.

Cette tâche est essentielle. Au moment où la confiance du pays a appelé nos amis au pouvoir, où la majorité parlementaire issue du 11 mai reflète très exactement la pensée du Parti radical et radical-socialiste, il importe d'éviter que le peuple de France soit entraîné, par des déceptions et des mécontentements, vers ceux qui, aux deux extrêmes, le bercent d'illusions, — et qu'il ne courre pas aux abîmes du communisme ou aux utopies du socialisme révolutionnaire. Il a besoin de se sentir éclairé, guidé dans des voies pacifiques, conduit vers le mieux-être. Il faut, dans ce but, lui montrer que le Parti radical et radical-socialiste a une doctrine ; qu'il entend appliquer avec prudence, mais avec fermeté, et que s'il ne peut assurer à son programme général une réalisation intégrale immédiate, il est du moins un certain nombre de réformes urgentes et précises, qu'il entend accomplir pendant qu'il est au pouvoir. (*Très bien !*)

C'est le culte de l'Idée qui nous inspire. Mais en même temps nous sommes des hommes d'action. Seulement, au lieu d'une marche incohérente, sans but, sans ordre, nous entendons agir avec méthode, suivant une discipline, avec des vues lointaines.

Notre doctrine, j'ai essayé de la préciser dans le court rapport imprimé au Bulletin. Il faudrait de longues heures pour la développer. Je la résume en peu de mots : Nous sommes les héritiers directs des grands philosophes du XVIIIe siècle, des Révolutionnaires de 1789 et de 1848. Nous avons recueilli leur pensée ; elle est notre guide.

On a supprimé les privilèges politiques, mais il reste des privilèges économiques, il subsiste des servitudes sociales. Tant que ces privilèges économiques et ces servitudes sociales pèseront sur un certain nombre d'hommes, tant que subsisteront des entraves à l'épanouissement de la vie physique, intellectuelle et sociale de catégories entières de citoyens, la cité de France ne sera ni libre, ni juste, ni heureuse. La tâche ne sera pas achevée, aussi longtemps que la justice sociale n'aura pas rétabli l'équilibre et l'harmonie entre les forces qui s'opposent.

Pas de castes, ni de classes. — Pas de domination asservissant le travail au capital. — Une collaboration de toutes les forces productives. — Point de hiérarchie sociale : tous les êtres sont égaux en dignité, et peuvent s'efforcer de devenir égaux en valeur. Loin de sacrifier le nombre à la qualité, la doctrine démocratique tend à l'accroissement de la qualité dans le nombre.

Telle est notre doctrine. Elle nous impose tout un programme. (*Applaudissements répétés.*)

On a proclamé le droit au travail. Mais le droit au travail existe-t-il pour qui n'a pas la liberté de travailler ?

On a proclamé la liberté de l'individu. Mais peut-on confondre le droit à la vie avec la liberté de mourir de faim ? Est-ce là en vérité une liberté que nous puissions considérer, comme un principe respectable ?

En réalité, la société doit à ceux qui n'arrivent pas à assurer, par le produit de leur travail, leur subsistance et celle de leur famille, — ainsi qu'à ceux qui ne peuvent donner l'effort nécessaire parce qu'ils sont des déshérités de la nature, — un appui, une aide, afin de rétablir l'équilibre dans ce déséquilibre des forces naturelles ou économiques.

Tel est le programme que nous avons l'orgueil et la fierté de vouloir réaliser dans l'ordre et la légalité. — Il nous différencie de nos amis d'extrême-gauche, qui préconisent la lutte des classes comme principe, la haine et la violence comme moyens. Pour nous, à la lutte des classes, nous opposons leur nécessaire cohésion ; nous voulons l'association du capital et du travail qui, coordonnés, étroitement unis, doivent arriver à se pénétrer l'un l'autre ; à la violence et la haine, nous opposons la solidarité sociale. (*Vifs applaudissements.*)

C'est donc surtout par la méthode que le Parti radical et radical-socialiste se distingue des partis révolutionnaires. Il entend appliquer à l'œuvre qu'il poursuit les règles qui dirigent tous les développements organiques — son idéal reste immuable ; — le rythme de ses efforts, les modalités de ses moyens d'action varient suivant les événements.

Constance dans le but ; — unité dans les vues ; — souplesse dans les procédés de réalisation. Telle est sa méthode.

Mais prudence n'est pas synonyme de timidité. Nous ne devons hésiter devant aucune hardiesse, ne reculer devant aucune transformation, dès lors qu'elle nous paraît répondre à notre idéal !

Laissons à d'autres le conservatisme desséchant, qui tarit l'effort, et sème la révolte !

Ces principes, que je viens de rappeler très succinctement, comporteraient l'établissement d'un programme général de grande envergure.

J'en ai tenté à larges traits l'esquisse générale dans notre Bulletin. Chacune de ses parties nécessiterait de longs développements. Il est impossible d'en aborder l'étude.

Mais à côté de ce programme général, qui com-

porte la sauvegarde de la famille et principalement de la mère et de l'enfant, la défense des travailleurs contre les abus de l'autorité, contre l'oppression d'une autocratie industrielle et financière, contre les effets de la désorganisation sociale, la prévention contre les risques naturels ou économiques qui peuvent frapper tous les êtres humains, il y a des problèmes urgents qui appellent des réformes immédiates. Ce sont eux que je voudrais me contenter de signaler à votre attention. Il appartiendra aux membres du Parlement qui se réclament de notre doctrine, au Gouvernement qui représente notre Parti, de provoquer les réalisations qui s'imposent.

Parmi ces problèmes, voici ceux qui me paraissent d'une extrême urgence.

Il faut d'abord que la nation vive. Pour cela, il faut lutter contre la dépopulation et pratiquer une politique de la famille et de la natalité. Vous l'avez si bien compris que, dans vos Congrès précédents, vous avez confié à des rapporteurs spéciaux le soin de traiter cette question. Permettez-moi de vous rappeler qu'en particulier le docteur Merlin, le professeur Pinard, Jean Montigny, vous en ont successivement entretenus à Marseille et à Paris. Mais ce n'étaient encore que des protestations et des appels. Maintenant que notre Parti est au pouvoir, il ne suffit plus de pousser des cris de détresse : — le mal est grave ; chaque jour, il empire. Il faut agir. (*Applaudissements.*)

C'est au Gouvernement et au Parlement que cette action incombe. Il faut par tous les moyens lutter contre la dépopulation ; il faut assurer à l'enfant, à la mère, la défense et la protection indispensables.

Il importe tout d'abord qu'à la femme en état de grossesse soit imposée l'obligation du repos, rendue pratiquement possible par l'octroi d'allocations en argent. A celle qui vient d'accoucher, les soins médicaux, pharmaceutiques ou chirurgicaux gratuits, les allocations qui lui permettent de rester au foyer et de consacrer ses soins, à l'enfant qu'elle nourrit.

Aux nouveaux-nés, une protection efficace contre la mortalité infantile.

Laissez-moi vous rappeler un chiffre : 90.000 enfants de moins d'un an meurent en France chaque année. Nous sommes à cet égard à l'arrière-garde des nations civilisées. On a calculé que la moitié d'entre eux — 45.000 enfants, — pourraient être sauvés si l'on prenait les précautions nécessaires. Ces 45.000 enfants, c'est la génération de demain. La nation leur devra en partie le salut ; elle a besoin qu'ils subsistent, pour assurer sa propre survivance.

Une politique de la natalité, suppose au profit de la famille chargée d'enfants, le rétablissement de l'équilibre, qui est aujourd'hui rompu au profit du célibataire.

Notre organisation sociale accorde au célibat un régime de faveur. Sans doute, tout être humain est libre de ses desseins ; mais il ne peut rester maître des destinées du pays. La nation a pour devoir de ne pas laisser écraser les chefs de famille sous les lourdes charges qui les accablent. (*Applaudissem.*).

Il faut aussi assurer aux travailleurs la protection du travail. Notre législation s'est déjà engagée dans cette voie ; elle ne doit pas s'arrêter en chemin. Loin d'être limitée aux travailleurs de la grande industrie, cette protection doit être étendue aux travailleurs agricoles. Il est même des catégories de travailleurs intellectuels qui en ont également besoin. L'intelligence comme l'activité physique, doit être défendue contre les abus et les servitudes.

Sans doute, le droit au travail est en principe consacré par notre législation Mais le travail n'est pas organisé. Est-il admissible qu'au vingtième siècle nous vivions encore dans une anarchie presque complète ? Il y a des bras qui cherchent du travail, du travail qui appelle des bras, sans que la jonction s'opère. Il nous faut une politique de la main-d'œuvre. La main-d'œuvre nationale ayant été décimée par la guerre, et la main-d'œuvre étrangère devant y suppléer dans une large mesure, il nous faut aussi une politique sage et prudente de l'immigration qui permette d'apporter à notre nation

un peu exsangue un afflux de sang nouveau. (*Très bien !*)

S'il est des travailleurs qui, malgré leur effort, ne trouvent pas dans leur travail une rémunération suffisante pour assurer leur vie et celle de la famille, c'est que notre société est mal faite, et nous devons la réformer. Quant à ceux que la nature a déshérités et qui ne peuvent trouver leurs moyens d'existence dans un travail normal, la société leur doit une aide et un secours. (*Applaudissements.*)

Si nous sommes d'accord sur ces principes, il importe d'en tirer les conséquences immédiates. Deux grands obstacles empêchent le travailleur de subvenir aux besoins de sa famille : la crise du logement, la cherté de la vie. Du point de vue purement social, et sans empiéter sur le terrain économique, la société doit donc au travailleur de faire baisser le prix de la vie et de remédier à la pénurie des logements.

La crise du logement soulève toute la politique de l'habitation à bon marché, au sujet de laquelle vous avez entendu ce matin un rapport des plus intéressants. Mais les remèdes préconisés sont insuffisants encore. Il faut en cette matière pratiquer une politique de large envergure. Ce ne sont pas seulement des habitations à bon marché pour les petits qu'il faut créer, il importe de multiplier des logis pour tous. Comment y parvenir, si on ne s'efforce pas d'abaisser le prix de la main-d'œuvre, de puiser dans les réparations en nature de l'Allemagne les matériaux qui manquent à la construction, si on ne s'adresse pas aux caisses d'assurances, aux caisses de retraites, aux caisses d'épargne, aux caisses d'assurances sociales pour trouver les capitaux nécessaires ?

Pour la cherté de la vie, je m'en remets aux rapports économiques qui vous ont été communiqués. J'indique simplement que seul un ensemble de mesures coordonnees pourra corriger la situation économique dont nous souffrons. Une politique générale, progressive et méthodique s'impose. (*Applaudissements.*)

En premier lieu, doit être reprise et poursuivie sans compromission, ni réticences, ni faiblesse, la lutte contre la spéculation illicite, contre un certain nombre de gros intermédiaires qui ruinent le consommateur en prenant pour eux seuls tout le profit de la vente. Il faut aussi favoriser l'organisation et le développement des coopératives de consommation, et de grands offices publics d'alimentation. Il importe encore — et le Gouvernement s'y est résolu — de pratiquer une politique douanière permettant l'entrée des denrées de première nécessité, et de poursuivre l'abaissement des prix de transport. La vie même de la Nation est à ce prix. (*Applaudissements.*)

Sans empiéter sur les pouvoirs politiques que la Constitution nous a donnés, et qui constituent l'armature républicaine, sans rien emprunter aux conceptions chimériques de ceux qui imaginent la création d'États généraux professionnels, ou qui recherchent dans une réorganisation du Sénat l'institution d'un corps représentatif des intérêts professionnels, il est indispensable de donner satisfaction à une revendication qui a trouvé dès à présent accueil auprès du Gouvernement : c'est l'institution d'organismes de liaison entre les pouvoirs politiques et les différents groupements économiques et sociaux. Je fais allusion à la création d'un Conseil de l'économie nationale, que prépare l'éminent Ministre du Travail, M. Justin Godart, et qui demain sera soumis au Parlement. Ce Conseil est indispensable si l'on veut avoir un organisme indépendant et autorisé, capable de préparer les réformes sociales et de coordonner les intérêts économiques qui souvent ne s'opposent qu'en apparence. (*Applaudissements.*)

Par la suite, il y aura lieu d'instituer des Conseils régionaux ou locaux qui seront les émanations du Conseil national ; c'est à ces organismes que sera confiée l'exécution des mesures préparées par le Conseil national, et décidées par le Gouvernement après consultation du Parlement. Ainsi l'administration française, renouvelée, revivifiée, renoncera à

ses traditions bureaucratiques, et s'adaptera à la grande tache de demain.

Plus tard même, ne pouvons-nous prévoir la constitution d'un Conseil de l'économie internationale, qui ne serait que le couronnement des conférences, des ententes et des accords internationaux, dont le Bureau International du Travail est actuellement un des actifs artisans ? C'est tout un édifice qui s'échafaude peu à peu. Pour le moment, nous demandons que la première pierre en soit posée.

J'en arrive à une des plus importantes réformes que notre Parti aura à cœur de réaliser : celle des assurances sociales.

Un projet a été déposé par le Gouvernement en 1921. Il a été voté par la précédente législature. Il est pendant devant le Sénat.

Si j'en avais le temps, je vous montrerais les vicissitudes par lesquelles il a passé et les conditions dans lesquelles l'opinion publique s'en est saisie. Ce qu'il importe que vous sachiez, c'est que plus approchera l'heure de la conclusion finale, plus se dresseront contre cette œuvre les obstacles accumulés pour la tenir en échec. L'opposition ne désarmera jamais. Vous savez les transformations profondes que ce projet entraîne dans notre organisation sociale. Le conservatisme ne saurait s'en accommoder.

Un immense mieux-être en découlerait pour tous les travailleurs. Comment les partisans de la lutte des classes pourraient-ils se résigner à voir disparaître des misères qui constituent l'armée de la révolte ? C'est au Parlement, c'est au Gouvernement d'imposer leur volonté aux adversaires de tout progrès social. De la fermeté et de la constance de leurs desseins dépend le succès.

C'est qu'en cette matière, nous restons à l'arrière-garde des nations civilisées. Depuis que le projet est sur pied, le Japon, la Roumanie, hier encore la Tchéco-Slovaquie nous ont emprunté en partie nos conceptions ; mais, pendant que nous tergiversions, ils les ont réalisées. Combien de temps attendrons-nous encore pour aboutir ?

Quel est donc le fondement de la réforme ?

Le travailleur est actuellement dépourvu contre tous les risques qui le frappent : contre la maladie, contre l'invalidité, contre la mort qui atteint avec lui sa famille.

Sans doute, il existe des institutions d'assistance ou de mutualité dues à l'initiative privée, qui d'ailleurs n'ont donné que des résultats insuffisants, mais auxquelles nous sommes les premiers à rendre hommage, parce qu'elles ont été comme les pionniers de l'œuvre à accomplir. Après cinquante ans d'efforts, les mutualités ne comptent que 4 millions d'adhérents, et près de la moitié des communes de France en ignorent encore les bienfaits. Les secours de maladie qu'elles donnent sont, de l'avis des mutualistes les plus influents et les plus éclairés, notoirement insuffisants, et les retraites qu'elles servent ne dépassent pas, dans les sociétés les plus favorisées, 0 fr. 25 par jour. Est-ce de quoi pourvoir aux besoins des travailleurs ? Non, il y a plus et mieux à faire.

Le projet permet, moyennant un prélèvement s'élevant à 5 p. 100 du salaire pour le travailleur et à 5 p. 100 pour le patron, de le prémunir, lui, sa femme et ses enfants de moins de 16 ans, contre la maladie, l'invalidité, la vieillesse et la mort.

S'il est malade, il recevra les soins médicaux et pharmaceutiques gratuits. Il touchera des allocations journalières correspondant approximativement à 50 p. 100 de son salaire. Sa femme et ses enfants recevront les mêmes soins et les mêmes allocations.

Si la maladie se prolonge et si le travailleur devient invalide, ses allocations, en outre des soins qu'il continue à recevoir, deviendront mensuelles et atteindront 40, 45 et même 50 p. 100 du salaire perdu.

Si l'invalidité après cinq années apparaît comme définitive, il touchera une pension dont le minimum garanti s'élèvera de 500 jusqu'à 3.000 francs, et pourra d'ailleurs être plus tard relevé.

Enfin, à sa mort, des secours seront accordés à sa femme et à ses enfants dans une proportion qui peut atteindre 1.200 francs.

J'ajoute que les allocations quotidiennes, mensuel-

les et les pensions sont majorées au prorata du nombre des enfants.

Tels sont, en gros, les avantages immédiats du projet. A ceux-ci s'en ajoute un autre, à savoir que l'application de ce système, complexe dans ses détails, mais très simple dans ses grandes lignes, est confiée à des organismes autonomes : offices, s'il s'agit de la surveillance de la loi ; caisses, pour en assurer le fonctionnement ; conseils du contentieux, afin de trancher les difficultés, — et que dans tous ces organismes travailleront en commun, réunis dans un même effort, représentants des travailleurs et des patrons. (*Applaudissements.*)

Voilà cette collaboration de classes, que je rappelais au début de cet exposé, et qui va se trouver aussi pleinement réalisée : Quelles garanties elle renferme en germe pour la pacification de l'avenir, et quel enseignement elle comporte pour les institutions de demain !

Le vote de cette loi ne signifiera pas seulement l'octroi de garanties au travailleur, et par là même au peuple de France tout entier, contre ces fléaux qui peuvent à tout instant le frapper ; mortalité infantile, syphilis, cancer, tuberculose, Il aura pour effet de libérer le travailleur, d'exalter sa dignité, de l'affranchir des contraintes extérieures, de l'associer à la gestion d'un service pulic créé pour lui et avec lui.

Sans doute, le système envisagé n'est pas parfait ; le Gouvernement qui l'a déposé a été le premier à reconnaître qu'il comportait des retouches indispensables. Il n'en saurait être autrement d'une œuvre immense et nouvelle, dont le fonctionnement nécessitera un budget annuel de près de 3 milliards ! Mais cette œuvre est éminemment perfectible. Des amendements immédiats peuvent être apportés au projet en discussion au Sénat, et il n'est pas impossible que le Gouvernement en prenne lui-même l'initiative. Il importe en tous cas qu'aucun ajournement ne soit accepté, sous peine de décevoir l'attente des travailleurs de France : des engagements solennels ont été pris devant le pays ; ce serait cala-

mité que de ne les point tenir. (*Vifs applaudissements.*)

Il vous appartient à cet égard d'affirmer votre volonté. Aux conservateurs sociaux qui s'opposent par tous les moyens à ce qu'ils considèrent comme une atteinte à leurs privilèges, — comme aux révolutionnaires qui redoutent tout progrès social, parce qu'il peut affaiblir la lutte des classes, nous répondrons, fiers de notre doctrine et conscients de nos devoirs, ce qu'en une formule saisissante proclamait récemment le Président Herriot : « Notre Parti sera social, ou il ne sera pas. » (*Vifs applaudissements.*)

En conclusion des observations que j'ai eu l'honneur de développer devant vous, voici le vœu que votre commission m'a chargé de vous soumettre :

« *Le Congrès,*

« *Considérant que le Parti radical et radical-socialiste entend poursuivre résolument, dans l'ordre et la légalité, une politique sociale tendant à la disparition de tous les privilèges et de toutes les servitudes économiques ;*

« *Que son programme général comporte non seulement la sauvegarde de la maternité et de l'enfance, la protection du travail contre les exploitations et les abus, la défense de la famille contre l'excès des charges financières ou sociales qui l'écrasent, et contre les risques d'ordre physique ou économique qui la menacent, mais encore la fusion progressive des classes sociales et l'union permanente du capital et du travail ;*

« *Mais, considérant qu'à côté de cette œuvre de longue haleine il importe de résoudre d'urgence les problèmes les plus pressants, et de réaliser sans retard les réformes qui s'imposent,*

« *Emet le vœu :*

« 1° *Que soit entreprise immédiatement la lutte contre la dépopulation par le développement des institutions propres à protéger la santé de la mère ; l'octroi d'allocations suffisantes pendant la grossesse et après l'accouchement ; qu'un budget de la*

natalité soit consacré à toutes les mesures propres à la sauvegarde de l'enfant, et notamment à l'attribution de fortes primes à l'allaitement ;

« 2° *Que soit pratiquée une politique vigoureuse du logement, comportant, en outre du développement de toutes les institutions d'habitations à bon marché, l'abaissement du prix des matériaux ; l'organisation d'une main-d'œuvre spécialisée, et l'apport de nouveaux capitaux mis à la disposition des constructeurs par les Caisses d'assurance, d'épargne et de retraite ;*

« 3° *Que les Pouvoirs publics travaillent à abaisser le coût de la vie, notamment en réprimant sévèrement la spéculation illicite et l'accaparement, en tendant vers une diminution des taxes douanières et des tarifs de transport sur les denrées de première nécessité ; en développant les coopératives de consommation, et en instituant des offices publics municipaux chargés de la répartition des aliments indispensables ;*

« 4° *Que pour mieux poursuivre la tâche sociale qui incombe à l'Etat, soient institués dans le plus bref délai un Conseil de l'Economie Nationale et des conseils économiques locaux, organismes de liaison entre les pouvoirs publics et les groupements économiques et sociaux du pays chargés de préparer toutes les réformes utiles, dont l'exécution sera confiée à des offices autonomes joignant, à la continuité des vues, l'indépendance et la responsabilité de l'action ;*

« 5° *Que, en vue de rapprocher le capital et le travail, soit organisée dans toutes les entreprises comptant un important effectif d'employés et d'ouvriers, la participation de ces derniers à la gestion sociale de l'entreprise, et notamment la collaboration à l'étude des questions de main-d'œuvre, d'hygiène, de salaires, de contrat de travail ;*

« 6° *Que soit voté et appliqué, dans son intégralité, le projet gouvernemental sur les assurances sociales.*

Le Congrès demande en outre, instamment, au

Gouvernement Herriot et au Parlement issu des élections du 11 mai, de réaliser ces réformes au cours de la prochaine session. »

(Applaudissements prolongés.)

M. Rousseau. — Je fais simplement remarquer qu'à trop promettre, on risque de ne pas pouvoir tenir grand'chose. On pourrait élever les secours accordés aux femmes en état de grossesse, et réprimer les abus, dont je parle en connaissance de cause, d'allocations non justifiées par la situation des bénéficiaires.

En ce qui concerne le projet des assurances sociales, il faut qu'il devienne une réalité. Nous ne sommes pas dans la situation où nous étions quand on a voté la loi des retraites ouvrières, sur laquelle la C.G.T. entendait mettre la main. La loi des assurances sociales est voulue par le parti socialiste comme par la droite. Jamais le Parti radical n'a eu plus belle occasion de la faire aboutir.

M. le Président. — Je mets aux voix le vœu qui nous est présenté par M. Cahen-Salvador.

(Ce vœu est adopté à l'unanimité.)

M. Lambert. — En ma qualité de président de la commission de politique sociale, j'ai été chargé par elle de suppléer à l'absence de M. le professeur Perrin, qui devait développer devant vous un rapport sur la natalité. Nous avons pris connaissance de son rapport, et, après en avoir délibéré, nous avons été d'avis de vous soumettre le vœu suivant :

« *Le Congrès, après avoir pris connaissance du rapport de M. le professeur Perrin,*

« *Considérant que la décroissance continue de la population française constitue un grave péril auquel il faut remédier d'urgence,*

« *Emet le vœu que soit engagée sans merci la lutte contre les taudis et les fléaux sociaux tels que la tuberculose, la syphilis, le cancer ; qu'un vaste plan de construction d'habitations à bon marché soit poursuivi, et que des avantages appréciables soient consentis aux familles nombreuses.*

« Il émet en outre le vœu que soit poursuivie avec méthode une politique d'assimilation des étrangers en ramenant de 10 à 2 ans la durée du séjour imposé à ceux-ci avant de pouvoir se faire naturaliser et en supprimant tous frais de chancellerie. »

(Ce vœu est adopté.)

M. Lambert — Au nom de la même commission, je propose au Congrès d'adopter un vœu qui nous a été soumis par M. Bombin au nom du Comité radical et radical-socialiste de Romans. Il est ainsi conçu :

« Le Congrès Radical et Radical-Socialiste de Boulogne, approuvant hautement les principes d'arbitrage obligatoire entre Nations, émet le vœu que les conflits soulevés entre le Capital et le Travail soient soumis à un arbitrage obligatoire. »

(Ce vœu est adopté.)

M. Paul Peyre. — Le vœu de M. Cahen-Salvador, que le Congrès vient d'adopter, donne satisfaction à un vœu que j'avais émis et qui est ainsi conçu :

« Le Congrès émet le vœu que le projet de Conseil National Economique qui est actuellement à l'étude au Ministère du Travail soit réalisé aussitôt que possible, en tenant compte des Droits légitimes du monde du Travail et de l'activité nationale. Il félicite le Ministre J. Godart de sa féconde et utile initiative. »

D'autre part, je demande au Congrès de bien vouloir adopter le vœu suivant, concernant le repos hebdomadaire :

« Le Congrès émet le vœu que l'art. 43 a) du Code du Travail et de la Prévoyance Sociale soit appliqué dans son texte intégral, en tenant compte de la Liberté individuelle et Commerciale, comme des Droits légitimes et réciproques du public, des patrons et des employés. »

(Ce vœu est adopté.)

LA PARTICIPATION AUX BENEFICES

M. le Président. — La parole est à M. Rosenthal, pour faire son rapport sur la question de la participation aux bénéfices.

M. Georges Rosenthal, *rapporteur*. — Permettez-moi d'entrer immédiatement dans le cœur de ce problème passionnant, qui fait partie de l'ensemble des dispositions légales futures qui assureront l'union et la fusion du Capital et du Travail.

« La participation aux bénéfices est un mode de rémunération du travail qui, en exécution d'une convention librement établie, alloue à l'ouvrier ou à l'employé, en sus de son salaire normal et sans participation aux pertes, une part des bénéfices éventuels de l'entreprise où il est occupé. »

Voilà la définition du rapporteur de la Conférence Parlementaire Internationale du Travail. C'est la définition actuelle. Si elle dit avec précision ce qu'est la P. a. B., elle ne me semble pas indiquer les idées directrices qui doivent nous guider dans l'étude trop stagnante de cette importante question.

Ces idées directrices sont les suivantes :

Le Travail apporte son effort à l'œuvre commune ; il ne doit pas lui rester étranger : donc la participation aux bénéfices — quelle que soit la solution adoptée — est un fait légitime et non une allocation supplémentaire. Voilà le droit ouvrier.

Le partage des bénéfices élève l'ouvrier au rôle normal de collaborateur et d'associé ; il lui impose des devoirs de solidarité, de dévouement, de stabilité. L'entreprise devient son entreprise ; la prospérité de la maison rejaillit sur sa propre prospérité : il lui doit tout son effort. Voilà le devoir ouvrier. L'expérience a montré que ce devoir ouvrier était des plus profitables à tous :

Aussi nous proposons, pour bien poser le problème, la *définition suivante* :

La participation aux bénéfices est une mesure de justice et de solidarité sociales par laquelle la direction des entreprises considérant que la prospérité

et le succès sont dus à la collaboration intime d'une organisation générale apportant le Capital nécessaire, d'une direction technique et du Travail, accepte comme légitime que le travail, élément indispensable de la bonne marche de toute affaire, ait sa part dans les bénéfices, sans avoir à courir le risque de pertes de numéraire qu'il est actuellement hors d'état de supporter. Reconnu bénévolement à l'heure présente par équité, par désir d'une organisation sociale meilleure opposée à la Conception actuelle du Salariat, ce droit transforme le salarié en collaborateur ; aussi, le Travail devenu l'associé du Capital donnera à l'Entreprise une collaboration complète et absolue en raison de leurs intérêts communs sous la garantie des lois, des accords et des conventions établies. La Participation aux Bénéfices doit donc apporter d'une part à la Direction une stabilité, une sécurité nées de la suppression des rivalités, comme elle doit donner au Travail à la fois la satisfaction morale de *sortir du rôle de machines vivantes*, à la fois une possibilité de vie meilleure par les répartitions supplémentaires, comme elle peut conduire à une collaboration de plus en plus étroite, et à une fusion complète des rôles des différents éléments des entreprises.

***

Position plus exacte de la question :

La Participation aux Bénéfices est donc la base d'une véritable réorganisation sociale, mais à la condition qu'elle se généralise et ne demeure pas une exception — ce qu'elle est encore actuellement, ce qu'elle restera tant que les formules d'application n'en seront pas définies et expérimentées.

Elle ne doit s'opposer à aucune autre mesure de collaboration de l'employé à l'employeur ; en particulier, elle reste en dehors de la prime aux économies de temps ou de matières premières, de la guelte, c'est-à-dire du bénéfice accordé au vendeur sur les ventes faites directement par lui, etc... Elle reste également en dehors de la fixation du salaire,

qui demeure intégral et réglé par d'autres conventions.

Elle est la réalisation du principe de la solidarité sociale, principe cher à notre Parti, principe opposé aux conceptions de lutte des classes, d'appel à la violence, de désorganisation et de désordre, qui ne feraient que reculer le progrès et le rendre improbable ou impossible. Elle ouvre la porte à toutes les espérances d'accession à la gestion commune, ce dont l'avenir décidera. Ce principe de la participation à la gestion, envisagé récemment au Congrès de Prague, étudié par notre éminent collègue Justin Godart, doit arriver à se fondre avec la question de la participation aux bénéfices.

***

De l'obligation.

Les différentes organisations qui ont eu à étudier la participation aux bénéfices et qui s'en sont occupées avec bienveillance, avec compréhension de la grandeur du but à atteindre et avec espoir de généraliser ce Progrès social, se sont toujours prononcés à une grande majorité contre l'Obligation. C'est qu'elles ont étudié la participation aux bénéfices d'un point de vue bienveillant, certes, mais trop exclusivement patronal. Ce point appelle plusieurs considérations :

Il est impossible de ne pas rendre hommage aux efforts de tous ceux qui, depuis près de cent ans, s'intéressent à la participation aux bénéfices, et ont par leurs efforts créé la question. Leclaire, Godin, La Roche-Joubert, Chaix, Imbert, doivent être des noms vénérés de grands précurseurs. Il ne faut pas oublier les travaux de Delombre, et la Société de Participation aux Bénéfices, dont le bulletin paraît depuis 40 ans : il faut se rapporter à chaque pas aux documents du Jury de l'Exposition de 1900, à l'enquête récente du Conseil Supérieur du Travail provoquée par le Ministère du Travail. Notre éminent collègue Justin Godart, ministre actuel du Travail, comme MM. Deloncle, H. Chéron, ont prodigué

leurs efforts pour aboutir à la solution désirée, et malheureusement les réalisations espérées restent peu nombreuses.

Or, actuellement, votre rapporteur ne peut qu'enregistrer l'opposition générale à l'Obligation.

Cette opposition est fondée sur les principaux arguments suivants :

L'impossibilité de la participation du Travail aux Pertes paraît à la majorité des auteurs incompatible avec toute conception d'association réelle du Capital et du Travail. La participation aux bénéfices doit donc rester une organisation bénévole, dépendant du seul patron qui peut la modifier à son gré.

L'irrégularité des Bénéfices, la possibilité d'années sans bénéfices paraissent à quelques-uns — s'il y avait obligation — pouvoir mener à des réclamations et à des conflits plus dangereux que ceux que la nouvelle organisation aura voulu éviter.

Le principe d'obligation ne saurait exister sans contrôle de gestion, et par conséquent sans divulgation de la situation commerciale ; et cette divulgation pouvait être singulièrement préjudiciable au moment d'une crise commerciale.

La répartition des bénéfices viendra gêner l'initiative patronale ,alors que l'employé aura intérêt à ce que le bénéfice annuel immédiat soit le plus grand possible, tandis que le patron, préoccupé du succès dans l'avenir et non uniquement dans l'année présente peut juger utile certains agrandissements, certaines extensions, une augmentation de publicité par exemple qui donnera un résultat fructueux plus tard, tout en absorbant la majeure partie du bénéfice présent.

Il est difficile même de chiffrer le bénéfice : la compréhension du bénéfice pouvant varier dans des limites fort étendues.

Enfin, la répartition des bénéfices n'a pas toujours donné les résultats attendus. Elle effraye nombre de directeurs d'entreprises des mieux intentionnés et des plus ouverts au Progrès, sans pour cela rencontrer du côté des salariés un appui notable. Les

groupements ouvriers sont opposés à l'actuelle conception de la participation aux bénéfices.

***

Tous ces arguments doivent être envisagés très sérieusement ; car il est hors de doute que le résultat obtenu actuellement est loin de correspondre à l'effort soutenu depuis des dizaines d'années. Les dispositions légales récentes comme la loi d'Avril 1917 sur les Sociétés à Participation Ouvrière n'ont reçu que peu d'applications.

L'argument majeur, celui de l'impossibilité de la participation aux pertes, me paraît pouvoir recevoir la même solution que l'argument, opposé autrefois à la loi sur les Accidents du Travail, de l'impossibilité de déterminer avec précision la responsabilité de l'accident. Il est admis aujourd'hui que la responsabilité incombe toujours à l'employeur ; mais de ce fait, l'ouvrier accidenté ne reçoit qu'un demi-salaire. Par analogie, nous demandons que l'argument de l'impossibilité de la participation aux pertes soit levée, mais que la part du Travail soit par compensation diminuée d'un taux à déterminer ultérieurement. soit qu'il s'agisse d'une répartition par pourcentage, soit qu'il s'agisse d'action de travail, ou de tout autre mode de répartition Plus tard, si les coopératives de main-d'œuvre arrivent à posséder un capital important, le problème sera à remanier.

L'irrégularité des bénéfices, la possibilité d'années sans bénéfices auront une action éducatrice considérable sur le monde des travailleurs trop porté à croire qu'il serait facile avec simplement de la bonne volonté de céder à toute réclamation. Il est d'une part à espérer que l'année sans bénéfices sera rare. L'absence de bénéfices, si elle se prolongeait mènerait à la fermeture de la maison et supprimerait le problème.

Bien plus grave est la question du contrôle de la gestion et du danger de la divulgation d'une situation commerciale qui peut être même passagèrement précaire : Bien des éléments, ne fut-ce que la dimi-

nution du personnel renseignent sur la valeur commerciale des entreprises. Le contrôle d'ailleurs n'implique nullement la divulgation ; il peut être fait par des arbitres choisis, par des Experts Comptables désignés, par accord commun, par des délégués investis de la confiance mutuelle, et tenus au secret. Plusieurs exemples montrent l'exagération des inquiétudes à ce sujet. Le contrôle de la gestion peut d'autre part être des plus utiles à l'Entreprise, en évitant des erreurs de fabrication par exemple.

Il ne semble pas que la Répartition des Bénéfices puisse gêner sensiblement l'initiative patronale. Si l'on consulte les documents, on voit que le chiffre de la part du Travail adopté oscille entre 10 et 15 0/0 de ces bénéfices. En cas de remploi, les solutions à proposer seraient soit d'accorder au travail sa part, ce qui laisserait une possibilité de remploi de 85 à 90 0/0, soit de tenir compte plus tard au travail du sacrifice consenti, ce qui serait facile, car tous les systèmes sont en général opposés à une répartition annuelle immédiate, qui donnerait au salaire une prime environ de 10 0/0 ne présentant pas un grand intérêt général.

Si l'on accorde qu'il est difficile de chiffrer un bénéfice annuel, l'argument est moins valable pour un certain nombre d'années ; et d'ailleurs cet argument pourrait être opposé à toute charge ou imposition. Quelques entreprises ont tourné la question en remplaçant la participation aux bénéfices, par la participation au chiffre d'affaires ; mais l'un ne découle-t-il pas de l'autre ?

Quant au peu d'enthousiasme du monde ouvrier pour la participation aux bénéfices, il nous a semblé que ce sentiment venait de la conception patronale envisagée jusqu'ici.

Le Travail a droit à sa part de bénéfices. Il est à espérer de la façon la plus vive que la participation aux bénéfices recevra plus tard une réglementation légale qui en fera une mesure générale des plus fécondes tout en restant d'une souplesse absolue. Il est toutefois nécessaire de constater que l'heure n'est pas encore venue de légiférer ; que toute solu-

tion catégorique serait en ce moment aventureuse; qu'il faut à la fois préparer les esprits et chercher les formules d'application.

Toutes les objections ne sauraient prévaloir contre le principe de la solidarité et la nécessité de modifier dans son principe même le régime du salariat. La participation aux bénéfices est la vérité et la justice. Elle s'imposera comme s'imposent les grandes réformes.

***

La mise en réalisation ne saurait en ce moment, comme nous le disions, avoir une solution unique. Elle varie d'ailleurs avec les trois types suivants d'entreprises : *a*) entreprises gérées par un patron ; *b*) sociétés montées par actions; *c*) et en particulier coopératives ; et *d*) entreprises agricoles.

a) Dans les entreprises gérées par un patron, il faut préciser la part faite au travail, et l'utilisation de cette part.

La part faite au travail, étant donnée la diminution compensatrice de la non participation aux pertes, semble devoir être de 15 0/0 environ. Elle devra varier avec les différentes entreprises, leur productivité plus ou moins grande, le nombre des ouvriers, etc... Une phase d'expérimentation sera évidemment nécessaire.

Il y a accord unanime pour ne faire participer aux bénéfices que le personnel stable des entreprises. Dans tous les essais, un stage de 2 à 5 ans est jugé nécessaire pour que l'ouvrier soit admis à jouir de cette faveur. Il est à désirer que cette réglementation persiste, même avec les réglementations futures. Il serait légitime de voir introduire une prime à la stabilité et à l'âge dans les organisations, pour que — tout en respectant l'idée de l'égalité des salaires — l'ouvrier âgé reçoive certains avantages. La participation doit s'adresser à tout le personnel ; certains échecs récents viennent de ce que la direction a créé des participants et des non-participants d'où rivalité, conflit, désordre et récriminations mutuelles, le tout né d'une faute de technique.

La répartition aux bénéfices peut être immédiate, différée ou mixte.

Immédiate, elle donne en fin d'année à chacun sa part. Les 15 0/0 (par exemple) sont répartis entre les employés ou ouvriers ayant plus de 3 ans (par ex.), de présence dans la maison, au prorata de leur salaire, et de leur ancienneté ou par parts égales. Ce système paraît mauvais ; il aboutit à un simple sursalaire qui est absorbé par les nécessités de la vie courante ; si bien que le résultat ne correspondra pas à l'effort demandé.

Mixte, elle donne en fin d'année une partie du bénéfice, en réservant la majeure partie pour les œuvres nées de la répartition différée. Une petite rétribution annuelle maintient le personnel en éveil et en confiance. Il faut que la distribution annuelle ne grève pas trop la réserve singulièrement plus utile et plus importante.

Différée, elle capitalise la part ouvrière qu'elle verse à une Coopérative, gérée par les délégués des ouvriers ou par les patrons même, sous le contrôle de délégués (commissions mixtes), ces sommes pour les mettre à l'abri des aléas commerciaux, serviront soit à des œuvres d'assistance, à des secours en cas de maladies ou d'infirmités comme essentiellement à la Constitution des retraites pour la protection de la vieillesse des travailleurs (combinaison Chaix). Cette participation différée est la plus effective et la plus intéressante. Mais il y a mieux ; ce sont les réglementations qui permettent aux travailleurs de reverser au capital de la maison les sommes allouées. Vous voyez alors toute l'importance prépondérante de cette organisation.

La Coopérative ouvrière dite Coopérative de Main-d'Œuvre devient alors propriétaire légitime d'une partie croissante du capital de l'Entreprise, — elle a donc le droit absolu d'avoir tous les droits attachés à ce capital engagé. Si elle n'échappe pas aux risques commerciaux communs, — ce qui apprend aux travailleurs à envisager le risque patronal et à réfléchir aux soucis des directions, c'est l'accession à la

propriété qui s'amorce. Il n'y a pas expropriation du capital, manœuvre révolutionnaire ; il y a légalement et progressivement, sans heurt et sans violence, passage de la participation aux bénéfices, à la participation au capital avec participation à la gestion, contrôle légitime de l'entreprise, puisque le travail tend à se confondre avec le Capital. Les commissions mixtes de patrons, de techniciens et d'ouvriers paraissent à priori devoir ouvrir une voie féconde.

Dans ce sens de l'accession au capital du Prolétariat, il serait à désirer que les actions ordinaires dites de capital soient divisibles en parts de 25 à 50 fr. — comme dans les Coopératives ouvrières — pour en permettre l'acquisition aux ouvriers. Si la loi française, par désir de protection des petites bourses a interdit les actions de prix minime, il ne serait pas difficile de trouver un règlement autorisant, sous certain contrôle de prudence, l'émission secondaire d'actions fractionnées. Le système utilisé en Angleterre paraît des plus intéressants. Vous trouverez sur le *Copartnership* et les organisations similaires tout renseignement dans le Discours de Charles Deloncle (Sénat, 22 février 1917).

Dans les Sociétés montées par action, la loi d'avril 1917 née des efforts successifs des Justin Godart (proposition de 1909), Deloncle, H. Chéron, autorise la création d'action de travail. Ces actions de travail accordées bénévolement ont droit à ce partage des dividendes, une fois faite la rémunération des actions de capital ; elles mèneront d'une part à la participation, à la gestion, à la direction des entreprises, comme au rachat d'actions de capital, pour augmenter la part du travail, Malheureusement, ces Sociétés sont encore peu nombreuses, malgré les avantages d'exemption d'impôt assez marqués pour que le Ministre des Finances ait cru devoir protester contre leur importance, et malgré les encouragements du Gouvernement, marquant une préférence pour les concessions aux Sociétés qui feraient la part du Travail. Il sera particulièrement important de rechercher quels avantages pourraient en augmenter le nombre.

Il est juste de rappeler la proposition initiale de notre éminent collègue Justin Godart (17 août 1909).

***

La participation agricole a pour type l'organisation Bignon. Elle fonctionne selon les règles suivantes : Le propriétaire fournit la terre et le cheptel, la maison d'habitation et les bâtiments d'exploitation nécessaires, — le colon fournit les instruments et le travail nécessaire à la culture. Tous les produits sans exception, les bénéfices comme les pertes sur les animaux sont partagés par moitié (rapport du Jury de l'Exposition de 1900, page 433 du vol. I.). Les résultats ont été excellents. « Les métayers sont devenus propriétaires ; ils ont des domaines dont la valeur varie de 20.000 à 30.000 francs ; ils ont eux-mêmes des métayers dont ils font l'éducation à leur tour. »

Nous laissons de côté les organisations de coopératives ouvrières, où direction et travail sont réunis entre les mêmes mains ; il y a fusion intime du capital et du travail. La question est donc entièrement différente.

Si nous voulons résumer les points essentiels de ce rapport, nous les trouvons enclavés dans les deux propositions suivantes :

La participation aux bénéfices et à la gestion, qui en dérive, s'impose comme étant une solution du problème des rapports du Capital et du Travail et de la question du salariat.

Aucun mode définitif ne saurait être préconisé ; tout fait prévoir que les solutions seront multiples.

L'expérimentation et les tentatives doivent se poursuivre tant dans les entreprises privées que dans les Sociétés par action qui devront être à participation ouvrière.

La participation aux bénéfices peut assurer la vieillesse du travailleur et le conduire à la participation au Capital, à la gestion, à la direction.

Sans préjuger de l'avenir, les points acquis semblent être :

— la reconnaissance du droit au travail à sa part

de bénéfice, diminué d'une fraction pour compenser la non participation aux pertes ;

— la nécessité d'un stage avant l'octroi de la participation ;

— l'emploi de la part de l'ouvrier à des retraites, à des achats d'action de la maison pour réunir de plus en plus intimement capital et travail qui se confondront.

— l'intérêt commun de la participation aux bénéfices pour la prospérité des entreprises et la grandeur du pays. Le juste sacrifice consenti est largement compensé par l'esprit de collaboration et de communauté d'efforts qui se substitue à l'idée de rivalité. Méditons cette phrase : « Je ne peux pas me mettre en grève contre moi-même. » Mais il est indispensable que la P. a. B. ne soit plus une minime exception ; il est nécessaire, en attendant l'obligation de l'application, que des avantages, fût-ce pendant une période limitée, soient consentis aux sociétés à participation ouvrière ; l'état donnera le bon exemple sur ce point.

Une campagne de conférences, de leçons de choses doit être entreprise ; une collaboration des groupements patronaux et ouvriers doit être recherchée pour déterminer les desiderata mutuels. Il faut que la P. a. B. soit mise à l'ordre du jour de notre Parti, parti d'organisation sociale qui, ennemi de tout désordre et de toute violence, peut réaliser tout progrès social qui serait illusoire s'il devait sortir des inconnus du désordre. De la période de recherches ardentes, sortiront les formules décisives et générales de la Participation aux bénéfices, (1) mère de l'Union du Capital et du Travail, point de départ de leur fusion. (*Applaudissements.*)

---

(1) Nous avons cru utile de ne pas surcharger ce rapport de faits, de chiffres ou de documents. Voici, en dehors de conversations multiples et d'interviews, les livres documentaires qui sont la base de ce travail ; en les citant, nous remercions notre ami Ris-

En conclusion de ces considérations, je soumets au Congrès l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès Radical-Socialiste, décide de maintenir à l'ordre du jour au Congrès du Parti la question de la Participation aux bénéfices et engage les représentants à en chercher les formules de réalisation sur l'exemple donné depuis 1909 par Monsieur le Ministre du Travail J. Godart. »

M. le Président. — Je mets aux voix cet ordre du jour.

(Cet ordre du jour est adopté.)

LA POLITIQUE FINANCIERE

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'examen de la politique financière.

La parole est à M. Bonnet, rapporteur de cette question.

M. Georges Bonnet, *rapporteur*. — Les questions financières sont, à n'en pas douter, les plus graves et les plus importantes de l'heure présente. Un grand Parti comme le nôtre doit s'en occuper dans son Congrès, à la veille de la rentrée du Parlement.

Je n'en veux pour preuve que la discussion pas-

---

ser, chef de l'Actuariat au ministère du Travail, de toute l'aide qu'il a bien voulu nous apporter.

Rapport du Jury de l'Exposition de 1900. Vol. I.

Ministère du Travail. Vingt-septième session, nov. 1923. La Participation aux bénéfices.

Bulletin de la Société de Participation aux Bénéfices.

Alliance du Capital et du Travail, Haye et Vandecrane. — Imp Dalois, 34, rue Laffitte, 1919.

La Participation aux bénéfices, étude d'ensemble et Guide Pratique ; Albert Trombert, librairie Chaix, 1921.

Discours au Sénat, du 22 février 1917, de Ch. Deloncle.

sionnée qui s'est instituée ce matin en commission, ou l'émotion qui s'est emparée à certain moment de militants convaincus lorsqu'ils n'ont pas trouvé dans le projet de budget du ministre des finances la réalisation des espérances qu'ils avaient conçues. Un peu impatientés et angoissés, ils étaient tout près d'oublier l'œuvre considérable accomplie dans le domaine de la politique extérieure ; ils méconnaissaient aussi que l'on ne peut pas remettre en ordre en quatre mois une maison bouleversée par quatre années de politique de Bloc National.

Le bilan du Bloc National, il faut tout de même l'établir. Nous avons le devoir et le droit de faire l'inventaire de toutes les erreurs et de toutes les fautes qu'il a commises. A quoi ces fautes ont-elles abouti ?

Notre dette publique s'élève — vous l'avez vu dans mon rapport — à près de 270 milliards.

En 1919, le dollar valait environ 7 francs ; il vaut aujourd'hui 18 francs. Notre monnaie nationale s'est dépréciée dans une proportion inverse.

Notre budget, loin d'être en équilibre, est en déficit de plus de 4 milliards, y compris les dépenses non permanentes.

Fait plus grave, qu'il est nécessaire d'indiquer au pays, notre dette flottante, qui devra être remboursée en 1925, s'élève à environ 22 milliards, qu'il faudra trouver en argent frais, indépendamment des bons à un mois, à six mois et à un an de certaines obligations à trois et quatre ans qui viendront à expiration en 1925.

Voilà la situation. Voilà le bilan du Bloc National, et encore les chiffres que je vous donne doivent-ils être acceptés sous toutes réserves, étant donné que ce sont ceux mêmes avoués par le Bloc National et qu'ils sont plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité.

En présence de cette situation, d'une dette publique qui atteint 270 milliards, d'une dette flottante qui s'élève à 112 milliards sans compter les avances de la Banque de France et le déséquilibre de 4

milliards du budget, quelle doit être la politique suivie par le Parti radical ?

Trois objectifs doivent être sans cesse présents à notre esprit : l'équilibre du budget, la consolidation de notre dette flottante, la stabilisation de notre monnaie nationale.

Nous devons tout d'abord avoir la conception très nette d'un budget en équilibre, d'un budget clair et sincère, d'où soient exclus tous les comptes spéciaux, inventions malhonnêtes de ministres des finances aux abois.

Notre budget d'avant-guerre était de 5 milliards. Il s'élève aujourd'hui, pour les dépenses civiles et militaires, à 13 ou 14 milliards de francs-papier, c'est-à-dire, si l'on tient compte de la différence de valeur de notre monnaie d'après-guerre, qu'il représente à peine la moitié de ce qu'il était autrefois.

Examinons ce qui nous permettra d'équilibrer ce budget, à savoir l'impôt, les ressources fiscales.

J'émets tout d'abord le vœu, unanimement accepté par la commission, que nos feuilles d'impôts soient claires et précises, et que les contribuables puissent comprendre ce qu'ils y lisent. J'émets aussi le vœu que les impositions départementales et communales soient assises d'une façon meilleure, afin que les contribuables, pour un même élément d'imposition, ne reçoivent pas quatre ou cinq feuilles, correspondant à des postes différents, au milieu desquels il leur est impossible de se reconnaître. (*Très bien !*)

Mais il y a d'autres réformes plus précises. On est allé beaucoup trop loin dans les exemptions fiscales accordées aux rentes, aux emprunts d'Etat, aux bons de la Défense nationale. Il est devenu impossible de ce chef de compter sur aucune ressource fiscale, puisque l'Etat s'est engagé par avance à ne prélever aucun impôt sur ce genre de revenus. Une fortune placée en bons de la Défense nationale échappe complètement à l'impôt sur le revenu.

Ces exemptions sont d'autant plus graves que, vous le sentez bien elles permettent toutes les fraudes possibles. Il est trop facile à un contribuable, à qui le contrôleur fait remarquer que sa déclaration

ne comporte pas certains revenus déclarés l'année précédente, d'alléguer qu'il a placé sa fortune en bons de la Défense nationale.

Viennent ensuite les évasions fiscales. Elles sont tantôt légales, tantôt volontaires.

Savez-vous, par exemple, que les grandes banques échappent complètement à l'impôt sur les bénéfices commerciaux, pour les bénéfices qu'elles réalisent en touchant du Trésor un intérêt de 5 ou 6 p. 100 pour les bons de la Défense qu'elles placent, alors qu'elles versent à leurs déposants un intérêt qui ne dépasse pas 2 1/2 ou 3 p. 100 ? C'est une évasion que j'appelle légale, mais qui n'en est pas moins inadmissible. (*Très bien !*)

Savez-vous que les actions nouvelles données par des sociétés à des porteurs échappent complètement à l'impôt sur le revenu ? Evasion légale encore, prévue, admise par les lois.

Mais, à côté de cette évasion légale, il y a une évasion plus grave, l'évasion volontaire qui se produit sur les titres au porteur, sur laquelle j'aurai l'occasion de revenir et qu'il faut à tout prix empêcher. (*Très bien !*)

On a parlé du carnet de coupons, de la nominalisation des titres au porteur, du contrôle sur l'évasion des capitaux à l'étranger. Quels que soient les remèdes apportés, il est certain que cette évasion doit cesser.

Enfin, il y a le rendement des monopoles d'Etat qui peut être singulièrement amélioré. Le monopole des P.T.T. a rapporté cette année près de 100 millions de plus que l'an dernier.

Si toutes ces mesures étaient prises et appliquées avec une certaine rigueur, il serait possible d'arriver à un équilibre à peu près certain du budget. (*Applaudissements.*)

J'ajoute, car il ne faut pas l'oublier, qu'il y a des impôts de guerre qui ne sont pas rentrés, que des sursis considérables ont été accordés à certains gros industriels dont l'Etat s'est fait le banquier. Vous voyez la perte considérable que subit l'Etat de ce chef, puisqu'au lieu de recevoir de l'argent au

cours de 1918 ou de 1919, il touchera des francs dépréciés au moment où il recouvrera sa créance.

On m'a aussi demandé à la commission de signaler les scandaleuses pratiques qui se sont poursuivies dans les régions dévastées sur les bons de cession et qui doivent être l'objet d'une revision sévère. C'est une mesure tout indiquée pour assurer l'équilibre du budget. (*Très bien !*)

J'arrive à la consolidation de la dette flottante. Nous avons une dette flottante de 112 milliards. Nous ne pouvons pas vivre avec une dette pareille dont le remboursement peut nous être demandé. Sans vous indiquer les types d'emprunt auxquels il faudrait recourir, je me borne à vous signaler que nous avons émis un vœu à ce sujet.

Reste le troisième point essentiel, la stabilisation de notre monnaie.

Notre monnaie varie constamment. Ses variations sont des plus préjudiciables aux intérêts du commerce. Pour éviter cet inconvénient, on a suggéré l'idée de cette masse de manœuvre qui permettra, non pas de faire tomber le franc au-dessous de sa valeur réelle, comme l'a fait à un moment le Gouvernement de M. Poincaré, mais de lui conserver une valeur constante, afin d'éviter au commerce ces fluctuations qui lui sont si funestes et d'empêcher l'action dolosive des spéculateurs. (*Applaudissem.*).

A ce point de vue, on a émis très vivement le vœu de voir adopter le franc-or dès que l'assainissement monétaire le permettra. Je n'oserais pas le proposer, puisqu'il y a quatre ans, à Madrid, j'avais fait adopter au nom de la France une disposition différente. Mais je devais signaler au Congrès l'état d'esprit qui s'est manifesté dans la commission ce matin.

J'en arrive alors à une dernière question, l'amortissement de la dette publique.

Nous ne pouvons pas vivre avec une dette publique qui atteint 270 milliards de dettes intérieures, sans compter les créances que l'Angleterre et les Etats-Unis ont contre nous et qui se montent à environ 140 milliards.

Il semble qu'au point de vue de nos créances interalliées une atmosphère nouvelle se soit créée dans le monde, qui nous en permettra un règlement plus facile.

Vous devez vous rappeler d'ailleurs la responsabilité terrible qu'a prise le Bloc National. Lorsqu'en 1923 M. Bonar Law a proposé dans une note l'annulation pure et simple de la créance anglaise contre la France en disant : « Laissez dans les caisses de la Banque d'Angleterre la somme en or qui s'y trouve, moyennant quoi nous passerons l'éponge sur les 15 milliards que vous nous devez », M. Poincaré a refusé par une note formelle d'accéder à cette proposition, à la date du mois d'août 1923.

C'est donc uniquement aux résultats obtenus par le Gouvernement de M. Herriot à Londres et à Genève que nous devons de pouvoir espérer un règlement amiable de nos dettes interalliées. (*Vifs applaudissements.*)

J'en viens à notre dette intérieure. A ce sujet, il faut que tous les hommes appartenant au Parti radical sachent bien qu'il n'est pas possible d'échapper cette année au grave problème de l'amortissement de la dette. Nous devons y songer, envisager les moyens de le résoudre, dresser un plan d'amortissement de cette dette.

Voyez les pays étrangers : l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, ont fait l'amortissement de leur dette. Je sais que certains d'entre eux ont amorti par le système mille fois condamné de l'inflation ; mais plaçons-nous plutôt au point de vue matériel qu'au point de vue moral : en fait, ces pays n'ont plus de dette intérieure.

L'excédent de nos ressources fiscales doit nous permettre de constituer une caisse d'amortissement et de commencer cette opération indispensable. C'est ce qu'a fait l'Angleterre, et nous devons imiter son exemple. Quelle serait la situation de notre pays, en face de toutes les autres nations qui arriveront les mains libres dans la lutte économique, si nous n'avions pas songé à ce grave problème qui domine non

seulement toute l'économie, mais toutes les finances de la France ?

Dès lors, que faire ? On a parlé d'un prélèvement sur la fortune acquise, d'une sorte d'emprunt forcé, de mobilisation de gages qui pourrait être faite par un système d'emprunt sur les biens d'un certain nombre de citoyens. Quel que soit le système employé, et sans entrer en ce moment dans les détails techniques, il faut songer que ce problème de l'amortissement est capital : un pays ne peut vivre tant que les deux tiers de ses revenus sont absorbés par les intérêts de sa dette publique. (*Applaudissem.*).

Nous sommes donc à un tournant de notre histoire financière. Les uns ont employé le moyen de l'inflation, nous le rejetons. Les autres ont amorti par l'excédent de leurs ressources, c'est un système qu'il faudra adopter.

Enfin, et ce sera ma conclusion, il faut voir plus haut et plus loin, élargir notre horizon.

Il est un point essentiel dans les événements de ces dernières années : c'est l'influence prédominante prise par les banques et les établissements de crédit, grâce à ces emprunts d'Etat qui leur ont permis de réaliser très simplement des bénéfices considérables en lançant dans le public des titres sûrs de trouver un placement. (*Applaudissements.*)

Mais voyez le danger : ces établissements de crédit détiennent par devers eux un grand nombre de ces titres et peuvent exercer ainsi sur nos services financiers une influence redoutable. Vous m'avez compris, je n'en dis pas davantage. (*Applaudissem.*).

Au lendemain du jour où le Parti radical-socialiste a pris le pouvoir, où le cartel des gauches a triomphé, une campagne surprenante s'est déclenchée dans le pays. On a dit : « Le Parti radical-socialsite au pouvoir, ce sont les impôts de spoliation qui désorganiseront les fortunes de la France. » Et déjà M. Clémentel et M. Raynaldy ont pu signaler une évasion importante de capitaux français vers l'étranger. Nos agents à l'étranger sont unanimes à la constater. Récemment, à Genève, j'en avais confirmation.

Le fait est très grave, d'abord parce qu'une telle

évasion de capitaux à l'étranger nous empêchera de stabiliser notre monnaie, ensuite parce qu'aucune mesure de justice fiscale ne peut être appliquée, si les grosses fortunes disparaissent, se volatilisent, fuient, pour se dérober au devoir fiscal. (*Applaudissements.*)

La situation est sérieuse, il faut l'examiner avec prudence, mais avec hardiesse.

Nous devons nous souvenir des promesses faites et essayer, dans toute la mesure possible, de les réaliser ; nous devons notamment, par l'amortissement de la dette dont je vous parlais tout à l'heure, porter le fer dans ces impôts de consommation que vous avez toujours condamnés.

Mais il faut dire que la situation financière dépend elle-même de la situation internationale, il est aisé de le démontrer. Vous voulez équilibrer votre budget ? Vous n'y parviendrez que si vous empêchez l'évasion fiscale ; mais, pour cela, il faut arriver à conclure ces conventions internationales, que l'on commence à élaborer à Genève, et qui s'opposeront de pays à pays, de banque à banque, à ces évasions si lourdes pour les budgets de tous les pays du monde. Vous voulez stabiliser votre monnaie ? Il faut au préalable régler définitivement la grave question des créances interalliées, qui est essentiellement internationale. Si vous voulez demain consolider votre dette flottante, vous serez obligés de faire appel à certains capitaux étrangers qui ne demandent pas mieux que de vous aider dans l'œuvre de reconstruction du pays.

Ainsi, de quelque côté que vous tourniez vos regards, vous apercevez que la situation financière n'est pas indépendante, mais qu'elle est liée à la situation internationale. Vous n'avez donc pas le droit de négliger la grande œuvre accomplie par le Gouvernement de votre Parti.

Il y a quelques mois, la France était isolée du reste du monde. Lorsqu'à Genève M. le Président du Conseil est monté à la tribune pour parler au nom de la France, il a été accueilli, dès le début de son discours, par des applaudissements qui s'adressaient

beaucoup plus à lui-même qu'à une politique qu'on ne connaissait pas bien encore. A mesure qu'il parlait, on voyait s'animer cette salle, si froide d'ordinaire. Et quand, dans sa péroraison, il prononça cette phrase, qui retentit encore à mes oreilles, où il faisait appel à la fraternité des peuples : « La France, innocente hier, innocente demain, tend vers toutes les nations ses mains fraternelles », tous les délégués se levèrent dans une acclamation unanime, et nous avons vu défiler au banc de la Délégation française des ministres, des présidents du Conseil, des ambassadeurs, qui venaient, les mains tremblantes, les lèvres émues, apporter le salut de leur pays à la France représentée par M. Herriot. (*Vifs applaudissements.*)

Eh bien ! messieurs, vous ne devez pas oublier que cette place prise par la France parmi les nations du monde, c'est un premier pas, et un pas décisif, vers l'assainissement financier que nous souhaitons tous. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Au nom du Congrès, je remercie M. Bonnet de son exposé si clair et si pratique, et je donne la parole à M. Jammy Schmidt.

M. Jammy Schmidt. — Permettez-moi d'ajouter quelques mots au lumineux discours de M. Bonnet.

Le Parti radical est, au regard de la situation financière, dans une position d'autant plus favorable qu'il est représenté dans la commission des finances de la Chambre par des hommes comme Ducos, comme Bonnet, Nogaro, Lamoureux, Deyris. Quelles que soient les difficultés de la situation présente, nous croyons donc avoir, par le talent et la compétence de nos amis, les moyens d'y faire face.

Notre ami Bonnet vous a parlé des économies. Il faut y insister. Qu'entendons-nous par économies ?

Il n'y a pas d'économies possibles quand il n'y a pas d'ordre dans la maison. Or, la faute essentielle du Bloc National, c'est d'avoir mis un tel désordre dans la maison qu'on a pu relever dans ses comptes — et j'ai été un de ceux qui l'ont découverte — une erreur de 6 milliards. (*Exclamations.*)

Il n'y a pas d'ordre dans une maison où, au moment d'établir le budget de 1925, la commission des comptes définitifs vérifie les comptes de 1915. Aucune commune de France n'examine son budget de l'année suivante, en se reportant à un budget vieux de dix ans ; le maire présente le compte administratif de l'année précédente, et c'est après l'avoir voté qu'on établit le budget de l'année suivante.

Il n'y a pas d'ordre dans un pays où le contrôle des dépenses engagées n'a pas lieu immédiatement après la dépense. Il a fallu que nous exercions depuis quelque temps, avec une rigueur qui demain s'accentuera (*Très bien !*), un contrôle direct des dépenses engagées.

Il n'y a pas d'ordre dans une démocratie où les fonctionnaires chargés d'appliquer avec équité et intégrité l'impôt sur le revenu, sont des hommes attachés aux anciens régimes (*Vifs applaudissements*), ayant passé toute leur vie à combattre l'impôt sur le revenu. Il est inadmissible que nous ayons, dans les Finances, un directeur qui s'est distingué par son âpreté à combattre, même au sein des conseils du Gouvernement, cet impôt qui demain sera l'impôt de salut. (*Applaudissements.*)

Nous ne rétablirons l'ordre et nous n'arriverons à des économies que lorsque nous aurons des comptes en règle, et que M. Clémentel — qui s'y emploie — aura établi l'inventaire de la situation.

Mais comment pourra-t-il le faire ?

J'ai essayé à certain moment, avec des collègues dévoués des partis voisins, d'aller dans les trésoreries générales, d'aller au Pavillon de Flore, pour vérifier les comptes. L'état d'encombrement des titres était tel que le Bloc National a décidé de les brûler plutôt que de les vérifier. Tous nos comptes de guerre, concernant les milliards volés par les compagnies de chemins de fer à titre de transports, les sommes dilapidées par les transformations de monnaie pendant la guerre, rien de tout cela n'a été vérifié. La loi du 14 juillet 1923, qui a déclaré que tous ces titres seraient brûlés et que le rôle salutaire de la Cour des Comptes ne s'exercerait pas à

leur égard, est un scandale et restera, contre le Bloc National, comme une loi de forfaiture nationale. (*Vifs applaudissements.*)

Nous avons un devoir d'intégrité à remplir. Mais, pour faire des économies, il faut d'abord rétablir l'ordre. A l'heure tragique où nous sommes, où le budget de 1924, qui devait, suivant MM. Poincaré et de Lasteyrie, se boucler par un excédent de recettes de 860 millions se traduira — nous le savons aujourd'hui — par un déficit de 4 milliards, dernier cadeau du Bloc National (*Exclamations*), à l'heure où il nous faudra relever les traitements des fonctionnaires et mettre les pensions des mutilés et des veuves de guerre en rapport avec le prix de la vie, ce qui nous coûtera 2 milliards, où nous aurons à consentir cette année une dépense de 2.400 millions pour poursuivre l'œuvre de reconstitution des régions dévastées qui doit être terminée en trois ans, il ne suffit pas de rétablir l'ordre et de faire des économies, il faut faire payer ceux qui le peuvent. (*Applaudissements.*)

Oui, il y a des gens qui peuvent payer, nous le savons. Où est l'argent ?

400 milliards de dettes, titres de rente, dette flottante, bons de la Défense Nationale, billets de banque, où tout cela est-il ?

Dans le peuple ? Pour une petite partie, peut-être ; mais pas la plus grande !

Rien qu'en Fonds d'Etat, où est tout cet argent ? 112 milliards de dette flottante, 56 milliards de bons de la Défense nationale, 40 milliards de billets de banque, plus de 150 milliards de dette extérieure ! Tout cela foisonne de jour en jour. La spéculation sur les changes fait que ce papier se multiplie par ce phénomène qu'un naturaliste éminent, M. Perrier, traduit pour les amibes par le mot de parthénogénèse. On spécule sur le franc.

Comment ? Telle banque, à Paris, a 15 fils spéciaux ; telle autre même en a 75 ! Deux employés téléphonent à la même heure, l'un à la succursale de Londres, l'autre à la succursale de Berne. « Combien la livre à Londres ? — 85 francs. » — « Et à Berne ? — 86 fr. 50 » — « Achetez 5 millions de

livres à Londres. — Vendez 5 millions de livres à Berne. » Bénéfice immédiatement réalisé : 7.500.000 francs. Et la spéculation continue, sur le dos du commerce et de l'industrie !

Savez-vous le fait qui m'a le plus ému ? Il s'agissait de prêter à l'Etat, pour transformer ce papier volant et instable que représentent les bons de la Défense nationale et les bons du Trésor en valeurs consolidées, prises avec des engagements formels et directs de l'Etat. Telle firme française venait trouver M. Vincent Auriol ou quelque autre de nos collègues, et lui disait : « Je suis prête à prêter 3 milliards. » Une autre offrait 5 milliards ; une troisième, 10 milliards !

De l'argent, il y en a. Seulement, on ne sait pas où il est. (*Applaudissements.*)

L'hostilité manifestée par la réaction et les journaux du haut capitalisme contre l'impôt sur le revenu nous a toujours empêchés de savoir où il est.

Cependant, le projet de M. Clémentel contient deux dispositions intéressantes. Il crée un droit de statistique de 5 centimes pour 1.000 francs sur les changes, et un droit de 15 centimes pour 1.000 francs sur les opérations de bourse. Peut-être pourrons-nous enfin pénétrer dans les établissements financiers et savoir ce qui s'y passe. Ce sont eux qui se sont toujours opposés à « l'inquisition », ce qui est inquisition pour eux, mais pas pour les petits ! Ce qu'ils ont toujours défendu avec une violente âpreté, c'est qu'on pénètre dans leurs bureaux et qu'on connaisse leur comptabilité.

Attendons-nous à voir se renouveler demain les mêmes campagnes contre les républicains qui voudront savoir où sont les milliards que peut donner l'impôt sur le revenu, car, bien appliqué, il suffirait presque à couvrir les 10 ou 12 milliards qui nous manquent chaque année.

En Angleterre, l'income-tax, accompagné des supertaxes, rapporte 20 milliards par an. En France, il a peine à donner 1 milliard et demi. Il produira 5 milliards demain. On pourrait lui demander plus encore. (*Applaudissements.*)

Mais la bataille sera rude. Bonnet vous le disait : nous pouvons craindre que la haute banque n'emploie des moyens déloyaux contre nous. Cependant elle périrait par ces moyens mêmes, car si elle déchaînait un jour un vent de panique devant la volonté du Parti radical d'assainir les finances françaises, elle en serait la première victime parce que nous serions obligés de reprendre une politique de déflation fiduciaire qui pourrait terriblement la gêner.

En terminant, je voudrais demander au Parti radical d'apporter toute son aide au Gouvernement. J'ai devant moi des journalistes ; je ne les crains pas, car j'en suis un, et je connais leur conscience. Mais le journal qui les emploie n'est pas leur propriété, et je crains la grande presse, qui ne peut vivre que par les apports des financiers. Mes confrères savent comme moi que le jour où la haute banque donne un mot d'ordre aux journaux, l'opinion publique tout entière peut en être atteinte. Le Gouvernement aura donc à soutenir demain une bataille plus difficile que celle qu'il a livrée à Londres et à Genève. Il faut que nous soyons derrière lui, que nous donnions, nous aussi, le mot d'ordre dans nos campagnes, afin que le parti démocratique exige que paient ceux qui ont de l'argent. Il suffit qu'ils paient pour que la France soit sauvée. (*Vifs applaudissements.*)

J'ai cru que ces paroles devaient être dites. Puisque mon ami Bonnet a montré tout à l'heure que la politique internationale inaugurée par Herriot était la condition nécessaire de notre relèvement financier, laissez-moi vous dire qu'à l'heure présente des accords internationaux se nouent pour obtenir que les banques étrangères signalent à la France, comme nous les leur signalerons nous-mêmes, les placements de la haute finance. (*Très bien !*)

Déjà, avant la guerre, en matière de successions, l'Angleterre et la Belgique avaient pris avec nous des engagements en vue d'obliger les familles de leurs nationaux décédant en pays étranger à payer les droits de succession à leur gouvernement respectif.

Dès maintenant s'établit le plan financier qui ré-

tablira l'équilibre des nations. Le plan Dawes est le début d'un accord financier international dont nous serons redevables à la politique républicaine d'Herriot. Grâce à lui, l'effort vers la paix portera ses fruits pour la prospérité de la France et la réalisation de la justce fiscale qui est la base de la politique du Parti radical. (*Vifs applaudissements.*)

M. Georges Bonnet, *rapporteur*. — Je soumets au Congrès l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès émet le vœu :

« que le Gouvernement publie aussi rapidement que possible le bilan financier du Bloc National, pour établir devant le pays les véritables responsabilités et pour montrer les difficultés graves que le gouvernement actuel doit vaincre ;

« que le Gouvernement établisse un Budget clair et complet, comprenant toutes les dépenses et toutes les recettes, en parfait équilibre, avec un contrôle plus sévère des dépenses engagées ; qu'il obtienne par la compression des services et la réorganisation administrative toutes les économies nécessaires ; et qu'il réalise la justice fiscale, par la réforme du système des impôts départementaux et communaux, par la suppression des exemptions fiscales, par la péréquation des impôts dans tous les départements de France, notamment dans les provinces recouvrées, par la récupération immédiate sur les profiteurs de guerre et les trafiquants des régions dévastées, de leurs gains frauduleux ; par l'arrêt des évasions fiscales volontaires ou légales, notamment sur les titres au porteur ; par la diminution des impôts de consommation, cause de la vie chère ;

« qu'il consolide la dette flottante par un emprunt qui ne soit pas exempt d'impôts ; qu'il s'achemine vers l'adoption d'une monnaie saine, de manière à éviter les spéculations sur les changes dont les variations sont si préjudiciables :

« qu'il établisse un contrôle sévère sur les Banques et qu'il empêche de cette manière ainsi que par des conventions internationales l'évasion des capitaux ;

« que cet œuvre opérée il prépare un projet d'amortissement de la dette publique intérieure et un règlement raisonnable des dettes interalliées.

« Le Congrès se félicite enfin que le Gouvernement, par sa politique extérieure de paix, ait dès maintenant groupé autour de la France l'ensemble des nations du monde et facilité ainsi la réalisation des mesures financières indispensables. »

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets ce vœu aux voix.

(Ce vœu est adopté à l'unanimité.)

LA POLITIQUE ECONOMIQUE

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Nogaro, rapporteur des questions de politique économique.

M. NOGARO, *rapporteur*. — Nous n'avons pu hier aborder l'examen de la politique économique, qui était à l'ordre du jour de vendredi après-midi. Je vous demande donc la permission d'en dire quelques mots après les discours de M. Bonnet et de M. Schmidt sur la politique financière ; ils seront d'ailleurs bien à leur place, car les sujets sont étroitement connexes.

Nous avons été d'accord, en commission, pour penser que, parmi tous les problèmes qui rentrent dans la politique économique, celui qui la domine est incontestablement ce problème d'ordre à la fois économique financier et social, que représente la restauration de notre régime monétaire.

L'instabilité des changes, et, par suite, des conditions de la vie, nous fait assister en effet à une perpétuelle recherche de l'équilibre à travers le déséquilibre. Devant la difficulté de vivre, les classes laborieuses demandent et obtiennent des augmentations de salaires. Mais ces augmentations mêmes se traduisant au bout de peu de temps par une nouvelle hausse des prix ; il faut donc bientôt consentir de nouvelles élévations de salaires.

L'instabilité de notre monnaie nous fait courir, d'ailleurs, un risque beaucoup plus grave. Le désé-

quilibre où nous vivons est dangereux pour l'ordre social, pour le Gouvernement, et il peut avoir à un moment donné des conséquences telles que la sécurité nationale elle-même serait mise en péril.

Une question doit nous préoccuper tout d'abord. Lorsque nous avons abordé ce sujet en commission, nous nous sommes demandé s'il était possible de stabiliser notre monnaie.

Quelques-uns penseront que ce n'est pas à proprement parler, une question politique. Certes, la vérité n'a pas de couleur politique. Mais il importe que notre Parti prenne position à l'égard de ce problème technique. Il fut un temps où l'on recrutait les compétences dans certains milieux intéressés. Nous ne sommes pas sûrs que certaines compétences, qu'on a trop souvent invoquées, nous donnent toutes les garanties de désintéressement que nous sommes en droit d'exiger. Il est trop facile de dire aux hommes de bonne foi : « Vous êtes des théoriciens, donc des utopistes. » Permettez-moi de vous dire des choses simples, mais que je crois vraies. (*Très bien !*)

On nous dit : « Prenez garde, vous, les hommes de gauche, qui ne répugnez pas à l'interventionnisme, de vous laisser aller vers des formules artificielles au bout desquelles vous ne trouverez qu'échecs et déceptions ! »

Pour moi, je partage les opinions de notre ami Bonnet. Je ne crois pas que ce soit par des mesures de contrainte que nous puissions aboutir. Cela ne veut pas dire, du reste, qu'en cherchant à ramener l'ordre dans notre système monétaire nous fassions quelque chose de contraire à la nature des choses. Nous ne faisons que nous inspirer de l'exemple d'autrefois.

Pourquoi ce qui était naturel avant la guerre serait-il artificiel aujourd'hui ? Notre change avait avant la guerre des fluctuations infimes. Pourquoi ne pourrait-il pas en être de même maintenant ?

C'est pour une raison extrêmement simple que notre change était stable autrefois. Si jamais il était venu à l'esprit d'un banquier de demander à un client, pour une traite sur Londres, plus de 25 fr. 221

la livre sterling (c'est-à-dire la valeur de la monnaie en or fin), plus de très légers frais d'expédition et de commission, il se serait attiré cette réponse : « Je prendrai de l'or et je l'expédierai à Londres ; j'en serai pour mes frais d'expédition, et pas davantage. » Voilà pourquoi le change restait stable. Est-ce contraire à la nature ?

Lorsqu'on parle aujourd'hui d'une politique de stabilisation de la monnaie, on ne songe pas à faire autre chose. Les modalités du système à employer peuvent varier, mais le principe est identiquement le même.

Si nous voulons revenir à un change stable, il faut d'abord réaliser l'équilibre budgétaire, que nous voulons autant que nos adversaires et que nous n'aurons certainement pas de peine à réaliser mieux qu'eux. Ensuite, sans doute, il faudra nous garder de faire de l'inflation, et nous n'y pensons pas. Si l'on a dû recourir à des procédés empiriques qui ont pu être nécessaires dans une période de défense nationale, c'est un système auquel il faut délibérément renoncer désormais. Mais si nous sommes d'accord pour reconnaître qu'une telle politique est nécessaire, nous ajoutons qu'elle n'est pas suffisante. Nous avons à cet égard l'exemple d'un jeune pays, la Tchéco-Slovaquie, qui était gouvernée par des intellectuels, par des hommes profondément désintéressés, qui, pendant une longue période de servitude, s'étaient préparés à organiser leur pays lors de son retour à la vie libre. Dans ce pays, qu'a-t-on fait ? Un ministre des finances énergique, qui a d'ailleurs payé de sa vie son dévouement à son pays, a cru qu'il suffisait de ne pas émettre de billets et de réaliser l'équilibre budgétaire pour améliorer le change. Or, pendant deux ans, la couronne tchéco-slovaque, dans ce pays où l'on s'abstenait de toute inflation, a suivi les mêmes courbes que le mark allemand dans l'Allemagne inflationniste.

Puis, tout à coup, on a appris que la couronne tchéco-slovaque était stabilisée. Il était arrivé simplement que, grâce à quelque crédit à l'extérieur, à un portefeuille de devises qu'il s'était constitué, le

Gouvernement tchéco-slovaque était intervenu sur le marché du change et qu'il avait pris l'habitude d'acheter et de vendre les traites commerciales à un prix déterminé, assurant à un taux sensiblement constant le surplus qui était parfois nécessaire aux besoins du marché sauf à refaire son portefeuille de devises lorsque l'offre excédait la demande.

La Banque d'Autriche agissait ainsi depuis 1893. L'Argentine et de nombreux pays procédaient d'une façon analogue. On a appris à stabiliser les changes, et je me demande comment on peut encore soutenir aujourd'hui que cette opération n'est pas possible. Cette stabilisation n'était pas quelque chose d'artificiel avant la guerre ; elle se faisait comme je viens de vous le dire. Elle ne serait pas artificielle et elle est encore possible aujourd'hui de la même manière, avec cette différence qu'il ne peut s'agir, bien entendu, de revenir à l'ancien pair, et qu'il nous faut stabiliser notre monnaie, au moins provisoirement, à une parité nouvelle. (*Applaudissements.*)

On me dira que ce sont de pures conceptions de l'esprit. Je soutiens qu'elles ne sont pas utopiques, puisque j'ai invoqué des faits à l'appui. J'ai invoqué les expériences toutes récentes de la Tchéco-Slovaquie, celle de la Yougoslavie, celle de l'Autriche, de la Pologne, de l'Allemagne même. De même que toute une série de pays de l'Europe Centrale qui ont cependant traversé des crises épouvantables et qui ont peu à peu recouvré la maîtrise de leurs changes, nous pouvons stabiliser notre monnaie.

Il y a aussi l'expérience française de la guerre — où notre change resta stable grâce à une intervention constante sur la base d'un crédit extérieur, et celle du mois de mars dernier. Des gens qui prétendaient avoir le monopole de la saine doctrine financière nous laissaient aller au gouffre ; devant le péril, sur certaines initiatives dont je ne connais pas tout le détail, on a créé cette masse de manœuvre dont vous avez certainement entendu parler, et l'on a brisé la spéculation. Il est vrai que, ensuite, notre change a recommencé ses fluctuations. C'est qu'au lieu de se servir de cette masse de manœuvre que d'une

façon occasionnelle, il faut l'employer d'une manière méthodique et régulière.

On me dira que, pour que ce système ait des effets durables, il faut que la masse de manœuvre se reconstitue.

Sans doute, mais je crois qu'actuellement notre balance des comptes est à peu près en équilibre.

On nous a répondu : si votre balance des comptes est en déséquilibre, votre stock de devises, sur lequel vous comptez pour solder l'excédent de vos dettes et offrir des traites à un taux fixe, va fondre et ne se reconstituera pas.

Qu'en sait-on ? En vérité, les chiffres qu'on a invoqués échappent pour une grande part à tout contrôle. Avant la guerre, loin de pouvoir dire quel serait le change d'après la balance des comptes, c'était au contraire par la balance des comptes qu'on mesurait le change.

Il est probable que notre balance des comptes est très près de l'équilibre. Mais s'il est même ex ct que nous soyons exposés dans certaines périodes à laisser sortir trop de papier représentant de l'or, un pays à change stable trouve toujours des prêteurs pour franchir le cap des mauvais jours. Plus nous allons, et plus j'ai l'impression que la stabilité monétaire d'avant-guerre était due précisément au mouvement des capitaux investis dans des prêts de ce genre. On envoie aisément des capitaux dans un pays à change stable, quand ce ne serait que pour bénéficier d'un meilleur taux d'intérêt. Mais cela n'est possible qu'avec la stabilité du change. (*Applaudiss.*).

Je termine en vous disant : si vous voulez échapper à un risque tragique, avoir des chances de réaliser et de maintenir cette stabilité monétaire indispensable, il faut que nous disposions d'un stock qui nous permette de manœuvrer ensuite d'une façon très simple, comme on le savait faire avant la guerre, pour maintenir l'équilibre entre nos créances et nos dettes à l'étranger.

La stabilité prévient le seul risque que nous puissions courir en matière de changes, l'évasion, qui a provoqué cette dépréciation monétaire inouïe qu'a

connue l'Allemagne. Ce qui a conduit l'Allemagne à la situation monétaire que vous connaissez, c'est qu'à partir du moment où la population allemande perdit confiance dans sa monnaie nationale, ceux qui possédaient des billets allemands les convertissaient en billets de banque étrangers. Il n'y a pas de réserve qui puisse résister à cela. (*Très bien !*)

S'il y a péril, le vrai moyen de l'éviter n'est pas de trembler devant lui et de fermer les yeux en pratiquant la politique de l'autruche. Il faut donner confiance et montrer que nous pouvons avoir une monnaie stable.

La France possède un stock d'or capable de rendre à notre change ses limites normales. Elle a une situation privilégiée dans le monde. Commençons par donner une base stable à notre monnaie, et nous inspirerons confiance. (*Applaudissements.*)

Je considère que nous avons le devoir de poursuivre une politique monétaire rationnelle, basée non pas sur des considérations utopiques, mais sur des précédents dûments constatés.

Cependant, on m'a demandé : « Si vous aviez à conseiller ceux qui ont à assumer les responsabilités, est-ce qu'au dernier moment vous n'auriez pas peur ?»

Oui, il est une chose qui peut nous faire peur, c'est cette évasion des capitaux dont je parlais tout à l'heure. Mais quand un pays dispose des réserves que donne l'emprunt, quand il possède l'or qui est encore chez nous, le jour où il intervient sur le marché du change, la spéculation n'existe plus, ou du moins elle se meut dans des limites normales. Le véritable moyen d'éviter une évasion de panique, c'est de stabiliser notre monnaie dès aujourd'hui. La stabilité est génératrice de stabilité, tandis que l'instabilité serait génératrice d'instabilité. (*Applaudiss.*).

Il est vrai que, à côté de l'évasion de capitaux résultant de la crainte d'une chute du change, il y a l'évasion d'ordre fiscal. Celle-là, si elle était provoquée par ceux qui entendent se soustraire à l'impôt et qui veulent jeter à bas notre Parti parce qu'il a un grand souci de justice fiscale, ce ne serait pas une évasion, ce serait une désertion ! (*Vifs applaudissements.*)

La conséquence en serait telle que je veux faire confiance au bon sens de la nation, au bon sens même des éléments de la nation qui nous sont opposés. Je ne puis pas croire que, si on leur signalait le péril et les responsabilités qu'ils encourraient, ils oseraient se servir d'une pareille arme contre la politique intérieure du Gouvernement.

Et si, par malheur, ils commettaient jamais ce crime, j'ai confiance que le Gouvernement saurait le réprimer avec l'énergie nécessaire. (*Vifs applaudiss.*).

M. le Président. — Vos applaudissements ont justement souligné la compétence remarquable de notre ami Nogaro, dont la place est marquée dans les commissions financières.

M. Louis Ripault. — En ma qualité de président de la commission des réformes économiques, je dois indiquer que la commission a été saisie d'un certain nombre de vœux. Vu l'heure tardive, il m'est impossible de vous en donner lecture, mais vous pouvez être assurés que tous ces vœux seront transmis au Bureau du Comité exécutif qui les prendra en considération.

LE PROBLEME MILITAIRE

M. le Président. — Notre ordre du jour appelle l'examen du problème militaire.

Je donne la parole à M. Accambray, rapporteur de cette question.

M. Accambray, *rapporteur*. — Le problème militaire, que j'ai mission de rapporter devant le Congrès, est aujourd'hui si délicat qu'aux conclusions que j'apporte au nom de la commission viendra s'ajouter un projet de résolution que la commission a pris en considération, dont son auteur vous donnera lecture, et qui a pour but de mettre à l'étude des comités une réforme beaucoup plus profonde que celle que je vous présenterai.

La question est délicate, parce que l'heure est ve-

nue de changer radicalement de système pour entrer dans la voie de la réduction du service militaire.

L'Etat-Major a pu croire qu'on pourrait maintenir les anciennes formules en réduisant simplement le nombre des formations du temps de paix, et qu'un service de dix-huit mois, compatible avec les nécessités de la politique de notre pays, le permettrait. Il est obligé de reconnaître aujourd'hui que, dans cette conception, le service de dix-huit mois est insuffisant, que nous n'avons plus, en vérité, qu'une armée de cadres dont l'instruction est complètement négligée, et que notre situation militaire actuelle est profondément déplorable.

L'Etat-major, en effet, oubliant les enseignements de la guerre, avait rêvé, en cas de menace de conflit avec l'Allemagne, de mobiliser dans un délai extrêmement rapide les formations du temps de paix et de procéder à une véritable attaque brusquée, pour empêcher l'armée ennemie de procéder à sa mobilisation, en jetant sur elle la totalité de nos forces actives augmentées de leurs réservistes.

L'Etat-major avait espéré pouvoir mobiliser ainsi 40 divisions dont il avait tout d'abord projeté la création. Les études faites par la commission de l'armée ont montré que bon gré mal gré il fallait réduire les prévisions de l'Etat-major à 32 divisions. C'est le chiffre qui fut adopté par la Chambre. La question est restée en suspens au Sénat.

Or, les hommes d'esprit critique, qui ont réfléchi sur les conditions dans lesquelles s'est engagée la dernière guerre, condamnent comme infiniment dangereuse cette conception de l'attaque brusquée, que les Allemands eux-mêmes ont rejetée, puisque, bien qu'on leur en prêtât l'intention, ils se sont bien gardés d'y avoir recours et qu'ils n'ont engagé leurs forces que lorsque celles-ci ont été en totalité mobilisées.

La seule conception qui puisse se soutenir, c'est la conception officielle d'avant-guerre, c'est celle de corps de couverture constitués avec des effectifs suffisants et suffisamment instruits, derrière lesquels, en cas de guerre, mobilisera la totalité de la nation, ces

corps de couverture ne devant prendre part à une action d'ensemble qu'une fois achevée la mobilisation et la concentration de la totalité des forces militaires de la France.

C'est une conception radicalement différente de celle que l'Etat-major s'est obstiné à préconiser. Elle entraîne cette conséquence que l'organisation des corps de troupe telle qu'elle était comprise jusqu'ici, ne permettant plus, dans l'éventualité d'un service réduit, d'assurer l'instruction militaire en contingent dans des conditions satisfaisantes, il faut séparer en deux cette instruction. Pendant la première partie du service, il faut placer les jeunes recrues dans de véritables écoles d'instruction, dont l'exemple peut être pris dans les écoles d'élèves-officiers, et les soustraire à tout ce qui n'est pas la formation militaire proprement dite ; dans la seconde partie de leur temps de service, il faut envoyer les jeunes soldats ainsi préparés dans des corps de couverture organisés en formations de guerre à effectifs renforcés, où ils recevront le complément d'instruction nécessaire, où les jeunes cadres se formeront à l'exercice du commandement.

Dans cette conception, les corps de couverture étant placés sur la frontière, il n'y a plus, à l'intérieur du territoire, de corps de troupes à proprement parler, il n'y a plus que des écoles, écoles de recrues et écoles de cadres. La conséquence première en sera la suppression d'un grand nombre de corps de troupes, et une réduction importante du nombre des officiers.

C'est là une organisation complètement nouvelle qu'il faut se décider à adopter. J'ai l'impression que la commission de l'armée de la Chambre est disposée à entrer dans cette voie, à laquelle se rallieront même ceux de ses membres qui ont défendu la première conception et qui reconnaissent qu'elle n'était pas viable.

Il est une deuxième raison qui rend la question délicate. La France recherche la paix par la Société des Nations. Celle-ci n'a pas de force armée à sa disposition ; elle peut exercer une grande action mo-

rale, elle peut même décréter des sanctions d'ordre économique, mais il lui est encore impossible d'appliquer aucune sanction militaire.

Si nous voulons que la Société des Nations joue le rôle efficace que nous désirons lui voir assumer, il faut que nous nous préparions à lui organiser une force armée internationale, ou plutôt une gendarmerie internationale, destinée à imposer le respect de la loi internationale du Pacte des Nations.

Or, à ce point de vue, la France est dans une situation assez particulière et peut rendre un très grand service à la Société des Nations. J'apporte ici une simple suggestion, que je crois nécessaire de jeter dans les esprits, mais qui n'est pas formulée dans mon ordre du jour parce qu'elle demande méditation et réflexion, et que c'est au Gouvernement qu'il appartient de prendre position sur cette question. Cette gendarmerie internationale, elle existe d'ores et déjà. Pourquoi ne donnerait-on pas aux armées d'occupation qui sont sur la rive gauche du Rhin le caractère d'une véritable gendarmerie internationale

Qu'est-ce qu'une gendarmerie ? C'est une force armée destinée à faire respecter la loi. Que sont les corps d'occupation qui tiennent garnison en Rhénanie, sur la rive gauche du Rhin ? Ils y ont été placés pour faire respecter le traité de paix, qui est une loi internationale pour ceux qui l'ont signé, et même pour ceux qui, en adhérant à la Société des Nations, ont accepté le nouvel état de choses.

On n'a pas donné ce caractère à cette force armée. On lui a laissé le caractère d'une armée en campagne, campant en pays vaincu. On peut penser que ce fut une faute, qui nous a donné figure d'impérialistes, cherchant à s'installer et à consolider une possession précaire par essence, alors qu'en réalité nous sommes simplement des créanciers qui ne doivent poursuivre d'autre objet que de se faire payer.

La gendarmerie internationale, quand elle existera, sera nécessairement mise à la disposition de la Cour permanente de justice internationale, et sous le contrôle de la Société des Nations Pourquoi ne pas faire adopter en principe que les forces d'occupation

seront aménagées peu à peu, en en modifiant le recrutement, pour les transformer progressivement en une gendarmerie internationale, placée sous le contrôle et à la charge de la Société des Nations ?

Lorsque cette gendarmerie sera définitivement constituée, elle ne comprendra plus que des professionnels. Nous garderons la faculté de revendiquer, tant que nous aurons droit d'occupation, le droit des alliés de se réserver l'encadrement de ces troupes. Mais si le désarmement moral suit finalement l'action que nous avons menée à Genève et qui sera poursuivie, le recrutement et l'encadrement de cette gendarmerie devront finalement et en dernier lieu être assurés par toutes les nations signataires du Pacte.

Quoi qu'on pense de cette thèse, on ne peut nier qu'il serait extrêmement difficile de constituer de toutes pièces une gendarmerie internationale ; c'est pourquoi le seul moyen de la réaliser nous paraît être de transformer une organisation qui a le grand mérite d'exister et d'en jouer déjà en partie le rôle, l'organisation militaire que nous avons déjà sur le Rhin. En tous cas, dans l'organisation militaire nouvelle que nous allons réaliser, il nous faut tenir compte de l'éventualité de la constitution d'une force armée au service de la Société des Nations et faire en sorte que cette organisation nouvelle soit assez souple pour la rendre facile.

On a objecté qu'il était impossible de concevoir une Société des Nations armée au milieu de nations désarmées. Il n'est jamais venu à l'esprit de personne de désarmer les peuples au point de les rendre incapables de répondre avec leurs propres ressources à une attaque inopinée. Le droit de légitime défense doit être reconnu à tous les pays. Il est indispensable que l'organisation militaire de chaque pays adhérent au pacte lui permette de résister à toute tentative d'agression, au moins jusqu'à l'heure où la Société des Nations viendra à son secours.

On a dit encore que la gendarmerie internationale sera toujours impuissante à elle seule à s'opposer à une nation qui voudrait à tout prix faire la guerre. Sans doute ! mais les gendarmeries intérieures sont

à elles seules insuffisantes pour assurer l'ordre, et cependant elles jouent un rôle considérable. Leur seule présence exerce une action d'intimidation qui donne à réfléchir. Ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'on est obligé de faire appel à d'autres forces armées qu'à la police ou la gendarmerie, non pour faire preuve d'autorité brutale, mais pour maintenir l'ordre et sauvegarder les biens et la vie des citoyens.

Et s'il arrivait que la gendarmerie internationale de la Société des Nations ne disposât pas d'une action de contrainte suffisante pour faire obstacle à un conflit, pourquoi ne serait-elle pas habilitée à faire appel aux ressources militaires d'autres pays ? C'est bien ainsi, d'ailleurs, que la question s'est posée, quand on a demandé à tous les pays de mettre le cas échéant à la disposition de la Société des Nations toutes les ressources dont elles pourraient disposer pour appuyer ses moyens d'action.

L'organisation militaire des pays adhérents devient donc indispensable, non seulement pour assurer leur propre défense, mais pour prêter leur concours, dans une mesure convenable, à l'action militaire de la Société des Nations. Nous en concluons que l'organisation militaire de la gendarmerie internationale de la Société des Nations ne fait nullement obstacle à l'organisation militaire des pays adhérents, et qu'au contraire elle sera toujours insuffisante si ces pays adhérents ne sont pas eux-mêmes organisés militairement d'une façon assez forte pour lui prêter un utile concours.

Ainsi, le devoir de défense nationale, et celui d'entr'aide internationale nous commandent de nous organiser solidement au point de vue militaire. Nous sommes d'autant plus incités à accepter cette obligation que nous ne sommes pas encore arrivés à ce stade où la Société des Nations sera armée, et qu'il faut que nous soyons à même de répondre au besoin par nos seules ressources à toute tentative d'agression qui viendrait à se produire. Le problème demeure donc pour nous, en toute hypothèse, d'avoir une armée solide et de tirer le meilleur parti de toutes nos ressources en hommes et en choses. (*Applaudissem.*).

Comment tirer parti de ces ressources ?

La dernière guerre a fait la preuve que, dans les grandes conflagrations comme celle que nous avons connue, la nation tout entière en réalité fait la guerre. Le nombre des hommes mobilisés est tellement considérable que la production du temps de paix est insuffisante à faire face à leurs besoins, en même temps qu'à ceux de la population civile, et qu'il devient nécessaire de faire une véritable mobilisation de l'intérieur, et non pas seulement une mobilisation industrielle, assurant la fabrication des armes et des munitions. Faute d'avoir organisé cette mobilisation avant la guerre, on fut obligé de retirer des armées, non sans grandes difficultés et sans un grand trouble, tout un personnel qui n'aurait pas dû y être envoyé.

Ainsi, à l'origine de toute organisation militaire, il importe de prévoir la mobilisation intérieure du pays, de manière à dégager tous les éléments susceptibles d'être employés en temps de guerre, non seulement dans les plus vieilles classes mobilisées militairement, mais, d'une manière plus générale, parmi tous ceux qui peuvent rendre les meilleurs services, en y comprenant même les femmes, toutes les fois que cela est possible, pour conserver à l'action militaire proprement dite le plus grand nombre de citoyens.

La loi sur l'organisation générale de la nation en temps de guerre aurait donc dû précéder toute loi d'organisation militaire, qui ne peut entrer en jeu qu'après avoir réservé toutes les forces disponibles pour la mobilisation de l'intérieur. C'est l'erreur de l'Etat-major de n'avoir pas pris conscience de cette nécessité. (*Très bien !*)

Comment nos forces armées pourront-elles ensuite être constituées, encadrées et instruites ?

Nous avons vu, pendant la guerre, que les unités mobilisées, composées de citoyens-soldats ayant quitté la caserne depuis longtemps, pouvaient constituer des formations excellentes, à la seule condition d'être convenablement encadrées. La question qui se pose est donc surtout une question de cadres. La nation armée sera forte si elle a des cadres solidement instruits.

Mais il faut distinguer, dans l'instruction, entre la formation technique et la formation militaire proprement dite. On apprend vite et sans difficulté, et cela n'a rien de militaire en soi, à nettoyer un fusil, à le charger, à en faire usage. Ce qui seulement garde un caractère spécifiquement militaire, c'est la pratique de la discipline militaire, qui ne peut s'enseigner que dans des organisations militaires, parce que le but à atteindre étant de substituer à l'action individuelle l'action collective, et d'obtenir à tout ordre donné par le commandement une exécution immédiate et automatique, ce n'est que par des méthodes spéciales, en appliquant des principes spéciaux et en y consacrant le temps nécessaire qu'on peut atteindre d'une façon suffisante au résultat cherché.

Par une judicieuse organisation, la durée de cette formation militaire peut être considérablement réduite. Il n'est pas inutile de remarquer que cette formation militaire n'est pas sans aider à la formation technique elle-même, par l'obligation qu'elle impose au jeune soldat de développer des facultés d'attention qui lui seront nécessaires par la suite.

Pour ce qui est de l'encadrement, il faut reconnaître que la question de recrutement des professionnels, sous-officiers surtout, est des plus graves. Elle l'est, parce qu'on n'a pas assuré jusqu'ici à ces sous-officiers une situation morale et matérielle suffisante. Si l'on avait voulu considérer le sous-officier de carrière comme une sorte d'éducateur militaire, comparable à ce qu'est l'instituteur dans le domaine civil, si on lui avait assuré une vie civique indépendante de sa vie de caserne et une situation matérielle honorable, on aurait obtenu aisément un encadrement convenable. On le pourrait encore maintenant. (*Très bien !*)

On a fait à cette conception de l'encadrement de l'armée par d'uniques professionnels le reproche, qui n'est pas sans valeur, de supprimer cette source de recrutement qui vient de la troupe et qui assure le renouvellement de ses cadres. C'est une question qui se pose, et qui devra être envisagée surtout au point de vue financier.

Nous avons pensé qu'il était possible de séparer nettement les cadres professionnels, les cadres d'instruction proprement dits, et les cadres de commandement, et qu'il est facile de trouver une bonne partie de ces derniers cadres dans la nation parmi les gendarmes, les agents de police. Ceux-ci ne pourraient-ils, jusqu'à quarante ans, continuer à compter dans leurs corps d'origine et, en cas de guerre, se voir remplacés dans leurs formations du temps de paix par des retraités ou des hommes renvoyés du front à la suite de blessures ou de maladies. La question est délicate entre toutes ; nous parviendrons à la résoudre.

Vous voyez donc maintenant comment se constitue notre organisation : d'une part, mobilisation de l'intérieur ; de l'autre, formation des jeunes recrues à l'intérieur, envoi des jeunes soldats sur la frontière dans des unités à effectifs renforcés, encadrement.

Il nous reste à envisager la question de l'intervention de la force armée, en cas de nécessité, dans les grands mouvements populaires.

Il n'est plus possible, avec notre conception, de faire appel aux jeunes recrues qui sont dans l'intérieur. Sera-t-il possible de faire appel dans une certaine mesure aux formations d'entraînement des corps de couverture ? Je le crois. Il ne faut pas reculer devant une idée mise en œuvre par les Suisses, et qui consiste à mobiliser, comme une période d'instruction, des formations toutes constituées pour les envoyer maintenir l'ordre sur les points du territoire où il peut être troublé.

C'est, en effet, ce que font les Suisses, qui sont organisés en milices et n'ont pas de formations armées permanentes. Chaque fois qu'il est indispensable d'appuyer l'action de la police et de la gendarmerie dans un canton, ils mobilisent dans un autre canton des unités qu'ils envoient sur place pour assurer l'ordre.

La seule chose que nous puissions demander est que cette mobilisation ne soit pas plus prolongée que celle d'une période normale d'instruction, et que les hommes qui y seront appelés ne soient employés à

cette fonction spéciale que pendant la moitié de leur temps d'appel, l'autre moitié étant consacrée à l'instruction.

Nous pensons, en effet, qu'une réduction du temps de service militaire doit s'accompagner du rétablissement des stages périodiques. Nous vous proposerons tout à l'heure d'en fixer le nombre à trois, de quinze jours chacun. Une fois les hommes instruits, il est indispensable de les affecter une fois pour toutes à des unités constituées comme elles devront l'être en temps de guerre, et de réunir périodiquement ces unités dans les formations de guerre. Les cadres se confirmeront ainsi dans leur instruction première, et les hommes, ayant appris à se connaître et à s'apprécier, retrouveront très rapidement, au jour de la mobilisation, la cohésion nécessaire. (*Applaudissem.*).

Enfin, quelle doit être la durée du service militaire ? Les conclusions dont je vous donnerai lecture ne fixent pas de chiffre formel. Nous vous proposons six mois pour le séjour d'instruction dans les écoles, et six mois dans les corps de couverture. Ce système nous permettra de réduire la durée du service à un an, peut-être même à dix ou huit mois. J'ai la conviction, pour ma part, que nous pourrons arriver un jour à une pareille réduction. La seule condition qui limitera cette réduction de durée du service est que nos corps de couverture soient constitués et qu'ils aient un effectif suffisant pour remplir leur fonction si une mobilisation devenait nécessaire. (*Applaudissements.*)

J'ajoute, en terminant, que la mobilisation devra être préparée par les états-majors et les officiers qui y sont directement intéressés. La suppression des corps de troupe de l'intérieur, auxquels se substitueront des écoles d'instruction, conduira à la création de uentres mobilisateurs que nous croyons pouvoir réaliser avec les ressources des bureaux de recrutement et de la gendarmerie réorganisés en conséquence. C'est un système complètement nouveau à édifier.

Messieurs, j'en ai fini. J'ai été un peu long. Veuillez m'excuser : le sujet est si complexe !

Pour conclure, voici l'ordre du jour que j'ai l'honneur de vous soumettre au nom dela commission :

« *Le Congrès du Parti républicain radical et radical-socialiste, réuni à Boulogne-sur-mer le 18 octobre 1924, consirérant que la politique militaire de la France est commandée par sa politique extérieure ;*

« *que la France poursuit le maintien de la paix par la Société des Nations ;*

« *que la Société des Nations ne sera en mesure d'imposer la paix au monde que lorsqu'elle disposera de moyens de contrainte propres et de la faculté de les renforcer de moyens de contrainte fournis par les nations adhérentes, celles-ci s'étant au préalable interdit toute initiative et toute possibilité d'agression spontanée ;*

« *considérant que le droit demeure pour toute Nation attaquée de défendre son indépendance et sa vie menacées, ainsi que la vie, l'indépendance et les biens de ses citoyens,*

« *considérant que, dans le double but :*

« 1° *de pouvoir se défendre efficacement en cas d'agression inopinée ;*

« 2° *de pouvoir apporter un utile concours à toute action de contrainte préparée et au besoin entreprise par la Société des Nations, toute Nation adhérente a le devoir de préparer la mobilisation et la mise en œuvre de toutes ses ressources pour le cas où la guerre lui serait imposée ;*

« *considérant que, la Société des Nations n'étant pas encore armée, le plus élémentaire souci de son existence, ne serait-ce que pour décourager de toute tentation d'agression qui pourrait en être tenté, impose spécialement à la France la nécessité d'une organisation militaire susceptible d'une grande puissance, en temps de guerre ;*

« *considérant, d'autre part, que — la guerre en a fait la preuve —,*

« 1° *la formation militaire du jeune soldat peut être assurée en quelques semaines ;*

« 2° *les formations composées de citoyens mobilisés acquièrent dans un très court délai les mêmes vertus*

militaires que les formations organisées dès le temps de paix, pourvu qu'elles soient convenablement encadrées ;

« 3° la Nation toute entière concourt aux succès de nos armes, que toutes ses forces, sans distinction d'âge ni de sexe, toutes ses ressources doivent être mises à contribution pour les assurer,

« Emet le vœu :

« 1° que l'organisation nouvelle réponde aux conditions suivantes :

« Permettre, dans l'avenir le plus proche possible, une organisation internationale de force armée au service de la Cour permanente de justice internationale et sous le contrôle de la Société des Nations ;

« Tirer, d'autre part, le rendement maximum de toutes les ressources du pays en personnes et en choses, de manière à donner à la Nation en armes le maximum de puissance défensive et, le cas échéant, le maximum de puissance offensive soit contre l'agresseur, soit dans le concours apporté par elle à la Société des Nations, tout en réduisant progressivement les charges militaires du pays en temps de paix ;

« A cet effet, mettre en œuvre les principes ci-dessous :

« La mobilisation générale de l'intérieur atteint toute la population sans distinction d'âge ni de sexe, sous la seule réserve de la mesure dans laquelle les forces et les moyens de chacun pourront être utilisés.

« Pour la rémunération : une solde assimilée et égale à la solde militaire selon la fonction, une indemnité d'entretien, une prime de travail.

« Un principe : nul ne doit tirer profit des malheurs publics.

« La mobilisation de l'intérieur préparée, les effectifs disponibles pour le service de guerre en découlent et permettent de prévoir le nombre et la composition des diverses formations, ainsi que les besoins à satisfaire.

« Les formations de guerre devront comporter chacune un minimum de professionnels.

« *L'effectif des professionnels à entretenir dans le temps de paix s'en déduira.*

« *Police et gendarmerie du temps de paix seront mises largement à contribution pour fournir ces cadres professionnels de commandement ; elles seront reconstituées par des retraités rappelés, des mobilisés devenus inaptes ou des classes les plus anciennes.*

« *La situation matérielle et morale des professionnels sous-officiers sera grandement améliorée.*

« *La mobilisation militaire proprement dite frappe tous les Français du sexe masculin de 20 à 50 ans.*

« *La formation première est d'une année, chaque classe appelée en deux fractions à six mois d'intervalle. La libération de la demi-classe libérable peut être temporairement ajournée, mais seulement par une loi.*

« *Pendant les six premiers mois, écoles d'instruction ; pendant les six derniers mois, constitution des corps de couverture pour les 3/5 des effectifs, les deux autres cinquièmes constitués par des éléments résidant sur les frontières à faible distance de leur corps de mobilisation.*

« *Les citoyens-soldats en disponibilité dans leurs foyers sont organisés en formations dont la constitution est fixée une fois pour toutes, hommes et cadres.*

« *Trois convocations, d'une durée de quinze jours chacune, dont la première un an après la libération et les deux autres à quatre ans d'intervalle l'une de l'autre, mettent sur pied à tour de rôle ces unités constituées.*

« *Pour le renforcement éventuel de la police et de la gendarmerie, il ne peut être fait appel qu'à des éléments mobilisables. En principe, ce sont des formations de guerre qui sont mobilisées pour ce service. Dans ce cas, toute convocation d'unité compte pour une convocation d'instruction.*

« *La moitié seulement de la période est employée à ce service de police, l'autre moitié est obligatoirement consacrée à des exercices de préparation à la défense nationale.*

« *La mobilisation est préparée par les états-majors,*

les officiers qui y sont directement intéressés, chacun pour ce qui le concerne, et par des centres mobilisateurs, pour le service desquels on s'efforcera de faire appel aux ressources des bureaux de recrutement et à la gendarmerie, réorganisés en conséquence.

M. le Président. — Je mets aux voix cet ordre du jour.

(Cet ordre du jour est adopté.)

Un Délégué. — Comme suite à l'exposé de M. Accambray, je serais d'avis que le Congrès, dans un geste symbolique, manifeste au Gouvernement son désir de voir appeler désormais le ministère de la guerre « Ministère de la Défense nationale. »

M. Henri Michel. — C'est une tout autre question, qui déborde le sujet que nous examinons en ce moment, et sur laquelle il vaut mieux ne pas insister. Un ministère de la défense nationale devra comprendre, en effet, les deux ministères de la guerre et de la marine. (*Très bien !*)

M. le Colonel Roux. — Au début de son discours, notre camarade, M. Accambray, vous avait annoncé qu'interviendrait sur la question militaire une autre proposition. Cette proposition, je vous l'apporte.

Voici dans quelles conditions je suis amené à prendre la parole dans ce débat. Après que la commission eut approuvé les conclusions du rapport de M. Accambray que vous venez d'adopter, elle examina une proposition que j'avais déposée sur le bureau du Congrès. Elle en fut tellement impressionnée qu'elle m'a invité à intervenir après M. Accambray, et m'a autorisé à vous présenter une motion à laquelle je demande au Congrès de bien vouloir réserver un accueil favorable.

Je reconnais que ma proposition, que je ne puis développer devant vous ainsi que je l'aurais désiré, est assez nouvelle et qu'elle nécessite un examen approfondi. C'est cet examen que je demande au Congrès de décider.

J'ajoute que, contrairement à l'opinion de M. Accambray, je ne crois pas qu'une véritable réforme militaire puisse émaner du Gouvernement. Elle viendra, comme elle est venue pour la loi de 1905, de l'initiative parlementaire.

C'est dans ces conditions que je soumets au Congrès la motion suivante :

« *La Commission de Politique extérieure et de Sécurité Nationale, ayant pris connaissance d'une résolution et d'un rapport sur le problème militaire, présentés au Bureau du Congrès par le Colonel Roux, délégué de la Fédération de la Seine et du IV° arrondissement de Paris, constate qu'il y aurait un grand intérêt pratique à examiner la réforme proposée.*

« *Ce rapport indique des innovations dont les conséquences demandent à être discutées assez longuement, et dont les caractéristiques principales sont :*

« *Organisation de la* Nation armée *d'après un type nouveau de Milice.*

« *Réduction à neuf mois consécutifs du service militaire actif.*

« *Suppression des appels de réservistes.*

« *Réduction considérable de nos dépenses militaires.*

« *La Commission, d'un accord unanime, prie le Congrès de voter la résolution suivante :*

« *Le Congrès,*

« *Sur la prise en considération de sa deuxième Commission, décide de faire imprimer pour l'envoyer rapidement à tous les Comités du Parti, le bref rapport et la résolution déposés par le colonel Roux sur le problème militaire.*

« *Ces Comités voudront bien faire connaître leur avis au Comité Exécutif du Parti, afin que sa Commission compétente en tienne compte dans un rapport qu'elle fournira sur ces propositions au prochain Congrès.* »

M. Henri MICHEL. — Au nom de la commission des affaires extérieures et de la défense nationale, que

j'ai l'honneur de présider, j'appuie la motion de renvoi de la proposition de M. le colonel Roux aux comités pour étude et consultation.

M. le Président. — Il n'y a pas d'opposition ?... Il en est ainsi décidé.

M. Fieschi. — Je prie le Congrès de bien vouloir voter le vœu suivant, qui porte, outre ma signature, celles de MM. Ferdinand Buisson, Grisoni, Accambray, Cauderon, Louis Besse, Ripault, Paul Falot, Gavaudan, Honnorat, Fabius de Champville, Albert Garnier, Bauzin, Maurice Lévy, Romany, Parenty, Jammy Schmidt, Œsinger, Bouyssou, Henry Lévy, Dr Bloch, Montigny, Berthod, Pfeiffer, Eugène Lautier, André Escoffier, L. Thiéry, Dellac, Émile Magnien, Ricci, Renard, Hamelin et Aubin :

« *Le Congrès, prenant acte de la réintégration du général Sarrail, exprime le désir que cette première réparation soit suivie bientôt d'une désignation au Commandement que peut hautement revendiquer ce grand soldat, ce grand chef militaire et républicain, victime de sa fidélité aux principes qui sont les nôtres.* »

M. le Président. — Je mets ce vœu aux voix.

(Ce vœu est adopté.)

LA POLITIQUE AGRICOLE

M. le Président. — Notre ordre du jour appelle en dernier lieu l'examen de la politique agricole, dont le rapporteur est M. Georges Chauvin. Je lui donne la parole.

M. Georges Chauvin, *rapporteur*. — L'heure tardive m'impose le devoir d'être bref, bien que le problème agricole soit un de ceux, qui, par leur importance mériteraient de retenir plus longuement l'attention d'un grand Parti comme le nôtre.

Deux chiffres suffiront à mettre en évidence l'intérêt capital des questions agricoles en France : les

travaux agricoles emploient 47 p. 100 de la population française ; la production nationale, tant dans le règne animal que dans le règne végétal, est annuellement d'environ 55 milliards de francs. Cette production serait supérieure si nos méthodes culturales, abandonnant les procédés routiniers, s'inspiraient plus souvent des découvertes scientifiques modernes.

Comment pourrait-il en être autrement ? Alors que nous avons vu se développer, au cours de ces dernières années, les écoles pratiques d'industrie et de commerce, l'organisation des écoles professionnelles d'agriculture est tout à fait insuffisante. Les questions agricoles devraient prendre une place plus grande dans l'enseignement de la nation. (*Très bien !*)

L'enseignement agricole devrait figurer obligatoirement dans les programmes des lycées. J'entends bien qu'on me répondra : « A quoi bon enseigner les matières agricoles dans les lycées à des jeunes gens dont le programme d'études est déjà surchargé, et qui ne se destinent pas à la profession d'agriculteur ?» Mais n'est-ce pas précisément un moyen, à l'heure où l'on parle tant de la nécessité du retour à la terre, d'y acheminer des citadins, et d'y retenir des ruraux ?

Cet enseignement agricole est aujourd'hui donné dans des proportions trop modestes dans les écoles normales : il l'est d'une façon plutôt livresque que pratique dans les écoles primaires. Nous désirons qu'à côté de chaque école normale, et de chaque école primaire, surtout dans nos campagnes, se trouvent des champs d'expérience qui inciteront les enfants, futurs propriétaires paysans ou simples ouvriers agricoles, à rompre délibérément avec la routine, pour s'inspirer des méthodes scientifiques. (*Applaudissements.*)

Sans insister davantage sur ce point, car le temps nous manque, j'aborde immédiatement le problème de la politique des engrais, qui retient particulièrement l'attention du monde agricole, et qui mériterait de retenir l'attention de tous, car elle est intimement liée à la politique de la vie chère.

A l'heure où l'on demande à l'agriculteur de semer plus de blé, de le livrer au commerce à des condi-

tions permettant au boulanger de vendre son pain à un prix raisonnable, nous devons avant tout nous soucier de faciliter les moyens de production du blé parmi lesquels figurent au premier plan les engrais.

Au seuil de cet important problème, nous rencontrons une des manifestations les plus néfastes de la politique économique désastreuse suivie par le Bloc National. (*Applaudissements.*) Le Bloc National, dans ce domaine de notre activité nationale comme malheureusement dans tant d'autres, a laissé se constituer de véritables trusts de sociétés dont la puissance est telle qu'elles ont monopolisé le commerce des engrais, si bien que l'agriculteur n'a plus, pratiquement parlant, la possibilité de discuter le prix d'achat des engrais dont il a besoin.

A quelque maison que vous vous adressiez pour obtenir des superphosphates, ne vous faites aucune illusion : le prix sera toujours le même, la Compagnie de Saint-Gobain ayant monopolisé le marché. Nous avons, nous les élus du cartel des gauches, pris l'engagement de nous dresser impitoyablement contre ces affameurs de la Nation. (*Applaudissements.*)

Nous demandons au Gouvernement d'agir énergiquement contre ces grands trusts. Si des mesures extraordinaires sont nécessaires, qu'il n'hésite pas à les prendre ! (*Très bien !*) Je l'ai dit dans une autre enceinte : il ne faut pas qu'aux yeux des électeurs qui nous ont fait confiance le 11 mai nous apparaissions comme de timides girondins ; nous devons nous inspirer des grands conventionnels. (*Applaudissem.*)

Cette politique des engrais appelle une autre observation. Aux termes du traité de Versailles, l'Allemagne doit nous livrer au titre des réparations en nature des quantités d'engrais assez importantes. Nous demandons au Gouvernement de mettre ces engrais directement à la disposition des agriculteurs, afin de leur éviter de passer par des intermédiaires qui exerceraient là encore leur lucrative industrie, et pour éviter que se renouvelle un scandale analogue à celui de la liquidation des stocks de guerre.

Dans le même ordre d'idées, la politique du Bloc National a permis aux machines agricoles si néces-

saires dans une nation comme la nôtre où la main-d'œuvre se fait de jour en jour plus rare, d'atteindre des prix qui ne sont nullement en rapport avec la dévalorisation du franc.

Est-il nécessaire de vous citer des exemples ? Une moissonneuse-lieuse, qui valait de 800 à 900 francs en 1914, qui devrait normalement coûter aujourd'hui 3.000 ou 3.500 francs, est payée jusqu'à 5.000 et même 5.500 francs. Pourquoi ? Parce que, là encore, nous nous trouvons en présence du malthusianisme économique suivi par le Bloc National. Afin de réserver à cinq ou six gros industriels la fabrication exclusive des machines agricoles en France, et de leur permettre de réaliser des bénéfices scandaleux, on a instauré de prohibitifs tarifs douaniers à l'importation des machines agricoles ; on a ainsi déterminé une élévation des prix qui empêche les petits et même les moyens agriculteurs d'acheter ces machines agricoles dont le manque de main-d'œuvre leur fait un urgent besoin.

Nous demandons au Gouvernement de favoriser la production nationale ; mais nous le prions aussi, si les industriels se montraient trop exigeants, d'ouvrir largement les frontières jusqu'au moment où les machines agricoles reviendront à des prix raisonnables. (*Applaudissements.*)

Ces machines agricoles pourront d'ailleurs être utilement achetées par les organisations agricoles lorsque leur prix de revient trop élevé s'oppose à ce qu'elles soient acquises directement par ceux qui n'étaient hier encore que des ouvriers et qui auront accédé à la petite propriété. Ceci m'amène à parler des organisations agricoles.

D'une manière générale, le paysan a un esprit extrêmement particulariste. Ce n'est que difficilement qu'il est arrivé à former des syndicats et des organisations agricoles, et encore ces groupements n'ont-ils pas pris tout le développement auquel ils pourraient légitimement prétendre. Quelle en est la raison ?

C'est qu'ils ont pris assez souvent la forme syndicale, prévue par la loi de 1884. Or, n'oublions pas

que l'agriculteur peut échapper du jour au lendemain au syndicat dans lequel il est entré. Il faudrait que les syndicats créés par les efforts bénévoles de ceux qui en ont pris l'initiative soient assurés d'une existence assez longue pour pouvoir réaliser une œuvre utile. Je ne demande pas aux agriculteurs de former des vœux perpétuels et de se lier à leurs syndicats pour leur vie entière. Encore faut-il que les comités d'organisation de ces syndicats disposent de cotisations d'un caractère assez constant pour leur permettre d'accomplir leur besogne. Une modification de la loi de 1884 s'impose dans ce sens.

A cet égard, permettez-moi de dire à tous les militants de nos départements : Ne laissez pas pénétrer dans vos syndicats agricoles et en prendre la tête des hommes qui presque toujours envisagent leur intérêt politique plutôt que l'intérêt professionnel de l'agriculteur. Agriculteurs républicains, groupez-vous, et ne permettez pas à ceux qui s'introduisent chez vous de faire de la politique anti-républicaine sous prétexte de faire de la politique agricole. (*Applaudissements.*)

Une des graves questions qui doivent retenir notre attention est celle de la main-d'œuvre. Dans nos campagnes, elle se raréfie de plus en plus. Sans vouloir rechercher toutes les causes de la désertion rurale, je me borne à indiquer qu'à côté des causes générales de diminution de la population qui affectent aussi bien la ville que la campagne, il en est qui sont spéciales à celle-ci.

Il faut avoir le courage de dire à ceux de nos agriculteurs qui ont réalisé pendant ces dernières années des bénéfices appréciables : « Avez-vous fait le nécessaire pour retenir vos ouvriers à la campagne ? Avez-vous pris envers eux toutes les mesures d'humanité qui s'imposent ? » Parlons net et clair. Je l'ai dit dans le rapport imprimé au Bulletin : devrait-on encore voir ce spectacle de grabats infects derrière les animaux, érigés à la qualité de lits pour les charretiers et les vachers ? (*Applaudissements.*)

Les Gouvernements républicains qui se sont succédé avant 1914 ont accompli un sérieux effort de lé-

gislation sociale. Mais cet effort s'est appliqué surtout à l'amélioration du sort de la classe ouvrière urbaine ; on ne s'est pas assez occupé de celui des ouvriers de la campagne. Prenons garde ! Que les élections dernières soient pour nous un enseignement !

Jusqu'avant la guerre, l'ouvrier rural était sous l'emprise de son patron ; il mangeait avec lui. La guerre l'a émancipé ; elle l'a éveillé ; il cherche à se renseigner. Prenons garde que, de la droite où il était sous l'obédience de son patron, il ne passe à l'extrême-gauche où les communistes l'appellent, si nous, radicaux et radicaux-socialistes, nous ne nous penchons pas attentivement sur son sort pour l'améliorer comme il a le droit de vouloir qu'il le soit !

L'amélioration de la situation des ouvriers ruraux sera certes un remède à la crise de la main-d'œuvre, car nous pourrons espérer dès lors que ces ouvriers n'inciteront plus leurs enfants à déserter la campagne comme ils le font trop souvent. Mais, outre des raisons matérielles, il est aussi, vous l'avez compris, des raisons d'ordre moral.

Autrefois, la population des campagnes était assez croyante. Il y avait des fêtes à l'Eglise. Les femmes s'y rendaient pour montrer leurs atours ; les hommes y allaient pour remplir les fonctions que M. le Curé voulait bien leur confier. Il faut reconnaître qu'en général dans nos campagnes l'influence du prêtre se fait chaque jour moins grande ; les églises sont moins fréquentées. Pour remplacer ces manifestations religieuses où le paysan aimait à se rendre, on n'a rien fait. Le paysan ne trouve plus aucun plaisir au village, et, lorsqu'il a passé par la caserne, il n'a plus qu'une idée : retourner vers la ville, dont il n'a aperçu que les aspects enchanteurs.

C'est donc le devoir des républicains de faire que les lois d'hygiène soient appliquées dans les moindres hameaux, que l'électricité y soit distribuée, que des postes de télégraphie sans fil y soient installés, en un mot que le confort y règne. Le jour où nous aurons amélioré les conditions de vie matérielle et morale de l'habitant des campagnes, où la ferme ne sera plus isolée du reste de la Nation, nous pourrons es-

pérer que l'ouvrier agricole comprendra enfin que la campagne présente des avantages et qu'elle est préférable à la ville. (*Applaudissements.*)

Mais il faut reconnaître que, quels que soient nos efforts immédiats pour la retenir aux champs, la main-d'œuvre agricole nous manquera pendant de longues années encore. Il nous faut donc envisager une politique d'immigration, à laquelle certains de mes collègues ont fait allusion dans leur rapport et que j'approuve pour ma part.

Profitant des tendances que manifestent certaines nations telles que l'Italie, la Tchéco-Slovaquie, la Pologne, faisant appel à la main-d'œuvre étrangère. Mais il importe de ne pas laisser se constituer sur notre sol de véritables ilôts étrangers. Une politique rationnelle d'immigration doit être pratiquée, qui permette de filtrer, pour ainsi dire, ce sang nouveau pour le répandre peu à peu sur l'ensemble du territoire français.

Il faut aussi que ces étrangers puissent acquérir, dans un délai aussi bref que possible, la qualité de Français, car il serait inadmissible qu'ils soient venus chez nous pour goûter seulement les agréments de notre patrie sans être astreints à toutes les obligations des nationaux. (*Applaudissements.*)

M. Fabius de Champville. — C'est ce que nous avons voté dans un vœu.

M. Chauvin, *rapporteur*. — Oui. Il est indiscutable que les articles du Code civil qui régissent la naturalisation sont archaïques, ne répondent plus aux nécessités de l'heure présente. Ils doivent être modifiés sans retard aussi complètement qu'il sera nécessaire.

Messieurs, je m'excuse d'avoir aussi longuement retenu votre attention. Il resterait encore bien des questions à examiner.

Les questions d'assurances, qui ont été traitées par des orateurs précédents, appelleraient encore quelques remarques. Le paysan, qui s'assure en général contre l'incendie, répugne à l'idée de l'assurance con-

tre les intempéries. Quand il en est victime, il s'adresse à la bienveillance de l'État. Mais quelle poussière de crédit lui arrive sur les subventions qui sont accordées à cet effet ! En dépit des préjugés des campagnes, il faut faire comprendre au paysan la nécessité de la prévoyance et instituer à son profit l'assurance obligatoire.

D'autre part, une loi de décembre 1922 a étendu aux ouvriers agricoles la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail, mais elle est encore insuffisante pour avoir été trop calquée sur sa devancière et ne s'applique pas en particulier aux parents du cultivateur. Celui-ci, vous le savez, a très souvent pour collaborateurs ses enfants, qui travaillent avec lui depuis l'âge de douze ou quatorze ans jusqu'à leur départ à la caserne. S'ils sont victimes pendant cette période d'un accident du travail, la loi ne leur est pas appliquée. Une refonte de notre législation s'impose à cet égard.

Une autre question importante est celle du crédit agricole. On me dira que le crédit agricole est organisé, qu'on accorde aux ouvriers agricoles sérieux qui veulent accéder à l'exploitation agricole des prêts à court terme, à moyen terme et à long terme. Je le reconnais, mais il ne suffit pas de répandre quelques billets de mille francs dans chaque commune et l'on ne doit pas être si parcimonieux pour mettre des capitaux à la disposition des ouvriers agricoles dignes d'intérêt. Sans doute, il est malaisé de consentir des dépenses nouvelles à une heure où notre budget s'équilibre si difficilement ; mais n'oublions pas qu'il ne s'agit là que d'une avance productive, car si des mesures ne sont pas prises pour assurer l'exploitation des terres cultivables, c'en est peut-être fait de notre nation.

Et, puisque je parle des terres cultivables, laissez-moi vous dire un mot d'une dernière question. Je ne sais si vous avez l'occasion de voir dans vos régions le spectacle, auquel nous assistons en Normandie, de terres riches et fécondes que de puissants industriels, ne sachant que faire de leur argent, achètent par milliers d'hectares pour les transformer en ter-

rains de chasse. La nation française ne peut permettre qu'il en soit ainsi, à l'heure où elle est obligée de faire appel aux blés étrangers. (*Applaudissem.*).

J'aurais voulu pouvoir traiter plus complètement ces problèmes agricoles, dont je n'ai souligné que les grandes lignes. Je dis à nos militants : ne nous désintéressons jamais du monde rural, parce que c'est en lui que la France trouvera ses moyens de relèvement. Montrons-lui qu'en dépit des mensonges de nos adversaires nous sommes les ardents défenseurs de ces agriculteurs laborieux qui doivent demeurer de bons et solides républicains. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Le Congrès approuvera certainement les conclusions qui découlent tout naturellement de l'exposé si intéressant de M. Chauvin. (*Adhésion unanime.*)

M. Garnier. — Comme suite au rapport sur les questions agricoles, je soumets au Congrès le vœu suivant, concernant le fonctionnement des conseils de discipline dans l'administration des haras :

« *Considérant que les Conseils de discipline auxquels peuvent être déférés les agents des Haras sont composés de la manière suivante :*

« *trois officiers et deux agents,*

« *Considérant que l'expérience montre que les agents déférés à ces conseils sont toujours mis en minorité et très fréquemment révoqués,*

« *Considérant qu'il est indispensable de donner aux agents des Haras des garanties d'impartialité dans l'examen de leurs dossiers :*

« *Le Congrès émet le vœu :*

« *Que la composition des Conseils de discipline soit ainsi fixée :*

« *Trois officiers et trois agents des Haras ;*

« *Et que la minorité de faveur soit prise en considération par M. le Ministre de l'agriculture.* »

(Ce vœu est adopté.)

L'ELECTORAT ET L'ELIGIBILITE DES FEMMES

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Mordret, au nom de la première commission.

M. MORDRET. — La question que la première commission m'a donné mandat de rapporter devant le Congrès est assez délicate, car il s'agit de l'électorat et de l'éligibilité des femmes. Nous avions déjà le bouquet aux couleurs nationales ; il y manquait le ruban. C'est ce ruban que je vous demande de ne pas refuser, en adoptant les deux vœux suivants qui vous sont présentés par l'unanimité de la commission :

« *Que soient votées au plus tôt par le Parlement les mesures qui, dans le Code civil, feront disparaître la situation d'infériorité et de servitude de la femme mariée ;*

« 2° *Que le droit d'éligibilité et d'électorat aux Conseils municipaux (sans que ces droits puissent être disjoints), soit accordé aux femmes à partir des élections municipales de* 1929. »

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix ces vœux.

(Ces vœux sont adoptés.)

M. MORDRET. — Sur un troisième point, un amendement mis aux voix a recueilli sept voix contre sept. Il est ainsi conçu ;

« *Qu'aux élections municipales de* 1925 *les femmes aient le droit d'éligibilité.* »

M. BODEREAU. — Il ne faut pas qu'une confusion s'établisse entre l'électorat et l'éligibilité. Ce n'est que lorsque la femme aura fait son apprentissage politique qu'elle pourra utilement exercer ses droits.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets ce troisième vœu aux voix.

(Ce vœu est adopté.)

RESULTAT DES ELECTIONS AU BUREAU DU COMITE EXECUTIF

M. le Président. — Voici les résultats des élections au Bureau du Comité exécutif :

Vice-présidents :

3 parlementaires :

MM.	Henri Michel	286	voix
	Cazals	233	—
	Louis Pasquet	210	—

5 non parlementaires :

MM.	Lévy-Ullmann	247	—
	Couyba	241	—
	Renard	178	—
	Albert Chevalier	165	—
	Lefranc	150	—

Secrétaires :

6 parlementaires :

MM.	Senac	333	—
	Nogaro	333	—
	Chauvin	328	—
	Caffort	327	—
	Chaumie	326	—
	Lambert	324	—

4 non parlementaires :

MM.	Tony-Révillon	232	—
	Cathala	216	—
	Dr Schmitt	117	—
	Albert Kahn	115	—

(*Applaudissements.*)

(La prochaine réunion est fixée au lendemain, 9 h., et la séance est levée à 19 h. 35 m.).

SIXIEME SEANCE

Dimanche, 19 octobre, matinée

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Camille PICARD, député des Vosges, assisté de MM. LISBONNE, sénateur, PAGANON, LASALLE, HULIN, LAFAGETTE, députés, MORIETTE, MAMET, Lucien LE FOYER, POSTEL, et GIROD, *vice-présidents*, et de MM. ESCOULENS, député, de SAINT-FUSCIEN, PAILLARD, Paul PEYRE, BLOND et Albert KAHN, *secrétaires*.

M. Félix BOUFFANDEAU, *secrétaire général.*

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT

Mesdames,

Citoyens,

Je ne me méprends pas sur le sentiment qui a inspiré cette grande Assemblée en m'appelant à l'honneur de présider notre dernière séance.

Le Congrès de Boulogne-sur-Mer, qui réunit les délégués des militants de la fraction de beaucoup la plus considérable des partis de gauche et de tous les partis politiques français, a voulu marquer sa sympathie à ma chère Lorraine, berceau de la famille du Président Edouard Herriot, et dont la capitale demeure légitimement fière d'avoir été, il y a 17 ans déjà, le siège de notre VIIe Congrès National où la Déclaration du Parti fut l'œuvre du jeune et éminent maire de Lyon, aujourd'hui notre chef et le chef incontesté de la Démocratie Française. (*Vifs applaudissements.*)

La Lorraine, toute la Lorraine et j'ajoute, tous les Alsaciens bien informés, tous les républicains, ont comme nous tous, une gratitude infinie pour le Président Edouard Herriot, le réalisateur de la victoire (*Applaudissements*), avec lui ils veulent l'application

dans les provinces désannexées, des lois libérales et tolérantes, des lois fondamentales de la République qui feront vraiment des Alsaciens et des Lorrains, les frères libres et égaux de tous les autres Français.

Alors, nous aurons, enfin, comme l'a dit avec tant de force et de patriotisme, notre collègue et ami Œsinger, de Strasbourg, dans la France définitivement reconstituée, la République une et indivisible. (*Applaudissements prolongés.*)

Au nom de tous les membres du Bureau et en mon nom personnel, je vous remercie de tout cœur d'avoir bien voulu nous appeler à diriger les travaux de cette séance à l'issue de laquelle nous irons recevoir et acclamer Edouard Herriot, le libérateur de la Démocratie et l'organisateur de la Paix. (*Bravos. Cris de « Vive Herriot ! »*)

LES HABITATIONS A BON MARCHE

M. le Président. — La parole est à M. Michelis, rapporteur de la commission des habitations à bon marché.

M. Michelis, *rapporteur.* — Le Congrès se souvient que dans sa séance d'hier matin il a renvoyé à la commission trois vœux présentés en séance et qui nécessitaient un examen. Après avoir procédé à cette étude, je demande au Congrès d'adopter les vœux suivants :

1° Vœu de M. Faugère :

« *Le Congrès,*

« *Dans le but de conjurer la crise du logement,*

« *Emet le vœu :*

« *Que les communes utilisant les dispositions de la loi qui leur permettent de construire des habitations à bon marché pour les familles nombreuses et que, lorsqu'il n'existe pas sur le lieu de la situation des offices publics d'habitations à bon marché, la gestion de ces habitations soit confiée aux bureaux de bienfaisance.* »

2° Vœu de M. Blondl :

« Le Congrès,

« Dans le but de conjurer la crise du logement,

« Emet le vœu

« 1° que soient mis à la disposition des municipalités ou des offices publics d'habitations à bon marché, les bâtiments publics inutilisés, notamment des casernes, afin de les transformer en locaux d'habitations ;

« 2° que des mesures législatives soient prises sans délai afin qu'il ne soit jamais permis de laisser inhabité un logement, qu'il soit vacant par le fait du propriétaire, qu'il soit en double emploi à la disposition du locataire ;

« 3° qu'il soit permis, sans perdre le bénéfice des lois de prorogation ou de limitation, des prix des loyers, d'échanger les locaux d'habitation, avec l'autorisation du juge de paix. »

3° Vœu de M. Paul Denise :

« Le Congrès radical et radical-socialiste :

« Affirmant à nouveau sa volonté d'exiger des pouvoirs publics, l'étude et la mise en pratique de toutes mesures propres à apporter un remède efficace à la crise de l'habitation,

« Considérant que la solution du problème ne peut se trouver que dans une politique d'intervention déjà admise par le Congrès :

« Emet le vœu

« Que le Gouvernement, s'engageant résolument dans cette politique, examine sans délai, parmi les moyens de réalisation proposés celui qui tend, sans imposer de charges nouvelles aux contribuables et aux finances publiques, — au moyen de la création de valeurs *gagées par l'hypothèque, sur les immeubles construits, — à donner à l'angoissante question du logement une solution démocratique, conforme à la doctrine de notre parti. »*

M. le Président. — Qu'il me soit permis en pas-

sant de saluer le citoyen Paul Denise, dont le nom nous est cher, puisqu'il est le beau-frère du grand militant que fut Camille Pelletan.

Je mets ces vœux aux voix.

(Ces vœux sont adoptés.)

LA CARTE DU PARTI

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la question de la carte et des ressources financières du Parti.

La parole est à M. Postel, rapporteur de la commission de propagande et d'organisation du Parti.

M. POSTEL, *rapporteur*. — Mes chers collègues, après tous les brillants discours que vous avez entendus au cours de ce Congrès, il y a quelque témérité à vouloir encore retenir votre attention sur des sujets d'une plus modeste envergure sinon d'un moindre intérêt, comme celui dont j'ai à vous parler.

Cependant, dans le programme général des rapports à vous présenter, votre Commission de la Propagande et Organisation a cru devoir faire une place spéciale à la question de la Carte et des Ressources du Parti. Il n'aurait guère été compréhensible qu'il en fût autrement, car les finances d'un Parti sont, à vrai dire, le critérium de sa force et de son organisation. Tous les grands Partis, les Socialistes, les Communistes ont des organisations financières puissantes : leur recouvrement de cotisation sont supérieurement réglés et s'opèrent avec la plus rigoureuse ponctualité. C'est même là une des principales causes de leur force électorale. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour notre Parti ? Serions-nous donc incapables du même effort et de la même solidarité ? Nous nous refusons à le croire.

Nous n'avons pas d'autres prétentions que de vous présenter les considérations générales, utiles, à notre avis, à mettre sous les yeux de nos militants, pour les convaincre ou les entretenir de la nécessité et les encourager dans leur devoir d'assurer le développement de plus en plus grand de nos ressour-

ces financières et une rentrée de plus en plus importante de nos recettes, en rapport avec l'augmentation de nos dépenses et de nos besoins.

Vous n'ignorez pas, mes chers Collègues, que la réforme du mode de scrutin des élections législatives peut apporter un grand changement dans vos organisations ou l'importance respective de chacune d'elles, en ce sens qu'apparaît de toute évidence la nécessité de multiplier partout des organismes sinon nouveaux, du moins d'une fonction un peu différente et plus importante de Fédérations d'arrondissement et même de circonscription, autant qu'il sera établi de ces divisions électorales pour l'élection d'un député. Et alors vous vous rendez compte de l'immense intérêt, nous dirons même du besoin absolu de créer des Comités Communaux et groupements cantonaux dans toute la France et de propager et multiplier en même temps et dans les mêmes proportions toutes les catégories de ressources, tous les modes de recettes possibles, pour permettre à nos militants d'avoir assez de force et d'autonomie pour se dresser, si besoin, dans un arrondissement où une circonscription, contre la toute-puissance d'un candidat ou d'un élu qui n'aurait d'autre qualité que celle de l'argent.

Tel est le principal objet de nos observations : faire toucher du doigt à tous ces vérités profondes, qui sont autant d'ordre moral et de probité politique que de caractère financier, mais qu'il est nécessaire de toujours redire pour bien les faire pénétrer dans le cœur de tous nos Adhérents.

Nous rappelons, mes chers Collègues, qu'une de nos premières et principales ressources du Parti, énumérées à l'article 70 de notre Règlement, est *la carte du Parti*, ce moyen puissant de propagande, à la diffusion duquel se sont appliqués si ardemment nos amis Franklin-Bouillon et Bouffandeau. Il y a eu déjà plus de 50.000 de ces cartes de vendues. C'est quatre fois plus, c'est 200.000 qu'il nous faut placer et que nous placerons si vous voulez bien répondre à notre appel. (*Applaudissements.*)

Il y a encore les carnets de tickets, à la création

desquels se sont intéressés si activement deux autres de nos amis : Fabius de Champville et Leroi, mais qui n'ont pas encore été mis en application. Il est bon que le Congrès donne mandat à son comité exécutif pour que ce mode de recettes soit aussi mis en usage. Il faut également faire appel aux dons et souscriptions des plus fortunés de nos collègues. Fortune, comme autrefois noblesse, oblige.

Citoyens, nous commettrions une lourde faute si nous nous endormions sur les lauriers magnifiques de la victoire du 11 mai, dont vous avez salué plusieurs fois, au cours de ce congrès et avec tant d'enthousiasme le grand Artisan, notre chef éminent, Monsieur Edouard Herriot. Mais, maintenant que nous sommes le Parti *au pouvoir*, c'est contre nous que vont converger et convergent déjà avec ardeur tous les assauts, tous les coups, les mauvais coups des partis extrêmes de la réaction et du communisme. Défendons-nous ! Protégeons-nous, non seulement avec notre courage, nos convictions, mais aussi avec ...*nos cotisations*, qui sont d'abord le « nerf de la guerre », et, plus encore, l'instrument de notre indépendance et de notre liberté civiques. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Au nom du Congrès, je remercie M. Postel, dont la compétence en matière d'organisation nous est si utile.

La parole est à M. Rousseau.

M. Rousseau. — Je trouve un peu ridicule pour un grand parti comme le nôtre, qui est aujourd'hui au pouvoir, de se contenter d'une cotisation aussi infime. Il suffit de payer 50 centimes à un organisme central pour avoir la carte du Parti. Je propose de porter à 1 franc le montant de cette carte. Cela n'a rien d'excessif, et nous doublerons ainsi nos recettes.

M. Félix Bouffandeau, *secrétaire général*. — La carte du Parti est l'institution à laquelle nous tenons le plus. Votée par le Congrès de Pau et fixée

à 2 francs, la carte, avant la guerre, n'était prise tout au plus que par quelques centaines d'adhérents.

Depuis, votre secrétaire général en a fait une affaire personnelle. Nous nous sommes attachés à ce que l'institution de la carte du Parti devienne une réalité, et nous voulons qu'elle soit une obligation. Votre commission a fait prendre une décision aux termes de laquelle nul ne pourra désormais recevoir la carte de delégué au Congrès s'il n'est possesseur de la carte du Parti. (*Très bien !*)

Nos Fédérations placent par milliers des cartes fédérales. Elles ne peuvent pas arguer de la dépense qu'on leur impose pour refuser d'y substituer la carte du Parti, parce que nous avons voulu que cette carte fût délivrée à un prix très minime.

Nous avons longuement discuté sur ce prix. Certes, mon cher Rousseau, il peut paraître séduisant de fixer à 1 franc le prix de la carte vendue aux Fédérations et aux Comités Mais je vous prie de réfléchir que nous sommes encore dans la période de première application. Ce que nous voulons, c'est que les centaines de milliers de militants que nous comptons dans le pays, qui figurent à l'effectif de nos Fédérations départementales, des Fédérations d'arrondissement — quand le scrutin d'arrondissement nous aura été restitué, — et dans nos Comités et nos petits groupements, aient tous entre les mains la carte du Parti. Au lieu de 50.000 ou 60.000 cartes, chiffre auquel nous sommes arrivés cette année, c'est par 200.000 ou 300.000 que devra se compter le nombre des cartes délivrées lors du prochain Congrès. (*Applaudissements.*)

C'est pourquoi, je vous demande instamment de ne pas modifier ce chiffre de 50 centimes, qui permet à vos Fédérations et à vos Comités de fixer leurs cotisations aux taux qu'ils veulent. Et, pour que nous ayons toutes les ressources dont nous avons besoin, exigez de tous les militants que les décisions du Congrès soient partout respectées et qu'ils aient tous la carte du Parti, qui d'ailleurs est rédigée de telle sorte qu'elle représente à la fois, pour eux, la carte

du Parti, celle de la Fédération et celle du Comité. Elle répond ainsi à tous les besoins. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Nous pouvons nous en rapporter à l'expérience et à la compétence de M. Bouffandeau, qui nous sont aussi précieuses que son incomparable dévouement. (*Applaudissements.*)

M. Bodereau. — J'insiste sur les dernières paroles de M. Bouffandeau, et je suis autorisé à en parler, car je suis un des initiateurs de la carte du Parti.

Il a échappé à un certain nombre de Comités qui trouvent que le prix de 50 centimes est trop élevé que, moyennant cette modeste somme, ils s'épargnent des frais beaucoup plus considérables. La carte du Parti, en effet, et M. Bouffandeau a eu raison de le souligner, est à la fois, par la façon dont elle est rédigée, la carte du Parti, celle de la Fédération et celle du Comité local. Or, il n'est pas une Fédération ou un Comité qui puissent délivrer à leurs adhérents une carte leur coûtant moins de 50 centimes, et ils économisent ainsi 1 franc sur chaque carte. Que les comités prospères s'offrent le luxe d'avoir des cartes particulières, s'ils le veulent ! C'est leur affaire. Mais il est indéniable que la carte du Parti, telle qu'elle est représentée, leur en permet l'économie. (*Très bien !*)

M. Leroy. — Je m'étonne qu'un grand Parti comme le nôtre puisse se taxer de pauvreté, et je voudrais y insister très brièvement.

Voyez ce qu'ont fait en Angleterre les grands partis politiques, qui sont installés dans de magnifiques immeubles dont ils sont propriétaires ! alors que notre pauvre Parti radical et radical-socialiste est logé dans un immeuble qui est indigne de lui !

M. Félix Bouffandeau, *secrétaire général.* — C'est un local très démocratique, soyons-en fiers, car on y a fait du bon travail, et je ne voudrais pas le quitter. Il est historique. (*Très bien !*)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous sommes un grand parti populaire et démocratique, et il est tout naturel que nous ayons un local démocratique et modeste. Que M. Leroy me permette de lui rappeler — il le sait d'ailleurs — qu'on a fait de grandes choses pour la République et pour le pays, rue de Valois ! M. Bouffandeau a raison : nous sommes justement fiers de ce local modeste. Gardons-le et continuons à y faire de bonne besogne. (*Très bien !*)

Rendons surtout accessible aux grandes masses populaires l'entrée dans notre Parti en maitenant provisoirement, sauf à y revenir au prochain Congrès, la carte du Parti à 50 centimes, comme nous le demande notre secrétaire général. (*Assentiment.*)

Je mets donc aux voix les conclusions du rapport de M. Postel.

(Ces conclusions sont adoptées.)

LA POLITIQUE COLONIALE

M. LE PRÉSIDENT. — Notre collègue, M. Archimbaud, avait été chargé du rapport sur la politique coloniale. Mais, son père étant gravement malade, il s'est excusé auprès de M. Bouffandeau de ne pouvoir assister à ce Congrès, et nous lui envoyons, avec nos meilleurs vœux de rétablissement pour la santé de son père, le témoignage de notre sympathie.

Sans doute, en son absence, quelques-uns de nos collègues coloniaux prendront la parole au pied-levé pour préciser les principes du Parti en matière coloniale. Qu'il me soit permis, comme élu des Vosges, de leur dire toute ma gratitude, puisqu'aussi bien lorsqu'on parle de politique coloniale, on ne peut oublier le rôle prépondérant qu'a joué dans les destinées du pays le grand Français qu'était Jules Ferry, à qui nous devons non seulement l'empire colonial dans la France reconstituée, mais l'école laïque qui, comme nos colonies, tient une place si décisive dans notre victoire. (*Applaudissements.*)

La parole est à M. Auguste Brunet, député de la Réunion.

M. Brunet. -- Comme vous l'a dit notre président, c'est au pied levé que — répondant au sentiment de mes collègues coloniaux, auxquels veut bien s'associer, je crois notre ami Lautier je suis amené à substituer notre collègue Archimbaud, retenu. J'estime, en effet, qu'il n'est pas possible que dans un grand Congrès national de notre Parti, la question coloniale soit exclue de l'ordre du jour.

Notre président le rappelait tout à l'heure : les colonies ont joué un grand rôle dans la victoire ; nous ne pouvons l'oublier. La guerre a fortifié la notion d'une plus grande France de 100 millions d'habitants, justifiant les vues prophétiques de Jules Ferry !

Nous avons vu, à côté des enfants de nos vieilles colonies, les colonies noires — sénégalaises, soudanaises et malgaches — assumer leur large part de sacrifices, d'autant plus émouvants peut-être que ceux qui tombaient ne savaient pas toujours qu'ils sauvegardaient la liberté du monde et les biens de la civilisation. (*Applaudissements.*)

La guerre a révélé, d'autre part, que nous avions un admirable domaine, riche en matières premières de toutes sortes, et désormais, — M. Clémentel le signalait depuis 1917 — toute politique de matières premières devra être conditionnée par la mise en valeur méthodique de nos colonies. (*Applaudissements.*)

Mais il ne faut pas laisser dire à certain parti que la politique coloniale de la France se réduit à une exploitation capitaliste. Non ! cela n'est pas, car nous n'avons jamais méconnu nos devoirs envers les populations dont nous assumions la tutelle, et nous avons compris qu'une mise en valeur de l'individu devait accompagner la mise en valeur matérielle, — mise en valeur morale et sociale dont le médecin et l'instituteur sont les facteurs essentiels, les éléments fondamentaux. (*Applaudissements.*)

Messieurs, il serait difficile, dans le temps si bref qui m'est mesuré de définir notre programme. Notre collègue M. Daladier, Ministre des Colonies, auquel nous serons unanimes à rendre hommage. (*Applaudissements*), le précise chaque jour dans les faits,

avec toute sa clairvoyance et toute sa ferme volonté d'agir. Ce qu'il faut avant tout mettre en tête de ce programme, c'est le développement des libertés locales jusqu'à la limite où elles seraient de nature à porter atteinte aux prérogatives essentielles de la Nation ; c'est la participation des colons et des indigènes à la gestion des intérêts de nos collectivités coloniales ; c'est la politique de raison et de justice fraternelle que nous nous sommes engagés à réaliser au nom de ceux qui ont attesté à l'heure décisive que j'évoquais tout à l'heure, le Pacte de solidarité des colonies et de la Mère-Patrie. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Vos applaudissements témoignent à notre collègue Brunet la sympathie que nous lui devons pour le discours, trop court à notre gré, qu'il a bien voulu nous faire sur la plitique coloniale de notre Parti. Nous l'en remercions vivement.

La parole est à M. Boussenot.

M. Georges BOUSSENOT. — Je suis en complet accord avec M. Brunet, et, puisque l'absence de notre collègue Archimbaud ne nous permet pas de soumettre au Congrès les vœux qu'il avait rédigés en commission, je demande à l'Assemblée de décider que la Commission des affaires coloniales, dès notre retour à Paris, reprendra les diverses questions qui devaient être longuement développées ici, de manière à pouvoir inscrire à l'ordre du jour de la première réunion du Comité exécutif l'examen des problèmes que nous ajournons aujourd'hui. (*Très bien !*)

M. Albert KAHN. — J'appuie très volontiers la proposition de M. Boussenot. Mais je demande à nos amis parlementaires de nous apporter plus souvent dans nos commissions l'autorité de leur compétence car il est trop fréquent qu'après avoir travaillé en commission toute l'année nous nous trouvions en présence de rapports de parlementaires que nous ignorons. (*Très bien !*)

M. LE PRÉSIDENT. — M. Boussenot demande au Co-

mité exécutif de se saisir des conclusions du rapport de M. Archimbaud.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La parole est à M. Georges Bodereau.

M. Georges Bodereau. — Ne pensez-vous pas qu'il serait utile que les discours qui viennent d'être prononcés aient pour sanction un vœu qui, encore qu'il ne soit pas rédigé, aurait cette importance de préciser que l'extension et la consolidation de notre œuvre coloniale doivent avoir pour base primordiale l'organisation meilleure, la diffusion plus profonde de l'instruction laïque dans les colonies, non pas seulement dans les communes de plein exercice, où d'ailleurs elle existe fort peu, mais même presque aux limites de la brousse ; et que, comme corollaire, il serait indispensable de pratiquer non plus seulement en paroles la politique d'association des indigènes, mais d'avoir une politique qui permettrait à l'indigène suffisamment instruit, remplissant à l'âge légal ses charges militaires, l'accès au citoyennat ? (*Très bien !*)

M. le Président. — Le bureau sera certainement d'accord avec l'Assemblée pour transmettre le vœu de M. Bodereau au Comité exécutif. M. Bodereau sait mieux que personne, lui qui est un vieux colonial — car je n'oublie pas que nous avons fait ensemble partie du Syndicat de la presse coloniale —, que nous avons une admirable institution, la *Mission laïque française*, qui fait aux colonies de bonne besogne. Nous espérons que nous pourrons lui permettre, avec nos amis du Gouvernement, de développer encore, grâce à l'enseignement laïque, l'amour de la France et du Français dans nos colonies. (*Applaudissements.*)

FIXATION DU SIEGE DU PROCHAIN CONGRES

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la fixation du siège du prochain Congrès.

Je suis saisi d'une motion signée de MM. Fernand Lefranc, Dufrène, Bermond, et Charles Fabiani. Elle est ainsi conçue :

« *La délégation des Alpes-Maritimes demande au Congrès de désigner la ville de Nice comme siège du 22e Congrès du Parti.* »

M. Cauderon. — Je demande à l'Assemblée de fixer le siège de notre prochain Congrès à Bordeaux.

Je fais remarquer que l'avant-dernier Congres s'est tenu à Marseille. Je fais aussi remarquer que nous semblons prendre l'habitude de transporter nos Congrès aux quatre coins de la France, alors que le Centre paraît plus indiqué.

Au surplus, la ville de Bordeaux n'a jamais eu l'honneur de recevoir le Parti radical et radical-socialiste. Je tiens à rappeler qu'au prix d'un immense effort de propagande, la Gironde vient d'envoyer à la Chambre cinq députés radicaux. Je vous demande de nous manifester un peu de reconnaissance et de nous donner une preuve de votre confiance en décidant que l'année prochaine vous tiendrez vos assises à Bordeaux. (*Applaudissements.*)

M. Fernand Lefranc. — Je ne suis pas insensible à l'appel de notre ami Cauderon. Il est certain que l'effort radical des Bordelais mérite des remerciements et des félicitations. (*Très bien !*) Mais, si nous sommes sur ce chapitre, nous avons bien le droit d'invoquer, nous autres, qui avons lutté contre une des puissances financières et administratives qu'aucun autre département n'a connue, la gloire d'avoir délivré le Parlement d'un des chefs du Bloc National, d'Arago. (*Applaudissements.*)

La lutte qu'a entreprise le parti radical et radical-socialiste des Alpes-Maritimes a été des plus dures, et c'est grâce à un organe qui s'est généreusement dépensé en faveur de nos idées, *le Petit Niçois*, grâce aux efforts des militants de la montagne, que nous avons emporté un siège, alors que nos adversaires étaient convaincus d'avoir plein succès.

Nous espérons l'an prochain conquérir la mairie

de Nice, et nous ne négligerons aucun effort pour attacher à la doctrine radicale ce magnifique département qui est un des joyaux de la France républicaine. (*Très bien !*)

Enfin, si je me place au point de vue moins élevé de l'organisation matérielle, mais qui a cependant son importance, vous pouvez être persuadés que rien ne laisse à désirer à Nice.

M. Albert KAHN. — Pas même la distance !

M. Fernand LEFRANC. — La distance, m'objecte notre ami Kahn. Evidemment ! Mais nous sommes bien venus de Nice à Boulogne. Il ne doit pas y avoir beaucoup plus de chemin de Boulogne à Nice. (*Rires.*)

En tous cas, vous travaillerez à Nice aussi bien que vous avez travaillé à Boulogne, car nous disposerons d'une organisation parfaite. Vous ne regretterez pas votre séjour dans cette belle ville, où vous aurez l'occasion d'admirer la Côte d'Azur, et où nous nous chargerons d'établir pour vous un programme plein d'agréments. (*Rires et applaudissements.*)

M. CAUDERON. — Vous n'aurez pas à Nice les vins que vous trouverez à Bordeaux. (*Nouveaux rires.*)

M. Fernand LEFRANC. — En terminant, je vous rappelle, sur le terrain exclusivement politique, qu'en décidant l'année dernière de tenir cette année notre Congrès à Boulogne, vous avez voulu donner au département du Pas-de-Calais un encouragement et un appui. Nous vous demandons à notre tour de donner à notre département des Alpes-Maritimes et à notre région du Sud-Est un témoignage de votre solidarité. (*Vifs applaudissements.*)

M. DELLAC. — Dans cette rivalité toute cordiale qui met aux prises les Alpes-Maritimes et la Gironde, je voudrais apporter aussi quelques petits arguments.

Si les Alpes-Maritimes nous ont donné la satisfaction de nous débarrasser de l'homme qui estimait que les meilleurs impôts sont ceux qui sont payés par le voisin (*Rires*), nous avons bien aussi un mérite

en Gironde, c'est d'avoir débarrassé le Parlement d'un homme quelque peu encombrant, et qui s'appelle Mandel. (*Applaudissements.*)

Outre l'accueil cordial et fraternel que vous trouverez certainement dans les Alpes-Maritimes comme dans la Gironde, et qu'on vous réserverait dans quelque département que ce soit (*Très bien !*), je puis ajouter que vous trouverez à Bordeaux des vins d'une finesse et d'un goût exquis, sans compter les agréments qu'on faisait miroiter tout à l'heure à vos yeux. (*Rires et applaudissements.*)

Mais laissez-moi, sans vouloir diminuer personne, vous rappeler les arguments qu'a fait valoir Cauderon. Bordeaux est tout de même un peu plus rapproché de l'ensemble des Fédérations départementales. Nous méritons bien, par l'action que nous avons menée, que vous appeliez l'attention du Parti sur nous et que vous souli niez par votre présence l'importance de la victoire déjà acquise, mais qui a besoin d'être confirmée dans les luttes prochaines.

D'avance, mes chers amis de toute la France, je vous remercie si vous voulez bien venir chez nous. (*Applaudissements.*)

M. Bermond. — Je veux répondre en quelques mots aux paroles de nos camarades de la Gironde.

Je demande au Congrès d'être logique avec lui-même. Hier, nous avons voté une résolution présentée par la Commission de propagande, disant que la propagande devrait commencer dans ceux des départements où l'effort radical est le plus difficile à accomplir. Nous représentons un département où, pendant vingt-cinq ans, il a été impossible de faire une politique républicaine. J'ai eu l'honneur de me trouver quelquefois seul au Conseil général des Alpes-Maritimes à voter contre les motions présentées par le Bloc National.

Nous avons fait un effort considérable, car alors qu'aux élections de 1919 le Bloc National passait avec une majorité absolue de plusieurs milliers de voix, aux élections de 1924 non seulement la majorité absolue ne jouait plus, mais il y avait seulement un

écart de 1.500 voix de moyenne entre les deux listes, et nous avions la grande satisfaction de faire passer notre ami Ossola contre les candidats du Bloc National. J'ajoute que nous serions tous passé à la majorité absolue sans une liste communiste qui a ramassé 6.000 voix.

Dans ces conditions, je demande encore une fois au Congrès d'être logique avec lui-même, d'encourager les efforts républicains qui sont faits là-bas dans notre extrême-France, et de donner à notre région, qui ne demande qu'à se rallier à la République démocratique, le bel exemple d'un grand Congrès comme celui-ci, qui nous permettra de faire les adhésions nécessaires dans notre département. (*Vifs applaud.*)

M. le Président. — On a proposé Nice et Bordeaux comme siège du prochain Congrès. Je mets aux voix tout d'abord, conformément à la motion dont j'ai été saisi et dont j'ai donné lecture (je pourrais presque dire suivant la jurisprudence parlementaire, puisque c'est la ville la plus éloignée (*Sourires*), la ville de Nice.

(Le Congrès décide de fixer à Nice le siège du 22e Congrès du Parti radical et radical-socialiste.)

M. Cauderon. — Je remercie ceux de nos collègues qui ont bien voulu voter pour notre invitation, et je prie le Congrès de retenir pour l'année prochaine la proposition que j'ai faite. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Nous la retenons volontiers.

M. Delorme. — Après la décision que vient de prendre le Congrès, un certain nombre de mes collègues et moi serions heureux que les Congrès du Parti n'aient lieu désormais qu'au mois de novembre. (*Protestations.*) Nous ne concevons pas un séjour à Nice avant le mois de novembre. Quoi qu'il en soit, je n'insiste pas, et je demande que ma proposition soit renvoyée au Bureau pour examen.

D'autre part, je suis chargé par la délégation du département de l'Isère de vous proposer la ville de Grenoble pour un de nos prochains Congrès.

M. le Président. — Votre proposition est renvoyée au Bureau.

LA DECLARATION DU PARTI

M. le Président. — La parole est à M. Yvon Delbos pour donner lecture de la Déclaration du Parti.

M. Yvon Delbos. — Citoyens, A l'heure où nous sommes il s'agit moins, pour notre parti, de faire des déclarations que de réaliser des actes. Le manifeste rédigé l'an dernier par notre président Herriot a présenté devant la Nation le programme que nous entendions appliquer si le suffrage universel nous confiait le pouvoir. Grâce à l'effort admirable de nos militants et de notre chef, grâce aussi à l'union des forces de gauche et au clair bon sens du peuple de France, le suffrage universel, secouant le joug ignominieux du bloc national et repoussant la dictature de la démagogie communiste, a répondu présent à notre appel. A nous, maintenant, de répondre à sa confiance en tenant nos promesses. Nous le devons d'autant plus, que le pouvoir est à nous. Pour la première fois, sous l'arbitrage d'un président dont nous savons et respectons la haute impartialité, mais dont nous ne pouvons oublier qu'il incarne au poste suprême le meilleur de notre idéal, la France est dirigée par un Gouvernement radical-socialiste homogène. Son chef, qui reste le nôtre, a proclamé que s'il s'appuyait sur les autres partis de gauche et agissait pour le bien de la nation toute entière, c'est au nom de notre doctrine qu'il gouvernerait. Notre fidélité égalera la sienne. Nous voulons prendre notre part de son pesant fardeau, en l'assurant de notre reconnaissance la plus affectueuse et de notre entière affection. (*Vifs applaudissements.*)

Mais une confiance muette et passive serait indigne de nous comme de lui. Pour lui apporter toute notre collaboration agissante, nous lui devons comme nous le devons au pays, de dire les sentiments qui nous animent et les idées qui nous guident.

La paix extérieure

Votre fierté, d'abord, de l'œuvre déjà accomplie. La transfiguration, aux yeux du monde, de la France enfin redevenue elle-même. Notre cher pays reprenant la seule hégémonie à laquelle il aspire, celle de l'idée.

A Londres, c'est le rétablissement de l'accord des alliés, le bon sens pratique succédant aux vaines chicanes de procédure, et assurant l'œuvre sacrée des réparations, dans le respect des traités et le triomphe du droit. A Genève, c'est l'élargissement, aux dimensions mêmes du monde, du geste de paix ébauché à Londres. C'est le temple aux trois colonnes : arbitage sécurité, désarmement, qui profile son marbre solide et pur sur un horizon de lumière. (*Vifs appl.*)

A côté de l'œuvre accomplie, celle qui est en marche et qui, toujours, tend à effacer les traces et à écraser les germes de la Guerre. C'est la reprise, sans aucun abandon de nos droits, des relations avec un grand pays dont il ne s'agit pas, en l'occurence, de juger le Gouvernement, mais de reconnaître l'existence, pour rétablir les échanges normaux et travailler à la reconstruction de l'Europe. C'est enfin la France qui tend la main à toutes les démocraties du monde, dont nous avons salué ici les éminents représentants, venus pour collaborer avec nous à la grande œuvre de justice et de paix. (*Vifs applaud.*)

La paix intérieure

Nous avons voulu aussi la paix intérieure. De là cette amnistie qui est, pour quelques-uns, la tardive réparation d'odieuses injustices, et, pour tous ceux qui doivent en bénéficier, l'acte nécessaire de pardon et d'oubli que nous saurons imposer à l'égoïsme des privilégiés. De là aussi, la large confiance faite aux Syndicats des travailleurs. L'Etat tel que nous le voulons n'admet pas le droit de la force. Il donne l'exemple, en invitant ses propres agents à collaborer librement avec lui, dans un commun souci du bien public.

Il défendra enfin la paix contre tous les fauteurs de désordre, qu'il s'agisse des agitateurs révolutionnaires, ou des factieux cléricaux qui, en particulier dans nos chers départements retrouvés, prêchent la révolte contre la loi et poussent à la guerre civile. (*Vifs applaudissements.*)

Les résistances du Bloc National

Nous saurons aussi empêcher le Bloc National de se survivre à lui-même. Avec une impudence qu'encourage peut-être notre longaminité, ceux qui ont mis la France en péril prétendent empêcher le sauvetage. D'accusés qu'ils devraient être, les responsables se campent en accusateurs. Après avoir essayé, à coups de millions, de corrompre ou d'aveugler le suffrage universel, ils veulent barrer la route à ses mandataires. Dans les hautes administrations publiques, qu'ils ont peuplées de leurs créatures, et où l'épuration commencée, est si nécessaire, ils poussent au sabotage de la victoire du 11 mai. Des oligarchies de privilégiés, absorbant à leur seul profit le plus clair des bénéfices tirés du travail des autres, prétendent dominer l'Etat et asservir le peuple. Les puissances financières, liguées avec les profiteurs et les trafiquants, se dressent contre les mesures de justice fiscale et de salut public.

Les mêmes résistances s'étaient manifestées dans la politique extérieure. Elles ont été balayées par l'élan unanime qui portait le pays vers la paix. A nous de provoquer une même poussée irrésistible vers la justice. (*Vifs applaudissements.*)

L'Action Réformatrice

Plus l'action du Gouvernement sera vigoureuse, plus il pourra compter sur nous pour l'aider de toutes nos forces dans son effort de redressement et de réforme. Nous savons, et le pays sait comme nous, que les difficultés formidables d'une succession—dont l'inventaire est un acte d'accusation — grossies encore par ces résistances, ne peuvent que retarder la réa-

lisation d'un programme qui déjà, par son ampleur même, demande du temps. Raison de plus pour déployer une inflexible et tenace énergie. (*Applaud.*).

L'œuvre de pacification extérieure et intérieure, la suppression des décrets-lois, la sauvegarde des lois sociales et des monopoles marquent déjà d'importantes étapes.

Nous poursuivrons sans défaillance la marche en avant. Vers la justice fiscale d'abord, en commençant par des récupérations sur les bénéfices scandaleusement réalisés. Dans le budget clair et enfin équilibré présenté aux Chambres, nous voyons la préface d'une vaste réforme attendue, qui frappera l'argent qui dort plus que le bras ou le cerveau qui travaillent, et amortira la dette en s'adressant d'abord aux grandes fortunes. Mais il ne suffit pas de chercher l'argent là où il est. Il faut l'y trouver. Avec le bloc national, c'étaient ceux que la loi devait frapper qui la dictaient et en contrôlaient l'application. A force de pratiquer l'évasion et la fraude, on en était arrivé à les trouver légitimes en les proclamant inévitables, comme si l'impunité des malfaiteurs commandait la suppression des gendarmes. Mais l'heure sonnera des mesures efficaces et des exemples salutaires. (*Applaudissements.*)

Dans l'ordre économique, les richesses nationales et les services publics, qui appartiennent à tous, doivent être gérés au profit de tous, par la pénétration et le contrôle de l'Etat. Les imperfections actuelles des monopoles publics, qui d'ailleurs ne sont pas plus grandes que dans les monopoles privés, ne résultent ni d'un principe, qui est juste, ni des hommes, qui ne changent pas de nature en changeant de service. Elles viennent des méthodes, qu'il s'agit de moderniser par des formules industrielles, par l'appel aux forces neuves du syndicalisme, par l'organisation, déjà commencée, en un Conseil Economique, des divers intérêts considérés moins en raison de leur puissance qu'en fonction de l'intérêt général. (*Appl.*)

Dans l'ordre social, notre sollicitude, acquise tout d'abord aux victimes de la guerre, ne sépare pas le travailleur des villes qu'elle veut émanciper, de celui

des champs, dont elle entend seconder l'admirable labeur. Penchés sur la misère humaine, nous voulons la combattre depuis le berceau jusqu'à la tombe, depuis l'assistance aux mères jusqu'à la retraite a. vieillards, en assurant les risques divers des travailleurs. Pour la famille, nous voulons la vie mon. chère, le logement sain, l'encouragement à la natalité par des mesures de justice fiscale et de solidarité nationale. A l'enfant nous voulons permettre, dans l'école unique, le complet développement de ses facultés, en nous préoccupant plus de savoir ce qu'il a dans le cerveau, que ce que ses parents ont dans leur portefeuille, et en orientant chacun d'eux selon ses aptitudes. Pour le jeune homme, nous voulons réduire les charges militaires par l'organisation de la nation armée, qui est une affaire de technicité, et non de service à long terme. A l'homme mûr, nous voulons donner tous les droits civiques toutes les possibilités économiques et sociales, avec la pleine conscience de ses devoirs. Notre idéal, c'est l'épanouissement de l'individu dans la patrie fraternelle et l'humanité pacifiée. (*Vifs applaudissements.*)

Propagande et tactique

Nous le réaliserons par notre foi et notre énergie. Dans les luttes politiques, la victoire doit être regagnée chaque jour. Soyons prêts à la mériter dans les cantons et dans les communes comme nous l'étions aux élections législatives dernières, comme nous le serons pour celles de 1928 où nous irons aux urnes avec le scrutin clair et loyal annoncé dans la déclaration ministérielle et déjà voté au Sénat. (*Applaud.*)

Pour que la victoire du 11 mai porte tous ses fruits, restons fidèles à la tactique qui l'a assurée : celles du front unique des républicains d'avant-garde. Autant nous voulons rester nous-mêmes, autant nous voulons collaborer, pour la réalisation de ce que nos programmes ont de commun, avec nos amis du cartel des gauches. Nous n'avons d'ailleurs pas le droit, les uns ni les autres, de faillir, en nous divisant, à la mission que le pays nous a confiée. (*Vifs applaud.*).

Citoyens,

La tâche est immense. Elle n'est pas au-dessus de nos forces. Mandatés par le pays, guidés, par notre chef, unis à tous les démocrates, nous ferons de notre programme une réalité chaque jour plus vivante.

En avant ! pour la grandeur de la France Républicaine et la paix de l'humanité. (*Vifs applaud. répét.*)

M. le Président. — Les applaudissements enthousiastes qui viennent de saluer cette lecture m'autorisent à féliciter la Commission de la déclaration du Parti, et tout particulièrement son distingué rapporteur M. Yvon Delbos. Cette déclaration sera la charte de travail pour les militants et pour les élus en 1924-1925. (*Vifs applaudissements.*)

ADRESSE A M. LE PRESIDENT DU CONSEIL

M. le Président. — Nous avons reçu un certain nombre de lettres adressées à notre chef, M. le Président du Conseil. Le Bureau me demande de donner lecture de l'une d'elles, qui est particulièrement touchante. La voici :

« Boulogne-sur-Mer, le 18 octobre 1924.

« A Monsieur le Président du Conseil des Ministres,

« Monsieur le Président,

« Les membres du syndicat du personnel des Tramways de Boulogne-sur-Mer adressent à M. Herriot, chef du Gouvernement de la République, leurs souhaits de bienvenue et comptent sur lui et les membres du Gouvernement pour faire respecter les lois sociales de la République et améliorer le sort des malheureux petits cheminots (y compris les ouvriers des tramways) par des lois véritablement républicaines qui nous permettent de vivre comme nos camarades des chemins de fer.

« Agréez, etc... »

(*Vifs applaudissements.*)

CLOTURE DU CONGRES

M. LE PRÉSIDENT. — Nous voici, mes chers collègues, à la fin de nos travaux. Je tiens, en votre nom à tous, à assurer de toute notre reconnaissance, nos amis de la Fédération du Pas-de-Calais qui ont si parfaitement organisé ce beau et grand Congrès, et la Municipalité de Boulogne-sur-Mer qui nous a réservé une si somptueuse hospitalité.

Nous remercions la Presse de sa cordiale assiduité et de son précieux, de son indispensable concours, pour la diffusion de nos idées et de nos principes. Nous remercions le personnel des Postes, Télégraphes et Téléphones dont le service, si bien compris, a été irréprochable. Nous remercions tous ceux qui ont apporté leur collaboration à l'homme dont les éminentes qualités d'expérience, de bonté et de dévouement, font de lui, l'animateur merveilleux de nos Congrès et de notre Parti, notre cher ami Bouffandeau. (*Applaudissements.*)

Enfin, ne nous séparons pas sans souhaiter une respectueuse et très sympathique bienvenue à nos nouvelles collègues.

Vous avez fait ici, citoyens, un travail considérable qui aura partout — à l'intérieur, comme à l'extérieur du pays — un juste et profond retentissement ; vous avez examiné et traité les questions les plus importantes avec un souci de dignité et une volonté d'union et de discipline qui font honneur aux admirables militants qui composent l'armée pacifique, mais énergiquement laborieuse du parti radical et radical-socialiste. Vous avez fait une œuvre grandiose et qui sera dès demain extrêmement fructueuse, non pas seulement pour notre grand parti, mais pour le pays, pour la République.

Vous avez tiré d'une façon admirable la leçon qui se dégage des élections du 11 mai. Tous les militants de notre parti, présents et absents, diront que le Congrès de Boulogne est bien le Congrès de la victoire du Cartel des gauches. (*Vifs applaudissements.*)

Mes chers collègues, je déclare clos le 21e Congrès

du Parti Républicain Radical et Radical-socialiste, en vous invitant à crier avec moi :

« Vive la République démocratique, laïque et sociale !

« Vive le Président Herriot !

« Vive la France !

« Vive la Paix ! »

(*Applaudissements prolongés. — Acclamations.*)

(La séance est levée à 10 heures 45 minutes.)

LE BANQUET DE CLOTURE

A une heure de l'après-midi, un grand banquet, présidé par M. Edouard Herriot, a clôturé le Congrès.

A la table d'honneur, autour du Président, se trouvaient : M. Paul Painlevé, Président de la Chambre des Députés ; MM. les Membres du Gouvernement : MM. René Renoult, ministre de la Justice ; Camille Chautemps, ministre de l'Intérieur ; Victor Peytral, ministre des Travaux Publics ; Dumesnil, ministre de la Marine ; Dalbiez, ministre des Régions libérées ; Clémentel, ministre des Finances ; François-Albert, ministre de l'Instruction publique ; Bovier-Lapierre, ministre des Pensions ; Daladier, ministre des Colonies ; Pierre Robert, sous-secrétaire d'Etat aux P.T.T

MM. Farjon, sénateur, maire de Boulogne-sur-Mer ; Lévy-Ullmann, président d'honneur de la Fédération du Pas-de-Calais ; Canu, vice-président du Conseil général ; Bienvenu-Martin, président de la Gauche démocratique du Sénat ; Cuminal, sénateur ; Cazals, député ; les parlementaires membres du Bureau ; les vice-présidents du Comité Exécutif ; le Secrétaire général ; le Trésorier général, etc... etc.

Au moment des discours, les portes du Casino furent ouvertes, et ce fut devant un auditoire de quinze cents personnes que les orateurs prirent la parole.

DISCOURS DE M. FARJON

Sénateur du Pas-de-Calais,
Maire de Boulogne-sur-Mer

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

C'est le privilège des maîtres de maison de porter les premiers la santé des hôtes de renom qui les honorent de leur présence ; c'est ce qui m'autorise à ouvrir, en quelques paroles très brèves, la série des discours que vous attendez.

Vous êtes, en effet, messieurs les congressistes,

depuis quatre jours les hôtes de notre ville de Boulogne, et j'espère que ce court passage parmi nous vous laissera un amical souvenir de notre cité et vous incitera à de nouveaux séjours. (*Applaudissements.*)

Nous avons essayé de faciliter, dans toute la mesure possible, la tâche ardue de votre Comité d'organisation, et nous avons bien mis volontiers à sa disposition, d'accord avec la Compagnie Fermière, ces locaux de notre Casino Municipal. (*Applaudissements.*)

Je souhaite que les études auxquelles vous avez consacré vos séances aient le meilleur effet pour le bien de la République et du pays. (*Applaudissem.*)

Aujourd'hui, votre banquet de clôture revêt un caractère particulièrement solennel par la présence de M. le Président du Conseil (*Vifs applaudissements. — Cris nourris de* « Vive Herriot !), accompagné de M. le Président de la Chambre des Députés et des membres du Gouvernement. (*Nouveaux applaudiss.*)

J'ai eu l'honneur, tout à l'heure, à la Mairie, de saluer ces éminents visiteurs, et je les remercie à nouveau de la marque d'intérêt qu'ils ont bien voulu manifester ainsi à notre ville.

A cette heure, je n'ai plus que l'agréable devoir de lever mon verre en leur honneur, en adressant au nom de population boulonnaise notre respectueux hommage à nos hôtes, à MM. les Ministres, et en particulier à M. le Président Painlevé et à M. le Président du Conseil Edouard Herriot. (*Vifs applaudissements répétés. — Tous les congressistes se lèvent et ovationnent les deux Présidents.*)

DISCOURS DE M. LEVY-ULLMANN

Président d'honneur
de la Fédération radicale du Pas-de-Calais

Mon cher Président,

Messieurs les membres du Gouvernement de la République,

Citoyens,

En quelques mots, et sans phrases, j'ai à remplir ici, au nom de notre Fédération artésienne, un double et agréable devoir.

En premier lieu, je tiens à remercier les congressistes du Congrès de Paris de 1923 d'avoir bien voulu se transformer en congressistes du Congrès de Boulogne de 1924. Vous nous avez fait, mes amis, un grand honneur, un grand plaisir, et vous avez apporté à notre propagande une aide efficace et puissante. Merci à vous tous !

Vous avez voulu montrer que, dans notre Parti, vous ne sépariez pas des Fédérations heureuses, qui ont eu pour elles la victoire, les Fédérations qui, dans la bataille, n'ont connu que la défaite. Un mode absurde de scrutin, un sectionnement fait pour conserver les places des possédants, ont dépouillé le Parti radical de ce département, qui compte quatorze députés et cinq sénateurs, de tous les sièges. Nous les reconquerrons un à un ! (*Vifs applaudissements.*)

Voilà, mes chers amis, le remerciement que nous vous apporterons, que nous vous devons pour les années à venir.

En second lieu, j'adresse aux membres du Gouvernement de la République nos remerciements les plus sincères pour avoir honoré notre département de leur présence.

Parmi eux se trouve le grand républicain qui, ce matin, à la Mairie de Boulogne, nous disait qu'il était et qu'il restait des nôtres. Vous faisiez appel, mon cher Président, à la discipline des militants : soyez assuré que nous sommes autour de vous comme une garde qui ne laissera pas toucher à votre personne, et que ce n'est pas dans notre Parti que vous connaîtrez les défaitistes du radicalisme. (*Vifs applaudissements.*)

Au risque de faire souffrir votre modestie, laissez-moi vous dire, mon cher Président, que parmi toutes les qualités qui vous honorent il en est une surtout pour laquelle nous vous respectons, nous vous aimons et nous vous suivons : c'est que vous êtes un éducateur. (*Bravo ! bravo !*)

Vous avez éduqué notre Parti aux heures tristes où, pendant cinq ans, dans nos Congrès, dans notre Comité exécutif, vous nous faisiez faire l'apprentissage du pouvoir. Aujourd'hui, la tâche que vous avez à

remplir est encore une tâche d'éducateur. Au pouvoir, vous éduquez la démocratie ; par delà nos frontières, vous éduquez les nations et vous leur apprenez la grande paix internationale. (*Vifs applaudissements.*)

Ce faisant, vous suivez le grand exemple de nos ancêtres, de ceux qui ont fondé les traditions de la justice sociale et de la fraternité humaine.

Dans un discours resté légendaire, le premier ministre du travail s'écriait, aux applaudissements de la Chambre dans une image prématurée,que tous ensemble et d'un geste magnifique nous avions éteint dans le ciel des lumières qui ne se rallumeraient plus. Mais nous et nos ancêtres, nous le proclamons avec la force de la vérité, nous avons allumé dans les cerveaux et dans les cœurs des foyers qu'on n'éteindra jamais. (*Applaudissements.*)

Ces idées généreuses, elles se sont partout répandues avec le sang généreux de notre pays ; et partout où se dresse, dans nos campagnes et dans nos villes, la silhouette d'une usine ou la moisson d'un champ, partout où l'activité inlassable de l'homme accomplit l'œuvre mystérieuse et féconde du travail, ce sont ces idées de justice sociale et de fraternité humaine qui bouleversent le monde et qui apportent à tous leur lumière et leur espoir. (*Vifs applaudissements.*)

En terminant, mon cher Président, permettez-moi, m'adressant au lettré, et surtout au philosophe que vous êtes, de vous demander de placer en épigraphe en tête de la Déclaration de notre Parti ces mots admirales que je lisais hier dans le Traité Politique de Spinosa : « Les actions humaines, il ne faut pas les bafouer, il ne faut pas s'en affliger, il ne faut pas les exécrer : il faut s'efforcer de les comprendre. » (*Vifs applaudissements répétés.*)

DISCOURS DE M. PAUL PAINLEVÉ

Président de la Chambre des Députés.

(Au moment de prendre la parole, M. Paul Painlevé est longuement acclamé par les applaudissements des congressistes.)

Mes chers amis,

Un accueil tel que le vôtre, et dans une assemblée telle que celle-ci, récompense de toutes les calomnies, et réconforterait, s'il avait pu en être atteint, mon cœur de vieux républicain. (*Bravo ! bravo !*)

Je veux tout d'abord vous féliciter de l'admirable succès de votre Congrès.

Point n'est besoin de regarder bien loin en arrière ! Il suffit de se reporter à l'année dernière, à l'époque où vous organisiez le Congrès qui a précédé celui-ci, pour lire dans certaines feuilles, qui se sont particulièrement attachées à vous décrier, des objurgations insolentes. On vous disait : « Pourquoi bougez-vous ? Vous êtes morts, vous êtes seuls à ne pas le savoir. »

Si quelques-uns de ces hommes qui aiment tant à se renseigner ont envoyé parmi vous cette année des émissaires aux yeux bien ouverts, ceux-ci ont pu répondre à leurs maîtres :

« Les gens que vous tuez se portent assez bien ! » (*Rires et vifs applaudissements.*)

Laissez-moi vous féliciter aussi d'avoir choisi comme lieu de votre réunion non pas un département inféodé par avance à votre cause, et où vous fussiez les maîtres, mais un département où vous avez connu les luttes les plus âpres et où vous avez éprouvé des défaites que vous réparerez. (*Vifs applaudissements.*)

C'est agir en parti viril et sûr de son avenir.

Vous avez bien fait aussi de choisir dans ce département, comme siège de vos travaux, cette admirable ville de Boulogne, que j'ai vue plus de trente fois sous les obus aux dures années de la guerre, dont j'ai pu admirer tout l'héroïsme, que je n'ai jamais traversée sans émotion, une émotion que renouvelait encore plus profonde la visite que nous venons de faire dans l'immense cimetière, émotion que je demande à M. le Sénateur, maire de Boulogne, de bien vouloir exprimer, avec tout mon respect, à ses administrés. (*Applaudissements.*)

Et maintenant, permettez-moi de remercier le Parti

radical et radical-socialiste de m'avoir invité à cette vrillante clôture d'un brillant Congrès.

C'est le militant républicain, que vous avez bien voulu appeler parmi vous, celui qui durant quatre ans a sonné de son mieux l'union des forces de gauche, le militant non inscrit, il est vrai, sur vos registres, mais que vous avez toujours trouvé au premier rang des batailles républicaines. C'est ce militant, n'invoquant d'autre autorité que celle vous vous attachez vous-même à son passé et aux services qu'il a pu rendre, qui vous parle aujourd'hui en toute indépendance et liberté. (*Vifs applaudissements.*)

Cette liberté, j'en veux tout d'abord user pour exprimer publiquement à mon compagnon de lutte d'hier, au président du Conseil d'aujourd'hui, Edouard Herriot (*Longue acclamation*), mes félicitations et mes vœux les plus chaleureux, en même temps que l'assurance d'une fraternelle amitié : mes félicitations pour l'œuvre accomplie déjà ; mes vœux pleins de confiance pour celle de demain. Quant au reste, un proverbe qui trouve volontiers crédit affirme que deux hommes politiques ne peuvent être voisins de camp sans se jalouser. Ce proverbe dit vrai quelquefois, peut-être moins souvent que ne le pense la malignité publique. Il est en tout cas deux hommes qui le feront mentir : (montrant Herriot) c'est lui et moi. (*Applaudissements.*)

Est-il d'ailleurs un républicain loyal et vraiment soucieux de l'avenir qui voudrait marchander amitié et confiance au démocrate vaillant et généreux dont les solides épaules supportent en ce moment le fardeau écrasant du pouvoir ? Voici quatre mois à peine qu'il a assumé la direction du gouvernement, au milieu de quelles responsabilités, de quelles cascades de responsabilités ! (*Vifs applaudissements.*)

L'atmosphère internationale n'est-elle pas transformée ? Certes, les difficultés menaçantes ne sont pas toutes abolies : qui songe à le nier ? Mais c'en est fini des injustes soupçons qui enveloppaient la démocratie française et paralysaient toute tentative de paix réelle.

Nos adversaires politiques, quand la passion ne les

aveugle pas, le reconnaissent eux-mêmes. Je rencontrais, voici quelques jours, un diplomate de la vieille école, très hostile au cartel des gauches et peu favorable à la Société des Nations. Il venait d'assister aux assises de Genève, et il devait m'avouer son admiration et au fond sa joie, de la place qu'avait reconquise notre pays.

« Ce sont les Français qui ont tout mené, du premier jour au dernier, me disait-il ; c'est sur la France que toutes les nations fixaient les yeux. » (*Applaudissements.* Magnifique victoire morale, qui fait le plus grand honneur à notre délégation, et nous devons rendre à celle-ci un éclatant hommage. Mais celui qui a tenu la barre au moment du décisif et périlleux virage, c'est Edouard Herriot. Il a été à la peine et au danger : qu'il soit à l'honneur. (*Très vifs applaudissements.*)

Voilà ce que comprennent d'instinct la foule des simples quand ils acclament au passage le président du Conseil. Ces acclamations signifient : merci et confiance ; elles ne veulent pas dire que ce soit fini, hélas ! des privations, de la gêne, des inquiétudes du lendemain.

La lourde tâche qui s'impose à cette législature est double : elle doit, à l'extérieur, assurer la sécurité, à l'intérieur restaurer la stabilité économique et financière, sans laquelle la vie chère, la misère, l'angoisse s'installeraient chaque jour davantage au foyer des familles modestes et menaceraient l'existence même des classes moyennes. (*Applaudissements.*)

Or, cette stabilité financière, elle exige des réformes profondes et à longue échéance, des mesures générales très étudiées dans leurs conséquences et qui ne peuvent être improvisées sans péril. Mais d'autre part il est de nombreuses situations qui ne sauraient attendre, car elles aboutissent à une véritable impossibilité de vivre. Passagère mais véritable antinomie, comme disait Renan — qu'il faut résoudre et qui ne saurait l'être qu'avec beaucoup de bonne volonté et de sang-froid.

Permettez-moi une comparaison : lorsqu'on agrandit une vaste gare en pleine activité, il faut abattre

les anciens bâtiments et bâtir les nouveaux, et pendant ce temps, assurer le trafic. Le prochain budget provisoire, sera un budget d'attente qui doit comporter les crédits nécessaires pour que chacun puisse vivre mais ne point empiéter par des mesures fragmentaires ou incohérentes sur le budget suivant, véritable budget nouveau, celui-là, budget de réforme, dont l'étude devrait, si possible, commencer sans retard dès le début de l'an prochain.

La tâche est difficile : elle n'est point irréalisable, si elle se poursuit par une collaboration méthodique, en pleine confiance, à ciel ouvert, entre gouvernement et Parlement. Il faut seulement donner au pays la certitude qu'il s'agit là d'une étape nécessaire et non d'une échappatoire. (*Vifs applaudissements.*)

Je n'ai certes pas l'illusion de croire que des problèmes à ce point démesurés qui impliquent tant d'intérêts divergents puissent se résoudre sans heurts ni controverses passionnées. Mais tous les partis, pour le mieux de la nation, ne sauraient-ils s'accorder sur une marche de discussion vraiment rationnelle et qui laisse le minimum de place aux intrigues individuelles ? (*Vifs applaudissements.*)

Quelques mois avant les élections, je disais à la majorité d'alors : « Nous sommes tous embarqués sur le même navire ; le naufrage des uns serait le naufrage de tous. Quand nous signalons un écueil, ce n'est pas avec une joie maligne, mais pour que l'écueil soit évité et le navire conduit dans des eaux plus sûres. » Aujourd'hui, que nos partis sont au pouvoir, je répète encore : « Nous sommes tous embarqués sur le même navire , personne n'a intérêt au naufrage, sauf quelques éléments désordonnés, incapables d'ailleurs de prévoir les conséquences du naufrage qu'ils souhaitent. » (*Vifs applaudissements.*)

Et, s'adressant à toutes les formations républicaines qui sont représentées ici, le vieux militant que suis leur lance cet appel : « En avant vers l'avenir, les rangs serrés, sans qu'un seul manque derrière le chef solide et vaillant que vous avez choisi. » (*Vifs applaudissements répétés et longues acclamations*).

(*Les assistants réclament M. Malvy.*)

DISCOURS DE M. MALVY

Député du Lot.

(*En se levant pour prendre la parole, M. Malvy est accueilli par une manifestation chaleureuse.*)

Mes chers amis,

Après l'acte réparateur des républicains de mon petit Querçy, rien ne pouvait me toucher davantage que ce témoignage d'estime, de confiance et de sympathie de mon Parti. (*Vifs applaudissements.*) Et, puisque vous m'appelez à prendre la parole, je ne puis que vous dire : merci ! Merci à tous ceux qui ont fait confiance à mon honneur et à ma probité ! (*Nouveaux applaudissements. — Cris de :* A bas Clemenceau !)

Merci à tous ceux qui m'ont soutenu aux heures difficiles et douloureuses de ma vie. Merci à tous ceux qui ont protesté contre ce procès d'opinion, cette magistrature asservie, ces tribunaux d'exception, cette collusion honteuse entre la justice et la politique. (*Vifs applaudissements.*)

Et puisque l'autre... (*Nombreux cris de* « Vive Caillaux ! »), puisque cet homme, qui est un de mes amis, n'est pas là aujourd'hui, permettez-moi de vous dire qu'il est aussi de cœur avec vous.

Aux élections de 1914, j'ai cru agir suivant les intérêts de mon Parti en préconisant au second tour de scrutin cette union des gauches qui a vaincu au 11 mai et qui se perpétuera au scrutin d'arrondissement.

J'ai conscience, mes amis, alors que j'avais le redoutable honneur de représenter mon Parti au ministère de l'intérieur, d'avoir en toutes occasions rempli mon devoir de républicain et de Français. J'ai conscience, en réalisant l'unté nationale, en associant le monde ouvrier à la politique des Gouvernements de guerre, en collaborant avec les groupements ouvriers et les syndicats confédérés, d'avoir fait œuvre utile, non seulement pour la République, mais aussi pour la démocratie. (*Vifs applaudissements.*)

Durant les tristes jours de l'exil, alors que je me demandais si l'étoile de justice ne serait pas à tout jamais voilée par l'épais nuage de la calomnie je n'avais qu'un désir, celui de voir se lever un jour pour moi cette justice immanente dont parlait mon grand compatriote Gambetta, celui de me retrouver au milieu de mes amis pour défendre la cause de la justice et de la paix. (*Vifs applaudissements.*)

Cette joie m'est enfin aujourd'hui donnée.

Laissez-moi vous dire combien je suis heureux de pouvoir m'associer à l'hommage que vous rendez à notre ami Herriot, au chef du Gouvernement, dont j'ai connu, dans mes heures difficiles, le grand cœur et la noble conscience. (*Vifs applaudissements.*)

Suivons-le, pour le soutenir contre nos adversaires déclarés ou déguisés. Déjà, sur le terrain international, il a établi la justice internationale par la paix internationale. Suivons-le, pour qu'il établisse enfin sur le terrain intérieur, la paix sociale par la justice sociale. (*Vifs applaudissements répétés.*)

DISCOURS DE M. CUMINAL

Sénateur de l'Ardèche,

Vice-président du Parti

Citoyens,

En votre nom, j'adresse nos plus vifs remerciements à M. le Président du Conseil Edouard Herriot, qui a bien voulu, malgré sa lourde besogne, accepter de venir présider notre banquet de clôture. Ce témoignage de son amitié nous touche jusqu'au cœur, et je suis sûr de traduire votre pensée en lui disant notre reconnaissance unanime. (*Vifs applaudissements*).

Je remercie M. le Président de la Chambre des Députés, l'honorable M. Paul Painlevé qui a bien voulu répondre aussi à notre cordiale invitation. Je lui donne l'assurance qu'il ne compte ici que des admirateurs et des amis. (*Vifs applaudissements.*)

Nous savons la haute conscience de M. Painlevé, et les services éminents qu'il a rendus à la patrie. Saluons en lui le grand savant que le monde entier

admire, le républicain indéfectible qui, aux heures les plus tragiques de la guerre, a su préparer avec méthode le salut de la France. Saluons en lui l'homme qui, dans les plus hautes fonctions, a su rester un citoyen modeste, soldat fidèle et infatigable de son parti. (*Vifs applaudissements.*)

Je remercie également les collaborateurs de M. le Président du Conseil, nombreux à cette table, dont quelques-uns sont nos amis personnels et appartiennent à notre grand Parti, et dont les autres, sans avoir avec nous des liens politiques aussi étroits, défendent avec le même cœur te la même énergie les institutions républicaines. (*Vifs applaudissements.*)

Aux uns et aux autres, en votre nom, mes chers amis, je dis du fond du cœur : merci ! (*Nouveaux applaudissements.*)

Nous avons conscience d'avoir au cours de notre 21e Congrès maintenu ces traditions si heureusement établies par vos prédecesseurs et par vous. Mais je dois dire que s'il a fait preuve d'une tenue admirable, de discipline, d'union, ou d'une application remarquable au travail, c'est encore à vous que nous le devons. (*Vifs applaudissements.*)

Monsieur le Président du Conseil, nous vous sommes profondément reconnaissants d'avoir, depuis votre arrivée au pouvoir, dans un laps de temps si court, redonné à cette France que nous aimons tant, sa véritable physionomie, celle d'une nation sincèrement pacifique, soucieuse du progrès social, et dont la main est toujours tendue vers ceux qui souffrent, vers les opprimés de tous les pays, vers les victimes de toutes les injustices. (*Vifs applaudissements.*)

Vous avez accompli à Londres d'abord, puis à Genève, une œuvre méritoire devant laquelle s'incline le monde entier. Il semblait, depuis quelque temps, que des nuages eussent obscurci le ciel de la France. Son génie était méconnu, et ses relations tendues avec la plupart de ses alliés. Grâce à votre énergie, à cette sympathie que vous savez inspirer, autour de vous, nous avons vu peu à peu les nuages se dissiper et la vérité se faire jour. Nous avons en-

tendu votre voix puissante, écho de la voix de la France révolutionnaire et de celle de 1848, proclamer à la face du monde que, fidèle à son passé, notre pays voulait, aujourd'hui comme hier, instaurer la paix universelle sur des bases indestructibles. (*Vifs applaudissements.*)

Voilà ce que vous avez fait dans le domaine extérieur.

Dans le domaine intérieur, vous et vos collaborateurs vous vous appliquez tous les jours à réparer les erreurs et les fautes d'une politique qui, pendant cinq ans, a compromis les intérêts supérieurs de la nation. Œuvre de temps et de patience, pour l'accomplissement de laquelle vous êtes en droit de compter sur la confiance du suffrage universel. (*Applaudissements.*)

Soyez sûr en tout cas que, dans cette tâche formidable, vous aurez derrière vous tous les militants de notre grand Parti, et, j'ose dire, tous les républicains de ce pays. Au cours de ce Congrès, nos amis venus de toutes les provinces, même les plus éloignées, nous ont dit — et c'est justice — que vous jouissiez partout d'une popularité sans précédent, due à votre caractère, à votre talent et à l'admirable bataille, que, pendant cinq ans, vous avez menée sans répit contre l'adversaire. Nous savons bien, nous tous qui vous avons accompagné, combien vous vous êtes dépensé au service de l'idée républicaine dans cette opposition à une politique néfaste qui, si elle avait duré, aurait mis en danger nos libres institutions. (*Vifs applaudissements.*)

Pour de tels services, mon cher Président, soyez remercié. Soyez persuadé que notre sympathie et notre affection vous sont pleinement acquises et qu'en toutes circonstances nous serons à vos côtés pour défendre les grands principes auxquels nous sommes, comme vous, profondément attachés. Vous êtes notre chef et vous avez notre confiance absolue, sûrs que nous sommes qu'avec vous nous irons toujours vers plus de justice et vers plus de lumière. (*Vifs applaudissements.*)

Citoyens, restons étroitement unis autour du respecté président, qui est notre honneur. Promettons-

lui de faire la propagande nécessaire pour que notre Parti, en cordial accord avec le Parti socialiste, (*appl. répétés*), remporte en 1925 les victoires cantonales et municipales qui seront la suite logique et le couronnement triomphal de la victoire du 11 mai. (*Vifs applaudissements prolongés.*)

DISCOURS DE M. EDOUARD HERRIOT

Président du Conseil

(*Tous les congressistes se lèvent et font à M. le Président du Conseil une longue ovation.*)

Mes chers amis,

Je vais avoir à vous infliger un discours, et, je m'en excuse d'avance, un long discours. Mais je veux que vous soyez informés en détail de l'état des affaires du pays. Et cependant, quel que soit le péril pour vous de cette menace, je voudrais tout d'abord vous adresser quelques paroles d'amitié et de gratitude.

Cette gratitude, je l'exprime à notre ami Canu, du Comité de Boulogne, qui a tant fait pour la réussite de ce Congrès et de ce banquet. (*Très bien !*); à Lévy-Ullmann, qui est aujourd'hui pour moi un collaborateur et avec qui, sous la direction de notre ami commun M. le Garde des Sceaux, nous avons engagé, et nous ne demandons qu'à la poursuivre, une lutte ardente contre les spéculateurs et contre tous ceux qui violent la loi. (*Bravo ! bravo !*)

J'adresse le témoignage de ma reconnaissance à M. Farjon, sénateur, maire de Boulogne. Je n'oublie pas que, non seulement j'ai reçu de lui aujourd'hui l'accueil le plus aimablement courtois, mais qu'en des jours difficiles, revenant de Grande-Bretagne où j'avais passionnément lutté pour mon pays que j'aime par-dessus tout, j'ai eu la joie d'être accueilli à mon arrivée sur le sol de France, où certains ne me réservaient que des injures, par le représentant de cette grande et noble ville envers qui j'ai con-

fracté une obligation à laquelle je demeurerai fidèle. (*Applaudissements.*)

Je remercie M. le sénateur Cuminal qui, en vous rappelant tout à l'heure ce que j'avais pu faire pour le triomphe de nos idées, il a oublié de vous dire que dans nos déplacements si souvent pénibles et parfois même orageux à travers nos campagnes, il était à mes côtés. Notre succès a été le sien tout autant que le mien. (*Nouveaux applaudissements.*)

Quant à M. Painlevé, il vous a dit la force de l'affection qui nous unit. Elle est fondée sur une estime que je suis heureux de pouvoir déclarer réciproque, puisque ses paroles m'y ont autorisé. Si j'aime tant M. Painlevé, c'est qu'il est pour moi l'un des plus sensibles exemples de l'injustice dont notre pays, cependant si généreux, cherche à atteindre les meilleurs de ses serviteurs parmi les républicains (*Vifs applaudissements.*)

C'est lui qui a mis Foch et Pétain à la tête des armées françaises. (*Nouveaux applaudissements.*)

C'est lui qui, par l'institution d'un comité interallié, a préparé le commandement unique. C'est lui enfin qui, à la manière des grands hommes du temps que j'invoquais tout à l'heure, mettant la science aux ordres du patriotisme, a commandé ces 6.000 premiers tanks qui nous ont permis d'obtenir la victoire en ménageant le sang précieux de nos soldats. (*Vifs applaudissements.*)

Sur de tels services, la calomnie ne peut mordre. L'effort de notre amitié doit être de devancer le jugement équitable du temps. (*Nouveaux applaudissements.*)

Si Malvy fut injustement traité, je le remercie de s'être souvenu que je n'ai jamais oublié de prêter ma parole à la défense de la justice. (*Nouveaux applaudissements.*)

Et maintenant, je vous remercie tous, vous qui êtes assis autour de ces tables, vous mes collaborateurs du Gouvernement de qui jamais rien ne me sépare et qui voulez bien autour de moi pratiquer avec sévérité non pas seulement les règles de la collaboration gouvernementale, mais aussi celles de

l'amitié ; je vous remercie, mes chers collègues du Parlement, qui êtes venus si nombreux parmi nous ; je vous remercie toutes et tous, car j'ai la joie, pour la première fois, et je vous en félicite, de voir assises ici des dames qui y apportent leurs espérances et qui nous demandent de les aider à les réaliser. (*Applaudissements.*)

J'entendais rappeler que ce Congrès est le 21e de notre parti. Vingt et un ans ! Si c'est un âge parfois contesté pour le mariage (*Sourires*), c'est du moins l'âge le plus charmant pour les fiançailles. Il m'est précieux de voir aujourd'hui assemblées autour de nous, protégées par notre respect et par notre confiance, celles qui, en nous aidant à faire prévaloir les idées de justice inscrites dans la devise de la République, peuvent nous aider à faire tant de bien à ce pays que nous aimons. (*Vifs applaudissements.*)

Et vous, chers militants, dont je suis l'un, ai-je besoin de vous assurer de ma fidélité ? (*Non ! non !*) La fidélité ne s'affirme pas ; elle se démontre.

Malgré ma naïveté bien connue (*sourires*), je n'ai pas été sans observer, dans une existence déjà bien remplie, que ce grand et cher pays entourait volontiers d'une affection plus spéciale ceux qui, l'ayant jadis beaucoup effrayé, travaillaient plus tard à le rassurer. « Quels hommes d'Etat ! », dit-on alors, lorsque, l'âge aidant, ils écoutent peut-être à l'excès les conseils de la prudence. (*Rires et applaudissem.*).

Mes chers amis, je n'ai jamais été d'opinions excessives, mais, je m'en excuse par avance, je ne vous trahirai pas. (*Vifs applaudissements.*) Dussé-je y perdre le nom d'homme d'Etat, je resterai fidèle aux doctrines pour lesquelles nous avons lutté ensemble, fidèle à l'amitié et à la confiance que me témoignent des partis voisins, en particulier nos amis socialistes auxquels j'adresse d'ici mon salut. (*Très vifs applaudissements.*)

Comme l'exercice du pouvoir est assurément ce qui donne le moins en ce monde l'idée de l'éternité (*on rit*), je réclame d'avance parmi vous ma place pour le jour où, mon rôle étant rempli, du moins pour un temps, j'aurai à revenir défendre comme

jadis avec vous les idées que nous croyons justes, conformes à la fois aux intérêts de la République et du pays. (*Vifs applaudissements.*)

Et maintenant, voici que je vais mettre votre patience à l'épreuve.

Citoyens,

Après quatre mois d'un labeur opiniâtre, nous sommes heureux, mes collègues et moi, de nous retrouver en face des amis qui nous soutiennent de leur confiance. En prenant le pouvoir, nous avons dit que nous gouvernerions pour le bien de tous, mais au nom d'une doctrine précise, de celle qui s'est élaborée dans nos congrès. Nous avons tenu cette promesse. Je voudrais en donner la preuve à cette assemblée en lui exposant les résultats obtenus par le Gouvernement et les tâches entreprises par lui depuis qu'il a été chargé de traduire en actes les volontés manifestées par le corps électoral, dans le scrutin du 11 mai.

La politique extérieure

Le problème des réparations

Dès notre installation, les difficultés nous ont pour ainsi dire pris à la gorge. Le dimanche 15 juin, le jour même où les décrets de nomination signés, je m'installais au ministère des Affaires étrangères, expiraient les accords de la M.I.C.U.M., qu'il fallait renouveler. A la fin de la première semaine, je devais partir pour l'Angleterre, afin d'y engager avec M. Mac Donald une conversation acceptée déjà par le Gouvernement précédent et retardée par les élections. De ce jour, dès cette entrevue où fut décidée la Conférence de Londres, les événements se pressaient. Vous vous rappelez les incidents, les polémiques passionnées auxquelles donnaient lieu la publication et l'interprétation de certains documents préparatoires. Cependant, un premier accord était signé à Paris entre M. Mac Donald et moi sur les principes qui devaient diriger la prochaine conférence. C'est sur ces principes qu'a

été fondé le travail qui devait avoir pour conclusion le protocole de Londres.

Au cours de la longue et laborieuse négociation qui a rempli tout un mois, qui faillit plus d'une fois être rompu, nous sommes demeurés fidèles à l'engagement que nous avions pris de travailler à l'établissement de la paix, de faire cesser l'isolement de la France, de rétablir, sans aucun dommage pour notre sécurité, bien au contraire, cette tradition qui nous valut avant la guerre, et dans la guerre, tant d'actives sympathies (*applaudissements*), de rendre à notre pays l'appui de toutes les grandes forces morales du monde, forces morales que l'on peut railler, mais dont nous avons mesuré la valeur au cours de la crise dernière. Nous voulions aussi régler ce problème des réparations pour la solution duquel on a refusé tant d'offres avantageuses, manqué tant d'occasions et auquel il fallait enfin avoir le courage d'apporter une solution positive, même si cette solution comportait les réductions que l'on doit subir quand on passe de l'illusion à l'action. (*Très bien !*)

Le plan Dawes avait été accepté en principe par le Gouvernement précédent. Il s'agissait de le rendre exécutable. Nous prétendons l'avoir amélioré, en substituant aux formules primitives, encore trop vagues, des précisions qui limitent et réduisent les difficultés d'application, surtout en ce qui concerne les livraisons en nature. Au centre de l'œuvre de Londres, nous avons placé l'idée de l'arbitrage qui domine et éclaire toutes les parties du protocole. (*Vifs applaudissements.*)

On a beaucoup parlé de nos prétendues concessions. Il est si facile, en notre pays, d'exciter l'amour-propre aux dépens de l'intérêt national. Concessions sur les chimères que l'on avait entretenues au lendemain de la guerre, assurément ! Concessions sur certains chiffres fantastiques et presque astronomiques, assurément ! Pour le reste, qu'avons-nous accepté qui ne fût la conséquence immédiate du plan Dawes, c'est-à-dire d'un régime fondé sur la coopération des peuples ?

On eût voulu, de certains côtés, nous voir accepter ce plan et garder la Ruhr. En droit comme en fait, c'était impossible. Il fallait choisir entre la politique d'action isolée avec ses témérités et ses risques ou la politique d'association. Nous avons choisi la deuxième solution, c'était le vœu de la France démocratique ; nous l'avons réalisé. (*Vifs applaudiss.*).

La paix de Lausanne

En même temps, à l'orient de l'Europe, nous avons pu, en quelques jours, grâce au concours très actif des commissions et du Parlement, mettre fin à une situation qui ne se serait pas prolongée sans dommage. Nous avons fait ratifier la paix de Lausanne ; nous avons agi avec le sincère désir de tenir compte des faits nouveaux intervenus en Orient et de renouer, sans désavouer aucune de nos amitiés, les traditions séculaires de bonnes relations entre la France et la Turquie. Ces relations se sont, depuis quelques semaines, nettement améliorées. (*Applaud.*).

La Société des Nations

Mais il fallait faire plus et tenter de généraliser cette paix que l'on avait promise aux peuples au cours de la dernière guerre. (*Applaudissements.*)

Citoyens, lorsqu'au début du mois de septembre s'ouvrit la 5e assemblée de la Société des Nations, les perspectives étaient bien loin de paraître rassurantes. Le projet de protocole, en vue du désarmement, soumis aux divers Etats, n'avait recueilli qu'un nombre insuffisant d'approbations, voire conditionnelles. Plus d'un esprit se montrait sceptique.

Le Premier Ministre Britannique et moi, nous n'avons pas hésité à nous rendre à Genève (*Vifs applaudissements*) pour marquer notre volonté d'apporter à la Société des Nations l'appui de deux Gouvernements sincèrement démocratiques et pacifiques. Succédant à M. Mac Donald, j'exposai la doctrine de la France qui propose la paix au monde, mais qui, docile aux leçons de la prudence et du bon

sens, unit de façon indissoluble les trois termes Arbitrage, Sécurité, Désarmement. (*Applaudissements répétés.*)

Il faut bien croire que cette doctrine n'est pas sans force, puisqu'elle a rallié l'immense majorité des peuples assemblés ; puisqu'elle a servi de base à l'accord intervenu entre M. Mac Donald et nous ; puisqu'elle fut le thème sur lequel ont travaillé les commissions ; puisqu'enfin, grâce aux efforts de notre délégation, que je remercie pour le rôle éclatant joué par elle, grâce au concours de nos amis pénétrés eux-mêmes des principes de la pensée française, elle a permis de parvenir à ce projet de protocole qui apporte aux peuples l'espoir de la sécurité et de la paix et que la France, la première, a signé. (*Vifs applaudissements.*)

La démonstration est faite désormais. Et peu de semaines, remplies, il est vrai, de difficultés de toutes sortes, nous ont amenés à ce but.

Certes, la France n'entend pas être dupe de sa bonne foi. Elle demeure, de toutes les nations du monde, la plus exposée. Sa position géographique, son histoire, démontrent des périls dont elle peut être menacée. Il est impossible qu'elle ne soit pas, à tout moment, garantie. L'affaiblir, ce serait tenter la cupidité ou l'esprit de vengeance. Mais la France, si elle entend demeurer vigilante, a dit aussi, et dit la première, qu'elle ne demandait qu'à être l'un des appuis essentiels d'un régime organisé de paix. Aux autres de parler maintenant. Nous avons, nous, rempli notre devoir. (*Vifs applaudissements.*) Notre pays se trouve présentement dans une situation irréprochable. Aussi bien, on peut parcourir des yeux tout l'horizon diplomatique. Je ne découvre pas contre la France, parmi ces Nations qu'elle a rencontrées à Genève, un seul parti pris hostile. (*Nouveaux applaudissements répétés.*)

Avec l'Allemagne elle-même, nos relations sont devenues plus faciles, ainsi que le démontre l'issue des premières négociations pour le traité de commerce. L'esprti républicain y a remporté certains succès qu'il serait injuste de méconnaître et que nous ob-

servons avec intérêt. Non que nous puissions être dès maintenant rassurés ! Il semble bien que l'Allemagne hésite encore entre deux voies. Il est encore trop certain que les partis nationalistes continuent à s'occuper de la préparation militaire de la jeunesse, que les Unions d'anciens combattants restent en relation avec les unités de la Reichswehr, que certaines fêtes ressemblent, presque, à des exercices de mobilisation.

Nous voudrions être assurés que l'on ne met pas plus de haine au cœur des écoliers et des étudiants allemands que nous n'en mettons au cœur des nôtres. (*Très bien !*) L'avenir demeure incertain. L'idée brutale de la race livre encore de durs combats contre les notions libérales sur lesquelles se fonde la civilisation. Nous souhaitons que l'esprit démocratique puisse enfin l'emporter. (*Applaudissements.*)

Du moins, la France a sonné l'appel de la paix. Elle y convie les peuples sans égoïsme, sans arrière-pensée, sans esprit d'exclusion. A eux de faire savoir s'ils auront assez de résolution pour répondre à cet appel, pour saisir l'heure qui passe, pour éviter de laisser retomber l'Europe et le monde dans ce jeu de compétitions et d'intrigues, de rivalités avouées ou secrètes, d'où renaîtrait infailliblement la guerre. La France a fait son devoir. Elle est disposée, — on en aura bientôt la preuve, — à reprendre des relations avec la Russie. La France, nous le répétons, a marqué sa volonté de justice et de paix internationale, aux autres peuples de l'imiter. (*Vifs applaudissements.*)

La paix intérieure

Mais, citoyens, si ces quatre mois de Gouvernement ont été, pour une grande part, absorbés par nos efforts en vue de la paix, nous nous rendons compte que nous avons encore bien d'autres obligations à remplir. Les adversaires les plus décidés du Gouvernement, — et l'on sait de combien de côtés il est attaqué, avec quelle âpreté il est surveillé et poursuivi (*Très bien !*) — ceux-là même qui nous

combattent sans ménagement ne sauraient nier que rarement un ministère a vu autant de difficultés redoutables conjurées contre lui.

« Nous voulons, avons-nous dit dans notre déclaration, toute la paix, la paix intérieure comme la paix extérieure. » C'est par incessant effort qu'il nous faut poursuivre ce double but.

L'agitation cléricale

Et, d'abord, on attaque en nous un Gouvernement qui prétend être résolument laïque. (*Applaudissem.*). En vain, nous nous attachons à prouver que cette doctrine est la seule garantie de la concorde et de la fraternité nationales ! Nous assistons à une violente offensive dirigée contre l'esprit laïque par des groupements ou des hommes qui déclarent nettement vouloir détruire l'œuvre législative de la Répudre exécutable. Nous prétendons l'avoir amélioré, en *plaudissements.*)

Pour montrer la violence de cette campagne, il suffit de rappeler la manifestation organisée au cœur même de la Vendée, le 6 octobre, en présence de Monsieur l'Evêque de Luçon et de son clergé.

Nos efforts en vue de l'école unique interprétés non seulement avec malveillance, mais avec une complète ignorance du sujet, sont représentés comme une tentative pour asservir les consciences. Et l'on crie : « A bas l'école laïque ! » On parle de prendre les armes ; des documents judiciaires l'attestent. Un missionnaire diocésain annonce qu'il s'agit d'une guerre sans merci entre les religieux et le Gouvernement. Il rappelle les prouesses de ceux qu'il appelle les géants de 1793, et pose à une assemblée surexcitée les questions suivantes : « Etes-vous prêts à l'offensive ? Etes-vous prêts à soutenir la bataille et à aller en prison s'il le faut ? Même si c'est la Révolution ? » (*Vives exclamations.*)

Ailleurs, on essaie d'exploiter les sentiments généreux de la jeunesse pour l'inviter à la résistance contre d'imaginaires persécutions.

Le Gouvernement ne menace en rien les convic-

tions religieuses ; il l'a déclaré maintes fois. (*Très bien !*) Comme l'a écrit Renan, c'est un devoir pour les esprits libres de pratiquer envers elles « le respect qu'elles n'ont pas toujours eu pour leurs adversaires quand elles se sentaient appuyées. » (*Appl.*)

Nous assistons avec une parfaite indifférence aux manifestations des divers cultes. C'est une bien grande erreur d'opposer au fanatisme une violence qu'il souhaite et dont il se réjouit, On m'a reproché d'avoir répondu aux cardinaux d'un style trop modéré ou même, a-t-on dit, trop ecclésiastique. (*Sourires.*) Je n'ai rien à changer aux termes de cette réponse. La véritable liberté de penser s'accomode mal des procédés grossiers de l'invective. Elle en laisse l'usage aux fanatiques de tout ordre ; et à ceux-là spécialement qui, prétendant représenter une religion de douceur, mettent leur honneur à enrichir le vocabulaire de la violence et posent, non sans quelque ostentation, leur candidature à un martyre que nous aurons la mauvaise grâce de leur refuser. (*Rires et applaudissements.*)

Et tout d'abord, s'il proclame que l'Etat ne doit pas gêner les croyances, il n'admet pas que les religions interviennent dans les affaires intérieures ou extérieures du pays. Le caractère propre de la France, c'est d'être un Etat pleinement laïque. Après avoir émancipé l'ecole, elle doit émanciper la politique. Nous ne voyons donc pas comment on peut justifier en droit l'ingérence d'une religion, même celle de la majorité, dans notre diplomatie. En fait, nous n'apercevons pas en quoi nous ont servi les concessions admises sur ce principe. Les événements actuels démontrent que la paix intérieure n'a rien gagné à la reprise officielle de nos relations avec le Vatican. (*Applaudissements.*) La séparation absolue du domaine spirituel et du domaine temporel, c'est, nous ne cesserons de le proclamer, la seule formule capable de nous donner cette paix religieuse, cette paix des consciences que nous souhaitons. (*Nouveaux applaudissements.*)

De même, l'Etat ne saurait laisser porter atteinte à la loi, expression de la souveraineté nationale. A

plus d'une reprise dans les dernières semaines, cette loi a été défiée ; il n'est pas besoin de dire longuement que son respect s'impose à tous les citoyens et que ce respect sera assuré avec une tranquille fermeté. (*Vifs applaudissements.*)

Le problème financier

Mais, citoyens, ce qui domine tout notre travail, c'est le problème financier.

L'assainissement des finances nationales, l'équilibre du budget, la surveillance de la trésorerie, la défense du franc, voilà les conditions essentielles de notre action extérieure et intérieure, l'œuvre primordiale sans laquelle tout effort deviendrait inutile, tout progrès impossible

Je voudrais pouvoir faire partager à tous mes compatriotes cette idée qu'un Etat obéré est un Etat esclave ; que, dans les temps actuels, plus que jamais, de bonnes finances sont la condition première de toute indépendance politique aussi bien que de tout progrès social ou même de toute lutte contre la vie chère. C'est la notion qui est sans cesse présente à l'esprit de M. le Ministre des Finances comme au mien. Par malheur, c'est sans doute une injustice, mais c'est aussi une vérité, que l'on passe aux Gouvernements conservateurs toutes les fautes financières, mais que l'on refuse à un Gouvernement démocrate sans protester une politique d'emprunts destinés à équilibrer le budget, une politique d'imprévoyance. Au moment même où nous démontrons notre volonté d'en finir avec les expédients et de rétablir à la fois le budget, la trésorerie et la monnaie nationale, nous nous heurtons parfois aux manœuvres irréfléchies de ceux qui, pour nous atteindre, n'hésiteraient pas à compromettre le crédit public, c'est-à-dire, à se ruiner eux-mêmes, puisque tout Français, même celui qui n'est qu'un salarié et un consommateur est, en matière financière, l'associé de l'Etat. (*Vifs applaudissements.*)

Pénétrés de ces vérités, nous avons abordé résolument l'œuvre difficile du rétablissement financier

de notre pays épuisé par la guerre. Nous avons voulu procéder avec méthode, avec le souci de ne pas sacrifier aux apparences notre devoir profond envers la démocratie et le pays.

Avant tout, il fallait voir clair, examiner avec courage la situation présente, telle qu'elle se dem... quelques chiffres.

En 1924, l'incorporation au budget général des dépenses permanentes du budget spécial, a été décidée en principe, Les nouvelles ressources créées par la loi du 22 mars 1924 devaient y pourvoir. Mais, en fait, ces ressources, qui ont été évaluées à la somme de 3 milliards 341 millions, sont très inférieures au montant des dépenses permanentes qui s'élèven... 5 milliards 948 millions de francs.

La situation probable de l'exercice 1924 après l'incorporation des dépenses permanentes au budget spécial, se présente comme suit :

Total des dépenses...............	30.483.214.362 fr.
Total des recettes...............	27.708.000.000 »
Excédent des dép^{ses} sur les rec^{tes}	2.775.000.000 »

Il y a lieu d'ajouter à ce dernier chiffre le montant des dépenses non permanentes du budget spécial qui peuvent être évaluées à 1 milliard 408 millions.

Le déficit global de l'exercice 1924 ressort donc à 4 milliard 183 millions. (*Vives exclamations.*)

Telle est la situation qui nous a été léguée, qui pèse actuellement sur notre gestion et que nous sommes obligés de liquider avant de commencer un nouvel exercice et d'établir notre premier budget. Toute appréciation portée sur notre œuvre financière serait injuste si elle ne tenait compte de ce fait.

Notre budget, comme l'a déclaré M. Clémentel à la Commission des Finances, sera un budget de complet assainissement Il répondra aux trois conditions essentielles d'un budget normal ; unité, sincérité, équilibre. (*Applaudissements.*)

Dans un seul tableau, le Parlement, le Pays et nos amis de l'étranger verront présenté l'ensemble des dépenses de l'Etat.

La réalisation de l'unité résulte de la fusion intégrale de deux budgets qui coexistaient depuis cinq ans, le budget général et le « budget spécial des dépenses recouvrables ».

C'est l'incorporation dans le budget général non seulement des dépenses permanentes, mais même dee dépenses non permanentes de ce budget spécial qui marquera le caractère essentiel du projet de budget de 1925.

Dans ces conditions, le budget des dépenses de 1925 se présentera de la manière suivante :

Les dépenses de l'ancien budget général s'élevaient, suivant les demandes des divers ministères à 25 milliards 691 millions. Les compressions réalisées se sont élevées au chiffre de un milliard 612 millions.

Dans notre projet, après fusion des deux budgets, les dépenses représentent environ 33 milliards, y compris une provision jugée nécessaire pour réaliser la révision des traitements des personnels de l'Etat. (*Applaudissements.*)

Le traitement des fonctionnaires

Cette révision est dès aujourd'hui décidée ; les règles essentielles en sont arrêtées. En procédant à cette œuvre difficile, le Gouvernement a été dirigé par trois principes également légitimes. Selon nous il faut que les fonctionnaires soient assez rémunérés pour qu'ils puissent dignement vivre et élever leurs familles. Il faut, d'autre part, pour limiter la dépense au minimum, qu'ils ne soient pas en excès, et que leur soit appliqué un régime normal de travail effectif, comme le demandent eux-mêmes les meilleurs de nos agents. En vertu de ces règles, nous avons assuré aux fonctionannres un traitement minimum de six mille francs à partir duquel nous avons établi une progression équitable. Nous procédons à la réduction du nombre des emplois, et nous ne demandons, en vue de cette opération, qu'à être aidés par le personnel ; il prouvera, en apportant sa contribution à la réforme, son dévouement

aux intérêts généraux de la nation à qui toute charge inutile doit être évitée. (*Vifs applaudissements.*)

Le Gouvernement étudie, d'autre part, des mesures en faveur de ceux des mutilés de la guerre sur qui pèse le plus lourement la cherté de la vie. (*Nouveaux applaudissements.*)

Ce sont là des réformes indispensables, conformes à nos programmes démocratiques. Mais, pour que ces réformes soient efficaces, pour qu'elles ne troublent pas l'équilibre général du budget, elles doivent être accomplies avec précaution, à la suite de patientes études en dehors de toute agitation. Il faut que le Gouvernement puisse trouver des ressources correspondant exactement à ses engagements.

Les recettes

Or, les recettes, évaluées d'après les moyennes atteintes pendant les premiers mois de 1924 n'atteignaient que 29 milliards 854 millions. Pour combler l'écart de 2 milliards 602 millions entre ce chiffre et celui des dépenses, le gouvernement propose un ensemble de mesures fiscales dont le produit net atteint 1 milliard 777 millions. Quelles mesures ?

Nous avons considéré que notre effort devait tout d'abord porter sur la répression de ces fraudes qui scandalisent si justement l'opinion publique. (*Vifs applaudissements.*)

La question de l'évasion des valeurs mobilières, notamment, a été envisagée par nous avec la plus grande attention. Nous reprochons une disposition qui avait été préparée, dès avant la guerre, par deux commissions de jurisconsultes et qui subordonne l'octroi de la saisine héréditaire, c'est-à-dire la dévolution des biens pour les valeurs mobilières déposées à l'étranger, à un envoi en possession prononcé par le Président du Tribunal civil. Complétée par des accords internationaux, cette mesure permettra de restreindre une évasion qui prive le Trésor de ressources importantes, et que nous sommes

résolus à poursuivre, car elle constitue un véritable crime contre le crédit du pays.

D'autres mesures visent : l'impôt général sur le revenu, pour lequel une présomption de revenu imposable sera établie d'après le montant du loyer et les dépenses apparentes des contribuables ; l'impôt sur les bénéfices des professions non commerciales ; l'institution d'un tarif progressif en matière de donations ; les tantièmes des administrateurs de sociétés ; la réforme du régime de l'expertise des immeubles et des fonds de commerce pour l'assiette des droits de mutation. (*Applaudissements.*)

Les Impôts nouveaux

Les seuls impôts nouveaux dont le Gouvernement propose la création sont . un léger impôt de statistique sur les opérations de change ;

Une taxe sur les compagnies d'assurances et les banques ;

Un impôt sur les plus-values réalisées sur les immeubles et fonds de commerce acquis à titre onéreux. Cet impôt atteindra spécialement la progression excessive des prix de vente qui exerce sur la cherté de la vie une influence considérable. On ne peut pas nier qu'il y ait là un projet de caractère nettement démocratique.

Selon le programme du Gouvernement, l'ensemble de ces mesures ne frappe que la richesse acquise et les revenus. Elles n'aggravent en rien les impôts de consommation. Elles fournissent les moyens de réaliser l'équilibre.

L'importance du déficit à combler et des dépenses nouvelles n'a pas permis au Gouvernement de réaliser cette année toutes les transformations d'impôts qu'il estime désirables. Cependant, il exonère du double décime environ un million 400.000 contribuables, afin de soulager le plus tôt possible les plus petits. (*Applaudissements.*)

Pour marquer sa volonté de transformer profondément la taxe sur le chiffre d'affaires, le Gouvernement, malgré le déficit qu'il doit combler, malgré

les dépenses nouvelles qu'il doit assumer, malgré les courts délais dont il a disposé, a décidé de supprimer dès maintenant la partie de cet impôt qui frappe la farine et les céréales panifiables, la viande de boucherie, la viande de porc, le lait, les œufs, c'est-à-dire les denrées de première nécessité. (*Applaudissements*). Pour le charbon, il étudie le projet qui remplacera la taxe à la consommation par une taxe sur l'extraction ou l'importation. Il prépare ainsi l'avenir, sans compromettre la nécessité essentielle du présent, c'est-à-dire l'équilibre budgétaire. Dès le vote du budget, le prix des denrées essentielles devrait baisser. Avant de poursuivre sa réforme, le Gouvernement entend voir si comme le public a le droit d'y compter, les prix de vente diminuent dans la proportion des réductions de taxes. (*Applaudissements.*)

J'ajoute qu'au lieu d'aliéner des monopoles, comme on avait commencé à le faire, nous travaillons à transformer nos exploitations fiscales. Nous venons même de décider la création d'une caisse nationale d'Assurances-Incendie.

En résumé, pour la première fois, depuis dix ans, l'équilibre complet de toutes les dépenses annuelles par des recettes budgétaires est réalisé. Pour la première fois, nous inscrivons une somme d'environ un milliard au compte de l'Allemagne.

Ainsi s'amélioreront la situation du budget et celle de la trésorerie.

Le principal allègement qu'entraînera pour la trésorerie la politique financière du Gouvernement résultera de l'équilibre même du budget désormais unifié. C'est la fin de la politique d'emprunts contractés pour parer aux charges normales qui doivent être compensées par des impôts.

Les appels qui pourront encore être adressés à l'épargne nationale ne devront désormais avoir pour but, une fois le déficit des budgets antérieurs réglé par un emprunt de liquidation que la consolidation de la dette flottante et l'achèvement de la restauration des régions dévastées.

A cet égard, le gouvernement fait exécuter un

relevé méthodique des dommages de guerre liquidés ou en instance. La révision prescrite par la loi récemment votée est entreprise et activement poursuivie.

La France peut aujourd'hui, grâce au plan des experts et à l'accord de Londres, espérer voir enfin l'Allemagne exécuter les engagements qu'elle a pris et dont nos alliés et amis vont avec nous surveiller l'exécution. (*Applaudissements.*)

Les versements croissants et désormais déterminés de l'Allemagne devront, dès que le plan Dawes sera au plein de son exécution, servir à doter efficacement la caisse d'amortissement et à poursuivre par le rachat des rentes émises depuis la guerre, une large politique du redressement financier qui rendra sa valeur à notre monnaie nationale et amènera ainsi la diminution du coût de la vie.

On peut discuter notre plan mais c'est un plan Il s'inspire de cette idée que le meilleur service à rendre à un pays c'est de le bien administrer. Nous voudrions démontrer que l'ordre démocratique, fondé sur l'appel de chacun au devoir fiscal, forme essentielle du devoir national, vaut mieux que l'anarchie conservatrice avec son régime d'expédients. (*Vifs applaudissements*).

La vie chère

Parler de finances, c'est parler de la vie chère. Le prix de la vie baissera si nos finances s'asssainissent. Ce sont les deux parties d'une même œuvre qui veut, par malheur, du temps. Le désordre économique issu de la guerre subsiste encore. Le Gouvernement a recherché les mesures de nature à soulager la population. Il a interdit les exportations de denrées alimentaires Mais les circonstances demeurent défavorables. S'agit-il, par exemple, du blé ? Il suffit d'avoir étudié le problème pour se rendre compte qu'étant donné la faiblesse de la récolte mondiale, il faut choisir entre l'acceptation des hauts prix et le risque de la disette. Nous avons institué un office des céréales qui doit diriger les importa-

tions nécessaires de blés exotiques. On a fait campagne contre nous parce que nous avons réglé le prix de la farine. Quoi de plus raisonnable cependant que de fixer le cours d'une denrée essentielle, en tenant compte de tous les intérêts légitimes. (*Très bien !*)

Ici encore, deux lois s'imposent ; la première est de lutter contre la spéculation, trop fréquente en un temps où tant de personnes veulent faire fortune en quelques années. Le Gouvernement a constaté, sur des chiffres, que la spéculation s'est développée surtout depuis l'abrogation de la loi sur la hausse illicite. Si nos conseils de modération ne sont entendus, nous demanderons au Parlement de nous rendre l'arme que l'on a enlevée de nos mains.

La deuxième loi commande de favoriser la production et surtout la production rurale. Il serait stupide de dresser le consommateur contre le producteur, Notre pays souffre déjà du déséquilibre entre le nombre des producteurs ruraux et des consommateus urbains. Il faut honorer et protéger le paysan, l'inviter à semer sur des surfaces aussi larges que possible ce blé dont nous avons le plus urgent besoin. Semer du blé, c'est aussi défendre les finances publiques. (*Applaudissements.*)

En échange de ce que nous demandons au paysan, excédé par le manque de main-d'œuvre, il faut l'aider, mettre l'électricité à son service, favoriser l'accession à la propriété des ouvriers agricoles et des victimes de la guerre, réduire le prix des engrais et aussi instruire, développer les enseignements de la science. Nous déposerons, dès la rentrée des Chambres, des projets de loi en accord avec ces idées, l'un pour augmenter la dotation du crédit agricole, l'autre pour réduire le prix des produits azotés livrés par l'Allemagne. (*Applaudissements.*)

L'action sociale du gouvernement

Citoyens, j'ai déjà beaucoup abusé de votre patience. (*Non ! Non !*) Je voudrais cependant vous renseigner sur l'action sociale du Gouvernement.

Le premier soin du Ministère en matière sociale a été de revenir à la stricte application de la loi de huit heures et d'assurer cette grande conquête du monde ouvrier, la plus importante peut-être qu'il ait faite depuis un demi-siècle.

Le Ministre du Travail, non seulement a manifesté sa volonté d'assurer à l'intérieur l'application de la loi de 1919, si souple dans son fonctionement et si féconde dans ses résultats, mais encore il a délibérément pris en mains l'établissement du régime international des huit heures.

Il a poursuivi cette œuvre à la Conférence du Travail de Genève, et, récemment, à la réunion de Berne. Il apparaît dès maintenant qu'une ratification simultanée de la Convention de Washington dans les grandes communautés industrielles de l'Europe occidentale est réalisable.

Un tel succès marquerait non seulement l'affermissement définitif du régime des huit heures, mais une pacification industrielle internationale qui contribuerait grandement au maintien de la paix économique, base de la paix politique. (*Applaudissements.*)

A l'intérieur, le Gouvernement tient la main à l'observation des lois sociales.

Nous préparons des réformes essentielles. L'une d'entre elles est la création ou plutôt la réorganisation de l'Office de la main-d'œuvre étrangère. Il importe à la fois de garantir le travail national contre une concurrence injustifiée de la main-d'œuvre étrangère, et, en même temps, d'instituer une politique méthodique de l'immigration.

Une autre création est à l'étude ; c'est celle du Conseil Economique National dont une Commission vient d'achever l'avant-projet. Le Conseil Economique National aurait pour but d'étudier les grands problèmes intéressant la vie du pays, d'en rechercher les solutions et de proposer l'adoption de ces solutions aux pouvoirs publics. (*Applaudissements.*)

L'une des préoccupations essentielles du Gouvernement est de protéger l'ensemble des travailleurs contre les risques physiques auxquels ils sont expo-

sés ainsi que leur famille, depuis la naissance jusqu'à la mort.

La Chambre des Députés a voté le projet de loi sur les assurances sociales.

Le Sénat est actuellement saisi de la question. Le Gouvernement demandera à la Haute-Assemblée de l'aider à réaliser le plus tôt possible cette indispensable réforme. (*Applaudissements.*)

La loi sur les assurances sera une loi d'hygiène et de prévention qui, non seulement garantira la famille ouvrière contre les risques de maladie, d'invalidité, de vieillesse, mais permettra à la mère de se reposer avant et après l'accouchement, donnera au travailleur la possibilité d'enrayer la marche foudroyante de certaines maladies et de protéger son entourage contre la contagion. (*Vifs applaudissements*).

Le problème de l'assurance-vieillesse sera associé à celui du logement populaire.

Le Gouvernement s'intéresse d'ailleurs, comme à l'un des problèmes capitaux du temps présent, à la grave question de la natalité. Dans cet ordre d'idées, outre la politique des habitations à bon marché et de la création du foyer familial, il donne tous ses soins au perfectionnement de l'assistance et de l'hygiène.

Dans ce domaine, ses efforts tendent actuellement dans la limite des disponibilités budgétaires, à assurer d'une manière aussi parfaite que possible la protection de la santé publique et l'application des lois d'assistance sous toutes leurs formes (assistance aux femmes en couches., primes à la natalité, protection des enfants du premier âge, subventions aux œuvres publiques et privées en faveur de l'enfance, création de gouttes de lait, crèches consultations de nourrissons, colonies de vacances, etc.... création de maternités, asiles spéciaux pour femmes enceintes maisons maternelles, etc...).

Une réforme complète de la loi de 1902 est nécessaire pour rendre obligatoires dans toute la France les différentes institutions d'hygiène, jusqu'à présent facultatives et qui ne fonctionnent d'une ma-

nière satisfaisante que dans quelques départements. (*Applaudissements.*)

CONCLUSION

C'est à vous, citoyens, de juger si cet ensemble de mesures déjà prises ou de mesures projetées correspond à cette politique démocratique réclamée par le pays au 11 mai. Nous nous heurtons à la violente et constante opposition des conservateurs de tout ordre ; ils ne comprennent pas que travailler au progrès social, c'est élargir les bases mêmes sur lesquelles se fonde l'idée de patrie. Dès la rentrée, nous poursuivrons devant le Sénat la défense de notre projet d'amnistie. Nous nous efforçons d'obtenir la réintégration des cheminots, déjà opérée par nous sur le réseau de l'Etat. Nous estimons que des mesures opportunes de générosité, si conformes au caractère français, servent la cause de la paix sociale. (*Vifs applaudissements.*)

De grandes tâches nous attendent.

Et, par exemple, en ce qui concerne l'armée, le Ministre de la Guerre étudie un projet qui doit porter à la fois sur l'organisation du territoire, de la mobilisation et de l'armée d'instruction. Œuvre considérable qui exige des efforts patients et des études minutieuses, mais qui doit aboutir à la réduction du temps de service. (*Applaudissements.*)

Quelle que soit l'importance de l'œuvre à accomplir, nous pensons n'avoir pas démérité de votre confiance. En politique, il est toujours facile de parler au futur ; il est plus malaisé de parler au passé. Vous jugerez si, en quatre mois de pouvoir, nous avons fait le possible.

Le jour des semailles ne saurait être le même jour que celui de la moisson. (*Très bien !*) On ne peut en quelques semaines construire la cité moderne, surtout s'il s'agit d'abord d'enlever des décombres. (*Applaudissements.*)

Mes collègues et moi, profondément unis entre nous par l'attachement du devoir commun, nous avons travaillé comme doivent le faire d'honnêtes artisans. Vous nous rendrez au moins cette justice, chers citoyens, que nous sommes restés au pouvoir les mêmes hommes que nous étions lorsque nous luttions dans vos rangs. (*Vifs applaudissements.*) Nous avons tenté, au dehors comme à l'intérieur, de rendre à la France son vrai visage, à cette République que l'on continue à calomnier, et qui a cependant derrière elle la plus belle tradition, qui a recueilli au lendemain de la défaite de 1870 un pays mutilé, blessé, humilié, qui y a fortifié les libertés politiques, qui y a dressé, comme un autel à l'honneur de la concorde nationale, cette idée de la laïcité que nous ne laisserons pas atteindre, tant est forte notre conviction que c'est par son développement que la concorde s'établira. (*Vifs applaudissements.*)

La République a fait plus. Elle a rendu possible cette longue résistance, et, vers la fin d'une longue épreuve, cette victoire que l'on dit parfois due au triomphe de certaines idées brutales d'autorité, alors que le sort magnifique de la France a été assuré par le concours unanime de toutes les volontés tendues pour la défense du pays et de la République. (*Nouveaux applaudissements.*)

Cette tradition ! de toutes nos forces, de tous nos esprits, de tous nos cœurs, nous avons essayé de la reprendre et de la faire revivre à la face du monde comme à la face de tous nos compatriotes. C'est à vous, mesdames et citoyens, de dire maintenant si nous y avons réussi. (*Acclamations enthousiastes et prolongées. — Les congressistes applaudissent longuement M. le Président du Conseil. — Cris unanimes de « Vive Herriot ! Vive la République ! »*)

Exercice 1923-1924

COMITE EXECUTIF

BUREAU DU COMITÉ EXÉCUTIF

PRESIDENT

M. Edouard HERRIOT, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, Député du Rhône. Maire de Lyon.

VICE-PRESIDENTS

parlementaires :

MM. :
DUCOS, député.
LAURENT-THIERY, sénat
ARCHIMBAUD, député.
DELBOS, député.
W.-BERTRAND, dep.
Henri MICHEL, député
CAZALS, député.
PASQUET, sénateur.

non parlementaires :

MM. :
RIPAULT,
Paul FALOT,
DENISE,
FABIUS DE CHAMPVILLE·
LEVY-ULLMANN,
COUYBA,
RENARD,
CHEVALIER,
LEFRANC,

SECRETAIRES

parlementaires :

MM. :
DALADIER, député.
DEZARNAULDS, député.
SENAC, député,
NOGARO, député.
G. CHAUVIN, dép.
CAFFORT, député,
CHAUMIE, député,
LAMBERT, député,

non parlementaires :

MM. :
DELORME,
KAYSER,
ARIES,
DOMINIQUE,
TONY-RÉVILLON,
CATHALA,
Dr SCHMITT,
A. KAHN,

Trésorier général : M. Louis BESSE.

Secrétaire général : M. BOUFFANDEAU.

PRESIDENTS D'HONNEUR

MM. Léon BOURGEOIS, sénateur, ancien président du Sénat, ancien président de la Chambre des Députés, ancien président du Conseil des Ministres.
LAFFERRE, ancien sénateur, ancien ministre.
Ferdinand BUISSON, ancien député.

DELEGUES DEPARTEMENTAUX

AIN

MM. MESSIMY, sénateur.
Antoine BLANC, député.
Dr BOCCARD, député.
André FRIBOURG, député.
Dr EDOUARD, conseiller général, à Chatillon-sur-Chalaronne.
BERJON, maire de Sault-Brenaz.
BERTOLA, agent de douanes, à Bellegarde.
FOURNET, industriel, Jassans-Riottier.
GAUTHIER, confiseur à Bourg.
MAMET, conseiller municipal à Bourg.
TIERSOT, conseiller municipal à Bourg.

AISNE

MM. ACCAMBRAY, député.
MARQUIGNY, député.
COUESNON, ancien député.
DECAMP, conseiller général de l'Aisne, à Paris.
DHERY, conseiller général de l'Aisne, à Vitry-sur-Seine.
DOUCEDAME, conseiller général de l'Aisne, à Paris.
E. DUPONT, conseiller général de l'Aisne, à Flavy-le-Martel
GRY, conseiller général à Vaux.

LAMARRE, Président du Conseil Général, à Crezancy.
NANQUETTE, Conseiller général, maire de Laon.
ROBINEAU, conseiller d'arrondissement, à Braine.
EUGÈNE LEDUC, conseiller d'arrondissement, à Vaux-sous-Laon.
LHERONDELLE, conseiller d'arrondissement, maire, Fargniers.
BRUNETEAUX, Directeur à *la Dépêche de l'Aisne*, Laon.
BUGNICOURT, publiciste à Paris.
CHEUTIN, adjoint au maire, Château-Thierry.
CH. COINTE, avocat, à Paris.
GARRET, architecte à Chauny.
GROZO, brasseur, à Saint-Quentin.
LABATUT, rédacteur en chef de la *Dépêche de l'Aisne*, à Laon.
G. LEDUC, brasseur à Saint-Quentin.
LOISEAUX, maire de la Capelle.
JEAN MORÉT, adjoint au maire, Laon.
MUZART, Président du Conseil d'Arrondissement, Soissons.
POUILLART, président de la Fédération de l'Aisne.
MALLÉ, adjoint au maire, Gizy.

ALLIER

MM. LAMOUREUX, député.
DODAT, ancien député, Paris.
CH. PERONNET, ancien député, Paris.
BARATIER, conseiller général à Vichy.
MERLET, à Paris.
BARDET, receveur municipal à Montluçon.
CHERION, publiciste à Moulins.
EGLÈNE, professeur, Bourg.
LASTEYRAS, maire de Vichy.
LEFEBURE, à Paris.
LOEWEL, avocat à Paris.
MECHIN, adjoint au maire, Vichy.

BASSES-ALPES

MM. Henri MICHEL, député.
Gustave HUBBARD, ancien député.
JOURDAN, Conseiller général, avocat, Marseille.
REYMOND, conseiller d'arrondissement.
A. TIRRIBILLOT, à Cannes (Alpes-Maritimes).
Henri MAGNAN, Manosque.
MUZY, maire, Peyruis.
SALVAGY, adjoint au maire, Les Siéyos, Digne.

HAUTES-ALPES

MM. Victor PEYTRAL, sénateur, Ministre des Travaux Publics.
Rodolphe ARTHAUD, conseiller général des Hautes-Alpes, Orpierre.
Achille GOUDET, conseiller général des Hautes-Alpes.
PLANCHE, conseiller général, Largentières.

ALPES-MARITIMES

MM. OSSOLA, député.
Pierre BERMONT, Directeur du *Petit Niçois*, Nice.
DUFRENE, publiciste, à Cannes.
FABIANI, à Paris.
GARIDELLI, à Paris.
F. LEFRANC, à Nice.
MARGAROT, à Nice.
SAMAMA, à Nice.
SARTORIO, à Nice.

ARDECHE

MM. CUMINAL, sénateur.
Paul ARTIGE, conseiller général de l'Ardèche, pharmacien, Aubenas.
Dr ASTIER, conseiller général de l'Ardèche, à Montélimar.
ROUSSILHON, à Paris.

GEORGES, conseiller d'arrondissement à Beauvène.
TAUPENAS, conseiller d'arrondissement à Vesseaux.
COURTHIAL, ancien conseiller d'arrondissement, à Bois-Colombes.
Louis DEROUDILHE, négociant à Aubenas.
SABATIER, maire à Antraigues.

ARDENNES

MM. LEDOUX, Conseiller Général, Château-Porcien.
Marcel BLONDEAU, négociant, Charleville.
BLUM-KLEIN, Président du Comité Rad.-soc. de Sedan, à Floing.
Georges CORNEAU, directeur du *Petit Ardennais*.
André JOSEPH, négociant, à Charleville.
Maurice LABOUREUR à Paris.
Léon LIÉBAERT, Président de la Fédération des Ardennes, à Charleville.

ARIEGE

MM. CAZALS, député.
LAFAGETTE, député.
Paul LAFFONT, député.
PORCHER, conseiller général de l'Ariège, maire à Mirepoix.
Franck SOL, limonadier à Saverdun.
BERGÉ, maire à La Tour du Crieu.

AUBE

MM. MONY, sénateur.
BERTHELEMOT, ancien député.
ISRAEL, ancien député.
DIDIER, conseiller général de l'Aube, maire à Saint-André-les-Vergers.
J. LEBOCEY, conseiller général du 1er canton de Troyes.
Paul DUBOIS, conseiller d'arrondissement à Troyes.

AIGLE, propriétaire à Troyes.
MAURICE BIGOT, à Paris.
GENTIN, à Troyes.
MAILLET, à Troyes.
RITTER, à Troyes.
ROBLIN, à Troyes..
AUGUSTE ROUSSEAU, à Troyes.
SCHEYEN, à Troyes.

AUDE

MM. GAUTHIER, sénateur.
MAURICE SARRAUT sénateur.
LÉON CASTEL, député.
MILHET, député.
JULES AZÉMA, Conseiller général, Saint-Lazaire.
CLARENC, Conseiller général, Villemoustoussou.
JOSEPH DEGRAVE, avoué, Castelnaudary.
CASSAN, à Lézignan.
PALMADE, à Paris.
CLÉMENT RAYNAUD, avocat à Carcassonne.
PIERRE VALMIGERE, à Versailles (S.-et-O.).
VIALA LONGEOT, pharmacien, à Narbonne.
Dr TOMEY, maire, Carcassonne.

AVEYRON

MM. EMILE BOREL, député.
BALITRAND, député.
ALDEBERT, avocat, à Millau.
MAURICE ARTIERES, conseiller municipal à Millau.
MONTET, à Vitry-Port (Seine).
JULES PREVOT, industriel à Paris.

BOUCHES-DU-RHONE

MM. PASQUET, sénateur.
SCHRAMECK, sénateur.
AUGUSTE GIRARD, député.

VICTOR-JEAN, député.
ARTAUD, conseiller général.
Auguste BARET, conseiller général des Bouches-du-Rhône, à Marseille.
Marius BREMOND, conseiller général des Bouches-du-Rhône, à Septèmes.
Julien FABRE, conseiller général à Salon.
Henri JOUVAL, conseiller général à Berre.
Joseph MORIZOT, conseiller général à Arles.
Barth. AUBERT, conseiller d'arrondissement à Trets.
Joannin AUDIBERT, conseiller d'arrondissement à Saintes-Maries
Albert DETES, conseiller d'arrondissement à Raphèle-les-Arles.
Michel DURAND, conseiller d'arrondissement à Maussane.
Marius FAYARD, conseiller d'arrondissement à Arles.
Marius FERREOL, conseiller d'arrondissement à Aix.
Firmin MATHERON, conseiller d'arrondissement à Velaux.
J.-B. NEYROUD, conseiller d'arrondissement à Aix.
Paul REMONDIN, Conseiller d'arrondissement, Martigues.
Jean REY, conseiller d'arrondissement à Arles.
Marius SAUVAIRE, conseiller d'arrondissement à Miramas.
Léopold VIDAU, conseiller d'arrondissement à Cabannes.
Victor AUDIBERT, Conseiller Municipal, Marseille.
CROUANSON, ancien conseiller d'arrondissement, à Arles.
ESPELLY, ancien conseiller d'arrondissement aux Saintes-Maries.
ESTIER, avocat, à Marseille.
FALGAIROLLE, à Montpellier.
Ernest LAFON à Marseille.

Apollon GAVAUDAN, négociant à Marseille.
Eugène MICHELIS, industriel, à Marseille.
Charles REIBAUD, profess. au lycée à Aix-en-Provence.
ROUBAUD industriel, à Marseille.
Léon FERIS, à Marseille.
Henri TEYSSONNIER, industriel à Marseille.
Albert VACHIER, Industriel, Marseille.
Henri BAYET, publiciste à Arles.
BENES, docteur, à Marseille.
François BOUVET, retraité, Marseille.
Joseph BURGAT, Marseille.
Louis CASSE, négociant à Aix-en-Provence.
Elie COHEN, représentant à Marseille.
Jean COUTURE, comptable, à Marseille.
Adolphe CREMIEUX, représentant à Marseille.
Henri DUBORGEL, directeur Agence Maritime à Marseille.
Gilbert FENOUIL, employé, Aix-en-Provence.
FERRIER-EUCHER négociant, maire à Cabannes.
Alphonse GIRARD, avocat à Salon.
Paul ISSARTIER, contrôleur des Mines à Marseille.
Gabriel MOURGUES, à Salon.
Georges RIBOT, directeur du Service de Santé à Marseille.
Edouard SIRACH, réd. des P. T. T, à Marseille.

CALVADOS

MM. Edmond RAPHAEL, conseiller général à Frénouville.
Raymond GIRARD, Conseiller d'arrondissement, à Vallembras, par Falaise.
D[t] Marcel LEVILLAIN, à Douvres-la-Délivrande.
François ALBA, à Caen.
Arthur CHAMPARNAUD, receveur des Contributions, à Douvres.
Achille LEBAILLIF, employé de chemin de fer, Caen.

Louis LELIEVRE, secrétaire de Mairie, à Douvres-la-Délivrande.
Albert THOMAS, à Caen.

CANTAL

MM. BASTID, député.
TREMOULIERE, député.
Fernand BRUN, ancien député.
RIGAL, ancien député.
DAUZIER, conseiller général, maire à Aurillac.
RENIAC, conseiller général adjoint au maire, à Aurillac.
A. CHABRIER, conseiller d'arrondissement, avocat à Mauriac.
PALAT, conseiller d'arrondissement à St-Bonnet-de-Salers.
SABATIER, conseiller général, maire, Le Monteil.
SALLARD, conseiller d'arrondissement Champagnac-les-Mines.
VIDALINC, conseiller d'arrondissement à Nieudant.
BOUNY, à Mauriac.
Dr RAYROLLES, maire à Pierrefort.
ROCHE, à Paris.

CHARENTE

MM. LIMOUZAIN-LAPLANCHE, sénateur.
Georges MENIER, conseiller d'arrondissement, maire à Cognac.
CELLIER, avocat à Cognac.
SAULNIER, instituteur à Aussac.

CHARENTE-INFERIEURE

MM. André HESSE, député.
LONGUET, député.
PALMADE, député.
SCLAFER, député.
WILLIAM-BERTRAND, député.

ANGIBAUD, conseiller général à Rochefort.
CHASSOT, conseiller général à St-Dizant-du-Gua.
EMON, Conseiller général, maire de Soubise.
BRUNETEAU, conseiller d'arrondissement, à Tonnay-Charente.
GRANGE, conseiller d'arrondissement, à Tonnay-Charente.
JODET-ANGIBAUD, conseiller d'arrondissement à La Rochelle.
Jules VITET conseiller d'arrondissement, au Château d'Oleron.
Fréd. BARRAUD, à La Rochelle-Tasdon.
CASTANET à Marennes.
Dr HOULLIER à Saint-Just.
MENON notaire à La Rochelle.
MIAUX, avoué, à La Rochelle.
Alfred NICOLLAS, avocat à Royan.

CHER

MM. PAJOT, sénateur.
VALUDE, député.
GESTAT, conseiller général, maire à Sagonne.
BELLEVILLE.
DELTOMBE, Directeur d'Assurances, Paris.
Georges MEUNIER, industriel, Paris.
PERNEY, à Paris.

CORRÈZE

MM. DE CHAMMARD député.
Dr QUEUILLE, député.
MONS, ancien député à Paris.
ESTORGES conseiller général à Tulle.
LAUMOND, conseiller général au Bazine.
ROUBY, Conseiller général, à Lapleau.
JAUBERT, conseiller général à Larche.
VIDALIN, conseiller général, maire à Naves.
CHAPELLE, Conseiller municipal, Brive.

Dr GARRELON, à Paris.
PEYRAT, avocat à Brive.
RALITE, conseiller municipal à Palisse.

CORSE

MM. DOUMER, sénateur.
GIORDAN, sénateur.
CAITUCOLI, député.
NONCE PAOLI, conseiller général à Paris.
PERI, conseiller général, maire à Ajaccio.
ALFONSI, à Paris.
GIOVANELLI, à Paris.
CARBONE, à Ajaccio.
ORSATTI, à Ste-Lucie-de-Tallano.

COTE-D'OR

MM. PIERRE CHARLES, député.
PAUL GRUET, ancien député, à Paris.
DECLERC, conseiller général à Busserotte par Grancey-le-Château.
DORNEAU, conseiller général à Châtillon-sur-S.
Dr POILLOT, conseiller général, à Montbard.
PRIVÉ, conseiller général, à Lachaume.
RICCI, Conseiller Général, Dijon.
MONGIN conseiller d'arrondissement à Chalvosson.
SIMON, conseiller général, à La Roche-en-Brenil.
BÉNÉ, président du conseil d'arrondissement, à Malain.
COMMEAUX, conseiller d'arrondissement à Binges.
LUCOT, conseiller d'arrondissement, à Tillenay.
MAILLARD, conseiller d'arrondissement à Bussières.
POILLOT-FLEUROT, conseiller d'arrondissement à Vianges.
ROUX, conseiller d'arrondissement à Santenay.
BELIN, industriel à Dijon.
COMPAROT, à Paris.

CONVERSET, maire à Châtillon-sur-Seine.
FORNEROT, à Paris.
Emile GUYON, maire, Is-sur-Tille.
Jean CHARLES, avocat, à Paris.
LEVÊQUE, à Paris.
MODOT, à Dijon.
RADOUAN, ingénieur à Dijon.

COTES-DU-NORD

MM. DELPIERRE, à Paris.
LE FEBVRE, juge au Tribunal d'Amiens.

CREUSE

MM. BINET, député.
CONNEVOT, député.
JUDET, ancien député.
JOULOT, à Paris.
PICAUD Hippolyte, à La Villette-Issoudun.
Cyprien TARTARY, maire, Le Saillant, par Saint-Médard.
Roger TARTARY, étudiant en droit, Paris.

DORDOGNE

MM. SIREYJOL, sénateur.
Georges BONNET, député.
Yvon DELBOS, député.
Dr FAUGÈRE, député.
Edouard MICHEL, conseiller d'arrondissement à Périgueux.
AUBERT, tailleur, à Périgueux.
BESSEDE, négociant, à Périgueux.
BELUGUE.
Edouard DUBOIS, maire à Bourg-du-Bost.
FESTAL, Bergerac.
Maurice LAPEZE à Périgueux.
Pierre LAUDU, bijoutier, à Périgueux.
PORTAS, à Périgueux.
ROBBIN, rédacteur de *la Dépêche*, à Périgueux.

DOUBS

MM. JULIEN DURAND, député.
GIROD, député.
PERRONNE, député.
PESTY, conseiller général à Besançon.
BELEY, conseiller d'arrondissement, maire à Etupes.
BILLARD conseiller d'arrondissement, maire à Morteau.
ALFRED PY, conseiller d'arrondissement, maire, négociant à L'Isle-sur-le-Doubs.
JULIEN FELIX, industriel à Chastres-Montjoux.
JAUDEL, à Paris.
H. LEVY, fabricant d'horlogerie, à Besançon.
PAUL LEVY, à Paris.
MILLOT, rédacteur en chef du *Petit Comtois*, Besançon.

DROME

MM. PERDRIX, sénateur.
LISBONNE, sénateur.
ARCHIMBAUD, député.
ESCOFFIER, député.
ESCOULENT, député.
L. BERTRAND, ancien député, à Lachau.
Dr JAUME, conseiller général, maire à Pierrelatte.
Dr EYNARD, Conseiller Général, Bourg de Péage.
ROZIER, Conseiller Général, maire, Crest.
COURBIS, conseiller d'arrondissement, industriel à Montélimar.
Dr FLOURET, conseiller d'arrondissement, Vinsobres.
MOURET, conseiller d'arrondissement, maire, Mollans.
PERRET, conseiller d'arrondissement, maire à Grand-Serre.
ROYBET, fils, conseiller d'arrondissement à St-Donat.

TOURNIGAND, conseiller d'arrondissement à Ancône.
BOMBIN, avocat, Paris.
BRUNET, conseiller municipal à Die.
COLLION, ex-entrepreneur, à Romans.
Paul FAURE, à Valence.
JUNILLON, à Valence.
MABILON, à Paris.
P. PEYRE, pharmacien à Paris.

EURE

MM. Georges CHAUVIN, député.
BOURCIER, conseiller général à Hendreville,
BRIQUET, conseiller général à Pacy-sur-Eure.
BOURDON-POL, conseiller d'arrondissement à Beaumont-le-Roger.
DELAMARE, pharmacien. Pont-de-l'Arche.
SOURI, maire, à Puchay.
BATTAGLINI. rentier à Vernon.
Cyrus LEFEVRE, publiciste à Paris.
Sylla LEFEVRE, adjoint au maire, à Bernay.
MORDRET à Paris.
LESAGE, à Pacy-sur-Eure.
ROULAND, propriétaire, aux Damps.

EURE-ET-LOIR

MM. PEIGNE, député.
RODHAIN, député.
Octave BENOIST, conseiller général à Gas.
Eugène FETTU, conseiller général à Paris.
Dr POUPON, conseiller général à Paris.
JOUANNEAU, à Guilbert.
Dr RABOURDIN, conseiller municipal à Vovres.

FINISTERE

MM. LE BAIL, député.
BODROS, à Brest.
Alexis BOSCHER, à Brest.

Léon CHALLERIE, adjoint au maire, à St-Marc.
Léon FORT, à Brest.
Jean GAUTIER, à Paris.
Charles LE HENAFF, Quimper.
Victor LE PAGE, directeur du sanatorium, Plougonven.
GOURMELON, directeur d'école, Pouldreuzic, par Plougastel Saint-Germain.
Ange LESQUELEN, à Brest.
Louis NATALINI à Paris.
Alexandre PINEAU, à Traon-Anisac.
Yves BARON, à Brest.
Arthur GODÉ, à Brest.
Ernest GUEGUEN, à Brest.
Charles RIVIERE, à Brest.
DUBIEN, à Brest.
LAUZON, à Paris.

GARD

MM. CREMIEUX, sénateur.
MEJAN, sénateur.
Gaston BAZILE, député.
Jean BOSC, député.
Dr CLAROU, député.
CADENET, conseiller général à Sernhac.
CASTANG, conseiller général à Alais-Est.
DUGAT, Conseiller Général du Gard, à Paris.
FONTANIEU, conseiller général à Aimargues.
GACHON, Conseiller Général du Gard à Montpellier (Hérault).
HERMET, conseiller général, maire à Génolhac.
PASCAL, conseiller général, Procureur de la République à Avignon.
VIALA, conseiller général à Grandcombe.
MENGAILHOU, conseiller général à Pont-Saint-Esprit.
Numa CAVALIER, à Paris.
Marcel FLAMANT, à Nîmes.
Jean GACHON, à Paris.
Ivan GAUSSEN, à Paris.

Marcel KAHN, à Paris.
Léon CHAPELLE, à Nîmes.
NOUGAREDE-BERMOND, à Nîmes.
Josias PAUT, maire à Nîmes.
RIGAL, à Nîmes.
Paul RICHARD.

HAUTE-GARONNE

MM. DUCOS, député.
OURNAC, ancien sénateur à Toulouse.
H. LEYGUE, ancien sénateur, Toulouse.
GHEUSI, ancien député, recteur à l'Université, Clermont-Ferrand.
Laurent CAZASSUS, ancien député, Saint-Gaudens.
Pierre BELINGUIER, ancien député, Villefranche-de-Lauragais.
BONNEMAISON, cons. général à Toulouse.
CARRERE, conseiller général à Sédeilhac.
DELHERM, Conseiller Général de la Haute-Garonne, à Paris.
DULION, conseiller général, maire à Martres.
R. LEYGUE, conseiller général, à Ox.
OURGAUD, conseiller général, maire à Villemur.
SAVIGNOL, conseiller général, à Toulouse.
SENA, Conseiller Général, Revel.
BACQUÉ, conseiller d'arrondissement, à Pechbonieu.
Théodore LAFONT, Vice-Président du Conseil d'arrondissement, maire de Gourdan-Polignon.
ARIES, à Paris.
CULLIÉ, employé aux Pensions, Paris.
Antoine CASTEX, négociant, à Aspet.
CHALOT, à Toulouse.
DELAPART, propriétaire à Cadours.
GRIZOUL, pharmacien à Toulouse.
MASSON, à Toulouse.
René MILHAUD, avocat, à Toulouse.
NIGOUL, à Toulouse.
Edouard PUJOS, à Paris.

GERS

MM. Jean PHILIP, sénateur.
GARDEY, sénateur.
NAPLES, député
SENAC, député.
THIERRY-CAZES, ancien député à Paris.
BON, conseiller général, maire à Estang.
BASSAT, conseiller d'arrondissement, négociant à Gimont.
LOZES, conseiller d'arrondissement, maire à Nogaro.
SENTOU, conseiller d'arrondissement à Barbotan-les-Thermes.
LAPEYRERE, conseiller d'arrondissement à Lagraulet.
BOUQUET, imprimeur à Auch.
BAUDUER, négociant en vins, Auch.
BRANET, négociant à Vic-Fézensac.
THORE, rédacteur en chef de la *République des Travailleurs*, à Auch.

GIRONDE

MM. Charles CANTE, député.
CAUDERON, député.
CHAROULET, député.
DELLAC, député.
TEYSSIER, député.
CLUZAN, à Bordeaux.
DESSOUDEIX, à Bordeaux.
IRIQUIN, à Talence.
BLANCHARD, conseiller général à Grignols.
Dr BOYMIER, conseiller général à St-Vivien-du-Médoc.
LAGANNE, Conseiller Général,
LARGE, conseiller général Guillac.
MAURIAC, conseiller général à Pondaurat.
ARNAUDIN, Conseiller d'Arrondissement.
LEFRANC, conseiller d'arrondissement, à Beautiran.

MESTROT, conseiller d'arrondissement, à Pondaurat.
ROY, Conseiller d'Arrondissement,
SERVEL, conseiller d'arrondissement, à Bourg-s/Gironde.
Dr TRAGAN, ancien conseiller d'arrondissement, à St-Ciers-s/Gironde.
BOURGEAUD, maire à Queyrac.
ARBOIN, maire de Monségur.
BON, directeur d'usine à Blaye.
BERGEY, ancien maire à Saint-Denis-de-Piles.
CASTAING, directeur d'école, à Léognan.
CABANNE, directeur d'école, à Fronsac.
CHAPEYROU, à Bordeaux.
DUCOM Louis, à Caudéran.
DARBEAU, à Bordeaux.
Dr GINESTOUS, à Bordeaux.
JOANNES, à Bordeaux.
LOISSAU, Conseiller Municipal, Floirac.
LEYNIER, Président du Comité Rad. soc. de Saint-Emilion.
LAFOURCADE, à St-Pierre-d'Aurillac.
LUBET, à Bordeaux.
NOUZAREDE fils aîné, à Bordeaux.
Arthur PALLARD, à Caudéran.
REIGNIEZ, à Saint-André-de-Cubzac.
SANGUINETTI, à Bordeaux.

HERAULT

MM. PELISSE, sénateur.
CAFFORT, député.
GUILHAUMON, député.
Albert MILHAUD, député.
LAFFERRE, ancien sénateur à Paris.
Jules ALMES, conseiller général à Montpellier.
MOULINS, conseiller général à Béziers.
FERRASSE, à Montpellier.
SAUDADIER, conseiller d'arrondissement, à Cabrières.
Hector MAURIN, ancien conseiller général maire à Brignac.

BEDOS, ancien Conseiller Général, à Adge.
BASSAGET, adjoint au maire à Mauguio.
BLAQUIÈRE, directeur du *Petit Méridional*, à Paris.
BOUCHER, maire à Pèzenas.
LOUBATIÈRE, à Agde.
GUION, agent des P.T.T., à Paris.
SUCHON, ancien maire à Béziers.
GRANIER, maire, Magalas.

ILLE-ET-VILAINE

MM. SURCOUF, ancien député à Paris.
ROQUE, conseiller d'arrondissement à Rennes.
GASNIER-DUPARC, conseiller général. maire à Saint-Malo.
DOTTIN, à Rennes.
DUTAUT à Paris.
LEROUX,, à Rennes.
MERRE, à Rennes.
TROMEUR, à Rennes.

INDRE

MM. COSNIER, sénateur.
DAUTHY, sénateur.
R. DAUTHY, député.
PAILLER, conseiller général à Ardentes.
AUCLAIR,, conseiller d'arrondissement à Aigurande.
MATHIEU, à Déols.
ROBIN, ancien Conseiller d'Arrondissement, Belabre.
MELLOTTEE, Conseiller d'arrondissement.
Angélo CHIAPPE, sous-préfet à Orange (Vaucl.)
SAINSON, négociant à Argenton-s/Creuse.
François de TESSAN, correspondant de la *Dépêche* pour l'Indre, à Paris.
MALBRANT.

INDRE-ET-LOIRE

MM. René BESNARD, sénateur.
FOUCHER, sénateur.
BERNIER député.
CHAUTEMPS, député, Ministre de l'Intérieur, maire de Tours.
PROUST, député.
GERMAIN, conseiller général, maire à Saint-Michel.
GOUNIN, conseiller général maire à Amboise..
MARCHAIS, Conseiller Général, adjoint au maire de Tours.
VAUBOURDOLLE, conseiller général, à Bléré.
COURSON, conseiller d'arrondissem. à Noyant.
FAUCILLON, conseiller d'arrondissement à Chinon.
GASNIER conseiller d'arrondissement, maire à Langeais.
Joseph RENARD, conseiller d'arrondissement à Chateaurenault.
Dr CHEVÉ, à Tours.
DUBOIS, à Tours.
FILLETEAU, directeur honoraire d'Ecole, à Tours.
LAUNAY, négociant, Tours.
MAISONNIER, à Tours.
POIRION, à Tours.
ROBENNE, à Paris.
ROSIER, à Tours.

ISERE

MM. Léon PERRIER, sénateur.
Claude RAJON sénateur.
VALLIER, sénateur.
DORLY, député.
OLLIER, député.
PAGANON, député.
CHARVET, conseiller général, à La Verpillière.

Louis MOYET, conseiller général, maire à l'Albène.
Jean DELORME, à Paris.
Raymond ISRAËL, négociant, à Paris.
Félix PERRIN, Conseiller Municipal, Grenoble.

JURA

MM. BERTHOD, député.
PETITJEAN, député.
PONSOT, ancien député à Paris.
Benoit BARNET, conseiller général à Dôle.
Marius PIEYRE, maire à Dôle.

LANDES

MM. BOUYSSOU, député.
DEYRIS, député.
LALANNE, député.
LASSALLE, député.
CHAULET ancien député à Paris.
BEZOS, Conseiller Général de Sabrit.
RIBOT, Conseiller d'arrondissement à Tartas.
Albert LARROQUETTE, professeur, Mont-de-Marsan.
SARRADE, Conseiller Municipal, Aire-sur-l'Adour.
AUTHIER, receveur des finances à St-Sever.

LOIR-ET-CHER

MM. JOHANNET, conseiller général, maire à Crucheray.
FROGER, directeur du *Nouvelliste*, Blois.

LOIRE

MM. Dr Fernand MERLIN, sénateur
BERNACHON, député.
DURAFOUR, député.
MANDRION, député.
Pierre ROBERT, député, Sous-Secrétaire d'Etat aux P. T. T.

VIDON, ancien député, à Bourg-Argental.
CHAMBONNIÈRE, conseiller général à Saint-Haon-le-Châtel.
CHERPIN. conseiller général à St-Vincent-de-Boisset.
TEISSIER, conseiller général à Saint-Etienne.
THEVENET, ancien conseiller d'arrondissement à St-Etienne.
ALEX, maire de Chandon.
DRON, ancien maire, à Reigny.
J. HUGAND, vice-président du Comité R. S. à Charlieu.

HAUTE-LOIRE

MM. Auguste CHAUVIN, député.
ROUX, député.
Pierre GRILLET, à Paris.
BOUTAUD, ancien député, conseiller général au Puy.
FAYOLLE, ancien député.
JOUBERT-PEYROT, ancien député.
Dr THEODAT, conseiller général à Auzon.
Francisque BONNET, au Puy.
PAGES-RIBEYRE. industriel au Puy.
PONTVIANNE, au Puy.

LOIRE-INFERIEURE

MM. LELORD, conseiller général à Saint-Etienne-de-Montluc.
JOUBERT, ancien conseiller d'arrondissement, à Saint-Nazaire.
BRICHAUX, à Paris.
Roger BRUON, avocat à Saint-Nazaire.
Gustave MARTIN, à Paris.
NASSIET, négociant à Saint-Nazaire.

LOIRET

MM. DONON, sénateur.

Fernand RABIER, sénateur.
Henri ROY, sénateur.
CHEVRIER, député.
CHOLLET, député.
Dr DEZARNAULDS, député.
Ch. ROUX, député.
GALLOUEDEC, conseiller général à Orléans.
MARCHAND, conseiller général, maire à Saint-Benoît-sur-Loire.
TINET, conseiller général, à Puiseaux.
MICHAUX, conseiller général, maire à Bellegarde-sur-Loiret.
LAROCHE, conseiller d'arrondissement à Montargis.
PRESLE, conseiller d'arrondissement, maire à Moulon.
BRECHEMIER, à Orléans.
CHARREYRE, à Montargis.
GABRIEL, à Saint-Ay.
Maurice LAMANT, Orléans.
TURBAT, Conseiller Municipal, Orléans.

LOT

MM. BOUAT, député.
MALVY, député.
MIQUEL, conseiller général, Paris.
Léon AMOUROUX, avocat à Assier.
FAURIE, à Paris.

LOT-ET-GARONNE

MM. CHAUMIÉ, député.
LAGASSE, ancien député, Paris.
F. BOUCHER, maître d'hôtel, Agen.
Jean BERTAIL, retraité, Agen.
Jean BROUSSE, retraité, Agen.
Henri DAVID, avocat, Agen.
Armand DIEULEFIT, à Agen.
Jean FAURE, professeur, à Agen.

LOZÈRE

MM. MONESTIER, ancien député, à Paris.
LAGET, vice-président du Conseil Général, avocat à Mende.
LAMARCHE, Conseiller Général, à Castres (Tarn).
Louis DREYFUS, à Paris.
RENOUARD, directeur du *Moniteur de la Lozère*, à Mende.

MAINE-ET-LOIRE

MM. MESLET, à Paris.
Dr TARDIF, à Longué.
HÉRARD, Angers.
BOUTIN, Conseiller Général, Rouen (S.-Inf.).
LANDAIS, maire de Chacé.
Paul MILON, avoué à Segré.
Dr PROUTIÈRE, à Châteauneuf-sur-Sarthe.

MANCHE

MM. le Dr AUVRET, conseiller général à Barneville.
Albert CHEVALIER, conseiller général à Paris.
Jules JEHENNE, Conseiller Général, Saint-Malo-de-la-Lande.
MAFFRE, Conseiller Général, Cherbourg,
Achille RAUX, Conseiller Général, ancien vétérinaire à Carentan.
PERGEAUX, Conseiller d'Arrondissement, à Granville.
HASCOËT, directeur de l'Ecole Pratique d'Industrie, à Cherbourg.
VIET, maire du XIe à Paris.

MARNE

MM. HAUDOS, député, à Paris.
PECHADRE, ancien député, Paris.
MARGAINE, député à Paris.
BUIRETTE, Industriel, Conseiller général; Suippes.

BELLOIS conseiller général, maire à Courtisols.
LANGLET, Conseiller Général, maire, Faux-Fresnay.
L. LENOIR, conseiller général, maire à Vertus.
MAILLY, conseiller général, maire à Ay.
FERIN, Conseiller Général, maire de Sermaize-les-Bains.
DEHOURS, conseiller d'arrondissement, à Vandières.
GOUJARD, conseiller d'arrondissement à Juvigny.
GUERAULT, conseiller d'arrondissement à Paris.
HEURLAUT, conseiller d'arrondissement, à Vitry-le-François.
LAURENT, conseiller d'arrondissement,, maire à Baudement.
Maurice LÉVY, à Epernay.
MAUGIN, conseiller d'arrondissement, à Merlaut, par Vitry-en-Perthois.
Dr AMSELLE, à Epernay.
François FOSSOYEUX, adjoint au maire, Sézanne.
GONNET, vétérinaire, Sézanne.
GUEU, à Châlons-sur-Marne.
Achille GUYOT, négociant, Fère-Champenoise.
MARCOUX, à Epernay.
NORDEMANN, négociant, Sainte-Menehould.
ROCHE, à Paris.
VATIER, négociant, à Sainte-Menehould.

HAUTE-MARNE

MM. LÉVY-ALPHANDÉRY, député.
ROYER, Conseiller Général, à Donjeux.
Victor AUBRY, conseiller d'arrondissement à Chaumont.
CLERGET, à Langres.
MIDLARSKI, industriel, Paris.
LÉVY-ALPHANDÉRY, Paris.

MAYENNE

MM. CHAULIN-SERVINIÈRE, ancien député.
LINTIER, maire de Mayenne.
BORDEAU, à Mayenne.

MEURTHE-ET-MOSELLE

MM. Paul GINESTE, ancien conseiller général à Nancy.
ANTOINE, professeur à Nancy.
BRICHON, propriétaire, maire à Pagny-sur-Moselle.
BURGAUX, propriétaire à Nancy.
BUSSIÈRE, conseiller municipal à Nancy.
CHÉRY, négociant.
Général GODART, Château de Lenoncourt.
LARCHER, avocat à Nancy.
POIROT, propriétaire à Nancy.
RENAUD, expert comptable, à Nancy.
Dr SCHMITT, adjoint au maire, à Nancy.
WEYRICH, maire à Conflans.
Armand WEIL, industriel, Nancy.
Henri BÉZIÈS, Nancy.

MEUSE

MM. ROUSSEL, maire et conseiller général, Montmédy.
Joseph CHARLES, à Paris.
Hippolyte CHAIZE, Verdun.
FRANTZ, rédacteur de l'*Avenir de Verdun*, à Verdun.
GIROD, adjoint au maire à Bar-le-Duc.
MARTINET, Maire, Mouzay.
POTERLOT, ancien maire à Stenay.

MORBIHAN

MM. BOULIGAND, député.
MAULION, ancien député, Paris.
LE ROUZIC, ancien député à Rennes.

Marcel CHARRIER, Conseiller général, Port-Louis.
SALLADIN, ancien Conseiller Général, Inguiniel.
le Dr MAYEUX, conseiller d'arrondissement à Cléguérec.
Dr LETTRY, conseiller d'arrondissement à Lorient.
BOUTHELIER, conseiller municipal à Lorient.
Mathurin LE CORRE, à Lorient.
FOURNIER, Conseiller Municipal, Lorient.
MACREZ, à Lorient.
ROBERT-LOUIS, à Paris.
ROUSSEL, Commissaire spécial, Lorient.
ROUSSEAU, instituteur au Brech par Auray.
RAUDE, maire de Guémené-sur-Scorff.
Dr ROUX, conseiller municipal à Lorient.

MOSELLE

MM. Lucien BLOCH, à Paris.
Henri TRECHOT, négociant à Paris.

NIEVRE

MM. MAGNIEN, sénateur.
CHOMET, ancien sénateur à Paris.
MASSÉ, ancien sénateur à Paris.
BOURGIER, ancien député, Paris.
RENARD, ancien député, Paris.
DERANGÈRE, ancien député à Villapourçon.
COLAS, Cougny, par Saint-Benin-d'Azy.
BOBIN, Conseiller général à Moux.
BROUILLET, Conseiller Général à Dornes.
GRIMOUILLE, Conseiller Général à Clamecy.
GRANDIOUX, Conseiller Général à Lormes.
POINGT, Conseiller Général, à Donzy.
PRESTAT, conseiller général, à Varzy.
THEVENIN, Conseiller général à Château-Chinon.
CORTÉ, ancien Conseiller Général, à la Charité.
BRIAND, Conseiller d'Arrondissement, notaire Billy-sur-Oisy.

Arthur GAUCHE, Conseiller d'Arrondissement, maire de Dornecy.
LEMAIRE, conseiller d'arrondissement à Cosne.
LEROY, conseiller d'arrondissement à Pouilly-sur-Loire.
CHAMPENOIS, Conseiller Municipal, à Nevers.
HUGON, maire à Nevers.
GIRARD, maire d'Arleuf.
MARTIN, maire de Tannay.
POULET, maire de Saint-Honoré-les-Bains.
ROUCHONNAT avoué à Cosne.
SAVRE, vétérinaire à Nevers.

NORD

MM. DEBIERRE, sénateur.
DRON, sénateur.
PASQUAL, sénateur.
LE ROY, ancien député, à Crèvecœur-sur-l'Escaut.
DELECROIX, ancien député, maire d'Hem.
BIEBUYCK Conseiller Général, maire, Vieux-Berquin.
CHUFFART, Conseiller Général, Fretin.
MATRENGHEM, Conseiller Général, Loon-Plage.
PAYEN Conseiller Général, Gommegnies.
BLONDE, conseiller général à Saint-Pierre-Brouck.
MELAYERS, Conseiller Général, industriel à Coudry.
DAMIDE, Conseiller d'arrondissement, ancien maire, à Louvil.
DHORDAIN, Conseiller d'arrondissement, Cousobre.
Dr RICHE, Conseiller d'Arrondissement, maire de Jeumont.
WILLIOT, Conseiller d'Arrondissement, industriel, Poix-du-Noéd.
BOURY, secrétaire à la Préfecture, Cambrai.
Henri CHAS, ancien maire, industriel à Orsay (Seine-et-Oise).

Louis COPIN, avocat, Valenciennes.
COTELLE, à Paris.
Dr CUISSET, à Valenciennes.
DAROU, à Hazebrouck.
Louis DELEDICQUE, à Saint-André.
Dr DE LAUWEREYNS à Valenciennes.
DESSAINT, maire à Bantouzelles.
Gaston DUBURCQ, à Roubaix.
DUPAGNY, à Douai.
DOLZY, à Saint-Denis.
Dr FAVIER, à Tourcoing.
GAHIDE, négociant à Paris.
Jules HENNINAUD, à Lille.
HURTREL, négociant à Bourbourg.
LEFEBVRE, maire à Orleux.
VOLLAEYS, avocat, Paris.
LECLERCQ, à Armentières.
Jean LEVY, à Lille.
LOUF, à Bailleul.
MONNIER, maire à Trelon.
MOURMANT, à Lille.
Jules NÉNON, à Lille.
Arthur NYS, à Tourcoing.
Georges PETIT, à Lille.
Lucien PICAVET, à Lille.
QUINET, à Bois-Colombes.
Emile ROCHE, à Paris.
Victor ROSE, Dunkerque.
SCHIPMAN, maire à Malo-les-Bains.
SELLE, ingénieur. Paris.
SELLIEZ, industriel Croix-Roubaix.
Henri SPRIET, avocat à Lille.
SUQUET, à Roubaix.
TETE, percepteur à Hondschoote.
VANDEKERCHOVE, industriel à Pont-à-Marcq.
VERHAERNE, à Dunkerque.
Urbain ROBBE, Industriel à Tourcoing.
Edmond SALEMBIEN, à Tourcoing.
VAN DE PUTTE, à Lille.
VULSTEKE, à Aulnoye.

OISE

MM. J. SCHMIDT, député.
FÉLIX BOUFFANDEAU, ancien député, secrétaire général du Parti R. S., à Paris.
DESGROUX, ancien député, maire de Beauvais.
DECROZE, ancien député, à Pont-Ste-Maxence.
BUTIN, ancien député, maire à Margny-les-Compiègne.
BREBANT, conseiller général, à Méru.
DECHAMPS, conseiller général à Chaumont-en-Vexin.
DELACROIX, conseiller général, prof. au Lycée de Charleville.
DOFFOY, conseiller général, à Beauvais.
GUESNET, conseiller général, à Paris.
LANGLET, conseiller général, à Therdonne.
MENESTRIER, conseiller général, à Paris.
Dr DE ST-FUSCIEN, conseiller général à Grandvilliers.
Dr MOUSSAUD, Conseiller général, maire de Cuise-la-Motte.
DEBEAUPUIS, conseiller d'arrondissement, maire à Liancourt.
DELAUNAY, conseiller d'arrondissement à Pont-Ste-Maxence.
DESAUTY, conseiller d'arrondissement à Saint-Quentin-d'Auteuil.
DESMARQUEST, conseiler d'arrondissement, à Paris.
FAURÉ-HEROUART, conseiller d'arrondissement à Montataire.
ABEL LEFÈVRE, conseiller d'arrondissement, à Plessier-St-Just.
MATHON, conseiller d'arrondissement, à Tillé.
MAYEUX, conseiller d'arrondissement, maire à Vaumain.
CH. PATTE, conseiller d'arrondissement, maire à Cempuis.
MENARD, conseiller d'arrondissement, à Crèvecœur-le-Grand.

VAILLANT, conseiller d'arrondissement, maire à Clermont.
Armand DUPUIS, à Paris.
Médard DELAMOTTE, maire d'Amblainville.
Philéas LEBESGUE, maire à La Neuville-Vault.
AUBAUD, rédacteur en chef de la République, de l'Oise, à Beauvais.
MOREN, maire d'Estrées-Saint-Denis.
WARUSFEL, avocat, Senlis.
BENOIT, conseiller municipal à Crépy-en-Valois
BRIATTE, à Morienval.
DAMIENS, conseiller municipal à Moliens.
DUMONT, Instituteur, Marseille-en-Beauvaisis.
FRANTZ, à Clermont.
LANGLET, à Paris.
LENGLEN, à Meudon.
LERIN, à Creil.
MASSARD. ancien conseiller municipal à Creil.
MATZ, adjoint au maire, à Clermont.
VERET, pharmacien, à Nogent-sur-Oise.
SÉNÉ, à Beauvais.

ORNE

MM. GARNIER, Conseiller général, à Paris.
BAILLY, Conseiller d'Arrondissement, à Tourouvre.
FABIUS DE CHAMPVILLE, à Paris.
Marcel BRUNET, Alençon.
Antonin BODET, à Houilles.
Frédéric COLAS, à Paris.
GIRARD, vétérinaire, Domfront.
P. LAFFITTE, chef de gare, Challans.
PFEIFFER. avocat, à Paris.
V. THOMAS, à Houilles.

PAS-DE-CALAIS

MM. Justin MULLET, Conseiller général, à Lillers.
DELEPLACE, Conseiller Général, Maire de Sauchy-Lestrée.
CANU, Conseiller Général, Boulogne-sur-Mer.

Dr ALEXANDRE, Conseiller Général, Arques.
HEMBERT, Conseiller d'Arrondissement, Calais.
HEDOIRE, Conseiller d'arrondissement, Saint-Floris-par-Saint-Venant.
Armand DEGAND, à Lillers.
LEVY-ULLMANN, à Paris.
MORILUX, à Calais.
BAYER, à Neuilly-sur-Seine.
BARBAUX, Le Portel.
BLOND, à Paris.
BOULANGER, maire, à Leforest.
Camille BRIEZ, représentant, Boulogne-sur-mer.
Dr CAMUS, Avesnes-le-Comte.
DELOZIÈRE, avoué, à Boulogne-sur-Mer.
Dr DEHOVE, à Boulogne-sur-Mer.
DEUSY, à Vimy.
DEBEUGNY, professeur, à Saint-Omer.
HENAUX, Conseiller Municipal à Wimereux.
GOUT, maire à Wizernes.
LECOUFFE, brasseur à Lillers.
LEDOUX Léon, à Calais.
Dr LEGILLON, à Béthune.
LEGAY, à Paris.
LEMELLE, maire d'Arras.
MATHON, à Arras.
MOMAL, à Hénin-Liétard.
PICOT, brasseur à Blendecques.
MARIAGE, professeur en retraite, Saint-Omer.
PILLETS, à Calais.
PAPEGAEY, Boulogne-sur-Mer.
Dr PATOU, à Fruges.
Louis ROGÉ, brasseur, Dohem.
ROGER, pharmacien à Bruay.
Louis ROSEAUX, cultivateur, Saint-Hilaire-Cottes.
VERSCHOORE, secrétaire de mairie, Calais.
VENDEVILLE, à Carvin.

PUY-DE-DOME

MM. CHASSAING, député.
HUGUET, député.
MARROU, député.
REYNOUARD, député.
H. MEYMAT, conseiller général à Clermont-Ferrand.
MASSÉ, avoué, ancien conseiller d'arrondissement, à Riom.
CLOUVEL-REROLE, maire de Thiers.
CHAUSSIÈRE, à Thiers.
Dr GACHON, à Paris.
NOURRISSON-MONTEILLET, à Thiers.
Dr PINET, à Clermont-Ferrand.
VEDEL, à Thiers.
VIGNAL, à Paris.

BASSES-PYRENÉES

MM. GARAT, député.
BOUÉ, Conseiller Général, à Tarbes.
PAUL CHERENCQ, transitaire, à Hendaye.
DANTY-LAFRANCE, à La Plaine-Saint-Denis.
LAVECH DE CHANCY, Paris.
LAFFITTE.

HAUTES-PYRENÉES

MM. NOGARO, député.
NOGUES, député.
Dr DASQUE, Conseiller Général à Tarbes.

PYRENÉES-ORIENTALES

MM. PAMS, sénateur à Paris.
DALBIEZ, député.
DENIS, conseiller général, maire à Perpignan.
RIBOU, conseiller général, maire à Saint-Féliu-d'Aval.
ADRET, à Paris.
ALBERT ALMES, adjoint au maire, Perpignan.

Dr BENET, maire, à Tantavel.
Paul GRENIER, avocat, Perpignan.
PIGNET, à Paris.

BAS-RHIN

MM. Paul PETRI, conseiller général à Strasbourg.
G. WEHRUNG, conseiller général, à Ottwiller.
DE LANGENHAGEN, conseiller général à Sarrunion.
BECK, à Haguenau.
DAHLET, rédacteur en chef, à Strasbourg.
FRIDERICH, à Strasbourg.
MINCK, rédacteur en chef « La République » Strasbourg.
Charles MULLER, à Strasbourg.
OESINGER, adjoint au maire, Président de la Fédération du Bas-Rhin à Strasbourg.
RAUCH, à Barr.
Adolphe WALTER, à Gertwiller.
E. WALTER, pharmacien, à Saverne.
P. WEILL, à Strasbourg.

HAUT-RHIN

MM. Albert CENTLIVRE, Conseiller général, maire de Dannemarie.
BELIN, ingénieur à Paris.
BLUMENTHAL, à Paris
DIETZ, à Paris.
E. DREYFUS, avocat, à Mulhouse.
Georges FRITSCH, à Soultz.
René HOVALD, à Mulhouse.
Dr KAYSER, à Colmar.
KRAMM, à Colmar.
OBERLIN, à Colmar.
SENGEL, maire, à Colmar.
GROSS, à Soultz.

TERRITOIRE DE BELFORT

MM. Laurent THIERY, sénateur.
MIELLET, député.
SAGET, député.
FIEROLE, à Belfort.

RHONE

MM. BENDER, député.
J. GODART, député, Ministre du Travail.
HERRIOT, député, Président du Conseil, ministre des Affaires Etrangères.
LAMBERT, député.
VERMARE, député.
CHAZETTE, député.
FILLON, député.
Dr BEAUVISAGE, ancien sénateur à Lyon.
CAZENEUVE, ancien sénateur, à Paris.
DANSARD, à Lyon.
SIMONET, à Lyon.
FRANCK, conseiller général à Lyon.
LACROIX, conseiller général, maire à Theize.
BALLET, conseiller d'arrondissement, maire à Sain-Bel.
BRUNEL, conseiller d'arrondissement, à Lyon.
CHEVALLARD, conseiller d'arrondissement, à Amplepuis.
LONGERON, conseiller d'arrondissement, à Beaujeu.
NAS, Conseiller d'arrondissement, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
BARBOYON, comptable, Lyon.
BOUCHIER, à Lyon.
Dr DREYFUS, à Lyon.
DANDONNET, à Lyon.
DELAIGUE, à Lyon.
FOURNET, négociant, Lyon.
GABRIELLI, à Lyon.
JULIEN, avocat, Lyon.
JOURNET, représentant de commerce, Lyon.
LEROUDIER, conseiller municipal, Lyon

MASSIMI, négociant, Lyon.
MAUNAND, entrepreneur, Lyon.
MARGUIN, employé à Curis.
PUTINIER, maire à Quincieux,
PETIT, entrepreneur à Lyon.
REIX, négociant à Lyon.
RAJON, négociant, maire de Givors.
ROUX, à Lyon.
VIAL, Conseiller Municipal, Lyon.
VAGANAY, avocat, Lyon.

HAUTE-SAONE

MM. COUYBA, ancien sénateur à Paris.
GROSJEAN, conseiller général, à Villersexel.
Dr JACQUOT, conseiller général, Orsay (S.et-O.)
PITOLET, ancien conseiller municipal, à Dampierre-sur-Salon.
CLERISSE, à Neuilly-sur-Seine.
JEUNOT, capitaine à Courchaton.
MONNOT, rédacteur à la Préfecture, Pusey, près Vesoul.
STREICHER, à Champlitte.
STÉPHANE VIEILLE, négociant, Scey-sur-Saône.

SAONE-ET-LOIRE

MM. DUPREY, sénateur.
GERBE, sénateur.
PETITJEAN, sénateur.
RICHARD, sénateur.
MAUPOIL, député.
COMBAS, à Chalon-sur-Saône.
CL. BOURGEOIS, conseilller général, à Châlon-sur-Saône.
FERDINAND BOURGEOIS, conseiller général, Louhans.
GODIN, conseiller général, Tournus.
RICHON, conseiller général, St-Symphorien-de-Marmagne.
CHAUSSIER, industriel, à Châlon-sur-Saône.
DURET, conseiller municipal, à Chalon-sur-Saône.

Dr MUNOT, à Châlon-sur-Saône.
Paul POIRSON fils, Directeur du « Morvan Républicain », Autun.

SARTHE

MM. GIGON, sénateur.
BRETEAU, député.
DALMAGNE, député.
MONTIGNY, député.
MONCHATRE, conseiller général, maire au Breil.
TAFFOREAU, conseiller d'arrondissement, au Mans.
BODEREAU, propriétaire, à Beauchamps (S.et-O.).
BOISGARD, à Paris.
JACQUEMIN, à Paris.
KAYSER, avocat, à Paris.
LE FEUVRE, adjoint au maire, Le Mans.
LEPEYTRE, publiciste, Paris.
PELLIER, négociant, au Mans.
Jacques PFEIFFER, avocat, à Paris.

SAVOIE

MM. MACHET, sénateur.
CARRON, député.
GIRARD-MADOUX, ancien député, Chambéry.
COMTE, avoué, à Saint-Jean de Maurienne.
PRINGOLLIET, conseiller général, maire, à Ugine.
Célestin MICHEL, conseiller d'arrondissement, à Chambéry.
Louis MICHEL, à Aix-les-Bains.

HAUTE-SAVOIE

MM. DUBOIN, député.
JACQUIER, député.
BLUMENFELD, à Paris.
BOSSONNEY, ancien maire, à Chamonix.

DANGON, à Paris.
MAZET, à Paris.
VIGNON, à Paris.

SEINE

MM. BERTHELOT, sénateur.
RANSON, sénateur.
PINARD, député.
FERDINAND BUISSON, ancien député, à Paris.
BRUNET, ancien député, à Lyon.
CHAUTARD, ancien député, à Paris.
LE FOYER, ancien député, à Paris.
BRISSON, conseiller général, à Nogent-sur-Marne.
CHERIOUX. conseiller général, à Paris.
DESVAUX, conseiller général, à Paris.
MORIETTE, conseiller général, à Paris.
MOUNIE, conseiller général, à Paris.
REBEILLARD, conseiller général, à Paris.
ROUSSELLE, conseiller général, à Paris.
MARQUEZ, conseiller général, Paris.
OUDIN, ancien conseiller général, à Paris.
AULARD, Professeur à la Sorbonne, Paris.
BAUZIN, à Paris.
Dr BEAUVOIS, à Neuilly-sur-Seine.
BLOSSEVILLE, à Châtillon-sur-Bagneux.
EDMOND BESNARD, à Paris.
LOUIS BESSE, à Paris.
BORDE, à Brunay (S.-et-O.).
BILLET, à Paris.
BESSIERE, à Paris.
BOUGLÉ, à Boulogne-sur-Seine.
CAHEN F., à Paris.
CAHEN-SALVADOR, à Paris.
CHASSINAT-GIGOT, à Paris.
CRABOL, à Paris.
DECROS, maire des Lilas.
DELARBRE, à Paris.
DOMINIQUE, à Paris.
DOUZET, à Paris.
ENRIQUEZ, à Paris.

FIESCHI, à Paris.
GRANDIGNEAUX, à Paris.
JEGU, à Paris.
LAILAVOIX, à Paris.
LAURENS, à Charenton.
LAVIGNON, à Paris.
LECOMTE, à Paris.
LENOIR, à Paris.
Lucien MANTOUT, à Paris.
Michel MILHAUD, à Paris.
MESUREUR, à Paris.
OLIVIER, à Vincennes.
OUDARD, à Paris.
PARENTY, à Paris.
PERRIN, à Paris.
PIC, à Vanves.
POUTHIER, à Paris.
RIVORY, à Paris.
TONY-REVILLON, avocat, à Paris.
Roger TROUSSELLE, à Paris.
VALENSI.
ARRUAS, à Paris.
AUGER, à Montrouge.
BAUTZ, à Paris.
BERNARD, à Suresnes.
BLUM, à Paris.
BONCENNE, à Levallois-Perret.
BUREAU, à Paris.
BUSCAILLET, à Charenton.
CHALIGNE, à Paris.
CHAPUT, à Paris.
DELIN, à Paris.
DUPLAN, à Paris.
DUPORTAL, à Paris.
FOURNIER, à Paris.
GABUT, à Soisy-s.-Montmorency (S.-et-O.).
FLEISER, à Saint-Maur.
GALLOIS, à Paris.
GOLDSCHILD, à Paris.
GODEFROY, à Paris.
HAAS, à Paris.
HONNORAT, à Paris.

JAQUET, à Paris.
JEANNIN, à Paris.
JOHIN, à Paris.
Albert KAHN, à Paris.
Etienne KAHN, à Paris.
LAGRANGE, à Paris.
LAROULANDIE, à Paris.
MARTINAUD-DESPLAT, à Paris.
MARX, à Asnières.
MARMOITON, à Sceaux.
Henri LEVY, à Paris.
MITTIAUX, à Paris.
Gaston MORIN, à Paris.
MOURRE, à Clamart.
MOUTET, à Paris.
PETITPOT, à Paris.
Henri PICARD, à Paris.
PINOT, à Paris.
REYMOND, à Paris.
QUINTON, à Paris.
RENAUT, à Paris.
SATRAGNE.
STORA, à Paris.
ROSENTHAL, à Paris.
TABARY, à Paris.
THEVENIN, à Levallois-Perret.
TISSIER, à Paris.
VALLET, à Paris.
VEIL, à Paris.

SEINE-INFERIEURE

MM. Léon MEYER, député, Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine Marchande.
BAUDOUX, industriel, à Incheville.
BANCE, à Bihorel, près Rouen.
BARBIER, journaliste, à Paris.
BEAURAIN, à Rouen.
ELIOT, industriel, à Rouen.
HAUVILLE, à Ste-Adresse.
HUE, maire, à Déville-lès-Rouen.
LEBÈGUE, au Havre.
MARIE, à Rouen.

NÉE, à Rouen.
Gaston RISSER, à Rouen.
WAIRY, à Rouen.
BICHET, industriel, au Havre.
Dr DANIEL, Le Havre.
DESCHAZEAUX, au Havre-Graville.
DORION, au Havre.
GUYARD, négociant à Rouen.
LEFEBVRE, à Rouen.
LEFORT, à Rouen.
MOREL, à Rouen.
MOCH, négociant au Havre.
MORIN, au Havre.
MOUETTE industriel, à Bolbec.
MULLER, à Levallois-Perret.
PESSOZ, à Chauny (Aisne).
PEYRES, à Paris.
POISSAN à Rouen.
PRAEGER, à Rouen.
ROTS, au Havre.
VIALLA.
BLOCH, à Rouen.
DUMONTIER, à Rouen
GROGNARD, courtier de commerce, Rouen.

SEINE-ET-MARNE

MM. Gaston MENIER, sénateur.
PENANCIER, sénateur.
AUGÉ, député.
CHAZAL, député.
J. L. DUMESNIL, Ministre de la Marine.
DELAROUE, ancien député, à Paris.
COCHOT, conseiller général, à La Ferté-Gaucher.
GABORIAUD, conseiller général, à Paris.
HARDY, conseiller général à Fontenay-Trésigny.
CUINAT, conseiller d'arrondissement, maire Bois-le-Roi.
NAUDIER, conseiller d'arrondissement, à Faremoutiers.

SALMON, conseiller d'arrondissement, à La Ferté-Gaucher.
Rémy FRERE, ancien maire, à Nanteuil-les-Meaux.
François HURTEL, publiciste, à Chelles.
NAUDET, à Chelles.
POMMERY, à Meaux.
WOUTERS, à Veneux-les-Sablons.

SEINE-ET-OISE

MM. DALIMIER, député.
FRANKLIN-BOUILLON, député.
GOUST, député.
AMIARD, ancien député, à Paris.
VIAN, ancien député, à Paris.
BAILLEUL, à Versailles.
CATHALA, avocat, Paris.
CUENNE, à Rueil.
Paul FALOT, ancien maire à Rueil.
FRIZE, à Versailles.
GENTIL, maire, Franconville.
GIARD, ancien maire au Raincy.
GOUJAT, à Houilles.
LE ROY, ancien maire, Rosay, par Septeuil.
MOLINA. à Paris.
POSTEL, percepteur à Enghien.
SARRET, à Versailles.
CRÉTÉ, conseiller général, maire à Méré.
GAUTHERIN, conseiller général à Argenteuil.
GUILBERT, conseiller général, maire de Louvres.
HARMAND, conseiller général, à Gonesse.
MURET, conseiller général, maire de Palaiseau.
Dr VINAVER, conseiller général, Limay.
BANCE, ancien conseiller général, maire, Gonesse.
François ALBERT, conseiller d'arrondissement, St-Clair-sur-Epte.
BOURBONNAIS, conseiller d'arrondissement, maire à Marolles-en-Hurepoix.

CLEMENT, conseiller d'arrondissement, maire à Ermont.

FARGES, conseiller d'arrondissement, Gonesse.

GILBERT, conseiller d'arrondissement, à Chatou.

LEMPEREUR, conseiller d'arrondissement, maire à Courcelles-sur-Viosne.

MAUHOURAT, conseiller d'arrondissement, Clos d'Artheuil, par Magny-en-Vexin.

MONJALLON, conseiller d'arrondissement, maire à Champcueil.

NEUFINCK, conseiller d'arrondissement, maire au Blanc-Mesnil.

SOLON, conseiller d'arrondissement, maire à Chalo-St-Mars.

VALENTIN, conseiller d'arrondissement, à Villebon-sur-Yvette.

VOILLEREAU, conseiller d'arrondissement, maire à Carrières-sur-Seine.

LEROI, ancien conseiller d'arrondissement, à Viroflay.

MENNECIER, ancien conseiller d'arrondissement, à Ballancourt.

BALDUZZI, à Argenteuil.

Maurice BENE, à Paris.

Camille BERR, avocat à Versailles.

Julien BERNARD, à Argenteuil.

Paul BERNARD, à Rueil.

BIVERT, maire à Epinay-sur-Orge.

BOUSQUET, maire de Beauchamp.

CARLET, à Sannois.

CHATEL, à Chatou.

CHESNÉ, avocat à Paris.

CORFU, à Villeneuve-St-Georges.

DECOOMAN, conseiller municipal, Argenteuil.

FOURCAND, à Montmorency.

GRIZEL, conseiller municipal, à Corbeil.

GIGANT, à Argenteuil.

LAMBERT, conseiller municipal, La Ferté-Alais.

LENGRAND, à Livry-Gargan.

MARCADIER, à Villeneuve-le-Roi.
MARY, à Eaubonne.
MANCELLE, Président du Comité de Magny-en-Vexin.
MOREAU, à Asnières.
NIEFF, conseiller municipal à Eaubonne.
PIGNOLET, à Argenteuil.
Dr TESTUT. à Limours.

DEUX-SEVRES

MM. DEMELLIER, député.
GOIRAND, député.
JOUFFRAULT, député.
RICHARD, député.
AGUILLON, ancien sénateur, maire de Parthenay.
BALQUET, conseiller général, à Airvault.
FLEURET, conseiller général, à La Groie, par Mougon.
Cl. MENARD, conseiller général à Thouars.
AUCHIER, conseiller général, 2e canton de Niort.
CADIER, rédacteur en chef de *La Fraternité*, Pamproux.
BOURDEAU, à Paris.

SOMME

MM. JOVELET, sénateur.
THUILLIER-BURIDARD, sénateur.
DUBOIS, député.
KLOTZ, député.
TERNOIS, député.
DELACROIX, conseiller général, à Abbeville.
GILSON, président du conseil général, à Friville-Escarbotin.
QUILLET, conseiller d'arrondissement, à Hangest-en-Santerre.
CORBIER, conseiller d'arrondissement, maire de Mailly-Maillet.
GOUDARD, conseiller d'arrondissement, à Belloy-sur-Somme.

VOITURIER, conseiller d'arrondissement, maire de Cachy.
ARCELIN, Directeur de la Gazette de Péronne.
FERNAND BELISON, maire de Dernancourt, par Ville-sur-Ancre.
BLANCHARD, maire de Montdidier.
DELABIE, maire de Bouvaincourt.
DELIQUE, adjoint au maire, Abbeville.
GUIDET, maire, à Combles.
GONTIER Alfred, secrétaire à Amiens.
NARCISSE MOREL, maire, à Vron.
MARGNY, maire de Doullens.
PARMENTIER, à Amiens.
SAILLY, juge de paix à Rue.

TARN

MM. ANDRIEU, sénateur.
VIEU, sénateur.
FRANÇOIS-MOREL, député.
SIMON, député.
GUIRAUD, ancien député, à Paris.

TARN-ET-GARONNE

MM. le Dr POTTEVIN, sénateur.
DELTHIL, député.
CH. CAPÉRAN, ancien sénateur, à Paris.
AUGIS, à Paris.
BONNAFOUS, à Montauban.
FOURCADE, négociant, à Mautech.
FLAMENS, avocat, maire à Castelsarrasin.
GREZEL, ancien maire, à Montauban.

VAR

MM. LOUIS MARTIN, sénateur.
RENÉ RENOULT, sénateur, ministre de la justice.
DENISE, ancien député à Paris.
EVESQUE, conseiller général, maire à Lorgues.
GENSOLLEN, conseiller général, à Hyères.

GUILLABERT, conseiller général à Seillans.
Henry MONDET, conseiller général, à Draguignan.
COULLET, maire de Fréjus, ancien conseiller général.
J.-B. SIMON, conseiller d'arrondissement, à Six-Fours-Reynier.
JEAN-BARBERIS, à Paris.
BLANC, conseiller municipal, Gonfaron.
BONIFAY, docteur, Salernes.
CAUVIN, maire, Cogolin.
F. FABRE, agriculteur, St-Julien.
FILIPPINI, percepteur, Toulon.
FREY, professeur, Draguignan.
LONG, courtier en vins, à Néoules.
MATHIEU, greffier de paix, Cuers.
PADEY, négociant, St-Raphaël.
POGGIO, viticulteur, Le Castellet.
RICHET, maire de Carqueiranne.
SUDRE, commis de marine, Toulon.

VAUCLUSE

MM. SERRE, sénateur.
TISSIER, sénateur à Paris.
DALADIER, député, ministre des Colonies.
GUICHARD, député.
ACCARIE, conseiller général, à Cavaillon.
BERNARD, conseiller général, maire à Vacqueyras.
Ulysse FABRE, conseiller général, à Vaison.
GARCIN, conseiller général, maire à Châteauneuf de Gadagne.
LALLY-NEVIERE, conseiller général, à St-Martin-de-La Brasque.
Henri LATOUR, conseiller général, à Châteauneuf du Pape.
SOULIER, conseiller général, à Avignon.
Marius DURAND, ancien conseiller général, maire Valréas.
H. LALO, conseiller d'arrondissement, à Avignon.

Noël MARTIN, conseiller d'arrondissement, maire à Saint-Didier.
DROIN, industriel, à St-Ruf-Avignon.
GALINY, à Avignon.
J. GUIS, maire, à Cavaillon.
G. NAYRAL, architecte à Cavaillon.

VENDÉE

MM. BOISDÉ, conseiller général, à La Roche-sur-Yon.
Lucien-Victor MEUNIER, à Bordeaux.

VIENNE

MM. G. POULLE, sénateur.
HULIN, député.
GODET, ancien député. à Paris.
MORAIN G., conseiller général, à Paris.
Georges MAURICE conseiller général à Poitiers.
RIPAULT, conseiller général à Paris.
CHARTIER, conseiller d'arrondissement, Montmorillon.
HOUDIN F., Ingrandes.
HERVÉ-LAROCHE, à Paris.
Henri MANDUCHET, conseiller municipal, Poitiers.
Salomon HIRSCH, à St-Maur.
PUJO, à Paris.
RAMON.

HAUTE-VIENNE

M. PATRY, à Limoges.

VOSGES

MM. Camille PICARD, député.
DIVOUX conseiller général à Epinal.
LALEVÉE, conseiller général à Gérardmer.
Dr BRIFFAUT, conseiller général, à Gérardmer.

SIMONET, ancien conseiller général, à Bulgnéville.
MERCIER, conseiller d'arrondissement, à Bruyères.
OREFICE, conseiller d'arrondissement, à Bruyères.
BARJONET, brasseur à Vittel.
CANIAUX, avoué, à Mirecourt.
DUPHAND, avoué à Neufchâteau.
JACQUES, négociant, à Epinal.
RUCART, journaliste, Epinal.
VENARD, à Remiremont.
GUYARD, professeur, à Saint-Dié.
Gaston SCHWAB négociant, St-Dié.

YONNE

MM. BIENVENU-MARTIN, sénateur.
HAMELIN, sénateur.
Charles GIRARD, conseiller général.
G. GROS, ancien conseiller d'arrondissement, Neuilly.
A. GARNIER.
Félix LEBOSSÉ, à Lyon.
PERROT, huissier, a Auxerre.
SABOT, imprimeur à Tonnerre.
TRUCHON, adjoint au maire, à Sens.
VERRIER, industriel, à Joigny.

ALGER

MM. BROUSSAIS, ancien député, à Alger.
Henri ABOULKER, conseiller général, à Alger.
Dr NARBONI, à Alger.
CHEVALIER, maire de Birmandreis.
COUTURE, avoué, Alger.
Arthur MANTOUT, à Paris.
DROUHIN, à Bérard.
Ferdinand SIMON, à Alger.
Albert STORA, à Alger.
TARDRES Jules, à Alger.
TEXIER G., avocat, à Alger.

CONSTANTINE

MM. CUTTOLI, sénateur.
Dr BOUILLET, maire du XVIe à Paris.
Marcel BROSSÉ, à Neuilly-sur-Seine.
COURBET, à Paris.
ISRAEL, à Paris.
LEDERMANN, à Philippeville.
Armand MANTOUT, à Paris.
SECONDA, à Rueil.

ORAN

MM. le Dr GASSER, sénateur.
Louis BESSE, industriel. Trésorier général du Parti à Paris.
LECTEZ, à Rueil.
RENAUDIN, à Paris.
ROUSSEAU, à Paris.
THURET, à Rueil.

COCHINCHINE

MM. BERGERY, Chef de Cabinet du ministre des Affaires Étrangères.
CICERON, commis de marine, arsenal Saïgon.
GERSON, Neuilly-sur-Seine.
MORIN, à Colombes (Seine).

GUADELOUPE

MM. Jean FRANÇOIS, député.
BELLET, à Paris.
DELORME, à Paris.
GERANTON, à Paris.
DUBOIS, à Paris.

GUYANE

MM. LAUTIER, député.

INDE FRANÇAISE

MM. KOUNDOU, Conseiller général, Chandernagor.

Georges COULON, à Paris.
Henri MAGER, à Paris.

MADAGASCAR

MM. BLANCHARD, architecte, à Saint-Denis (S.).
JOUTEL, à Paris.
DUFOSSÉ, à Houilles (S,-et-O.).
PIERMÉ, à Paris.

MARTINIQUE

MM. SÉVÈRE, député.
BUCHAILLOT, à Paris.
GINESTE, à Marseille.
Noël HERAT, à Rueil.

LA REUNION

MM. AUBER, sénateur.
BRUNET, député.
GASPARIN, député.
BOUSSENOT, député.
Benoit LEVY, à Paris.
NICOL. à Paris.

SENEGAL

M. Paul WALL, industriel, à Paris.

TUNISIE

MM. Léon BLOCH, pharmacien à Tunis.
HONTEBEYRIE. à Paris.
LAURENT-CHAT, à Tunis.

TABLE DES MATIÈRES

SEANCE PREPARATOIRE

PREMIERE SEANCE

DEUXIEME SEANCE

TROISIEME SEANCE

QUATRIEME SEANCE

CINQUIEME SEANCE

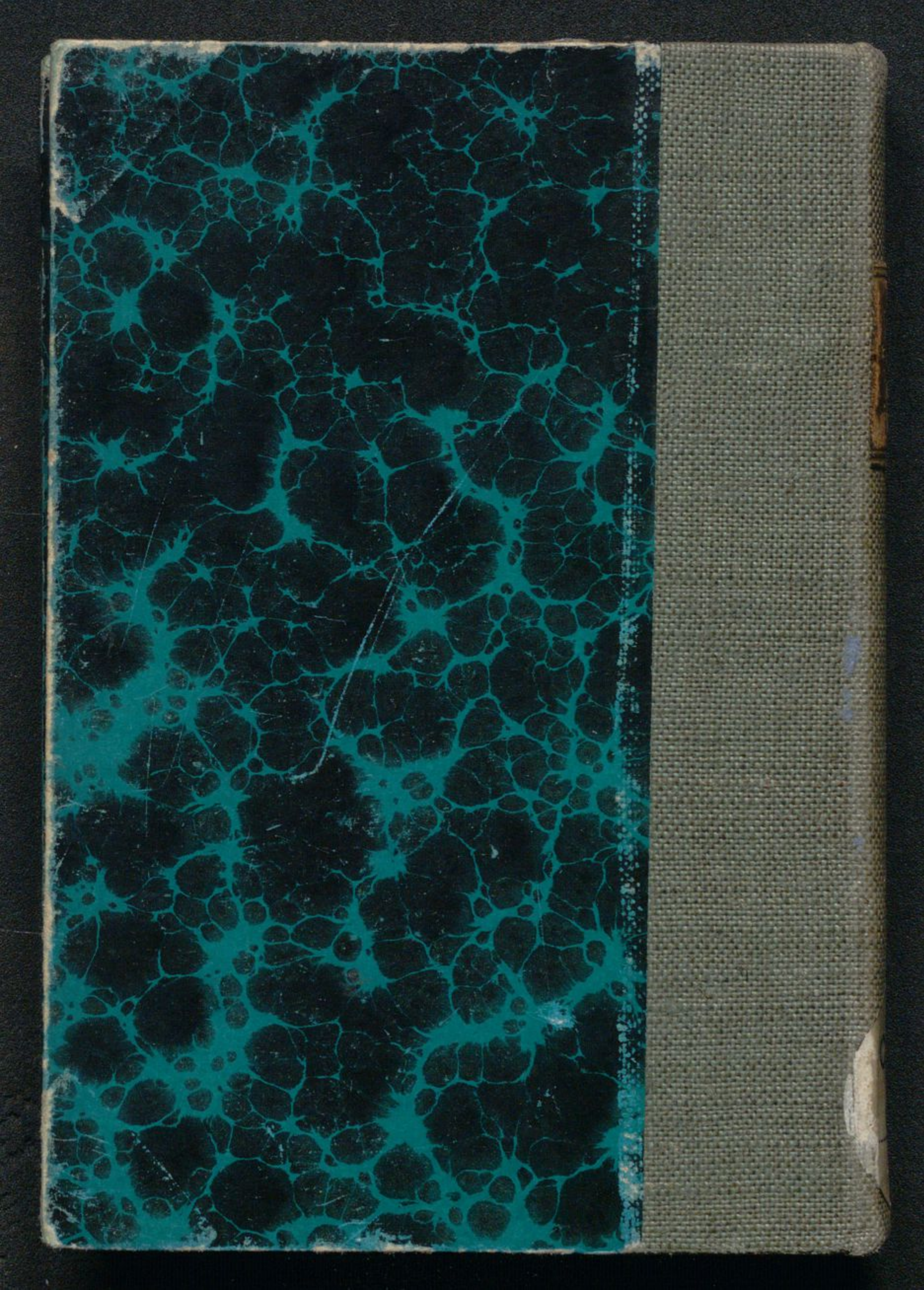
SIXIEME SEANCE

LE BANQUET DE CLOTURE

Imprimerie M. Boivent
144, Avenue de Fontainebleau, 144
Kremlin-Bicêtre



IMPRIMERIE M. BOIVENT
144, Avenue de Fontainebleau, 144
KREMLIN-BICÊTRE



PARTI
RÉPUBLICAIN
RADICAL
& RADICAL-
SOCIALISTE

21. CONGRÈS
1924

